



RG

**Rapport de gestion 2018, volume 3
Groupes de produits y compris comp-
tes spéciaux et financements spéci-
aux du canton de Berne**



Rapport de gestion 2018, volume 3
**Groupes de produits y compris comp-
tes spéciaux et financements spéci-
aux**

Table des matières

Table des matières

1	Ensemble du canton	7
1.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2018, solde II)	7
1.2	Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité	8
2	Autorités (AUT)	11
2.1	Compte de résultats	11
2.2	Compte des investissements	12
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps des AUT	12
2.4	Comptes spéciaux	13
2.4.1	Grand Conseil	13
2.4.2	Conseil-exécutif	15
3	Chancellerie d'Etat (CHA)	17
3.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)	17
3.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	17
3.3	Les priorités de l'exercice	18
3.4	Compte de résultats	19
3.5	Compte des investissements	20
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA	21
3.7	Groupes de produits	22
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	22
4	Direction de l'économie publique (ECO)	25
4.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)	25
4.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	25
4.3	Les priorités de l'exercice	26
4.4	Compte de résultats	27
4.5	Compte des investissements	28
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO	29
4.7	Groupes de produits	30
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction	30
4.7.2	Assurance-chômage	32
4.7.3	Développement et surveillance économique	35
4.7.4	Forêt et dangers naturels	38
4.7.5	Agriculture	41
4.7.6	Nature	44
4.8	Financements spéciaux	47
4.8.1	Fonds d'aide investissements	47
4.8.2	Fonds de régénération des eaux	48

4.8.3	Caisse des épizooties _____	50
4.8.4	Fonds du tourisme _____	51
4.8.5	Fonds pour les dommages causés par le gibier _____	52
4.8.6	Fonds de prévoyance _____	54
5	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) _____	55
5.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II) _____	55
5.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	55
5.3	Les priorités de l'exercice _____	56
5.4	Compte de résultats _____	59
5.5	Compte des investissements _____	60
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP _____	61
5.7	Groupes de produits _____	62
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques _____	62
5.7.2	Soins hospitaliers _____	65
5.7.3	Protection de la santé et service sanitaire _____	68
5.7.4	Sécurité des médicaments/Assurance-qualité _____	70
5.7.5	Protection des consommateurs et de l'environnement _____	72
5.7.6	Garantie du minimum vital et intégration _____	74
5.7.7	Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation _____	77
5.8	Préfinancements _____	80
5.8.1	Fonds d'investissements hospitaliers _____	80
5.9	Financements spéciaux _____	82
5.9.1	Fonds de lutte contre la toxicomanie _____	82
6	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) _____	85
6.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II) _____	85
6.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	85
6.3	Les priorités de l'exercice _____	86
6.4	Compte de résultats _____	87
6.5	Compte des investissements _____	88
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JCE _____	89
6.7	Groupes de produits _____	90
6.7.1	Soutien de la direction _____	90
6.7.2	Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat _____	92
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques _____	94
6.7.4	Pilotage des ressources et des prestations d'assistance _____	96
6.7.5	Soutien et surveillance des communes _____	98
6.7.6	Organisation du territoire _____	100

6.7.7	Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	102
6.7.8	Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	104
6.7.9	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	106
6.7.10	Préfectures	108
6.7.11	Poursuites et faillites	110
6.7.12	Tenue du registre foncier	112
6.7.13	Registre du commerce	114
6.7.14	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	116
6.8	Financements spéciaux	119
6.8.1	Compensation de la plus-value prélevée	119
7	Direction de la police et des affaires militaires (POM)	121
7.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)	121
7.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	121
7.3	Les priorités de l'exercice	122
7.4	Compte de résultats	124
7.5	Compte des investissements	125
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM	126
7.7	Groupes de produits	127
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	127
7.7.2	Police	129
7.7.3	Circulation routière et navigation	134
7.7.4	Privation de liberté et mesures d'encadrement	137
7.7.5	Population et immigration	141
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires	144
7.8	Financements spéciaux	148
7.8.1	Contributions de remplacement	148
7.9	Fonds	150
7.9.1	Fonds de loterie	150
7.9.2	Fonds du sport	151
8	Direction des finances (FIN)	153
8.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)	153
8.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	153
8.3	Les priorités de l'exercice	154
8.4	Compte de résultats	156
8.5	Compte des investissements	157
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN	158
8.7	Groupes de produits	159
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	159
8.7.2	Prestations de services finances du groupe	162

8.7.3	Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	165
8.7.4	Impôts et prestations de services	167
8.7.5	Personnel	170
8.7.6	Informatique et organisation	172
8.8	Financements spéciaux	175
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux	175
8.8.2	Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement	176
8.9	Réserve de politique financière	177
8.9.1	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	177
9	Direction de l'instruction publique (INS)	179
9.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)	179
9.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	179
9.3	Les priorités de l'exercice	180
9.4	Compte de résultats	182
9.5	Compte des investissements	183
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS	184
9.7	Groupes de produits	185
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	185
9.7.2	Ecole obligatoire et offres périscolaires	187
9.7.3	Ecoles moyennes et formation professionnelle	189
9.7.4	Enseignement supérieur	192
9.7.5	Culture	194
9.7.6	Services centralisés	196
9.8	Fonds	198
9.8.1	Fonds d'encouragement des activités culturelles	198
10	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)	199
10.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)	199
10.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	199
10.3	Les priorités de l'exercice	200
10.4	Compte de résultats	201
10.5	Compte des investissements	202
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE	203
10.7	Groupes de produits	204
10.7.1	Soutien à la direction	204
10.7.2	Juridiction administrative et prestations juridiques	206
10.7.3	Développement durable	208
10.7.4	Information géographique	210
10.7.5	Infrastructures	212
10.7.6	Transports publics et coordination des transports	215

10.7.7	Gestion des biens immobiliers	218
10.7.8	Eaux et déchets	220
10.8	Financements spéciaux	223
10.8.1	Fonds pour la gestion des déchets	223
10.8.2	Fonds pour l'assainissement	225
10.8.3	Fonds des rives, lacs et des rivières	227
10.8.4	Fonds pour l'alimentation en eau	228
11	Contrôle des finances (CF)	231
11.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)	231
11.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	231
11.3	Les priorités de l'exercice	232
11.4	Compte de résultats	232
11.5	Compte des investissements	233
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF	234
11.7	Groupes de produits	235
11.7.1	Surveillance des finances	235
12	Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	237
12.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)	237
12.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	237
12.3	Les priorités de l'exercice	238
12.4	Compte de résultats	238
12.5	Compte des investissements	239
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD	239
12.7	Groupes de produits	240
12.7.1	Protection des données	240
13	Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	243
13.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)	243
13.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	243
13.3	Les priorités de l'exercice	244
13.4	Compte de résultats	244
13.5	Compte des investissements	245
13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la JUS	245
13.7	Groupes de produits	246
13.7.1	Direction de la magistrature	246
13.7.2	Juridictions civile et pénale	249
13.7.3	Juridiction administrative	252
13.7.4	Ministère public	254

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2018, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Autorités (AUT)	0.0	0.0
Chancellerie d'Etat (CHA)	-27.1	1.1
Direction de l'économie publique (ECO)	-246.2	88.6
Direction de la santé publique et de prévoyance sociale (SAP)	-2 714.4	311.0
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)	-1 751.3	1 013.7
Direction de la police et des affaires militaires (POM)	-805.9	686.0
Direction des finances (FIN)	-344.4	7 077.7
Direction de l'instruction publique (INS)	-2 750.9	567.0
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)	-1 352.0	695.4
Contrôle des finances (CF)	-4.2	0.1
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1.2	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-178.2	87.2
Ensemble du canton	-10 175.8	10 527.8

1.2 Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité

Les prestations du canton de Berne sont présentées sous forme de produits, eux-mêmes rassemblés en groupes de produits. Le Grand Conseil pilote les finances et les prestations par le biais des groupes de produits. Le tableau ci-après présente tous

les groupes de produits du canton de Berne, répartis par secteur d'activités, avec les coûts et les rentrées financières qui mènent à la marge contributive III. La marge contributive IV est présentée en complément.

Secteur d'activités / Groupes de produits au 31.12.2018 en millions CHF	Coûts	Rentrées	Solde I	Solde II
Administration générale	-554.1	298.1	-256.1	-417.2
Gestion des biens immobiliers	-390.8	234.3	-156.6	-312.8
Informatique et organisation	-105.4	57.9	-47.5	-47.9
Personnel	-18.5	2.5	-16.0	-15.8
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-26.5	0.9	-25.5	-26.0
Information géographique	-6.2	2.3	-3.8	-6.5
Surveillance des finances	-4.2	0.1	-4.1	-4.1
Soutien et surveillance des communes	-2.6	0.0	-2.5	-4.2
Sécurité publique	-958.8	395.2	-563.6	-126.6
Police	-398.6	87.2	-311.3	-270.8
Privation de liberté et mesures d'encadrement	-155.3	68.8	-86.5	-87.6
Population et immigration	-52.2	26.3	-25.9	-35.3
Circulation routière et navigation	-45.0	64.0	19.1	285.8
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-16.5	8.1	-8.4	-1.8
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative (POM)	-13.0	1.5	-11.5	-10.3
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques (JCE)	-1.5	0.0	-1.5	-1.5
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-19.1	0.3	-18.8	-18.7
Soutien de la direction (FIN)	-1.8	0.0	-1.8	-1.9
Protection des données	-1.2	0.0	-1.2	-1.1
Préfectures	-22.3	12.6	-9.6	-11.9
Poursuites et faillites	-35.3	52.8	17.5	17.5
Tenue du registre foncier	-15.6	13.5	-2.1	101.0
Registre du commerce	-3.4	4.3	0.9	0.9
Juridictions civile et pénale	-84.3	28.1	-56.2	-54.2
Juridiction administrative	-15.5	2.1	-13.3	-13.3
Ministère public	-69.7	25.3	-44.4	-14.9
Direction de la magistrature (JUS)	-8.6	0.0	-8.5	-8.6
Enseignement et formation	-1 835.3	446.3	-1 389.0	-2 115.1
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 233.0	374.5	-858.5	-878.9
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-570.1	66.2	-503.9	-579.0
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques (INS)	-10.3	0.2	-10.1	-16.6
Services centralisés	-18.4	5.4	-13.1	-40.6
Enseignement supérieur	-3.6	0.1	-3.4	-600.0

Secteur d'activités / Groupes de produits au 31.12.2018 en millions CHF	Coûts	Rentrées	Solde I	Solde II
Culture et loisirs	-95.1	2.6	-92.4	-140.4
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	-71.8	0.1	-71.7	-71.6
Culture	-23.3	2.5	-20.8	-68.7
Santé	-34.3	4.8	-29.5	-1 214.6
Soins hospitaliers	-5.5	0.1	-5.4	-1 187.0
Protection de la santé et service sanitaire	-3.0	1.6	-1.4	-4.1
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux (SAP)	-12.4	0.0	-12.4	-13.1
Protection des consommateurs et de l'environnement	-11.3	1.9	-9.5	-9.5
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-2.0	1.2	-0.8	-0.8
Prévoyance sociale	-239.6	43.0	-196.6	-1 943.2
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-5.8	0.0	-5.8	-593.6
Garantie du minimum vital et intégration	-8.3	0.0	-8.3	-403.3
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-42.7	2.8	-39.9	-785.5
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-9.7	7.9	-1.8	-1.8
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-2.6	0.1	-2.5	-2.5
Assurance-chômage	-2.8	2.8	0.0	-18.3
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-167.7	29.4	-138.3	-138.3
Transports	-286.2	47.2	-239.0	-342.1
Infrastructures	-257.2	45.7	-211.5	-65.2
Transports publics et coordination des transports	-6.2	0.8	-5.4	-254.8
Soutien à la direction (TTE)	-20.5	0.5	-19.9	-20.0
Juridiction administrative et prestations juridiques (TTE)	-2.4	0.2	-2.1	-2.1
Environnement et aménagement du territoire	-89.6	90.0	0.3	-35.9
Eaux et déchets	-49.2	75.7	26.4	21.5
Développement durable	-2.8	0.3	-2.5	-16.7
Organisation du territoire	-8.9	1.2	-7.8	-11.1
Forêt et dangers naturels	-28.7	12.8	-15.9	-29.6
Economie publique	-103.1	43.7	-59.3	-109.7
Agriculture	-52.7	31.5	-21.2	-39.9
Nature	-18.1	1.0	-17.1	-21.8
Soutien aux fonctions de direction	-10.3	3.4	-6.9	-9.1
Développement et surveillance économique	-22.0	7.8	-14.2	-38.9
Finances et impôts	-220.1	153.7	-66.5	6 796.9
Impôts et prestations de services	-161.5	60.7	-100.8	5 311.3
Péréquation financière confédération – canton / canton – communes	-0.9	0.0	-0.9	1 287.6
Prestations de services finances du groupe	-53.1	92.8	39.7	202.5
Gestion interne de la direction, politique financière et droit	-4.7	0.2	-4.5	-4.4

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-12 505 688	-16 699 610	-15 645 900	1 053 710	6.3 %
Revenus	180 447	174 000	91 413	-82 587	-47.5 %
Solde	-12 325 241	-16 525 610	-15 554 487	971 123	5.9 %
Charges					
30 Charges de personnel	-9 921 450	-13 590 610	-13 041 774	548 836	4.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-946 220	-1 403 000	-965 801	437 199	31.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 433 643	-1 506 000	-1 433 090	72 910	4.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-204 376	-200 000	-205 236	-5 236	-2.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	169 917	170 000	73 689	-96 311	-56.7 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	5 862	3 000	10 913	7 913	263.8 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 669	1 000	6 811	5 811	581.1 %

Evolution du compte de résultats

La rubrique Autorités inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques y relatives sont formulées dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Pas d'investissement. Les projets d'investissement passent par la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps des AUT

2013	2014	2015	2016	2017	2018
7.0	19.8	20.6	22.0	21.5	23.7

Commentaire

Les postes à temps plein AUT des sept membres du gouvernement et des Services parlementaires sont réunis depuis l'exercice 2014. Cela n'entraîne pas de changements visibles.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-9 257 649	-9 709 752	-9 274 744	435 008	4.5 %
Revenus	38 376	6 000	16 530	10 530	175.5 %
Solde	-9 219 272	-9 703 752	-9 258 214	445 538	4.6 %
Charges					
300 Autorités, commissions et juges	-4 545 724	-4 710 000	-4 490 147	219 853	4.7 %
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-2 341 962	-2 235 714	-2 425 847	-190 132	-8.5 %
305 Cotisations patronales	-669 611	-708 037	-705 646	2 392	0.3 %
309 Autres charges de personnel	-28 270	-29 000	30 606	59 606	205.5 %
310 Charges de matières et de marchandises	-95 425	-35 000	-17 053	17 947	51.3 %
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-16 631	-20 000	-11 315	8 685	43.4 %
313 Prestations de service et honoraires	-444 044	-756 000	-515 268	240 732	31.8 %
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	-9 752	-45 000	-14 160	30 840	68.5 %
317 Dédommagements	-12 259	-9 000	-14 545	-5 545	-61.6 %
319 Diverses charges d'exploitation	-126 596	-187 000	-143 612	43 388	23.2 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-763 000	-775 000	-759 500	15 500	2.0 %
369 Différentes charges de transfert	0	0	-3 500	-3 500	0.0 %
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	-3 452	0	-4 756	-4 756	0.0 %
391 Prestations de service	-200 924	-200 000	-200 000	0	0.0 %
Revenus					
425 Recette sur ventes	1 356	0	1 404	1 404	0.0 %
426 Remboursements	32 716	4 000	6 560	2 560	64.0 %
469 Différents revenus de transfert	4 304	2 000	8 086	6 086	304.3 %
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	0	0	480	480	0.0 %

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire

Modification par budget 2018

Le solde du compte spécial du Grand Conseil est supérieur de CHF 0,4 million au budget 2018. Les jetons de présence provisionnés pour les membres du Grand Conseil n'ayant pas été épuisés, les charges de personnel sont inférieures aux prévisions d'environ CHF 0,1 million.

Des économies de l'ordre de CHF 0,4 million par rapport au budget ont pu être réalisées dans les frais de matériel. Une diminution des charges a pu être réalisée en particulier dans les prestations de service de tiers et les charges d'exploitation. Les autres postes n'ont connu que de légères variations.

Priorités de développement

L'année sous revue a été marquée par l'élection du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, le 25 mars 2018, et par la préparation de la nouvelle législature.

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil pour 2018 ne présente aucune chance ou risque d'un point de vue financier.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-3 248 040	-6 989 858	-6 371 156	618 702	8.9 %
Revenus	142 071	168 000	74 883	-93 117	-55.4 %
Solde	-3 105 968	-6 821 858	-6 296 273	525 585	7.7 %
Charges					
300 Autorités, commissions et juges	-1 947 549	-1 968 766	-1 947 949	20 817	1.1 %
305 Cotisations patronales	-408 419	-438 092	-430 440	7 651	1.7 %
306 Prestations de l'employeur	20 086	-3 501 000	-3 072 350	428 650	12.2 %
310 Charges de matières et de marchandises	-158	-1 000	-152	848	84.8 %
317 Dédommagements	-96 601	-115 000	-97 196	17 804	15.5 %
319 Diverses charges d'exploitation	-144 755	-235 000	-152 499	82 501	35.1 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-670 643	-731 000	-2 000	729 000	99.7 %
369 Différentes charges de transfert	0	0	-668 090	-668 090	0.0 %
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	0	0	-480	-480	0.0 %
Revenus					
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	128 152	160 000	64 030	-95 970	-60.0 %
425 Recette sur ventes	808	4 000	818	-3 182	-79.5 %
426 Remboursements	6 885	2 000	877	-1 123	-56.2 %
469 Différents revenus de transfert	1 558	1 000	2 827	1 827	182.7 %
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	4 669	1 000	6 331	5 331	533.1 %

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire

Modification par budget 2018

Les comptes 2018 clôturent sur un résultat meilleur de CHF 0,5 million par rapport au budget. La raison principale se trouve dans le groupe de comptes 306 (Prestations de l'employeur), les provisions ayant pu être réduites à la fin de l'année, provoquant une diminution des charges.

Par ailleurs, les ressources budgétées pour les indemnisations et les charges d'exploitation (frais généraux du Conseil-exécutif)

n'ont pas été épuisées. Les groupes de compte 363 et 369 présentent des écarts en raison de nouvelles directives comptables pour différentes subventions versées à des établissements ou des concordats intercantonaux.

Les revenus accusent des pertes dans la position mandats d'administrateur ou d'administratrice et revenus accessoires.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer de tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Le compte spécial du Conseil-exécutif pour 2018 ne présente aucune chance ou risque d'un point de vue financier.

3 Chancellerie d'Etat (CHA)

3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-27.1		1.1

3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-24.9	-26.7	-26.0	0.7	2.8 %
Total	-24.9	-26.7	-26.0	0.7	2.8 %

3.3 Les priorités de l'exercice

Soutien à la conduite

La CHA est un prestataire de services à la jonction entre la politique, l'administration et la population. Elle constitue l'état-major du Conseil-exécutif et le soutient dans son activité. La CHA assume également des tâches de liaison importantes avec le Grand Conseil.

L'année sous revue a été marquée par le changement de législature. L'accent a été mis sur le soutien à apporter au Conseil-exécutif nouvellement constitué dans l'élaboration du programme gouvernemental de législature 2019–2022. Une autre priorité a été la préparation au traitement exclusivement numérique des affaires du gouvernement, introduit le 1^{er} janvier 2019.

Elections et votations

Les élections de renouvellement général du Grand Conseil, du Conseil-exécutif et du Conseil du Jura bernois ont eu lieu le 25 mars 2018. Des votations portant sur dix projets fédéraux et quatre projets cantonaux se sont déroulées lors de quatre scrutins (du dimanche).

La nouvelle solution informatique cantonale pour les élections et les votations a été introduite le 25 novembre 2018. Les communes peuvent désormais saisir directement dans l'application cantonale les résultats des votes concernant les projets fédéraux et cantonaux.

La révision partielle de la loi sur les droits politiques a été votée par le Parlement (obstacle des 3 % au second tour des élections selon le mode majoritaire).

Communication

Les travaux dans le domaine des médias ont été marqués par les élections cantonales de renouvellement général et le début de la nouvelle législature. Ces événements associés aux changements de responsable dans quatre Directions sont à l'origine d'un léger recul du nombre des communiqués de presse publiés (437 au total, soit -7,6 %) et des conférences de presse (61 ; -12,9 %).

Pendant l'exercice sous revue, ComBE a pu entamer les travaux de mise à jour du site Internet et de l'identité visuelle (« corporate design ») du canton. Ces deux projets sont étroitement liés à celui de la réforme des Directions, prévue en 2020. Lors de la Nuit des musées en mars, le canton s'est présenté pour la première fois avec un site spécifique à une Direction, en l'occurrence la TTE avec le thème Aarewasser.

Le service des Relations extérieures a terminé le projet de coopération au développement avec la République de Bosnie-Herzégovine et consolidé les échanges d'expériences avec la province japonaise de Nara.

Archives de l'Etat

Le programme « Gestion des affaires et archivage électroniques » (GAE) a avancé comme prévu au cours de l'exercice

sous revue. A fin 2018, la CHA, la FIN, la SAP et la JCE travaillaient toutes avec BE-GEVER, de même que le SG TTE et l'OTP et l'OJ. A la POM, le SG est passé à BE-GEVER début décembre. Au sein des autres offices de la POM ainsi qu'à l'INS et à l'ECO, les travaux de conception sont en cours. Sur les 18 mandants et 7500 utilisateurs et utilisatrices prévus au total, 13 mandants et 1400 utilisatrices et utilisateurs travaillent désormais avec BE-GEVER. Le programme GAE est ainsi sur les rails dans le cadre temporel et financier prescrit.

Fin 2018, les Archives de l'Etat avaient reçu 1772 demandes de personnes qui, conformément à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981, ont demandé de consulter le dossier concernant leur passé. En faisant passer à l'arrière-plan des travaux en cours et en faisant appel à du personnel temporaire, il a entretemps été possible de répondre à la plupart des demandes. Celles qui n'ont pas encore pu être traitées, soit près de 300, le seront vraisemblablement d'ici à Pâques 2019.

Egalité entre la femme et l'homme (BEFH)

Sur mandat du groupe de pilotage Collaboration institutionnelle, le BEFH a rédigé un rapport sur l'accès durable au marché du travail des personnes qui assument des tâches de soins ou d'éducation.

Le BEFH a en outre été responsable de la présentation « Aller plus loin. Une impulsion de la Conférence Suisse des délégué-e-s à l'égalité entre Femmes et Hommes pour l'accompagnement dans le choix des métiers » lors des SwissSkills 2018 destinée aux enseignantes et enseignants.

Les entretiens menés avec des responsables RH d'entreprises dans le cadre d'un avant-projet ont fait ressortir un intérêt pour une plateforme d'échanges de bonnes pratiques en matière d'égalité et de diversité. Dans une optique de concrétisation, un plan de mise en œuvre va être élaboré.

Politique jurassienne

La politique jurassienne a été marquée par la procédure de recours concernant le vote du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier. La votation a été annulée en recours, sur décision de la préfète du Jura bernois. Des recours contre cette décision ont été déposés au Tribunal administratif. Les discussions entre les deux gouvernements cantonaux ont beaucoup occupé la CHA en 2018, même si les négociations sur un éventuel transfert de Moutier ont été suspendues en fin d'année.

La CHA a participé aux travaux sur l'organisation de l'administration cantonale du Jura bernois pendant toute l'année 2018, en accompagnant le mandat d'expert confié à Denis Grisel. Les résultats étant en partie liés à la question de l'appartenance cantonale de Moutier, les travaux ont été suspendus en fin d'année.

L'avenir de l'hôpital de Moutier a fortement mobilisé la CHA. Un groupe de travail intercantonal a été créé. Dans la foulée, en septembre 2018, le Gouvernement jurassien a déposé une requête de mesures urgentes et provisionnelles au Tribunal fédéral, pour chercher à empêcher toute vente de l'hôpital à un privé. Le Conseil-exécutif a défendu sa position auprès du Tribunal fédéral et le Gouvernement jurassien a retiré son action sans condition en fin d'année.

Bilinguisme

La CHA a été impliquée de près dans les travaux de la Commission d'experts pour le bilinguisme, qui a rendu son rapport au Conseil-exécutif en octobre 2018. De nombreuses pistes sont proposées pour valoriser et renforcer le bilinguisme cantonal. Le gouvernement a chargé la CHA de préparer une proposition de mise en œuvre du rapport, en étroite collaboration avec les Directions cantonales, d'ici à fin juin 2019.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-26 139 211	-28 156 952	-27 003 712	1 153 240	4.1 %
Revenus	1 264 139	1 290 500	1 207 413	-83 087	-6.4 %
Solde	-24 875 072	-26 866 452	-25 796 299	1 070 153	4.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-12 462 053	-12 317 012	-12 351 005	-33 994	-0.3 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-12 541 155	-13 446 500	-12 447 728	998 772	7.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-410 146	-327 440	-792 332	-464 892	-142.0 %
34 Charges financières	-1	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-519 029	-757 000	-1 031 088	-274 088	-36.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-206 828	-1 309 000	-381 559	927 441	70.9 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	733 361	744 500	643 988	-100 512	-13.5 %
43 Revenus divers	0	0	146	146	0.0 %
44 Revenus financiers	64 529	86 000	82 095	-3 905	-4.5 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	166 157	256 000	149 508	-106 492	-41.6 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	300 092	204 000	331 675	127 675	62.6 %

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de fonctionnement et les écarts par rapport au budget sont expliqués dans le commentaire relatif au groupe de produits « soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-1 017 397	-750 000	-692 613	57 387	7.7 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-1 017 397	-750 000	-692 613	57 387	7.7 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-563 443	-312 000	-234 916	77 084	24.7 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-453 954	-438 000	-457 697	-19 697	-4.5 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements affiche un résultat légèrement inférieur au montant budgété.

Les surcoûts anticipés à hauteur de 0,1 million de francs en 2017 pour le projet « 2^e étape de la remise en état de l'Hôtel du gouvernement » se traduisent par une réduction de même ampleur pour l'exercice 2018.

Outre les dépenses consacrées à la nouvelle solution pour les élections et les votations, des investissements non budgétés ont été consentis pour financer des pièces de rechange du système audio dans la salle du Grand Conseil ainsi que du mobilier et d'autres aménagements.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

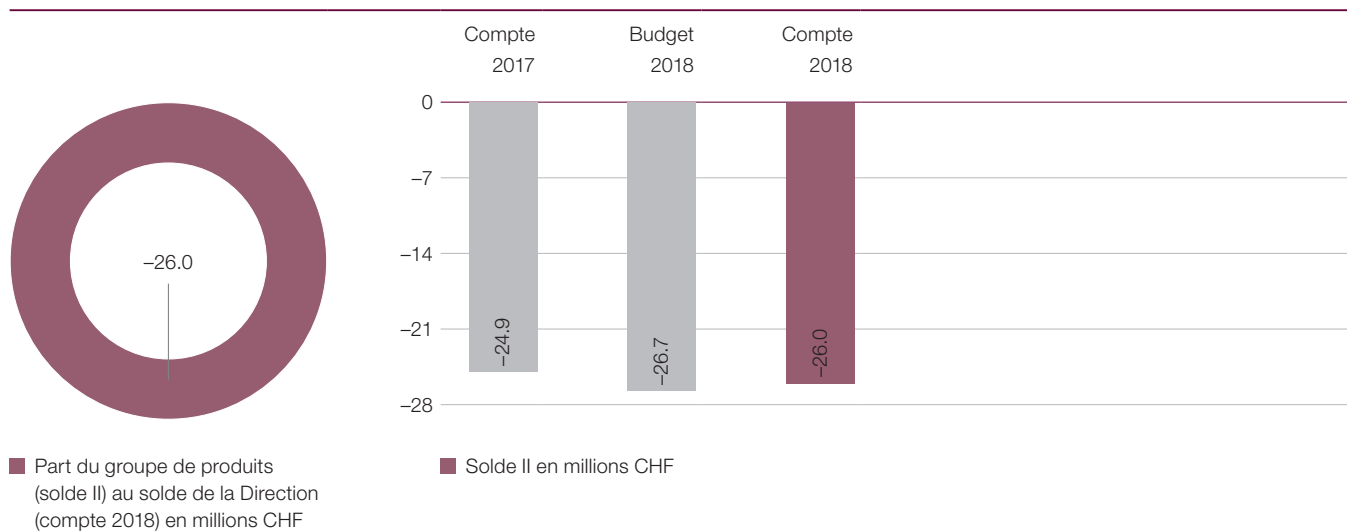
2013	2014	2015	2016	2017	2018
90.6	83.5	83.4	81.5	85.6	75.6

Commentaire

Le nombre d'équivalents plein temps a pu être réduit l'an dernier, pour plusieurs raisons : d'une part, les mesures liées au personnel prévues par le programme d'allègement (EP 2018) ont été mises en œuvre. D'autre part, la réorganisation de la CHA au 1^{er} juin 2018 a permis de dégager des économies. Par ailleurs, les personnes engagées sur la base d'un salaire horaire ne sont plus comptabilisées dans les effectifs et des postes vacants n'avaient pas été repourvus à la fin de l'année.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



Description

La CHA sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à o de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA; RSB 152.211]):

- elle est responsable de la planification politique générale;
- elle assure le déroulement des élections et des votations;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;

- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;
- elle conserve les archives;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries (loi sur la protection des armoiries, LPAP; RS 232.21).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	909 705	1 034 500	935 716	-98 784	-9.5 %
(-) Frais de personnel	-12 458 874	-12 317 015	-12 351 010	-33 995	-0.3 %
(-) Coûts matériels	-12 850 627	-14 795 497	-13 234 326	1 561 171	10.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-454 375	-437 256	-877 748	-440 493	-100.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-24 854 171	-26 515 267	-25 527 369	987 899	3.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	158 150	250 000	135 000	-115 000	-46.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-240 879	-487 000	-626 088	-139 088	-28.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 007	6 000	14 508	8 508	141.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-24 928 893	-26 746 267	-26 003 949	742 319	2.8 %
(+)/(-) Régularisations	53 821	-120 184	207 650	327 834	272.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-24 875 072	-26 866 452	-25 796 299	1 070 153	4.0 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Egalité	-593 125	-612 497	-557 510	54 986	9.0 %
Archives	-3 305 582	-3 251 737	-3 509 823	-258 085	-7.9 %
Communication et relations extérieures	-3 161 682	-3 274 917	-3 344 200	-69 283	-2.1 %
Bilinguisme et suivi législatif	-3 752 948	-3 456 536	-3 878 510	-421 974	-12.2 %
Droits politiques et ressources	-12 888 275	-14 510 214	-12 984 043	1 526 171	10.5 %
Soutien à la direction	-1 152 559	-1 409 366	-1 253 283	156 084	11.1 %

Commentaire :**Modification par budget 2018**

Le solde du groupe de produits de l'exercice 2018 est inférieur de CHF 1,0 million (-4,0 %) au montant budgété.

Ce résultat positif est dû notamment à des économies sur les frais de matériel, en particulier dans le domaine des prestations de services de tiers en lien avec les prestations postales de toute l'administration cantonale (frais de port A et B) à hauteur de CHF 1,5 million, ainsi qu'à des imputations internes moins élevées de CHF 0,7 million pour des prestations TIC de l'OIO.

En revanche, il y a eu des coûts supplémentaires dans le domaine des frais d'impression pour les messages en vue des votations et pour les élections au Grand Conseil et au Conseil-exécutif (CHF 0,2 mio), ainsi que pour des prestations

concernant le transfert de Moutier et le rapport de la commission d'experts sur le bilinguisme (CHF 0,4 mio). La CHA a également consacré des dépenses supplémentaires à diverses prestations (sécurité, réseaux sociaux, traductions, etc.).

La solution pour les élections et les votations nouvellement acquise a été utilisée pour la première fois fin 2018, rendant obsolète la solution intermédiaire BEWAS – V2. Il en a résulté un amortissement non planifié de CHF 0,4 million.

Les contributions dues pour la dernière fois aux communes bernoises au titre des coûts supplémentaires du matériel de propagande électorale ont dépassé de CHF 0,1 million le montant budgété.

Priorités de développement

Durant l'exercice sous revue, la CHA a initié ou poursuivi différents projets législatifs, comme la révision totale de la loi sur le CF (LCCF ; 622.1) ou l'adaptation de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1).

Il existe par ailleurs d'innombrables projets et mandats de mise en œuvre en cours (Archives Gosteli, reconnaissance de l'œuvre de Gobat, refonte de l'identité visuelle, élections par vote électronique, etc.).

Enfin, la réorganisation de la CHA a été mise en œuvre comme prévu au 1^{er} juin 2018.

Chances et risques

En raison des décisions de justice pendantes, les incidences financières du transfert de Moutier restent incalculables.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 044	1 965
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	206	213
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	265	264
Nombre de légalisations	12 380	12 860
CAC fournitures et imprimés : chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	2 088 043	2 521 664
Nombre de communiqués de presse	473	437
Nombre de conférences de presse	70	61
Nombre de consultations du portail www.be.ch	844 796	806 823
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	931	574
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	1 460 524	1 642 758
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	106	122
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	74	102
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	100	110

4 Direction de l'économie publique (ECO)

4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction	-12.6		3.6
Assurance-chômage	-22.6		4.4
Développement et surveillance économique	-52.6		13.7
Forêt et dangers naturels	-54.8		25.1
Agriculture	-72.3		32.4
Nature	-31.3		9.5

4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2017	2018	2018	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-8.5	-10.8	-9.1	1.8	16.3 %
Assurance-chômage	-18.1	-21.4	-18.3	3.2	14.7 %
Développement et surveillance économique	-32.4	-47.5	-38.9	8.6	18.1 %
Forêt et dangers naturels	-25.9	-29.9	-29.6	0.3	0.9 %
Agriculture	-38.1	-59.3	-39.9	19.4	32.7 %
Nature	-19.7	-10.7	-21.8	-11.1	-103.1 %
Total	-142.8	-179.6	-157.6	22.1	12.3 %

4.3 Les priorités de l'exercice

Instauration de l'obligation d'annoncer les postes vacants

Les mesures concernant les demandeurs d'emploi constituent la pierre angulaire de l'application de l'initiative contre l'immigration de masse (art. 121a Cst. ; RS 101). Depuis le 1^{er} juillet 2018, les employeurs sont légalement tenus de communiquer aux offices régionaux de placement (ORP) les postes vacants dans des professions présentant un taux de chômage de 8 pour cent et plus au niveau national. Au 1^{er} janvier 2020, ce seuil sera abaissé à 5 pour cent. Les postes vacants doivent d'abord uniquement paraître sur le portail en ligne des ORP durant cinq jours ouvrables avant d'être publiés ailleurs. Cette obligation vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes inscrites auprès du service public de l'emploi en Suisse.

Document de travail « Tourisme BE 2025 »

Le document de travail « Tourisme BE 2025 » permet de mettre l'accent sur des domaines importants de la politique du tourisme du canton de Berne jusqu'à 2025. La transition numérique est aussi un enjeu majeur dans le tourisme, raison pour laquelle la Promotion économique offre son soutien aux projets de passage au numérique dans ce secteur. La promotion des sites culturels tels que châteaux, musées et festivals doit être améliorée par ce biais. Le processus de développement touristique ayant produit six destinations, il est pour le moment terminé.

Plan sectoriel Biodiversité

En élaborant le plan sectoriel Biodiversité, le canton crée les bases de planification nécessaires à la mise en œuvre des prescriptions fédérales et des objectifs cantonaux en matière de biodiversité. Ces bases visent par ailleurs à renforcer l'exécution des dispositions et à exposer les besoins financiers. Ce faisant, la transparence et la sécurité juridique sont globalement améliorées et une lacune au long cours dans l'exécution est en passe d'être comblée. Le Conseil-exécutif a pris connaissance du plan sectoriel et lancé la procédure de consultation requise. La procédure de participation a été ouverte en parallèle. La participation publique et la procédure de consultation ont pris fin le 31 décembre 2018.

Offensive bernoise bio

L'offensive bernoise bio 2020 propose de promouvoir l'extension de la production biologique dans le canton de Berne et de mieux exploiter les opportunités commerciales en résultant, notamment pour les cultures. Le projet a été lancé au début 2016 et bénéficie du large appui de Bärner bio Bure (fédération des agriculteurs bernois bio), de l'Union des paysans bernois, de Bio Suisse, du Service des améliorations structurelles et de la production (Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne), de la Haute école bernoise des sciences agronomiques, forestières et alimentaires ainsi que de l'INFORAMA. Les mesures prévues pour 2018 ont été mises en œuvre conformément aux planifications. Quatre visites sur le terrain et quatre manifestations PROVIEH ainsi que des groupes de travail et des cours ont notamment été organisés.

Forêt et bois

Les tempêtes essuyées en début d'année et la sécheresse estivale qui a suivi ont fortement marqué l'activité des divisions de l'Office des forêts et ont rappelé combien il est important de disposer d'une économie forestière et d'une industrie du bois performantes pour garantir les prestations de la forêt à la société. La stratégie adoptée a fait du développement structurel la priorité de toutes les activités.

De nombreux propriétaires de forêts ont répondu à l'appel d'offres pour les réserves forestières totales. Les premières rondes de négociation touchaient à leur fin lorsque l'année sous revue s'est achevée.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-778 372 608	-815 893 993	-799 348 626	16 545 367	2.0 %
Revenus	644 665 183	660 998 180	649 319 027	-11 679 154	-1.8 %
Solde	-133 707 425	-154 895 813	-150 029 599	4 866 214	3.1 %
Charges					
30 Charges de personnel	-94 233 518	-99 691 093	-96 106 907	3 584 186	3.6 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-26 224 561	-29 869 222	-26 168 567	3 700 655	12.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 636 127	-3 178 267	-3 158 445	19 822	0.6 %
34 Charges financières	-30 076	-9 812	-15 999	-6 187	-63.1 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-2 116 977	-1 720 400	-4 212 309	-2 491 909	-144.8 %
36 Charges de transfert	-93 729 978	-103 033 429	-107 315 086	-4 281 656	-4.2 %
37 Subventions à redistribuer	-549 912 591	-552 600 000	-550 879 044	1 720 956	0.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-9 488 780	-25 791 770	-11 492 269	14 299 501	55.4 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	6 572 012	301 500	2 585 605	2 284 105	757.6 %
41 Patentes et concessions	4 218 005	4 272 000	4 628 338	356 338	8.3 %
42 Taxes	28 428 041	28 931 889	29 851 141	919 252	3.2 %
43 Revenus divers	274 500	270 574	339 896	69 322	25.6 %
44 Revenus financiers	119 531	108 000	195 973	87 973	81.5 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 473 242	5 170 500	94 329	-5 076 171	-98.2 %
46 Revenus de transfert	24 761 311	43 420 776	33 777 039	-9 643 737	-22.2 %
47 Subventions à redistribuer	549 912 591	552 600 000	550 879 044	-1 720 956	-0.3 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	28 905 952	25 922 941	26 967 663	1 044 722	4.0 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte des résultats 2018 est de CHF 4,9 millions inférieur à la valeur budgétée.

Du fait de postes vacants ou non pourvus et de gains de rotation, les charges de personnel sont inférieures d'environ CHF 3,6 millions (3,6 %) au budget. Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont elles aussi plus basses que prévu (CHF -3,7 mio) en raison, notamment, de dépenses reportées et d'une attribution plus parcimonieuse des mandats.

Dans leur ensemble, les charges de transfert ont dépassé le budget 2018 de CHF 4,3 millions. Ce résultat s'explique en particulier par les contributions plus élevées que prévu versées au titre de la protection des forêts pour remédier aux dégâts et aux infestations de bostryches causés par Burglind et d'autres tempêtes.

Les écarts observés au niveau de la facturation interne résultent principalement de charges moins importantes que prévu portées au compte des investissements (p.ex. Fonds d'aide aux investissements et Fonds de régénération des eaux), les écritures de compensation étant comptabilisées via les groupes de matières correspondants.

Etant donné que l'INS rembourse désormais l'INFORAMA par le biais de la facturation interne, les revenus de transfert sont également moins importants que prévu par le budget.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-15 008 211	-63 634 890	-16 446 307	47 188 583	74.2 %
Recettes	11 343 195	23 022 650	12 865 313	-10 157 337	-44.1 %
Solde	-3 665 016	-40 612 240	-3 580 994	37 031 246	91.2 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-2 177 508	-2 752 486	-771 109	1 981 377	72.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-1 889 736	-2 430 424	-2 074 270	356 154	14.7 %
54 Prêts	-6 022 307	-16 625 000	-8 009 643	8 615 357	51.8 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	-4 918 661	-28 826 980	-5 591 285	23 235 695	80.6 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	-13 000 000	0	13 000 000	100.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	67 070	0	274 932	274 932	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	1 527 400	2 522 650	1 211 673	-1 310 977	-52.0 %
64 Remboursement de prêts	9 748 725	7 200 000	11 378 708	4 178 708	58.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	300 000	0	-300 000	-100.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	13 000 000	0	-13 000 000	-100.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements 2018 est de CHF 37 millions inférieur aux prévisions budgétaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les contributions au titre du Fonds de régénération des eaux et de l'encouragement des améliorations structurelles en vertu de la loi cantonale sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) ne sont plus inscrites à l'actif, ce qui induit que le solde effectif en 2018 est inférieur d'environ CHF 16,7 millions au budget.

Dans les secteurs de la promotion économique, du tourisme et du développement régional, des dépenses d'investissement nettement moindres aux prévisions (prêts et subventions) et des remboursements de prêts (amortissements) plus importants ont maintenu le solde à environ CHF 18 millions en deçà du montant prévu.

En outre, la comptabilisation sans incidence sur le solde prévue en conformité avec le modèle MCH2/IPSAS pour les versements liés aux prêts financés par la Confédération n'a pas encore été inscrite au budget.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO

2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 050.5	1 074.1	1 077.2	1 113.6	1 117.7	1 085.2

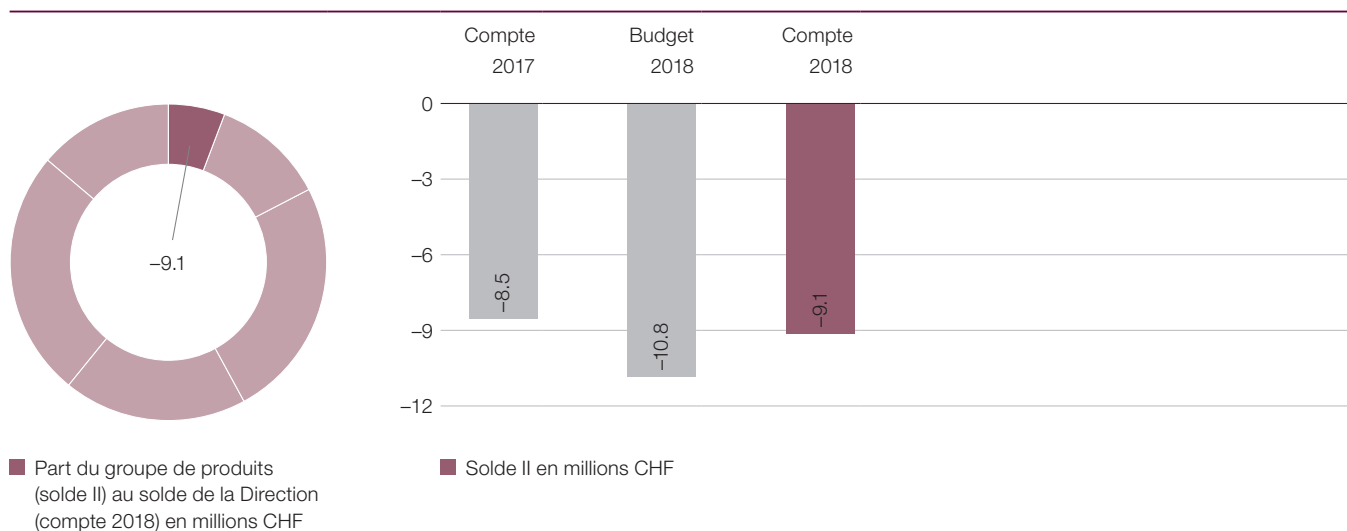
Commentaire

Au sein de l'ECO, le nombre de postes à plein temps a augmenté d'environ 1,5 pour cent entre 2014 et 2018. Les variations enregistrées durant cette période sont pour l'essentiel liées aux effectifs financés par la Confédération dans les offices régionaux de placement (ORP) et à la Caisse de chômage en fonction de l'évolution du marché du travail et du nombre de chômeurs. Les capacités des ORP et de la Caisse de chômage sont ajustées en fonction de l'évolution du marché du travail. Après l'abon-

dance notable de postes vacants constatée en 2015 dans le cadre d'une nouvelle réorganisation, l'effectif de l'Office des forêts est à nouveau complet depuis le 31 décembre 2017. Par ailleurs, depuis 2016, la mise en œuvre de l'ordonnance sur le contrôle des viandes a eu pour effet d'étendre continuellement les contrôles vétérinaires incombant au Service vétérinaire de l'Office de l'agriculture et de la nature.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de l'ECO ainsi que du Grand Conseil, du Conseil-exécutif ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement (par ex. Task Force Médecine). Utilisation efficace des

instruments de direction et des ressources disponibles. Garantie des prestations de services juridiques et informatiques au sein de la Direction ainsi que des tâches cantonales de sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 199 676	5 542 623	3 367 660	-2 174 963	-39.2 %
(-) Frais de personnel	-5 942 123	-6 980 865	-6 333 812	647 053	9.3 %
(-) Coûts matériels	-1 397 031	-6 151 105	-3 664 962	2 486 143	40.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-188 859	-284 591	-276 791	7 800	2.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-6 328 337	-7 873 937	-6 907 905	966 032	12.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	183 920	167 800	178 970	11 170	6.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 387 327	-3 117 250	-2 333 825	783 425	25.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	6 809	6 809	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-8 531 744	-10 823 387	-9 055 951	1 767 437	16.3 %
(+/-) Régularisations	3 360	40 094	30 800	-9 294	-23.2 %
Solde III (comptabilité financière)	-8 528 384	-10 783 293	-9 025 150	1 758 143	16.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Prestations de services informatiques	-1 834 224	-2 671 215	-2 039 019	632 196	23.7 %
Prestations de services juridiques	-1 297 378	-1 217 272	-1 410 936	-193 664	-15.9 %
Soutien à la direction	-3 196 735	-3 985 450	-3 457 950	527 500	13.2 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I du groupe de produits «Soutien aux fonctions de direction» porté au compte 2018 s'améliore d'environ CHF 1 million par rapport au budget 2018, principalement en raison de frais de personnel inférieurs aux prévisions. Ceci est dû au fait que, d'une part, toutes les places d'apprentissage au sein de la Direction prévues au budget n'ont pas été pourvues et que, d'autre part, des postes sont restés vacants ou n'ont pas été repourvus.

Les écarts constatés entre les recettes et les frais de matériel résultent essentiellement du recours moins important que prévu aux services informatiques de base.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Le montant des subventions cantonales était inférieur aux prévisions budgétaires 2018.

Priorités de développement

L'ECO représente le canton de Berne dans la Région capitale suisse dont l'objectif est de se profiler en qualité de d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que le centre politique de la Suisse.

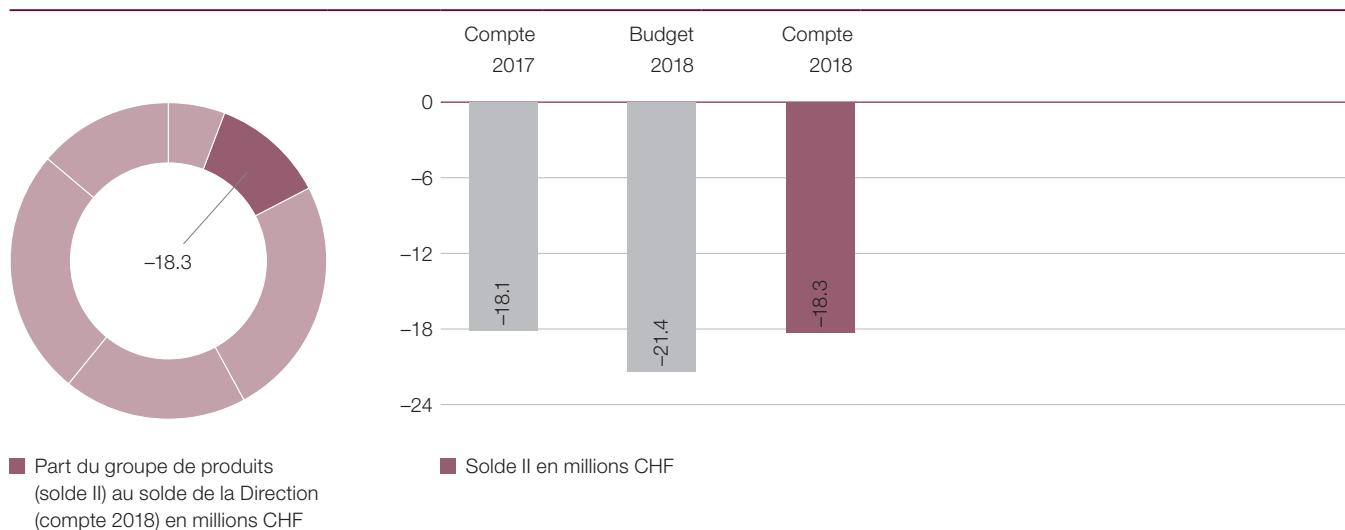
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	93	95
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	20	36
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	192	226
Nombre de recours déposés	81	82
Nombre de recours réglés	85	74
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de l'ECO	1 449	1 551
Subventions annuelles (en millions de francs) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz/ABC-Barrage et sauvetage personnel)	2.39	2.33

4.7.2 Assurance-chômage



Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute les lois fédérales sur l'assurance-chômage (LACI ; RS 837.0), sur le service de l'emploi (LSE ; RS 823.11) et, en partie, sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20). À cette fin, la Confédération et le canton ont conclu des conventions de prestations concernant pour l'une, le service de l'emploi, et pour l'autre, la caisse de chômage. Depuis le 1^{er} juillet 2018, il incombe par ailleurs au canton de veiller à la bonne application de l'obligation d'annoncer les postes vacants.

Le service de l'emploi gère les offices régionaux de placement ORP, soit 12 centres dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Il soutient les demandeurs d'emploi dans leurs recherches. Les ORP organisent chaque année environ 130 000 entretiens d'orientation. Ils élaborent et proposent des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) à hauteur d'environ CHF 56 millions par an (état 2018). Le respect des

conventions conclues avec les demandeurs d'emploi est contrôlé. Des sanctions sont prises si nécessaire. En outre, un service de médiation est à disposition en cas de désaccord.

Chaque canton doit tenir une caisse de chômage (CC). Les assurés ont le choix entre la CC et les autres caisses (p. ex. des syndicats). La CC examine les conditions dont dépend le droit à l'indemnité et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits «Service de l'emploi» et «Caisse de chômage» sont exclusivement financés par l'assurance-chômage de la Confédération. Le produit «assurance-chômage – mesures cantonales» contient la contribution – déterminée par le droit fédéral – du canton à l'exécution de l'assurance-chômage ainsi que des mesures cantonales volontaires.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	2 856 378	2 260 500	2 839 454	578 954	25.6 %
(-) Frais de personnel	-2 380 428	-1 945 772	-2 630 584	-684 812	-35.2 %
(-) Coûts matériels	-260 872	-282 258	-166 842	115 416	40.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-6 113	-6 202	-4 281	1 921	31.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	208 965	26 268	37 746	11 478	43.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	1 508 404	1 508 404	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-18 324 233	-21 450 000	-19 816 728	1 633 272	7.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 046	1 721	3 955	2 234	129.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-18 113 222	-21 422 011	-18 266 622	3 155 389	14.7 %
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-18 113 222	-21 422 011	-18 266 622	3 155 389	14.7 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Service d'emploi (ORP)	299 724	552 168	356 672	-195 496	-35.4 %
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	387 391	-83 633	143 629	227 262	271.7 %
Assurance-chômage – mesures cantonales	-478 150	-442 267	-462 555	-20 288	-4.6 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

En 2018, le taux de chômage a atteint en moyenne 1,9 pour cent dans le canton de Berne (Suisse: 2,6 % contre 3,2 % l'année précédente). Les variations observées durant l'année correspondent aux fluctuations saisonnières usuelles.

Le produit «Assurance-chômage – mesures cantonales» fait partie du groupe de produits «Assurance-chômage». Ce produit comprend d'une part la participation du canton à l'exécution de l'assurance-chômage, telle qu'elle est prescrite par la législation fédérale, et d'autre part les mesures propres au canton (p.ex. cours et programmes pour les personnes n'ayant pas droit aux prestations de l'assurance-chômage) destinées à compléter les mesures de l'assurance-chômage.

La contribution cantonale à l'exécution de l'assurance-chômage est d'environ CHF 1,6 millions inférieure aux prévisions. Ce montant dépend de l'évolution de la masse salariale sur l'ensemble de la Suisse et du nombre de jours de chômage contrôlés annuellement dans le canton. La SAP participe aux coûts liés au Semestre de motivation à hauteur de CHF 1,5 millions.

Le SECO rétribue le canton pour les prestations transversales fournies par l'office au titre du présent groupe de produits. La demande en prestations transversales relevant des secteurs d'activité Caisse de chômage et Service de l'emploi, qui sont financés par la Confédération, atteint environ CHF 0,6 millions de plus que prévu.

Priorités de développement

Le canton de Berne veut lutter contre le travail noir et le dumping salarial en appliquant efficacement la législation.

A tout moment, les offices régionaux de placement doivent être prêts à réagir rapidement à des situations de crise économique.

Chances et risques

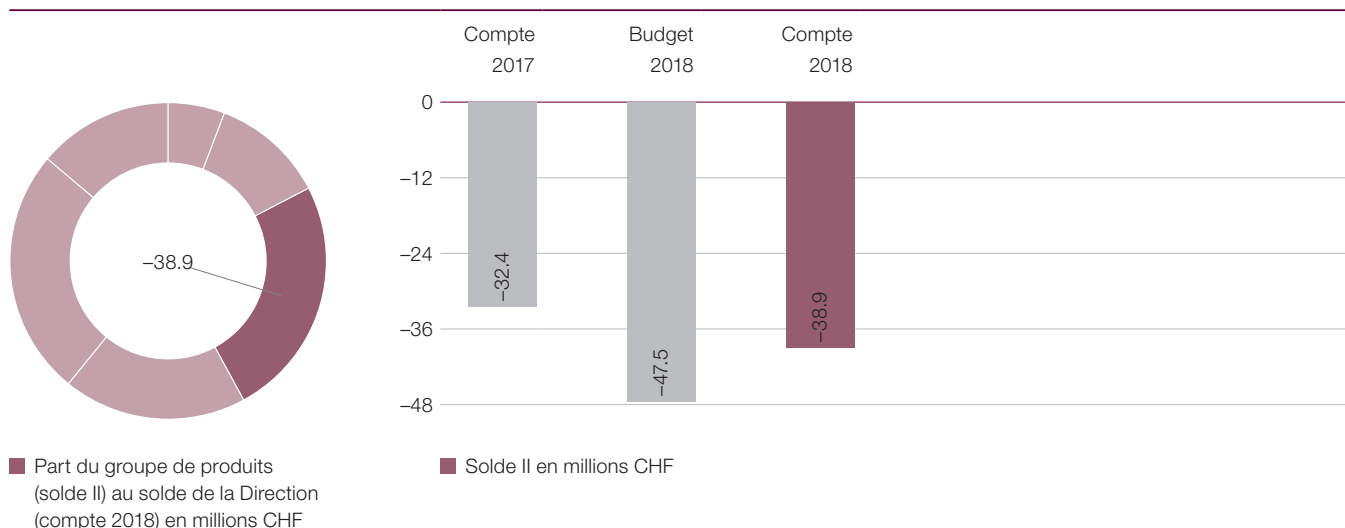
Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et de la part du canton dans le

nombre annuel de jours de chômage contrôlé. La subvention cantonale peut donc varier sans que le canton puisse infléchir cette évolution.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	19 500	17 500
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	135 000	130 000
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	400 000	360 000
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en millions de francs)	310	282

4.7.3 Développement et surveillance économique



Description

Le groupe de produits vise le renforcement de la position et de la compétitivité de l'économie bernoise par un développement économique durable, respectueux de l'environnement et à caractère social. Les différentes régions sont soutenues dans la mise à profit de leurs atouts. La compétitivité dans les régions de montagne et les zones rurales est renforcée et les projets innovants sont encouragés. Les axes d'intervention stratégiques issus de la politique régionale privilégiés sont le tourisme, l'industrie, les réformes et les offres novatrices. Le tourisme constitue un facteur économique important pour le canton de Berne et est le premier secteur économique dans l'Oberland bernois.

La surveillance des marchés et du marché du travail repose principalement sur l'exécution de dispositions fédérales. Celles-ci visent notamment la prévention des accidents et des maladies professionnels, le respect des temps de travail et de repos ou encore la lutte contre le travail au noir, les mesures d'accompagnement pour le détachement de travailleurs étran-

gers ainsi que les poids et les mesures. Les dispositions cantonales, quant à elles, régissent notamment le domaine de l'hôtellerie et la restauration, la vente d'alcool ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des commerces. Un organe de certification des chronomètres, basé à Bienne, contrôle actuellement jusqu'à 800 000 mouvements par an.

Le service de la protection contre les immissions élabore les plans cantonaux de mesures pour la protection de l'air et veille à leur mise en œuvre. 125 000 centrales de chauffage et 3000 installations industrielles et artisanales sont ainsi surveillées (état 2018). Un réseau de stations de mesures fixes et mobiles contrôle régulièrement la qualité de l'air et les résultats enregistrés sont publiés quotidiennement sur l'Internet (www.be.ch/air). Outre la qualité de l'air, le respect de valeurs limites est également contrôlé pour les nuisances sonores dans les installations industrielles ou artisanales et pour le rayonnement électromagnétique dégagé par les antennes de téléphonie mobile.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	7 558 741	6 513 081	7 828 631	1 315 550	20.2 %
(-) Frais de personnel	-15 982 405	-17 696 131	-15 906 397	1 789 734	10.1 %
(-) Coûts matériels	-4 500 617	-5 820 248	-4 071 409	1 748 839	30.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 695 295	-2 187 658	-2 031 310	156 348	7.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-14 619 575	-19 190 956	-14 180 484	5 010 472	26.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	3 462 811	3 055 000	3 114 605	59 605	2.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-27 963 368	-31 765 650	-30 613 529	1 152 121	3.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 731 439	439 066	2 789 522	2 350 456	535.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-32 388 693	-47 462 540	-38 889 885	8 572 655	18.1 %
(+/-) Régularisations	5 108 925	14 405 574	4 109 452	-10 296 122	-71.5 %
Solde III (comptabilité financière)	-27 279 768	-33 056 966	-34 780 433	-1 723 467	-5.2 %

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Promotion économique	-5 256 095	-7 010 588	-4 753 028	2 257 560	32.2 %
Tourisme et développement régional	-3 845 652	-4 657 523	-3 685 110	972 413	20.9 %
Surveillance du travail et du marché	-1 921 458	-3 252 313	-1 974 603	1 277 710	39.3 %
Contrôle des chronomètres	223 173	-276 554	147 550	424 104	153.4 %
Protection contre les immissions	-3 819 543	-3 993 978	-3 915 294	78 684	2.0 %

Commentaire :**Modification par budget 2018**

La marge contributive II affiche un déficit de CHF 8,6 millions par rapport au budget.

Les indemnités versées par la Confédération pour les tâches d'exécution en matière de surveillance du marché du travail ont été supérieures aux prévisions.

Le poste des subventions cantonales affiche un déficit d'environ CHF 1,15 million par rapport au montant budgété qui s'explique essentiellement par les avancées dans les projets d'innovation. Les dates de réalisation des projets soutenus restent aléatoires. Les mandats externes ont été attribués avec parcimonie. Des places vacantes n'ont pas été repourvues durant une longue période et ont engendré des gains de rotation lorsqu'elles l'ont été.

Priorités de développement

Politique régionale : Dans le cadre du programme d'impulsion en faveur du tourisme, la Confédération et le canton de Berne participent aux frais d'investissement du terminal du téléphérique en V à Grindelwald en accordant un prêt sans intérêt de CHF 10 millions chacun. Le Conseil-exécutif a autorisé le crédit nécessaire. Le projet de téléphérique en V est décisif pour le futur de toute la région de la Jungfrau en tant que destination phare du tourisme suisse. Les frais d'investissements prévus pour l'ensemble du projet s'élèvent à CHF 380 millions. Le terminal revient à lui seul à CHF 116 millions. Le projet est actuellement en cours de réalisation et les deux étapes devraient être inaugurées pour l'une en décembre 2019 et pour l'autre en décembre 2020.

Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse : Les mesures concernant les demandeurs d'emploi constituent la pierre angulaire de l'application de l'article 121a de la constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst. ; RS 101). La priorité accordée aux chômeurs domiciliés en Suisse implique que les postes vacants dans des groupes de professions, des domaines d'activité ou des régions économiques qui enregistrent un taux de chômage supérieur à la moyenne doivent être communiqués par les employeurs au service public de l'emploi. Cette mesure vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes inscrites auprès du service public de l'emploi en Suisse. La mise en œuvre de cette dernière incombe aux offices régionaux de placement. Le contrôle du respect de cette obligation revient au domaine Surveillance du marché du travail et sera cofinancé par la Confédération à compter de 2020.

Chances et risques

Plusieurs projets de grande ampleur sont actuellement en cours de réalisation dans le cadre de la stratégie économique 2025 (par ex. SIP Biel-Bienne, site insel Bern, EMPA Thoune). Ils revêtent une grande importance pour le site économique du canton du Berne. Les ressources nécessaires requièrent dans certains cas une augmentation temporaire du solde du groupe de produits. Le montant requis dépend notamment de l'avancée des projets et des subventions que la Confédération accordera.

Dans le cadre du troisième train de mesures (2018) prévu par la stratégie économique 2025, le canton de Berne garantit, en misant sur une politique active de mise à disposition de surfaces,

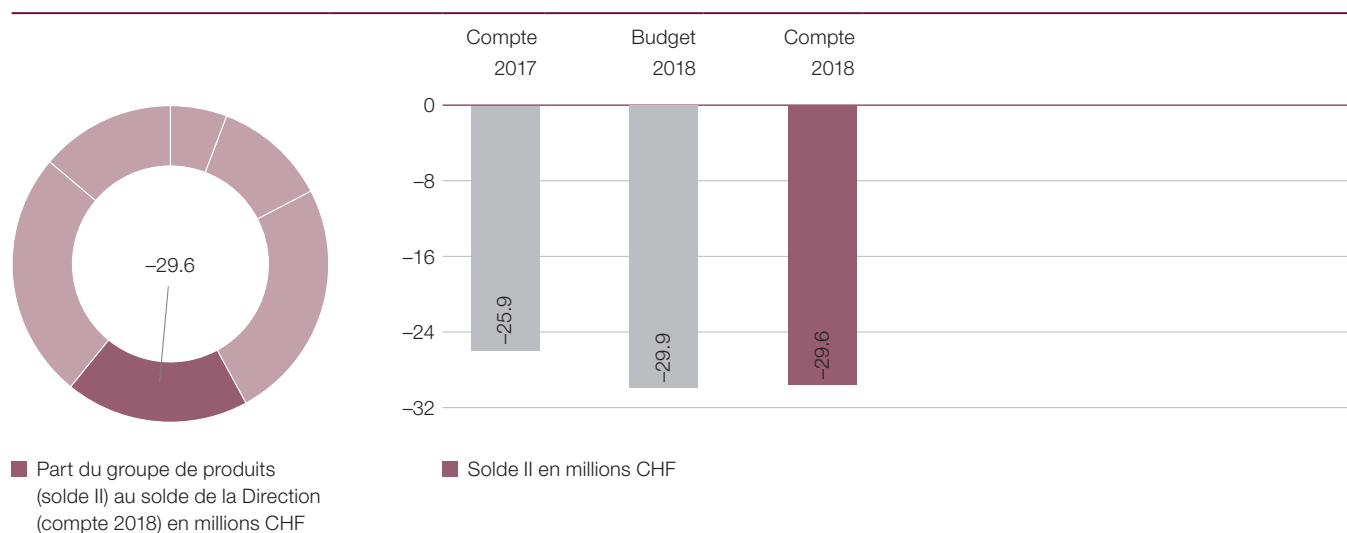
la disponibilité prochaine de zones d'activités et de biens-fonds adaptés afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et de permettre le développement de celles qui se trouvent déjà sur son territoire.

Entre 2016 et 2019, la Confédération a augmenté de CHF 200 millions les ressources mises à disposition pour les projets touristiques dans le cadre du programme d'impulsion en faveur du tourisme. Le canton de Berne prévoit une hausse supplémentaire de CHF 30 millions, car, en vertu de la Nouvelle politique régionale, la base légale en la matière, les cantons sont tenus d'assurer un financement équivalent.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/politique régionale	113	100
Nombre de mesures de polluants atmosphériques effectuées chaque année (moyenne horaire mesurée) par le secteur Protection contre les immissions	200 000	200 000
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 400	2 500
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Conditions de travail et Protection contre les immissions	2 100	2 180
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét; RS 823.20)	41 000	43 140
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	3 100	3 650
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	730 000	799 000

4.7.4 Forêt et dangers naturels



Description

Les attentes publiques envers la forêt (fonctions économiques, protectrices et sociales) sont satisfaites par la protection des forêts et l'influence ciblée exercée sur leur développement. Des mesures de conseil et d'encouragement visent une exploitation rentable, adaptée aux fonctions de la forêt et proche des conditions naturelles sur le long terme.

Les forêts de l'Etat sont exploitées de manière durable par l'Entreprise Forêts domaniales selon des principes entrepreneuriaux.

Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels (avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements, glissements de terrain, érosion et affaissement).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	12 967 791	12 195 400	12 830 972	635 572	5.2%
(-) Frais de personnel	-19 478 822	-21 328 977	-19 989 613	1 339 364	6.3%
(-) Coûts matériels	-7 371 689	-7 924 563	-7 889 005	35 559	0.4%
(-) Intérêts et amortissements standard	-794 928	-840 867	-821 847	19 020	2.3%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-14 677 649	-17 899 008	-15 869 494	2 029 514	11.3%
(+) Recettes des subventions cantonales	6 383 205	8 651 000	12 264 237	3 613 237	41.8%
(-) Coûts des subventions cantonales	-17 597 532	-20 674 000	-26 059 327	-5 385 327	-26.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	23 418	23 418	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-25 891 976	-29 922 008	-29 641 166	280 842	0.9%
(+)/(-) Régularisations	840 721	386 216	588 888	202 672	52.5%
Solde III (comptabilité financière)	-25 051 255	-29 535 792	-29 052 278	483 514	1.6%

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Conservation de la forêt et économie forestière	-13 055 406	-14 666 534	-13 430 791	1 235 743	8.4 %
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-1 592 109	-1 840 188	-1 608 145	232 043	12.6 %
Entreprise Forêts domaniales	-30 133	-1 392 287	-830 558	561 729	40.3 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I de ce groupe de produits affiche une amélioration de CHF 2 millions (11,3 %) par rapport au budget. Cette évolution est liée à des rentrées financières plus importantes que prévu (CHF 0,6 mio) ainsi qu'à des économies sur les frais de personnel (CHF 1,3 mio). Les frais de personnel moindres s'expliquent par la mise en œuvre du programme d'allègement 2018 (suppression de trois postes) ainsi que par des gains de rotation et des postes vacants.

Le solde I (budget global) reste inférieur au budget pour les trois produits.

Le solde II est de CHF 0,3 million (0,9 %) inférieur au budget. Les coûts liés aux subventions cantonales octroyées (CHF 5,4 mio, 26 %) et les rentrées financières en découlant (CHF 3,6 mio, 41,8 %) dépassent les montants budgétés.

Les tempêtes du mois de janvier 2018 ont fortement endommagé les forêts dans le canton de Berne. Des mesures de protection forestière soutenues par des subventions ont par ailleurs été ordonnées afin de prévenir la multiplication des bostryches. Le Conseil-exécutif a débloqué les moyens financiers correspondants dans son arrêté 167/2018 en février 2018. Ces mesures bénéficient d'un cofinancement de la Confédération, ce qui a augmenté le montant des recettes.

Priorités de développement

La Stratégie « Champ d'activité Forêt » a été présentée au public avec le Rapport 2018 sur le développement durable. Le principal défi pour la forêt bernoise consiste à accroître les performances de son économie et de l'industrie du bois. La rentabilité de la forêt garantit que les soins aux forêts requis sont prodigués afin d'assurer les prestations d'intérêt public fournies par les forêts et l'adaptation permanente de celles-ci aux changements climatiques. Il s'agit donc de renforcer efficacement l'économie forestière.

Les tempêtes du mois de janvier 2018, dont « Eleanor », ont causé de nombreux dégâts dans les forêts bernoises. En février 2018, le Conseil-exécutif a autorisé l'octroi de moyens financiers permettant de lancer et de réaliser au plus vite les travaux requis, un programme rondement mené. L'été particulièrement chaud et sec a malgré tout affaibli la forêt davantage encore et il faut s'attendre à une forte prolifération des bostryches en 2019.

L'entretien des ouvrages de protection constitue la priorité de la « Prévention des dangers naturels ». Des constructions nouvelles sont en projet afin d'assurer la protection contre les éboulements. Par ailleurs, le suivi du pergélisol et des glaciers a encore été élargi.

Les chutes de neige observées durant l'hiver 2017/2018, qui n'avaient pas été aussi importantes depuis longtemps, ont dé-

montré l'utilité des efforts fournis ces dernières décennies en matière de protection contre les avalanches. En effet, en dépit de plusieurs phases critiques, peu de dommages sont à déplorer.

La gestion des incendies de forêts a exigé une attention soutenue au cours du semestre d'été 2018, et ce sans interruption depuis tôt dans l'année jusqu'en octobre. Plus de 100 incendies de végétation se sont déclarés durant cette période, dont celui survenu au mois d'avril et qui a ravagé plus de cinq hectares à La Neuveville, l'un des plus grands incendies de forêts bernois de ces dix dernières années.

L'année écoulée, avec son lot de tempêtes et la période de sécheresse, a été rude pour l'Entreprise Forêts domaniales. Les tempêtes ont engendré, dans les forêts domaniales, plus de l'équivalent de la moitié de l'exploitation annuelle en chablis (43 000 m³) et 2500 m³ d'épicéas ont dû être abattus en raison de la sécheresse et des infestations par le bostryche. Grâce à une bonne organisation toutefois, ce bois a pu être façonné et intégralement vendu au prix du marché.

Le budget (global) a pu être tenu au prix de grands efforts mais aussi grâce à l'exploitation globalement importante du bois, aux subventions à la protection des forêts et au succès des prestations supplémentaires.

Chances et risques

L'essor de la construction en bois représente une opportunité à saisir par l'économie forestière et l'industrie du bois et pour laquelle il est impératif de professionnaliser au plus vite les structures économiques de la branche forestière.

En raison du changement climatique, il faudra s'attendre à ce que les périodes de sécheresse telles que celle survenue au cours du semestre d'été 2018 soient plus fréquentes. Il est clairement établi désormais que ce phénomène favorise non seulement les incendies de forêt, mais qu'il menace aussi dans certaines régions l'approvisionnement en eau pour les éteindre.

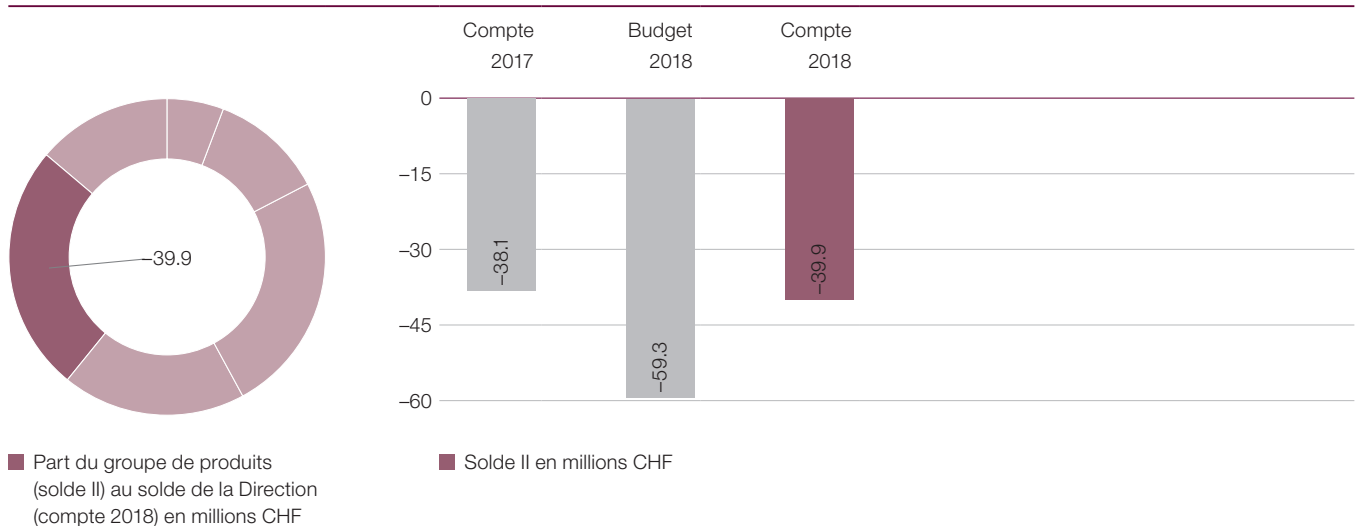
Ces difficultés rendent plus compliquée la gestion des incendies de forêt dans son ensemble.

La montée des températures se fait sentir aussi en haute montagne. Les glaciers fondent à grande vitesse et les zones de retrait glaciaire sont menacées par des éboulements et des glissements de terrain. Le réchauffement du pergélisol peut par ailleurs favoriser des mouvements de masse importants et, combiné à des phénomènes hydrauliques, déclencher entre autres des laves torrentielles qui pourraient menacer jusqu'aux vallées habitées. De grands défis seront à relever localement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	188 400	188 200
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	3 600
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	3 000	5 751
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	532	535
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	668	667
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700

4.7.5 Agriculture



Description

Le groupe de produits «Agriculture» est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes :

- soutien aux clients désireux d'acquérir et de développer des qualifications professionnelles ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture,
- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs,

- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions,
- exécution de la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale ainsi que de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale, et ordonnance des mesures qui s'imposent.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	28 604 833	29 649 983	31 516 941	1 866 959	6.3 %
(-) Frais de personnel	-38 414 443	-51 062 476	-39 522 629	11 539 847	22.6 %
(-) Coûts matériels	-8 078 156	-15 682 991	-11 044 768	4 638 223	29.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 853 257	-1 657 374	-2 151 417	-494 042	-29.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-19 741 023	-38 752 858	-21 201 872	17 550 986	45.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	93 186	1 154 590	601 343	-553 247	-47.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-18 508 630	-21 726 780	-19 573 941	2 152 839	9.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	20 676	40 000	253 999	213 999	535.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-38 135 791	-59 285 048	-39 920 471	19 364 577	32.7 %
(+)(-) Régularisations	2 060 650	6 545 893	1 854 544	-4 691 349	-71.7 %
Solde III (comptabilité financière)	-36 075 141	-52 739 155	-38 065 928	14 673 228	27.8 %

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Paielements directs	-3 773 471	-57 727 840	-3 457 886	54 269 954	94.0 %
Compétitivité de l'agriculture	-6 758 501	-1 786 647	-7 130 361	-5 343 714	-299.1 %
Service vétérinaire	-4 820 267	2 004 475	-5 400 673	-7 405 149	-369.4 %
Inforama	-4 388 783	18 757 153	-5 212 952	-23 970 105	-127.8 %

Commentaire :**Modification par budget 2018**

Les résultats affichés par les soldes I (budget global) et II présentent une amélioration de respectivement CHF 17,6 millions et CHF 19,4 millions environ par rapport au budget 2018. Cet écart s'explique par une clôture incomplète de la planification dans le budget 2018 (variante 4). Techniquement parlant, les coûts (surtout coûts de personnel) n'ont pas été répartis correctement entre les deux groupes de produits de l'OAN : lors de la planification, ils ont été attribués en majeure partie au groupe de produits «Agriculture». Le résultat du groupe de produits «Agriculture» est donc resté largement en deçà du montant budgété alors que celui du groupe de produits «Nature» l'a dépassé. Cette présentation incohérente des coûts n'a toutefois aucune incidence sur le résultat global (c'est-à-dire au niveau de l'OAN).

La comparaison entre les frais effectifs de matériel et de personnel et les valeurs correctement budgétées de la variante de planification 3 (cf. budget 2018 publié/PIMF 2019–2021 de l'Ad-

ministration des finances) fait état de valeurs inférieures au budget (CHF -0,75 million et CHF -0,80 million). Les gains de rotation et postes vacants ont permis de réduire les coûts de personnel. Concernant les coûts de matériel aussi, le résultat est meilleur que prévu, ce en raison de divers reports (travaux de réalisation et de développement d'applications métiers, acquisition de mobilier de bureau) et d'économies réalisées au niveau du remboursement des frais. Du côté des recettes, le résultat a pu être amélioré de CHF 1,86 million. Les émoluments versés au Service vétérinaire et les recettes générées par les cours de l'INFORAMA, notamment, se sont avérés plus importants que prévu ; les nouvelles prescriptions établies pour la facturation cantonale interne (présentation des comptes MCH2) expliquent également ce résultat. Le montant des contributions publiques, qui a été de CHF 2,1 millions inférieur au budget, découle lui aussi du passage au modèle comptable MCH2, ainsi que de la réalisation de projets soutenus qui étaient difficilement planifiables.

Priorités de développement

La sécheresse de 2018 a posé des défis particuliers en matière de vulgarisation agricole et de mise en œuvre de la politique agricole. Le Service des paiements directs a pu achever ses projets de réorganisation (regroupement SPD-GELAN ; organisation du GELAN). Les procédures de paiement direct valables pour le canton de Berne ont été consolidées, de même que les procédures opérationnelles et stratégiques de mise en œuvre de la politique agricole (GELAN) dans les cantons de Berne, Soleure et Fribourg. De plus, un nouveau navigateur a été mis en place pour les plus de 30 000 utilisateurs et utilisatrices GELAN, qui bénéficient ainsi d'une interface plus conviviale.

Au niveau de la formation professionnelle supérieure, l'INFORAMA a adapté le financement de ses cursus au nouveau mode de financement fédéral. La hausse des finances d'inscription a eu des répercussions négatives sur les inscriptions, en particulier pour la formation de paysanne. Les chiffres des autres cursus sont restés stables. L'Offensive bernoise bio a continué à porter ses fruits en 2018, le nombre de conversions correspondant aux objectifs fixés. Le projet pilote visant à promouvoir l'efficacité énergétique et climatique dans l'agriculture s'est achevé comme prévu par l'attribution d'un prix de l'innovation.

Grâce à une météo clémente, les travaux de construction d'une nouvelle étable pour l'INFORAMA Rütli se sont achevés dans les délais. Les bovins ont pu la rejoindre fin 2018.

Durant la deuxième année d'exécution (2018) du projet bernois de protection des plantes, 3102 exploitations ont participé aux différentes mesures prévues par ce projet d'une durée totale de six ans. Parmi ces exploitations, 168 pratiquent une agriculture (totalement ou partiellement) biologique ou sont en cours de conversion. Un peu plus de CHF 6,0 millions de contributions ont été accordés pour l'application des mesures en 2018. Le taux de participation est globalement réjouissant et les montants versés correspondent aux prévisions budgétaires.

L'INFORAMA et le Service vétérinaire ont élaboré conjointement un programme cantonal de mise en œuvre de la Stratégie fédérale Antibiorésistance Suisse (StAR). En 2018, la priorité était accordée aux domaines de l'information, du conseil et de l'exécution de la législation. Pour accélérer le déroulement des contrôles, le Service vétérinaire a en outre lancé la procédure d'acquisition d'une solution informatique permettant de saisir les données des contrôles.

Chances et risques

Les activités sur le thème du sol et de la protection phytosanitaire offrent à l'agriculture bernoise les conditions nécessaires pour évoluer de manière durable, en trouvant un juste milieu entre utilisation et protection. La nouvelle ordonnance fédérale sur la santé des végétaux (OSaVé, en vigueur dès 2020), prévoit des mesures de prévention renforcées contre les organismes de quarantaine prioritaires, ce qui nécessitera quelques adaptations au niveau des ressources humaines et financières. Il faut toutefois attendre l'édiction des dispositions d'exécution pour procéder à une évaluation fiable en la matière. Au vu de la com-

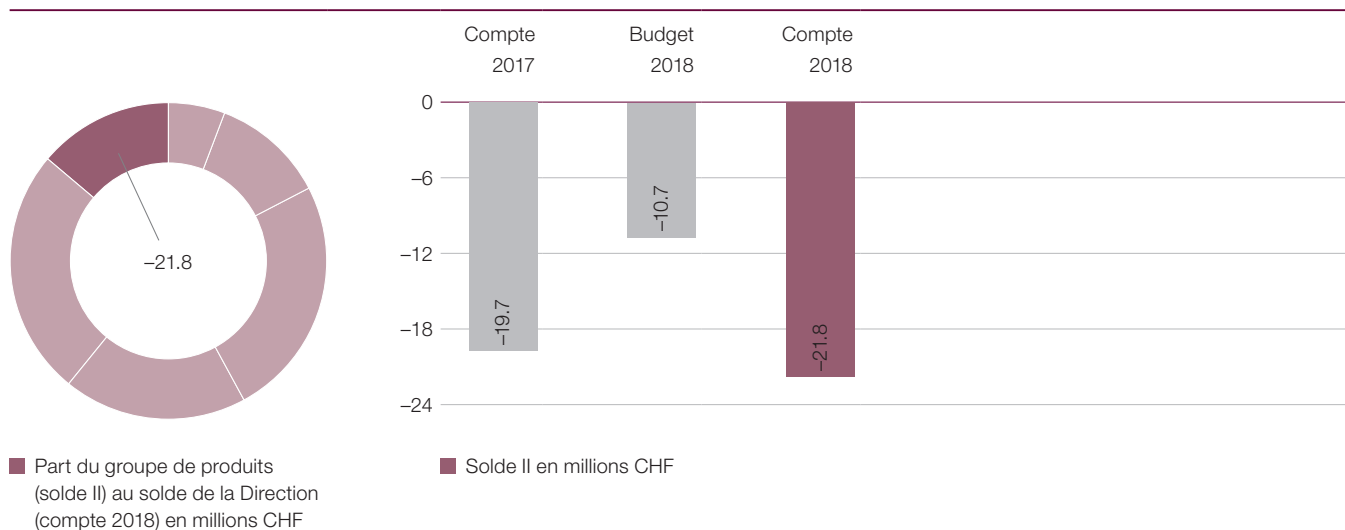
plexité accrue des mesures prises dans le cadre du développement de la politique agricole 22+, le canton risque de devoir optimiser ses procédures de contrôle et de mise en œuvre.

A moyen et long termes, la multiplication des périodes de sécheresse et de canicule apportera elle aussi son lot de risques et de défis dans le domaine de l'agriculture (besoins accrus d'irrigation, pertes de rendement, pression accrue des organismes nuisibles, impact sur la santé animale, etc.).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	142	158
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en millions de francs)	59	70
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence: 15.09)	93	94
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 519	3 446
Montant annuel des paiements directs versés (en millions de francs)	548	550
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	258	253
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité alimentaire, l'utilisation de médicaments vétérinaires et la santé animale	1 808	1 712

4.7.6 Nature



Description

Le groupe de produits «Nature» comprend toutes les tâches garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles et l'encouragement de la biodiversité :

- protection et promotion des espèces indigènes dont les populations sont menacées, création ou restauration de biotopes, préservation et promotion de la biodiversité, réduction des atteintes et nuisances aux biotopes et espèces,

- création des conditions requises pour l'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses.

Il assure par ailleurs l'application de la législation fédérale sur la protection de la nature, la pêche et la chasse.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	799 369	729 670	1 012 259	282 589	38.7 %
(-) Frais de personnel	-11 288 202	-21 927	-11 896 740	-11 874 812	-54155.3 %
(-) Coûts matériels	-4 552 664	-2 813 700	-5 388 285	-2 574 585	-91.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-650 666	-737 706	-778 469	-40 763	-5.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-15 692 162	-2 843 663	-17 051 235	-14 207 572	-499.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	4 448 447	4 512 800	3 913 256	-599 544	-13.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-12 688 441	-16 631 860	-13 230 961	3 400 899	20.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 210 955	4 232 000	4 574 381	342 381	8.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-19 721 201	-10 730 723	-21 794 560	-11 063 836	-103.1 %
(+)(-) Régularisations	1 061 547	3 372 127	955 371	-2 416 756	-71.7 %
Solde III (comptabilité financière)	-18 659 655	-7 358 597	-20 839 189	-13 480 592	-183.2 %

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Pêche	-3 998 201	-967 113	-4 680 851	-3 713 738	-384.0 %
Chasse	-5 564 657	21 100	-5 877 408	-5 898 508	-27955.0 %
Protection et promotion de la nature	-6 129 304	-1 897 651	-6 492 976	-4 595 325	-242.2 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Les résultats affichés par les soldes I (budget global) et II présentent une détérioration de respectivement CHF 14,2 millions et CHF 11,1 millions environ par rapport au budget 2018. Cet écart s'explique par une clôture incomplète de la planification dans le budget 2018 (variante 4). Techniquement parlant, les coûts (surtout coûts de personnel) n'ont pas été répartis correctement entre les deux groupes de produits de l'OAN: lors de la planification, ils ont été attribués en majeure partie au groupe de produits «Agriculture». Le résultat du groupe de produits «Agriculture» est donc resté largement en deçà du montant budgété alors que celui du groupe de produits «Nature» l'a dépassé. Cette présentation incohérente des coûts n'a toutefois aucune incidence sur le résultat global (c'est-à-dire au niveau de l'OAN).

La comparaison entre les valeurs effectives et les valeurs correctement budgétées de la variante de planification 3 (cf. budget 2018 publié/PIMF 2019–2021 de l'Administration des finances) fait état de frais de personnel supérieurs au budget (CHF +0,43 mio) et de frais de matériel inférieurs à ce dernier (CHF -0,80 mio). Les économies réalisées au niveau des coûts de matériel résultent de dépenses moins importantes que prévu pour le matériel, les déplacements et l'entretien. Du côté des recettes, le résultat a pu être amélioré de CHF 0,20 million de francs grâce à l'adaptation de la compensation du renchérissement pour les patentes de chasse.

Priorités de développement

Le nouveau Webshop pour la délivrance des patentes de pêche à la ligne est entré en service dans le cadre de l'introduction de l'application spécialisée eFJ2 pour les Inspections de la chasse et de la pêche. Le Grand Conseil a adopté une modification de la loi sur la pêche prévoyant une augmentation des émoluments dus pour les patentes de pêche à la ligne ainsi que l'introduction d'une contribution aux mesures de protection pour les titulaires de patentes annuelles. Ces modifications entreront en vigueur en 2020. Les détails sont en train d'être réglés dans le cadre d'une révision de l'ordonnance sur la pêche, qui contiendra également de nouvelles prescriptions pour l'exercice de sports à la mode tels que le canyoning. En 2018, le Fonds de régénération des eaux a fêté ses 20 ans. A cette occasion, diverses manifestations régionales ont été organisées le long des cours d'eau revitalisés; dans un même temps, un grand nombre de projets d'aménagement, de revitalisation et d'assainissement

ont comme à l'accoutumée été mis en œuvre dans le cadre de la protection contre les crues et du projet GEKOBÉ.

La 2^e partie de la Stratégie de biodiversité du canton de Berne a été approuvée. La 3^e partie (élément-clé: plan sectoriel) a donc pu être élaborée. Les offices ont été consultés durant le premier semestre 2018, alors que le second semestre a vu se dérouler la procédure officielle de participation/consultation. Cette 3^e partie sera retravaillée à partir de janvier 2019.

La gestion des grands prédateurs a une fois de plus occasionné d'importants surcoûts pour le corps de gardes-faune. Les activités de communication et de conseil menées à l'intention des agriculteurs et agricultrices ont été intensifiées en collaboration avec le Service de la protection des troupeaux de l'INFORAMA. Le projet Forêt-Gibier est également en cours d'élaboration (collaboration avec l'OFOR).

Chances et risques

Avec l'adaptation des législations sur la chasse et la pêche (loi sur la chasse et la protection de la faune sauvage, LCh; RSB 922.11 et loi sur la pêche, LPê; BSG 923.11), les bases légales sont actualisées et claires pour les acteurs concernés.

pour faire respecter les statuts de protection figurant dans les inventaires fédéraux.

L'adoption et la mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité doivent aider le canton à mieux appliquer la législation en matière de promotion de la biodiversité, et lui fournir une base solide

Pour le groupe de produits «Nature» aussi, le changement climatique (fréquence accrue des périodes de chaleur et de sécheresse) entraîne de nombreux risques et défis (baisse de la biodiversité ou du niveau de l'eau, hausse du nombre de pêches

de sauvetage, etc.). A moyen terme, il faudra s'adapter au changement climatique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en millions de francs)	2	2
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en millions de francs)	2	2
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	763	764
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	297	322
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 018	971
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en millions de francs)	3	2
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bactraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258).	193	103

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Fonds d'aide investissements

Aux termes de la loi cantonale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM; RSB 902.1), la Confédé-

ration prescrit une partie de l'affectation des ressources ; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-7 083 399	-11 198 500	-6 383 187	4 815 313	43.0 %
Revenus	7 083 399	11 198 500	6 383 187	-4 815 313	-43.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-98 440	-203 500	-1 960	201 540	99.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	-1 350 000	-1 350 000	0.0 %
36 Charges de transfert	-4 820 511	-3 820 000	-4 925 856	-1 105 856	-28.9 %
37 Subventions à redistribuer	-22 500	0	22 500	22 500	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-2 141 948	-7 175 000	-127 871	7 047 129	98.2 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	13 331	0	22 500	22 500	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	8 000	0	-8 000	-100.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 349 991	5 170 500	0	-5 170 500	-100.0 %
46 Revenus de transfert	2 897 012	2 320 000	2 944 605	624 605	26.9 %
47 Subventions à redistribuer	22 500	0	-22 500	-22 500	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 800 565	3 700 000	3 438 581	-261 419	-7.1 %

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	55 305 712	50 135 211	25 000 000	-25 135 211	-50.1 %
Etat du patrimoine au 31.12.	25 000 000	44 964 711	20 678 365	-24 286 346	-54.0 %
Variation du patrimoine	-30 305 712	-5 170 500	-4 321 635	848 865	16.4 %

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits «Développement et surveillance économique».

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.2 Fonds de régénération des eaux

L'article 1 du décret sur la régénération des eaux (DRégén; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 860 759	-4 917 913	-4 813 856	104 056	2.1 %
Revenus	4 860 759	4 915 000	4 813 856	-101 144	-2.1 %
Solde	0	-2 913	0	2 913	100.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-2 603	0	-3 064	-3 064	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-483 391	-280 000	-648 096	-368 096	-131.5 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-1 660 794	-495 000	-2 210 714	-1 715 714	-346.6 %
36 Charges de transfert	-2 371 031	-2 913	-1 704 439	-1 701 527	-58421.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-342 940	-4 140 000	-247 543	3 892 457	94.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	1	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	517 908	0	14 658	14 658	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 342 849	4 915 000	4 799 198	-115 802	-2.4 %

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	10 427 540	13 505 591	12 088 334	-1 417 257	-10.5 %
Etat du patrimoine au 31.12.	12 088 334	14 000 591	14 299 049	298 458	2.1 %
Variation du patrimoine	1 660 794	495 000	2 210 715	1 715 715	346.6 %

Commentaire

Au 31 décembre 2018, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 14,3 millions, soit une hausse de CHF 2,2 millions par rapport à l'année précédente. Depuis le passage au modèle MCH2/IPSAS, les contributions à l'investissement consenties aux communes et aux syndicats de communes ne sont plus inscrites à l'actif du bilan: elles sont directement portées à la charge du

compte de résultats en tant que contributions lors de leur versement par le canton ou de leur facturation par les destinataires. Les avoirs du fonds peuvent compenser les fluctuations risquant de survenir, certaines années, au niveau des montants effectivement versés.

Les recettes provenant de la taxe d'eau devraient rester stables ces prochaines années. Au vu des planifications et projets soumis, le solde du fonds devrait par contre s'amenuiser durant les années à venir.

4.8.3 Caisse des épizooties

L'article 12 de la loi cantonale sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordon-

nance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3).

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-3 031 919	-3 498 000	-4 689 655	-1 191 655	-34.1 %
Revenus	3 031 919	3 498 000	4 689 655	1 191 655	34.1 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-45 928	-15 000	-64 844	-49 844	-332.3 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-990 305	-1 019 400	-2 908 450	-1 889 050	-185.3 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-456 183	-1 083 600	-649 969	433 631	40.0 %
36 Charges de transfert	-328 906	-680 000	-336 933	343 067	50.5 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-1 210 598	-700 000	-729 459	-29 459	-4.2 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	7 050	40 000	76 650	36 650	91.6 %
42 Taxes	2 354 262	2 265 000	3 729 965	1 464 965	64.7 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	193 000	0	-193 000	-100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	670 607	1 000 000	883 040	-116 960	-11.7 %

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	9 826 771	11 223 696	10 282 954	-940 742	-8.4 %
Etat du patrimoine au 31.12.	10 282 954	12 307 296	10 932 923	-1 374 373	-11.2 %
Variation du patrimoine	456 183	1 083 600	649 969	-433 631	-40.0 %

Commentaire

Au 31 décembre 2018, le solde de la caisse s'élevait à environ CHF 10,93 millions, soit une hausse de CHF 0,65 million par rapport à l'année précédente. Depuis que les cotisations des détenteurs d'animaux à la Caisse des épizooties ont été réduites de 40 pour cent en 2017, le solde de ce fonds a baissé.

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible. Si la situation reste stable, les recettes et les dépenses en la matière devraient plus ou moins s'équilibrer.

4.8.4 Fonds du tourisme

L'article 22 de la loi sur le développement du tourisme (LDT; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant

de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre CHF 0,5 et 1,5 par nuitée.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 593 832	-301 500	-2 603 981	-2 302 481	-763.7 %
Revenus	6 593 832	301 500	2 603 981	2 302 481	763.7 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-315 332	-150 000	15 467	165 467	110.3 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-6 239 093	-57 000	-2 552 734	-2 495 734	-4378.5 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-39 408	-94 500	-66 715	27 785	29.4 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	6 572 012	301 500	2 585 605	2 284 105	757.6 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	21 821	0	18 376	18 376	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	2 619 930	2 616 930	2 598 110	-18 820	-0.7 %
Etat du patrimoine au 31.12.	2 598 110	2 616 930	2 579 734	-37 196	-1.4 %
Variation du patrimoine	-21 821	0	-18 376	-18 376	-

Commentaire

Le Fonds pour l'encouragement du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits « Développement et surveillance économique » et sert à gérer les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.5 Fonds pour les dommages causés par le gibier

L'article 2 de l'ordonnance Ordonnance sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions préle-

vées sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-467 250	-441 800	-485 357	-43 557	-9.9%
Revenus	467 250	441 800	485 357	43 557	9.9%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-17 723	0	-31 666	-31 666	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	-141 800	0	141 800	100.0%
36 Charges de transfert	-397 414	-260 000	-452 252	-192 252	-73.9%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-52 113	-40 000	-1 439	38 561	96.4%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	88 950	0	64 605	64 605	0.0%
46 Revenus de transfert	378 300	431 800	420 751	-11 049	-2.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	10 000	0	-10 000	-100.0%

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	477 891	700 275	388 941	-311 334	-44.5%
Etat du patrimoine au 31.12.	388 941	842 075	324 336	-517 739	-61.5%
Variation du patrimoine	-88 950	141 800	-64 605	-206 405	-145.6%

Commentaire

Au 31 décembre 2018, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 0,32 million, soit un recul d'environ CHF 0,06 million par rapport à l'année précédente.

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de mesures de prévention des dommages causés par la faune

sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée. Une cotisation annuelle de CHF 150 est prélevée pour chacune des patentes de chasse. En raison de divers événements marquant survenus en 2018, les dommages signalés – et partant les contributions octroyées – étaient plus importants que l'année précédente.

4.8.6 Fonds de prévoyance

L'article 54 de la loi cantonale sur les forêts (LCFo ; RSB 921.11) dispose que les ressources du fonds de prévoyance sont utilisées conformément à leur utilisation précédente (circulaire 3.8/3).

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-12 480	0	0	0	0.0%
Revenus	12 480	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-12 000	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-480	0	0	0	0.0%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	12 480	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	12 480	0	0	0	0.00%
Etat du patrimoine au 31.12.	0	0	0	0	0.00%
Variation du patrimoine	-12 480	0	0	0	0.00%

Commentaire

Le Fonds de prévoyance sert à soutenir des projets et des mesures d'encouragement des fonctions sociales de la forêt (équipements de loisirs, sentiers pédagogiques, panneaux d'information, etc.). Le fonds n'est plus alimenté ; en vertu de l'article

54 de la loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts (LCFo ; RSB 921.11), ses ressources sont utilisées jusqu'à épuisement conformément à leur usage précédent. Le financement spécial a été supprimé à la fin de l'année 2017.

5 Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-13.2		0.1
Soins hospitaliers	-1 192.9		5.9
Protection de la santé et service sanitaire	-5.8		1.6
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-2.0		1.2
Protection des consommateurs et de l'environnement	-11.3		1.9
Garantie du minimum vital et intégration	-570.0		166.8
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-919.2		133.6

5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2017	2018	2018	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-11.8	-15.1	-13.1	2.0	13.1 %
Soins hospitaliers	-1 176.9	-1 238.7	-1 187.0	51.7	4.2 %
Protection de la santé et service sanitaire	-3.5	-5.2	-4.1	1.1	21.1 %
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-1.0	-1.2	-0.8	0.4	29.6 %
Protection des consommateurs et de l'environnement	-9.7	-9.7	-9.5	0.3	2.7 %
Garantie du minimum vital et intégration	-404.5	-399.0	-403.3	-4.2	-1.1 %
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-764.6	-798.5	-785.5	13.0	1.6 %
Total	-2 372.0	-2 467.5	-2 403.3	64.2	2.6 %

5.3 Les priorités de l'exercice

Transfert de la division Promotion de la santé et addictions

Le 1^{er} avril 2018, la division Promotion de la santé et addictions (produit « Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé ») a été transférée de l'Office des affaires sociales (OAS) à l'Office des hôpitaux (ODH) sur le plan opérationnel, dans le cadre de la réorientation du système de santé vers la prise en charge ambulatoire et les soins intégrés. Le transfert est devenu effectif le 1^{er} janvier 2019 sur les plans juridique et financier.

Mise en œuvre de la stratégie numérique

La SAP a lancé divers projets dans le cadre de sa stratégie de numérisation. Dans le domaine de la santé, elle a ainsi adhéré à un groupe de cantons qui, sous l'égide de Lucerne, développe une application commune servant à vérifier et à facturer la participation des pouvoirs publics aux frais d'hospitalisation. Ce système de traitement électronique entrera en service dès le mois de mars 2019 pour les séjours hors canton, puis s'appliquera progressivement aux hospitalisations internes.

D'autres travaux sont planifiés dans le cadre du projet de numérisation de l'ODH lancé en octobre 2018, dont la mise en œuvre est prévue dès l'été 2019.

Dans le domaine social, et plus spécifiquement dans le secteur de l'accueil extrafamilial, l'élaboration du système de gestion électronique des bons de garde est à bout touchant. Le projet pilote sera lancé en 2019 avec un certain nombre de communes intéressées.

D'autres projets de numérisation sont en bonne voie. Sont à mentionner, pour l'Office du pharmacien cantonal, les systèmes permettant de commander et facturer les ordonnances pour la prescription de stupéfiants ou de traiter les demandes des pharmacies souhaitant fabriquer des médicaments selon une formule propre.

Stratégie de la santé

Il s'agit de dresser l'état des lieux du système de santé actuel du canton de Berne, de fixer le cadre des évolutions ambitionnées et de définir la manière dont la couverture en soins sera assurée à l'avenir. Le projet est né de la motion 034-2015 Zumstein/Kohler (Bützberg/Spiegel b. Bern, PLR, « Elaboration concertée d'une stratégie cantonale de la santé »). La première phase consiste à définir la stratégie globale. Le projet élaboré en 2018 comprend analyse SWOT, vision et mission, objectifs et mesures. La stratégie, en cours de consolidation, devrait être sous toit d'ici l'été 2019. Elle sera portée à la connaissance du Grand Conseil en septembre 2020 au terme des prochaines étapes. Suivra la mise au point de diverses stratégies partielles.

Mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés

La mise en œuvre du modèle bernois, dont l'objectif est de renforcer l'autodétermination des personnes handicapées et de passer du financement par objet au financement par sujet, a fait l'objet d'une analyse intermédiaire en 2018. Le projet pilote lancé

en 2016 pour mettre en pratique ce nouveau système de financement avec un échantillon d'institutions et de personnes en situation de handicap vivant dans leur propre logement a en effet soulevé des questions fondamentales tant en lien avec la neutralité des coûts exigée qu'avec la nature du système, qui doit être aussi simple et compréhensible que possible. Alliées au résultat du corapport de juin 2018 concernant le projet de loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc), ces questions ont incité la SAP à réaliser ladite analyse intermédiaire pour évaluer les conséquences de cette réglementation. Cette analyse s'est notamment attachée à examiner le groupe cible et sa taille potentielle, les incidences financières d'un changement de système selon les directives du projet pilote, la méthodologie d'évaluation des besoins individuels d'assistance ainsi que la question de la subsidiarité de l'aide aux personnes en situation de handicap par rapport à d'autres régimes de protection sociale. L'analyse intermédiaire montre qu'un pilotage plus efficace du futur système est indispensable. Il convient à la fois de réduire les coûts et d'assurer la sécurité de la prise en charge, ce qui nécessite un savant dosage. Une fois le modèle de pilotage mis au point, il sera possible de lancer le processus législatif.

Stratégie de surveillance de l'OPAH

Les exigences à remplir pour l'octroi de l'autorisation d'exploiter un foyer ont été révisées au 1^{er} février 2018. L'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) va élaborer une stratégie de surveillance en se fondant sur cette directive et sur les dispositions concernant ses autres domaines de compétences (ateliers et centres de jour, p. ex.). Celle-ci contiendra les principes généraux de l'activité de surveillance valables pour l'ensemble des secteurs. Il y a notamment lieu d'assurer l'égalité de traitement et d'améliorer la transparence de la procédure, y compris pour le public, dans le but de continuer à garantir la qualité de la surveillance.

Projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE)

Dans la perspective de la restructuration fédérale du domaine de l'asile planifiée en 2019, le canton de Berne a élaboré en 2016 une stratégie globale dont l'idée maîtresse réside, d'une part, dans la prise en charge de l'intégration par la SAP dès le début et, d'autre part, dans la conduite rapide et efficace des procédures par la POM. La planification détaillée a été adoptée par le Conseil-exécutif en 2017. Au cours de l'année sous revue, la SAP a préparé un appel d'offres public, lancé en novembre 2018, pour la désignation des partenaires régionaux qui mèneront le processus d'intégration selon les nouvelles modalités à partir du 1^{er} juillet 2020. La décision d'adjudication sera prise mi-avril 2019.

Révision partielle de l'OPIS en vue de l'introduction des bons de garde

Le financement de l'accueil extrafamilial des enfants va connaître un changement de système radical: les parents qui ont besoin d'une place d'accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) recevront de leur commune de domicile un bon de garde en fonction de

leur revenu. Ils pourront le faire valoir dans les garderies et les organisations d'accueil familial de jour de leur choix ayant adhéré au système pour réduire les frais de prise en charge. La révision partielle de l'ordonnance du 2 novembre 2011 sur les prestations d'insertion sociale (OPIS; RSB 860.113) et la nouvelle ordonnance de Direction y relative ont fait l'objet de procédures de corapport et de consultation en 2018. Elles entreront en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Groupe de travail sur l'insertion professionnelle

En 2017, la SAP a constitué un groupe de travail intégrant l'économie, les services sociaux et les institutions. Son mandat était de dégager des mesures efficaces pour améliorer l'insertion professionnelle tout en répondant aux besoins des entreprises. Le dispositif prévu par NA-BE et par d'autres projets (coaching, p. ex.) est examiné à la lumière des constats posés par le groupe. La mise en œuvre de diverses mesures a été préparée durant l'année sous revue; elle se poursuivra en particulier au niveau interinstitutionnel (plateforme pour l'économie, etc.).

Modèle des coûts normatifs en psychiatrie

Le canton de Berne participe au financement des prestations psychiatriques fournies par les services ambulatoires et les cliniques de jour. Il s'agit de rémunérer l'offre de soins voulue par la politique de la santé qui n'est pas couverte ou insuffisamment par ailleurs, par exemple par la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10). Un nouveau système de financement lié aux prestations a été introduit en 2017, à savoir le modèle des coûts normatifs en psychiatrie, élaboré conjointement avec les fournisseurs de prestations. Une réglementation transitoire s'est appliquée en 2017 et 2018, limitant l'écart entre le nouveau financement et l'ancienne contribution cantonale. En 2019, l'achat des prestations se fondera sur le volume 2017. Ensuite, les prestations devraient être attribuées sur la base d'un appel d'offres.

Etude de faisabilité concernant le pilotage et le financement de la formation postgrade en médecine et en pharmacie

L'étude de faisabilité lancée en 2017 pour définir les modalités de pilotage et de financement de la formation postgrade en médecine et en pharmacie s'est achevée durant l'année sous revue. Il s'agissait de développer un modèle montrant comment calculer le potentiel de formation postgrade dans les hôpitaux et comment définir et rétribuer la prestation en question. L'indemnisation pourrait varier d'une discipline médicale à l'autre, selon des considérations de couverture en soins.

Essai pilote d'équipes mobiles en soins palliatifs

Le programme du canton de Berne en matière de soins palliatifs montre la nécessité de développer les soins palliatifs spécialisés. Pour promouvoir les équipes mobiles en soins palliatifs (EMSP), la SAP mène un essai pilote de trois ans selon l'article 4, alinéa 1, lettres c et d de la loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP; RSB 811.01). Les EMSP sont des équipes interdisciplinaires composées de médecins et d'infirmiers spécialisés qui collaborent avec des spécialistes de la prise en charge psychosociale. Actives principalement au deuxième niveau d'intervention, elles conseillent et épaulent les fournisseurs de soins

de base dans la prise en charge des patientes et des patients en fin de vie gravement atteints dans leur santé. Ce projet vise à fournir au canton les éléments qui lui permettront de décider, le cas échéant, d'intégrer les EMSP dans son offre de soins ordinaire et de les étendre à l'ensemble de sa population. Les travaux préparatoires ont été lancés début 2018. Les mandats devraient être attribués dans le courant du printemps 2019 sur la base d'une procédure de gré à gré, et l'essai pilote devrait débuter en été 2019.

Essai pilote de traitements psychiatriques aigus à domicile

Les traitements psychiatriques aigus à domicile ont pour but d'étendre et de compléter les prestations ambulatoires de base. L'offre s'adresse en premier lieu aux personnes souffrant de maladies psychiatriques aiguës qui ont besoin d'un traitement et d'un suivi intensifs et pluridisciplinaires 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Berne n'ayant pas encore expérimenté de tels modèles de prise en charge, la SAP mènera un essai pilote de deux ans destiné à tester cette offre dans le contexte du canton, en vertu de l'article 115 de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11). Les résultats de l'évaluation permettront au canton de décider, le cas échéant, d'intégrer les traitements psychiatriques aigus à domicile dans son offre de soins ordinaire et d'en définir les modalités. Le mandat de participation à l'essai pilote a été attribué par marché de gré à gré à deux fournisseurs de prestations pour le groupe des adultes et à un autre pour le groupe des enfants et des adolescents. La mise en œuvre de l'essai pilote pourra débuter en été 2019.

Virage ambulatoire: groupe de suivi

Depuis le 1^{er} janvier 2019, suite à la révision de la législation fédérale, six groupes d'interventions chirurgicales sont uniquement pris en charge par l'assurance obligatoire des soins en mode ambulatoire. La SAP a constitué un groupe de suivi chargé de superviser les travaux de préparation, d'introduction et d'application. Celui-ci identifie les mesures à prendre au préalable, recensera les difficultés de mise en œuvre et évaluera les effets de cette décision de la Confédération, qui n'est pas sans incidences pour le canton et ses institutions hospitalières.

Nouvelles listes des hôpitaux de soins aigus somatiques, de psychiatrie et de réadaptation

Soins aigus somatiques (liste 2019):

La procédure de candidature a été ouverte en été 2017. Les dossiers de tous les hôpitaux et maisons de naissance intéressés ont été vérifiés de manière approfondie sur la base des critères inscrits dans la législation fédérale et des principes de planification du Conseil-exécutif. Les fournisseurs de prestations ont été informés fin avril 2018 des mandats que la SAP prévoyait de leur attribuer ou non, sous la forme d'un projet de décision sur lequel ils ont pu se prononcer dans le cadre du droit d'être entendus. Les avis issus de la seconde audition, qui portait sur quelques mandats de prestations, sont encore en cours d'examen. Les décisions définitives devraient être édictées durant le printemps 2019 par le Conseil-exécutif.

Psychiatrie (liste 2019) :

Les candidatures soumises en novembre 2017 ont là aussi été étudiées de près. Les fournisseurs de prestations ont pu se prononcer une première fois entre juillet et septembre 2018 sur les projets de décision de la SAP concernant l'octroi ou le non-octroi des mandats sollicités. Les avis des hôpitaux sont en train d'être analysés. Il est prévu de soumettre les décisions définitives au Conseil-exécutif pour adoption dans le courant de l'été 2019.

Réadaptation (liste 2020) :

L'année sous revue a permis d'achever les travaux préparatoires. La procédure de candidature a été ouverte fin décembre 2018.

Aumôneries dans les hôpitaux

Conformément à l'article 53 LSH, les hôpitaux répertoriés situés dans le canton de Berne doivent disposer d'une aumônerie ouverte aux patients et aux patientes et à leurs proches. En mars 2018, la SAP a constitué un groupe de travail avec les associations hospitalières et les Eglises pour mettre cette disposition en œuvre.

Couverture en soins dans la région du Simmental-Pays de Gessenay

Au printemps 2018, le directeur de la SAP a mis sur pied un groupe de travail composé de représentantes et représentants de la région, du centre hospitalier régional STS AG et de la SAP. Celui-ci était chargé d'examiner diverses options pour garantir durablement les soins hospitaliers et médicaux de base dans la région. La stratégie publiée fin 2018 prévoit un campus santé à Zweisimmen, un centre de santé à Gessenay ainsi qu'un réseau de soins intégrés pour l'ensemble de la région. L'offre de prestations sera précisée en 2019 avec la participation de cette dernière.

Tarifs hospitaliers

La situation a continué de se détendre durant l'année sous revue, qui a vu de nombreuses affaires en suspens être réglées. Ainsi, après des années d'insécurité juridique, l'Hôpital de l'Île a pu s'entendre avec la majorité des assureurs-maladie sur les tarifs hospitaliers universitaires à appliquer depuis 2012, qui ont été approuvés par le Conseil-exécutif. Font exception le Groupe Mutuel et CSS Assurance, pour lesquels des procédures de fixation des tarifs sont en cours.

Groupe de travail SAUV-BE

Dans le cadre de la réorganisation du sauvetage dans le canton de Berne, le groupe de travail SAUV-BE a été chargé de vérifier l'emplacement des centres d'ambulances et l'attribution des équipes aux services de sauvetage. Ces travaux, en voie de s'achever, permettront à la SAP de disposer de bases décisionnelles concernant en particulier l'indemnisation des prestations préhospitalières à partir de l'exercice 2020.

Groupe de l'Île

Le groupe de l'Île est en train d'élaborer une nouvelle stratégie qui met l'accent sur la numérisation. Il informe régulièrement la SAP et le Conseil-exécutif de l'avancement des travaux. En 2018, la SAP a rédigé un nouveau contrat avec l'Hôpital de l'Île et été intégrée dans le projet de plan général pour le site hospitalier. Par ailleurs, le gouvernement bernois a décidé de proposer Bernhard Pulver comme nouveau président du conseil d'administration du groupe lors de l'assemblée générale du 1^{er} février 2019.

Hôpital du Jura bernois SA

Suite au vote du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier, l'Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA) a procédé à une restructuration opérationnelle avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018 : dans un premier temps, il a constitué une filiale par scission (Hôpital de Moutier SA). Dans un second temps, la psychiatrie a été rapprochée des soins aigus somatiques par la fusion de l'HJB SA et du Réseau santé mentale SA.

La vente ultérieure du site de Moutier était également planifiée. Il en est notamment découlé un recours du canton du Jura auprès du Tribunal fédéral visant la suspension de la vente.

Un groupe de travail intercantonal, composé de délégations des cantons de Berne et du Jura ainsi que des hôpitaux concernés, a été institué par la Conférence tripartite Jura afin de trouver la meilleure solution pour l'avenir de l'hôpital de Moutier.

Rémunérations supplémentaires

Les rémunérations supplémentaires accordées aux hôpitaux figurent dans le crédit cadre 2016–2019 concernant les autres contributions au sens de la LSH. Les institutions bénéficient aussi de montants d'autres Directions, tels quelque CHF 100 millions de l'INS pour la formation et la recherche.

	TCHF
Formation postgrade en médecine et en pharmacie	18 892
Psychiatrie hospitalière de jour	17 636
Psychiatrie ambulatoire	19 683
Innovations	0
Consultations en matière de grossesse	1 355
Protection de l'enfant et aide téléphonique aux enfants	566
Matériel scolaire	159
Conservation des archives des hôpitaux fermés	47
Total	58 338

5.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 723 923 304	-2 782 363 186	-2 773 008 245	9 354 941	0.3 %
Revenus	357 156 583	339 406 971	350 334 447	10 927 476	3.2 %
Solde	-2 366 766 721	-2 442 956 215	-2 422 673 798	20 282 417	0.8 %
Charges					
30 Charges de personnel	-64 251 167	-66 482 031	-64 905 414	1 576 617	2.4 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-15 337 713	-18 274 730	-17 679 623	595 107	3.3 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-842 367	-1 246 336	-846 241	400 095	32.1 %
34 Charges financières	-1 336	-8 000	-5 481	2 519	31.5 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-833 666	0	-814 498	-814 498	0.0 %
36 Charges de transfert	-2 609 754 952	-2 670 762 034	-2 645 557 866	25 204 168	0.9 %
37 Subventions à redistribuer	-9 529 752	-8 000 000	-5 172 921	2 827 079	35.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-15 527 767	-15 527 767	0.0 %
39 Imputations internes	-23 372 351	-17 590 055	-22 498 433	-4 908 378	-27.9 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	16 315 917	15 498 900	8 144 821	-7 354 079	-47.4 %
43 Revenus divers	793 458	0	10 528	10 528	0.0 %
44 Revenus financiers	112 004	87 800	118 116	30 316	34.5 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	367 100	0	-367 100	-100.0 %
46 Revenus de transfert	297 843 579	286 811 783	300 359 676	13 547 893	4.7 %
47 Subventions à redistribuer	9 529 752	8 000 000	5 172 921	-2 827 079	-35.3 %
48 Revenus extraordinaires	20 526 720	13 431 144	19 036 138	5 604 994	41.7 %
49 Imputations internes	12 035 154	15 210 244	17 492 246	2 282 002	15.0 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats affiche un solde meilleur que prévu d'environ CHF 20 millions, et ce pour les raisons suivantes :

Dans le domaine de la santé, les amortissements du Fonds d'investissements hospitaliers sont plus élevés qu'attendu (CHF 14 mio env.) du fait d'un changement de système dans les financements spéciaux, suite auquel les investissements doivent à nouveau être amortis immédiatement. Comme les contributions versées par le Fonds ont en outre dépassé le budget (CHF 2 mio), l'imputation aux comptes ordinaires du canton est également plus importante.

En revanche, les subventions d'exploitation pour les soins hospitaliers sont inférieures de quelque CHF 37 millions au budget, les prestations d'intérêt général aux hôpitaux n'ayant pas été épuisées en raison du retard pris par quelques projets. De plus, des recettes supplémentaires ont été enregistrées dans le domaine du sauvetage (davantage d'interventions), et les hospitalisations hors canton ont coûté moins cher que prévu. S'y ajoutent les remboursements provenant des décomptes des années précédentes.

Dans le domaine du troisième âge et du long séjour, la facture dépasse le budget de quelque CHF 15 millions : le canton a constitué une provision à la charge du compte 2018 pour couvrir le coût du matériel de soins mentionné dans la liste des moyens et appareils (LiMA), dont les assureurs ont suspendu le financement suite à un jugement lorsque ce matériel ne peut être utilisé directement par la patientèle elle-même. Dans le secteur des adultes handicapés, les dépenses sont inférieures de CHF 12 millions environ par rapport au budget en raison d'une baisse des coûts. En effet, les plafonds prévus dans les contrats de prestations 2016 n'ont pas été utilisés entièrement et les amortissements des subventions d'investissement ont été moins élevés en raison du report de projets.

Par ailleurs, la facture dans le domaine de l'aide matérielle et de l'intégration a dépassé le budget de CHF 7 millions environ. Selon l'enquête menée auprès de communes représentatives, ce résultat est dû principalement à des coûts d'aide sociale individuelle plus élevés.

5.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-33 228 146	-58 596 644	-32 870 231	25 726 413	43.9%
Recettes	3 163 136	14 232 500	3 093 736	-11 138 764	-78.3%
Solde	-30 065 010	-44 364 144	-29 776 496	14 587 648	32.9%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-1 063 643	-2 565 000	-985 588	1 579 412	61.6%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	-348 423	0	-714 531	-714 531	0.0%
54 Prêts	-500 000	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	-50 000	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	-31 266 080	-56 031 644	-31 170 113	24 861 531	44.4%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	15 481	0	8 500	8 500	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	3 004 359	14 232 500	2 475 236	-11 757 264	-82.6%
64 Remboursement de prêts	143 295	0	610 000	610 000	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

L'investissement net de la SAP (Fonds d'investissements hospitaliers inclus) est inférieur au budget d'environ CHF 14,6 millions.

Dans le secteur du handicap en particulier, les investissements sont en dessous du budget en raison du retard de certains grands projets (CHF 15 mio environ).

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne

sont rémunérées depuis le 1^{er} janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun projet depuis l'introduction du nouveau régime. Par conséquent, les estimations du plan valent uniquement pour les projets autorisés avant le 31 décembre 2011. Les versements du Fonds dépendent de l'avancement des divers projets réalisés par les fournisseurs de prestations. Un léger dépassement de moins de CHF 2 millions est à noter pour l'année 2018.

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP

2013	2014	2015	2016	2017	2018
2 125.5	2 107.6	2 075.4	2 036.7	356.6	353.8

Commentaire

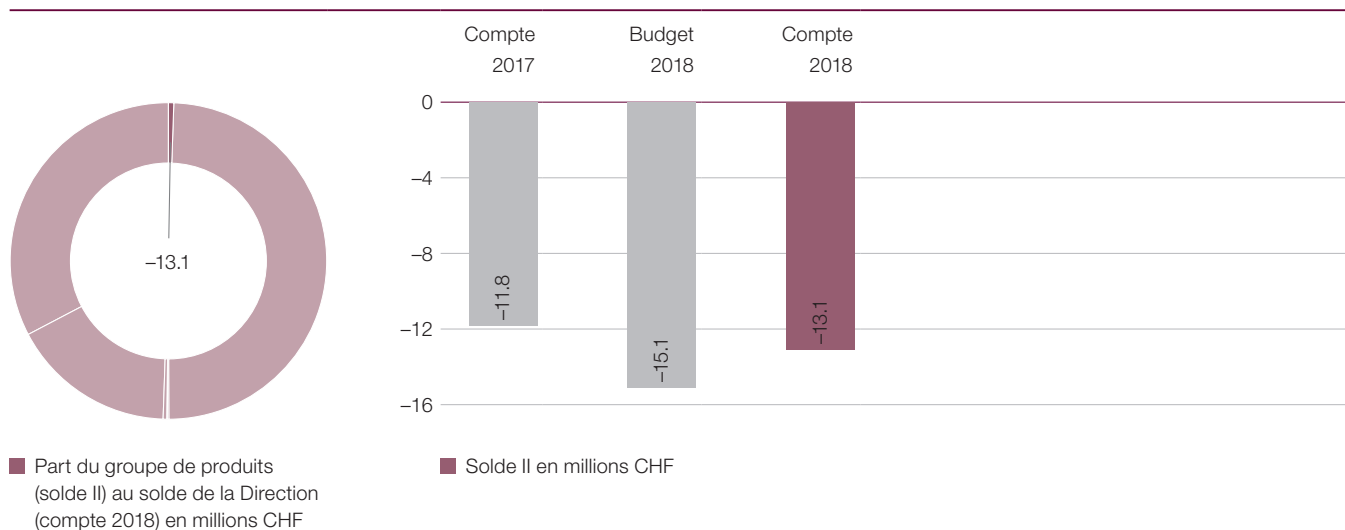
Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année. Les variations de +/- 10 à 20 postes au total d'une année à l'autre (jusqu'à fin 2016) sont dues aux fluctuations ordinaires et à la difficulté de trouver du personnel qualifié par moments, notamment dans le domaine des soins et en particulier dans les institutions psychiatriques devenues autonomes le 1^{er} janvier 2017.

Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

- suppression d'emplois et fermeture d'unités suite aux mesures EOS concernant la psychiatrie (en particulier secteur du long séjour dans la psychiatrie de la personne âgée, 45 postes en 2014) ;
- nouvelle réduction des effectifs dans les trois institutions psychiatriques cantonales en raison de leur autonomisation au 1^{er} janvier 2017, les mesures prises par les trois établissements pour améliorer leur résultat (projet « Fit for the future ») n'étant pas sans effet sur l'état du personnel (2015 et 2016) ;
- postes non pourvus au sein de l'administration centrale à la fin de l'année 2016 (5) ;
- transfert de 1,9 poste de l'ECO au Laboratoire cantonal (2016) ;
- autonomisation des trois institutions psychiatriques, d'où l'important recul affiché entre 2016 et 2017 ;
- légères variations entre 2017 et 2018 et effectif pas totalement pourvu en raison de postes vacants dus aux fluctuations ordinaires ;
- suppression de 4,16 postes dans le cadre de la réduction des effectifs du personnel cantonal découlant du programme d'allègement 2018 ;
- transfert de 1,4 poste à la FIN (Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne) dans le cadre du programme « IT@BE » de mise en œuvre de la stratégie TIC 2016–2020.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Soutien du directeur; coordination des activités des offices de la SAP; gestion de projets pour le directeur, le canton et la Confédération; planification financière et information du public.

naux; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes; représentation de la SAP auprès des autorités de la justice administrative et des tribu-

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées: finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	22 178	10 000	29 181	19 181	191.8%
(-) Frais de personnel	-7 095 895	-7 424 555	-7 171 279	253 276	3.4%
(-) Coûts matériels	-4 601 887	-7 207 801	-5 161 877	2 045 924	28.4%
(-) Intérêts et amortissements standard	-98 502	-526 474	-107 394	419 080	79.6%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-11 774 107	-15 148 831	-12 411 370	2 737 461	18.1%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-769 281	-769 281	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	18 031	14 000	34 518	20 518	146.6%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-11 756 075	-15 134 831	-13 146 133	1 988 698	13.1%
(+)/(-) Régularisations	734 533	94 330	62 436	-31 894	-33.8%
Solde III (comptabilité financière)	-11 021 542	-15 040 501	-13 083 696	1 956 804	13.0%

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Soutien à la direction	-2 317 801	-2 272 390	-1 645 995	626 395	27.6 %
Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/les tiers	-7 953 053	-11 286 418	-9 207 545	2 078 873	18.4 %
Prestations juridiques	-1 503 253	-1 590 023	-1 557 829	32 194	2.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde du groupe de produits (solde II) est inférieur de quelque CHF 2 millions aux prévisions, pour les raisons suivantes : grâce à des gains de fluctuation et de rotation et à un poste vacant non repourvu en vue de son transfert à l'Office d'informatique et d'organisation (OIO ; projet de centralisation), les frais de per-

sonnel ont été réduits de quelque CHF 0,3 million. Par ailleurs, les moyens alloués à l'informatique n'ont pas tous été utilisés (environ CHF 1,2 mio). Enfin, les coûts standards étaient moins élevés de CHF 0,4 million que prévu.

Priorités de développement

Durant l'année sous rapport, le Secrétariat général s'est concentré d'une part sur la poursuite de l'élaboration de la stratégie de la santé. Celle-ci doit dresser un état des lieux du système de santé bernois et montrer la voie à suivre pour assurer la couverture en soins de la population. D'autre part, il a suivi de près les travaux de mise en œuvre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE). La stratégie numérique a aussi constitué un thème majeur. L'activité législative a porté essentiellement sur les projets suivants :

- révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) et proposition du Conseil-exécutif sur le projet populaire ;
- consultation de la nouvelle loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc). Cette loi régira notamment les prestations

d'aide sociale institutionnelle qui sont actuellement intégrées dans la LASoc ;

- consultation de la nouvelle loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR), qui met en œuvre le projet NA-BE ;
- finalisation de la loi portant introduction de la législation fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LILEMO) adoptée par le Grand Conseil lors de sa session d'automne 2018 ;
- modification de l'ordonnance du 2 novembre 2011 sur les prestations d'insertion sociale (OPIS ; RSB 860.113) et introduction de bons de garde dans l'accueil extrafamilial.

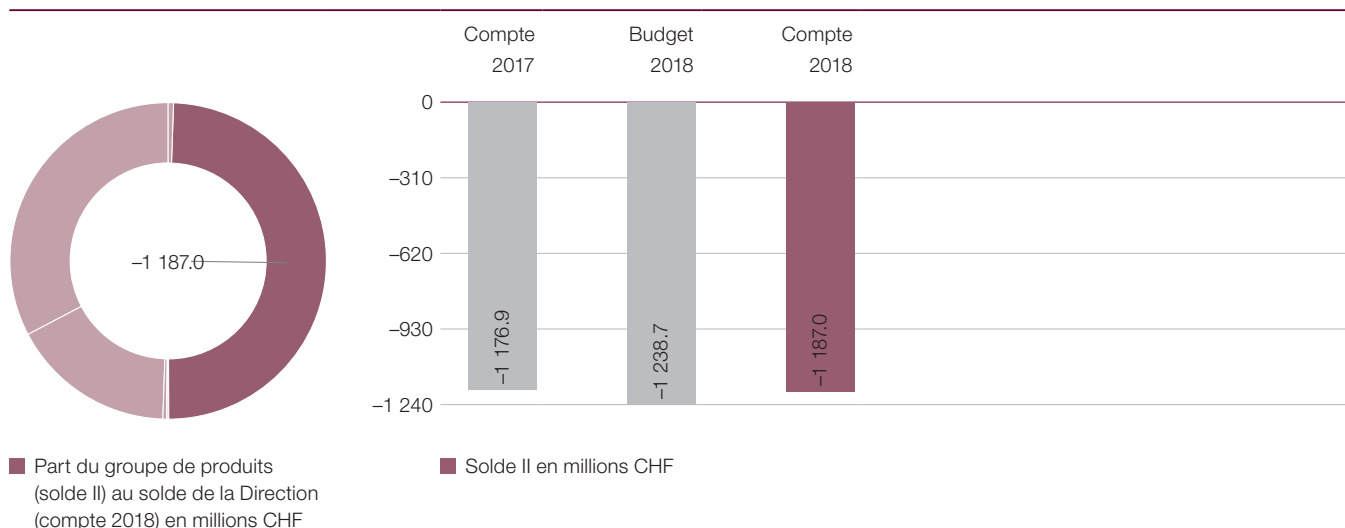
Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	113	123
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	11	9
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	48	49
Nombre de projets législatifs	17	16
Nombre de conseils juridiques (évaluation possible seulement à partir de 2015)	442	488
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	228	247
Nombre de recours déposés	25	28
Nombre de recours réglés	23	33

5.7.2 Soins hospitaliers



Description

Traitements, soins et conseils dispensés à des patients généralement hospitalisés (services de sauvetage).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	19 204	0	83 427	83 427	0.0 %
(-) Frais de personnel	-4 195 109	-4 502 295	-4 322 770	179 524	4.0 %
(-) Coûts matériels	-1 161 035	-2 155 501	-1 114 276	1 041 225	48.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	21 757	0	-29 439	-29 439	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-5 315 183	-6 657 795	-5 383 059	1 274 736	19.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	2 523 688	3 000 000	5 517 603	2 517 603	83.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 174 100 013	-1 235 049 444	-1 187 409 501	47 639 943	3.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	292 993	292 993	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 176 891 508	-1 238 707 239	-1 186 981 964	51 725 275	4.2 %
(+)/(-) Régularisations	-7 507 471	1 921 346	-22 987 139	-24 908 486	-1296.4 %
Solde III (comptabilité financière)	-1 184 398 980	-1 236 785 893	-1 209 969 104	26 816 789	2.2 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	CHF	Ecart budgétaire %
Soins aigus somatiques	-3 573 118	-4 498 586	-3 167 509	1 331 077	29.6 %
Réadaptation	-140 028	-177 220	-108 019	69 201	39.0 %
Formation pratique et perfectionnement	-850 147	-870 684	-1 097 421	-226 737	-26.0 %
Services de sauvetage	-425 418	-530 285	-512 201	18 084	3.4 %
Psychiatrie	-326 473	-581 021	-497 909	83 112	14.3 %

Commentaire :**Modification par budget 2018**

Le groupe de produits clôture environ CHF 52 millions en dessous du budget 2018.

Le solde I est inférieur de quelque CHF 1,3 million aux prévisions, le solde II d'environ CHF 50,2 millions (économies de CHF 36,9 mio dans les subventions d'exploitation d'une part, coûts standard des contributions à la charge du Fonds d'investissements hospitaliers moins élevés que planifié de CHF 13,3 mio d'autre part).

Le résultat du solde I s'explique en particulier par la décision de ne pas constituer une communauté de référence propre au canton de Berne en application de la loi fédérale du 19 juin 2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.1), mais d'adhérer à celle du canton de Zurich, déjà en développement. Les moyens prévus ont donc été transférés dans les subventions d'exploitation.

Par ailleurs, les actions récursoires concernant les hospitalisations cofinancées par le canton, possibles dès lors qu'un tiers doit répondre du dommage, ont occasionné moins de frais que prévu. Les charges de personnel ont également été inférieures au budget grâce aux gains de fluctuation.

Quant à la baisse des subventions cantonales, elle est due au fait que, parmi les prestations à rémunérer selon la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), les hospitalisations hors canton ont coûté moins cher qu'escompté (CHF –6 mio).

La formation et le perfectionnement pratiques des professions de la santé non universitaires enregistrent également des dépenses inférieures de quelque CHF 3,4 millions par rapport au

budget. Le nombre de personnes en formation visé selon la planification des soins n'a pas été atteint dans toutes les filières (en particulier aide en soins et accompagnement et soins infirmiers ES). Un plan de mesures pour y remédier sera mis en œuvre en collaboration avec l'INS, l'Organisation du monde du travail (OrTra) Santé Berne et le centre de formation en soins infirmiers de Berne.

Comme ces dernières années, les fournisseurs de prestations de sauvetage ont engrangé des recettes dépassant les prévisions, grâce à un nombre plus élevé d'interventions. Avec les remboursements découlant des décomptes des exercices précédents, il en résulte une économie de CHF 13,5 millions par rapport au budget.

Le crédit-cadre pour les prestations d'intérêt général des hôpitaux répertoriés affiche des dépenses plus basses que prévu d'environ CHF 15 millions. L'appel d'offres pour les prestations psychiatriques ambulatoires et de clinique de jour a été repoussé d'une année. L'essai pilote de traitements psychiatriques aigus à domicile a également pris du retard, de sorte que les moyens alloués ne seront utilisés qu'à partir de 2019. S'y ajoutent des remboursements suite aux décomptes des années précédentes.

Les amortissements standard des subventions d'investissement, budgétisés pour CHF 13,3 millions dans les « Coûts des subventions cantonales », ne font plus partie de ce poste. La Commission des finances du Grand Conseil a en effet décidé que les investissements relevant des financements spéciaux étaient à amortir immédiatement. (Les dépenses nettes des subventions d'investissement se montaient à quelque CHF 15,5 mio).

Priorités de développement

Bien qu'introduit en 2012, le nouveau financement hospitalier engendre encore de nombreuses incertitudes. D'une part, le système de forfaits par cas SwissDRG est affiné d'année en

année, ce qui a un impact sur le coût relatif des traitements, partant sur la rémunération des prestations, d'autre part le paysage hospitalier est en constante mutation.

Chances et risques

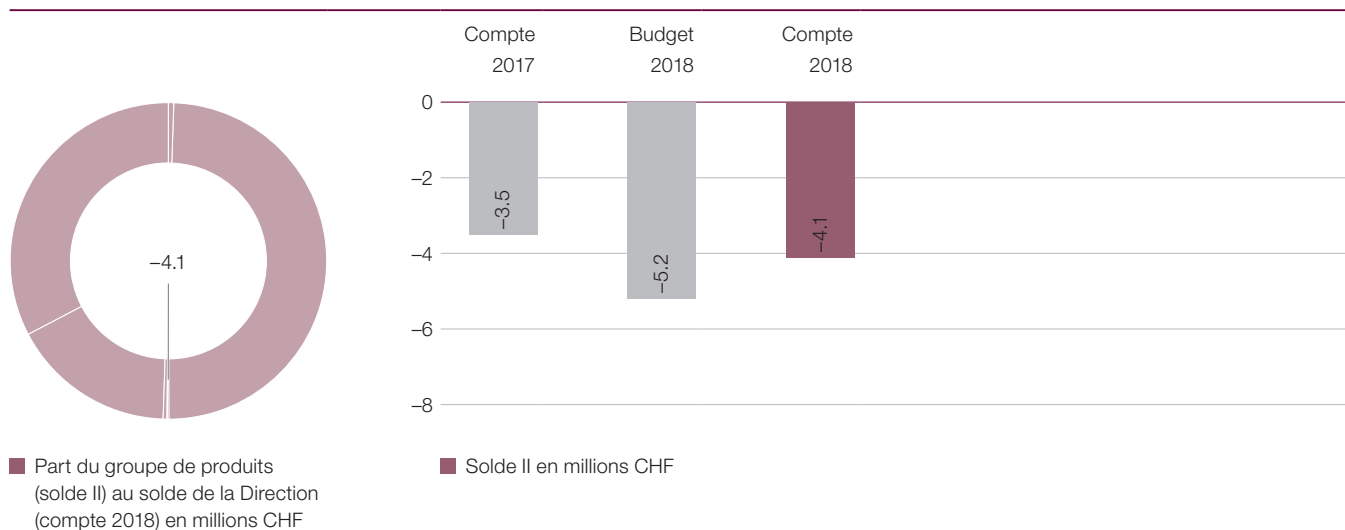
Les prestations effectives et les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers peuvent diverger des suppositions de la planification. Vu le gros volume du groupe de produits, des variations proportionnellement minimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs. Or la législation actuelle ne permet pas au canton de piloter le volume des prestations.

Le modèle des coûts normatifs pour l'indemnisation des services de sauvetage est en cours de révision. Une légère réduction des subventions est à prévoir, même sans tenir compte de la mesure du programme d'allègement 2018.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	146 083	145 819
Casemix ; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	150 489	150 698
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	190 074	192 746
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	129 917	130 953
Nombre d'interventions de sauvetage	37 549	43 008
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	72	63
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	28	25
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps ; selon contrat de prestations)	1 299	1 259
Nombre de journées de soins hospitalières (psychiatrie)	298 638	311 394
Nombre de journées de soins ambulatoires (psychiatrie)	164 631	327 961

5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire



Description

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et

de la prise en charge des traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	1 500 542	1 156 000	1 642 531	486 531	42.1 %
(-) Frais de personnel	-1 562 714	-1 810 708	-1 621 203	189 506	10.5 %
(-) Coûts matériels	-1 439 000	-1 159 000	-1 401 755	-242 756	-20.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	31	0	-758	-758	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-1 501 140	-1 813 708	-1 381 185	432 523	23.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 983 407	-3 407 000	-2 739 861	667 139	19.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-3 484 547	-5 220 708	-4 121 046	1 099 662	21.1 %
(+)/(-) Régularisations	-37 726	9 655	-115 513	-125 168	-1296.4 %
Solde III (comptabilité financière)	-3 522 273	-5 211 053	-4 236 559	974 494	18.7 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Maladies transmissibles et médecine préventive	-289 114	-271 828	-119 050	152 778	56.2 %
Autorisations	-646 718	-875 560	-644 822	230 739	26.4 %
Garantie de participation aux frais selon LAMal art. 41 al. 3	-154 661	-147 999	-222 195	-74 197	-50.1 %
Service sanitaire	-410 647	-518 321	-395 118	123 203	23.8 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde du groupe de produits est inférieur de quelque CHF 1,1 million au budget. Des économies ont été réalisées non seulement au niveau des frais de personnel (CHF 0,2 mio environ), en raison de postes vacants (notamment dans la direction des offices), mais aussi à celui des subventions cantonales (CHF 0,7 mio). De plus, les recettes ont dépassé de quelque CHF 0,5 million le chiffre prévu. Les coûts matériels sont quant à eux supérieurs d'environ CHF 0,2 million aux valeurs budgétées.

L'augmentation du nombre de vaccins contre le papillomavirus a entraîné des coûts matériels plus élevés (vaccins et prestations médicales). Cependant, les recettes ont dépassé les moyens budgétés (remboursements des assureurs-maladie).

Concernant les subventions cantonales, seule une partie des moyens réservés à la gestion des catastrophes ont été utilisés: aucune dépense ne sera engagée avant la fin du projet de réorganisation du sauvetage dans le canton de Berne et le lancement du futur service sanitaire coordonné de gestion des catastrophes. Les coûts du programme de dépistage par mammographie mené dans la partie francophone du canton (BEJUNE) ont été légèrement inférieurs à ceux inscrits au budget, les prestations effectivement fournies ayant été plus modestes que prévu. Le constat est le même pour le programme «donna» de la partie germanophone en raison de la période d'interruption.

Priorités de développement

Conseil et soutien pour le développement et la promotion de la médecine de premier recours, la reprise de cabinets de généralistes et les services médicaux d'urgences ambulatoires. Garantie de la qualité du programme cantonal de dépistage du cancer du sein par mammographie. Elaboration de la stratégie de gestion des catastrophes.

Poursuite de la mise en œuvre de la législation sur les épidémies, par exemple application de la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie NOSO), lutte contre la tuberculose conforme à la loi et aux recommandations et éradication de la rougeole. Exécution de la législation sur la procréation médicalement assistée (PMA). Récolte de données dans le domaine des soins ambulatoires.

Chances et risques

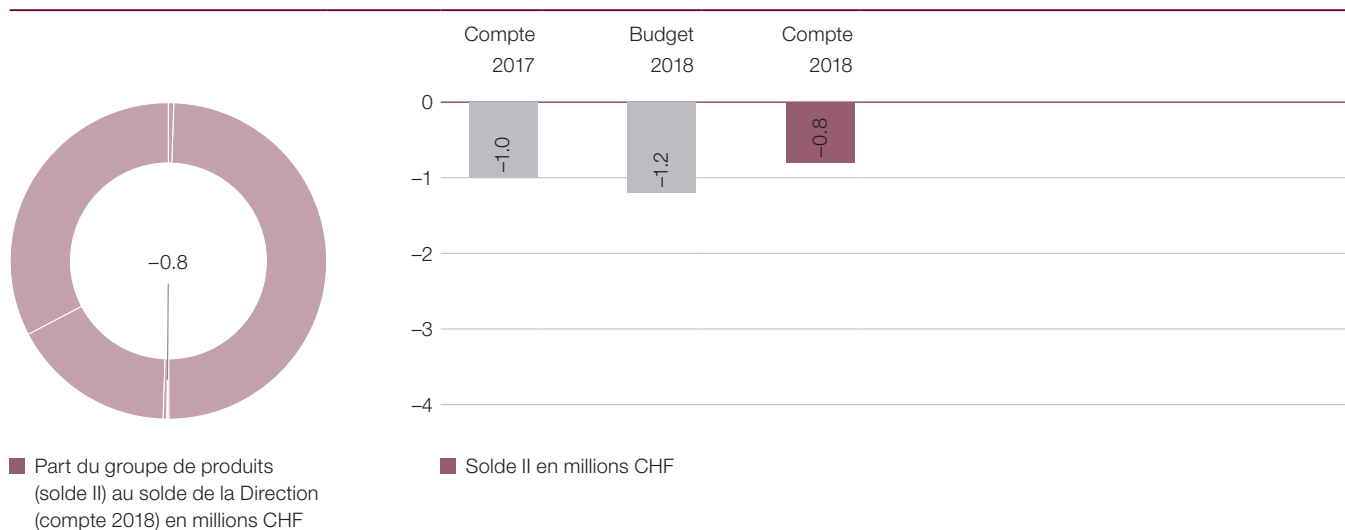
Les nouvelles tâches résultant de la législation fédérale (sur les épidémies, la PMA et l'enregistrement des maladies oncologiques) ainsi que les soins médicaux à apporter aux requérants d'asile exigent des ressources financières supplémentaires. Exemples: inspections des entreprises pratiquant la PMA, par-

ticipation obligatoire de tous les fournisseurs de prestations médicales à l'enregistrement des maladies oncologiques, élaboration et mise en œuvre de différentes stratégies (notamment système de santé du domaine de l'asile et programme de dépistage du cancer colorectal).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de procédures de surveillance	51	48
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	499	579
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 459	2 483
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	4 180	4 821
Lutte contre les maladies transmissibles: Nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	4 419	4 982

5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité



Description

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	1 250 714	1 066 000	1 158 987	92 987	8.7 %
(-) Frais de personnel	-2 021 434	-1 886 375	-1 736 404	149 971	8.0 %
(-) Coûts matériels	-227 270	-325 811	-220 245	105 566	32.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-45 823	-54 118	-46 826	7 292	13.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-1 043 812	-1 200 304	-844 488	355 816	29.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 043 812	-1 200 304	-844 488	355 816	29.6 %
(+)/(-) Régularisations	74 424	9 558	6 326	-3 232	-33.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-969 388	-1 190 746	-838 162	352 584	29.6 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Contrôle des médicaments	-931 818	-973 286	-760 231	213 055	21.9 %
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain	-158 114	-182 895	-82 976	99 919	54.6 %
Surveillance des professions pharmaceutiques	46 120	-44 124	-1 281	42 842	97.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde du groupe de produits est inférieur de plus de CHF 0,3 million au budget. Ce résultat s'explique en particulier par des frais de matériel plus bas et des rentrées financières

plus élevées que prévu dans tous les domaines: Commission cantonale d'éthique de la recherche et Office du pharmacien cantonal (OPHC).

Priorités de développement

Pratiquement plus aucune demande d'autorisation d'exercer la profession de pharmacien ou de pharmacienne n'a été déposée et accordée depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la loi fédérale révisée du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) portant sur la pratique indépendante de ce groupe professionnel.

La quantité de stupéfiants à éliminer pendant l'année sous rapport s'est élevée à plus de 13 tonnes, soit un nouveau maximum.

L'OPHC et le Service régional d'inspection des médicaments du nord-ouest de la Suisse (RHI) ont pu procéder aux inspections programmées.

Outre des analyses ponctuelles, le Laboratoire de contrôle pharmaceutique a effectué diverses vérifications liées aux projets de prévention menés avec le laboratoire mobile et au projet Drogues info Berne (DIB+). Il a aussi examiné, au cours d'un contrôle systématique, des échantillons acquis lors d'inspections et d'achats tests.

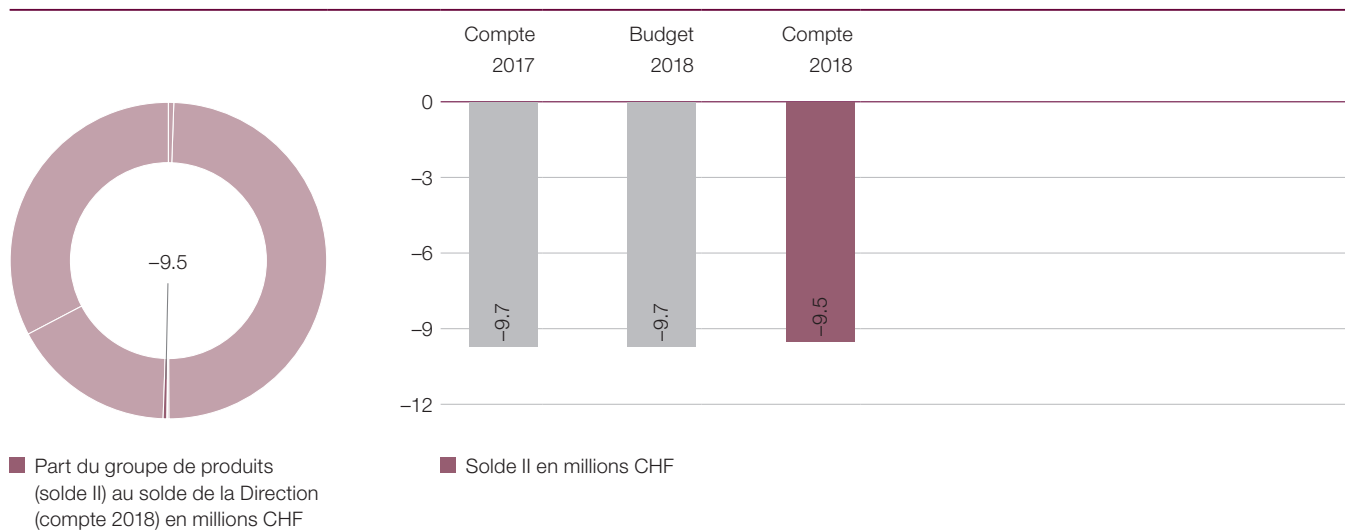
Chances et risques

Aucune incidence particulière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéf)	657	644
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	230	234
Nombre d'analyses de laboratoire	1 146	1 055
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	423	172
Elimination des stupéfiants périmés (kg)	10 790	13 580

5.7.5 Protection des consommateurs et de l'environnement



Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 420 489	1 661 000	1 857 111	196 111	11.8%
(-) Frais de personnel	-9 113 320	-9 220 493	-9 064 107	156 386	1.7%
(-) Coûts matériels	-1 262 547	-1 349 001	-1 523 032	-174 031	-12.9%
(-) Intérêts et amortissements standard	-767 833	-824 318	-746 037	78 281	9.5%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-9 723 212	-9 732 812	-9 476 066	256 746	2.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 391	4 000	10 660	6 660	166.5%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-9 717 821	-9 728 812	-9 465 406	263 406	2.7%
(+)/(-) Régularisations	111 338	155 737	113 718	-42 019	-27.0%
Solde III (comptabilité financière)	-9 606 482	-9 573 075	-9 351 688	221 387	2.3%

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	-7 895 804	-7 725 997	-7 579 578	146 419	1.9 %
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	-1 827 407	-2 006 815	-1 896 488	110 327	5.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le résultat du groupe de produits «Protection des consommateurs et de l'environnement» est meilleur que prévu de quelque CHF 0,3 million.

Ce résultat est dû au fait que les postes vacants n'ont en partie pas pu être repourvus directement. Par ailleurs, les activités administratives ont engendré des recettes plus élevées.

Priorités de développement

Protection des consommateurs: les adaptations requises suite à l'introduction de la nouvelle législation sur les denrées alimentaires ont pu être réalisées en grande partie. La mise en œuvre a mis en évidence d'autres besoins d'ajustement, qui seront pris en considération en 2019.

Protection de l'environnement: de plus en plus de projets d'aménagement du territoire et, depuis 2019, de demandes de permis

de construire sont évalués dans le cadre de la prévention des accidents majeurs. Des processus sont élaborés afin de favoriser la coordination avec les autorités en charge et avec les autres services spécialisés. Le manuel national «Utilisation sûre de produits chimiques, de microorganismes et de sources de rayonnement dans les écoles» sera introduit en 2019 dans le canton de Berne.

Chances et risques

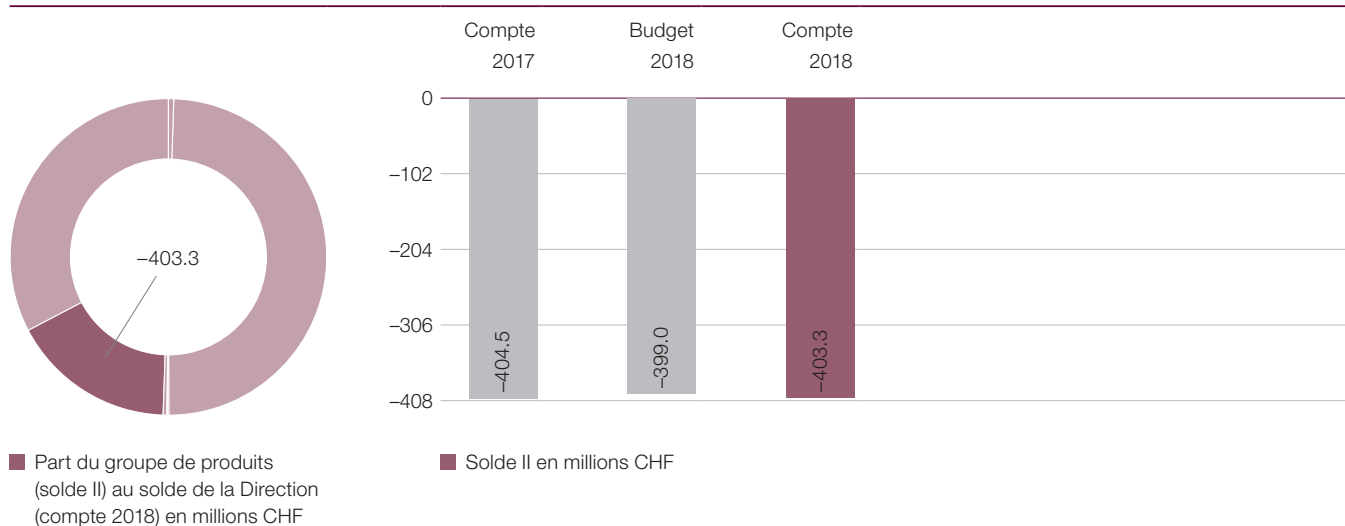
La nouvelle législation sur les denrées alimentaires introduite le 1^{er} mai 2017 comprend des exigences concernant la qualité de l'eau de douche et de baignade. Il n'est pas encore possible d'évaluer, sur la base des expériences déjà engrangées, les

ressources supplémentaires qui seront probablement requises pour le contrôle du grand nombre d'entreprises soumises à ces normes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 562	8 285
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	12 869	13 760
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	88	87
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuses	0	0

5.7.6 Garantie du minimum vital et intégration



Description

Garantie du minimum vital et insertion professionnelle

Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles à titre de minimum vital (aide sociale au sens strict). Y ont droit également les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées.

Les personnes non assurées et sans emploi tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurs de longue durée, indépendants sans emploi, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer aux mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé

Des programmes de promotion de la santé et de prévention des comportements addictifs sont mis sur pied. Ils s'adressent en premier lieu aux enfants ainsi qu'aux adolescents et aux jeunes adultes.

Les personnes dépendantes ou risquant de le devenir bénéficient d'une aide individualisée. La SAP planifie l'offre conformément aux besoins, cofinance les prestations au moyen de contrats de prestations et procède au controlling.

Insertion sociale et prestations spécifiques

Les familles et, en particulier, les familles monoparentales disposent de structures d'accueil extrafamilial (garderies et familles de jour) pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession, afin de favoriser l'intégration sociale mais aussi de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations pédagogiques professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à 5 ans révolus.

Les personnes le nécessitant bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques, telles que l'aide aux victimes d'infractions (p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) consolide les mesures spécifiques d'encouragement de l'intégration des personnes migrantes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	5 118	0	15 062	15 062	0.0 %
(-) Frais de personnel	-6 484 458	-6 917 017	-6 524 359	392 658	5.7 %
(-) Coûts matériels	-1 662 569	-1 958 500	-1 542 673	415 827	21.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	37 029	0	-255 128	-255 128	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-8 104 880	-8 875 517	-8 307 099	568 418	6.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	175 656 216	159 168 000	163 598 160	4 430 160	2.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-575 084 965	-552 326 000	-561 688 451	-9 362 451	-1.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 045 903	3 000 000	3 138 186	138 186	4.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-404 487 726	-399 033 517	-403 259 204	-4 225 687	-1.1 %
(+)/(-) Régularisations	358 636	218 963	-2 706 406	-2 925 369	-1336.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-404 129 089	-398 814 554	-405 965 610	-7 151 056	-1.8 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	-689 606	-1 297 597	-603 712	693 886	53.5 %
Insertion sociale	-3 115 431	-3 169 091	-3 355 316	-186 226	-5.9 %
Garantie du minimum vital social	-4 299 844	-4 408 829	-4 348 071	60 758	1.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I est inférieur de CHF 0,6 million au budget en raison des frais de personnel en dessous des attentes (gains de rotation, en particulier) et d'un usage plus restrictif que prévu des moyens affectés aux prestations de tiers.

Quant au solde II, il est supérieur au budget de CHF 4 millions au total (part du canton après compensation des charges), ce qui correspond à 1 pour cent de l'ensemble des coûts. En voici les raisons:

Le budget du produit « Garantie du minimum vital » est dépassé de CHF 10 millions (après compensation des charges). Ce résultat est dû à l'adaptation de la provision pour les éventuels bonus à verser aux communes (procédure de recours pendante). Concernant l'aide sociale individuelle, les charges devraient rester constantes, selon l'extrapolation des chiffres des

communes et des services sociaux de fin novembre 2018. En raison d'une budgétisation plutôt prudente, un dépassement a cependant été enregistré dans ce secteur. Il a notamment pu être compensé par une diminution des coûts dans l'aide sociale aux réfugiés.

Le solde (après compensation des charges) est en revanche meilleur que prévu dans l'aide institutionnelle (CHF 6 mio), pilotée directement par la SAP au moyen de contrats de prestations. Le budget n'a pas été totalement épuisé pour les offres suivantes, notamment accueil extrafamilial, consultation conjugale et familiale, consultation pour enfants et adolescents, encouragement à l'intégration, programmes d'occupation et d'insertion, aide en cas d'addiction, promotion de la santé et aide aux victimes d'infractions.

Priorités de développement

En ce qui concerne la garantie du minimum vital, le nombre de bénéficiaires est en légère baisse d'après une extrapolation. Le coût total de l'aide sociale individuelle est quant à lui resté à un niveau élevé. Les chiffres définitifs seront disponibles dans le courant du printemps 2019. L'insertion des personnes touchant une aide sociale constitue toujours un gros défi.

L'avancement de la révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) est décrit dans le volume 2, au chapitre « Santé, politique sociale et familiale ».

Dans le secteur de l'intégration, si le nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire a encore augmenté en 2018, relativement peu de nouvelles demandes d'asile

ont été déposées et le canton prend moins de personnes en charge, de sorte que la moyenne est restée stable. Le volume de l'aide sociale et de l'encouragement à l'intégration n'a donc guère changé par rapport à l'année précédente.

La restructuration du domaine de l'asile et sa mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR) sont présentées dans le volume 2, au chapitre « Santé, politique sociale et familiale ».

En 2018, 124 places en garderie et quelque 23 000 heures d'accueil en famille de jour supplémentaires ont été proposées dans 20 communes du canton en vertu de l'ordonnance du 2 novembre 2011 sur les prestations d'insertion sociale (OPIS; RSB 860.113). Les premiers bons de garde seront émis à compter d'août 2019 dans l'ensemble du canton. Les ordonnances correspondantes ont fait l'objet d'une procédure de consultation et de corapport en 2018. Quant à la mise en œuvre de la stratégie de développement de la petite enfance, elle suit son cours.

En 2018, un contrat a ainsi pu être conclu avec le centre de puériculture, lequel est chargé de concevoir un programme de

visites à domicile auquel les communes pourront recourir en cas de besoin.

Comme les années précédentes, le nombre de dossiers à traiter dans l'aide aux victimes d'infractions a été élevé (env. 350). La SAP a rendu un total de 192 décisions d'indemnisation et de réparation morale.

Les mesures arrêtées dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention sont réalisées conformément au Rapport complémentaire à la stratégie d'aide aux personnes dépendantes compte tenu des coupes décidées dans le PA 2018. La troisième phase du programme cantonal Berne en santé (2018–2021) a été lancée comme prévu et comprend, outre l'alimentation et l'activité physique, le thème de la santé psychique.

La mise en œuvre des mesures de la stratégie d'aide aux personnes dépendantes s'est également poursuivie selon la planification, compte tenu des coupes décidées dans le PA 2018. Les offres tant ambulatoires que résidentielles affichent un bon à très bon taux d'occupation. Seuls les traitements avec prescription d'héroïne continuent de reculer.

Chances et risques

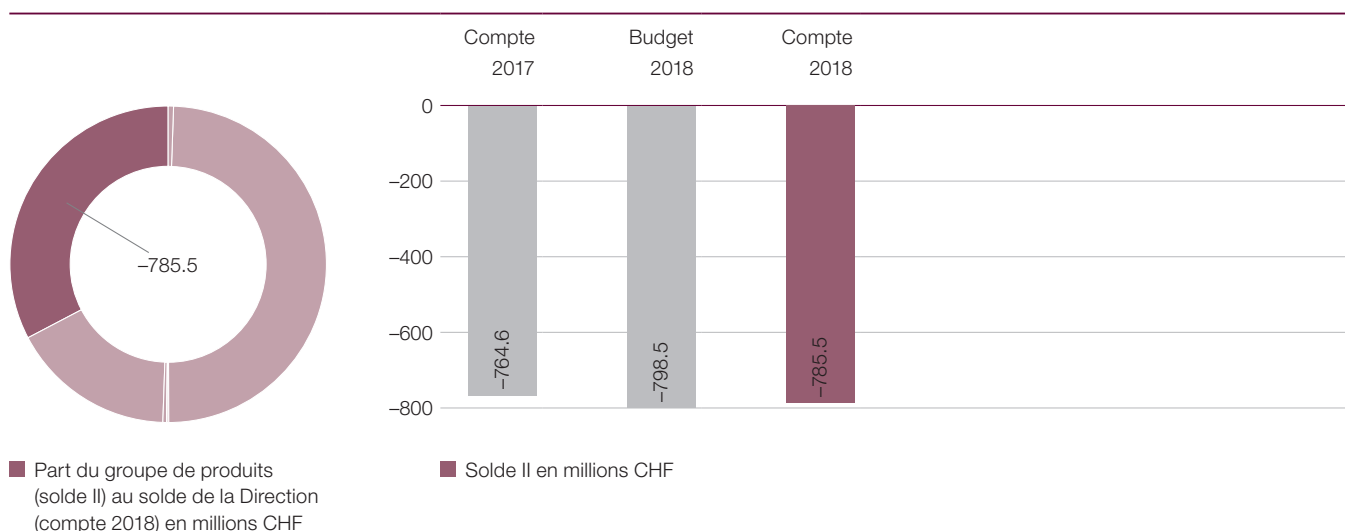
Des surcoûts considérables pourraient découler de facteurs exogènes tels qu'une augmentation du nombre de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire, un affaiblissement de la conjoncture, la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout) et

des changements structurels, notamment dans la réduction individuelle des primes selon l'article 65 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10). L'ampleur de ces surplus de dépenses éventuels ne peut cependant pas être évaluée à l'heure actuelle.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	46 900	46 500
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale; %)	5	5
Nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire (> 7 ans) dans le canton de Berne	7 303	8 579
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 000	1 000
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	3 823	3 976
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	280	277

5.7.7 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation



Description

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le can-

ton en fonction de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	4 799 482	2 547 900	2 778 513	230 613	9.1 %
(-) Frais de personnel	-33 287 032	-34 583 886	-34 476 061	107 825	0.3 %
(-) Coûts matériels	-7 030 881	-7 989 829	-8 056 769	-66 940	-0.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-216 756	-164 865	-131 475	33 390	20.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-35 735 187	-40 190 680	-39 885 792	304 888	0.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	126 867 742	130 655 000	130 835 973	180 973	0.1 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-855 774 761	-888 966 000	-876 509 960	12 456 040	1.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	17 003	13 900	31 253	17 353	124.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-764 625 203	-798 487 780	-785 528 526	12 959 255	1.6 %
(+)/(-) Régularisations	11 506 236	22 147 387	6 299 547	-15 847 840	-71.6 %
Solde III (comptabilité financière)	-753 118 967	-776 340 393	-779 228 979	-2 888 585	-0.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Aide aux enfants et aux adolescents	-32 180 879	-36 477 963	-35 838 789	639 174	1.8 %
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-1 390 227	-1 703 464	-1 645 937	57 527	3.4 %
Aide aux adultes handicapés	-2 164 081	-2 009 254	-2 401 067	-391 813	-19.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2018

Le solde I est inférieur de CHF 0,3 million au budget.

Le solde II clôture également en deçà des prévisions (CHF 13 mio environ). Les subventions d'exploitation (coûts et recettes) se situent au-dessus du budget (CHF 3 mio environ), alors que les subventions d'investissement y sont inférieures (CHF 16 mio environ). La baisse des premières est due à la provision constituée pour le matériel de soins requis dans la prise en charge

ambulatoire et hospitalière des personnes âgées, provision qui n'a pas pu être entièrement compensée (motifs: voir les priorités de développement ci-dessous). Le canton est encore en train d'étudier s'il doit assumer ces frais durant l'année sous revue et, le cas échéant, selon quelles modalités. Quant aux subventions d'investissement, la raison principale du résultat inférieur au budget est le retard pris par certains projets de construction.

Priorités de développement

En ce qui concerne les enfants et les adolescents, la SAP a participé à plusieurs projets interdirectionnels. La stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée, sous l'égide de l'INS, vise à regrouper les écoles ordinaires et les établissements spécialisés au sein de l'école obligatoire. Quant au projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires, clos durant l'été, et au projet de prestations particulières d'encouragement et de protection lancé à sa suite sous la houlette de la JCE, ils ont pour but d'harmoniser les structures de financement et de surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents. La SAP est partie prenante aux deux projets.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, priorité a de nouveau été mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Il est ressorti de l'analyse intermédiaire réalisée durant l'année considérée que ses principes fondamentaux, à savoir une liberté de choix accrue et l'adaptation du régime de financement, peuvent être maintenus. Il faut toutefois introduire un système de pilotage plus efficace, renforcer le contrôle des coûts et simplifier les processus.

Quant aux personnes âgées et aux malades chroniques, l'accent a été mis en premier lieu sur la révision du système de rémunération de l'obligation de prise en charge dans le domaine ambulatoire. La couverture en soins de la population doit être davantage liée aux besoins et aux prestations. Dans une première étape, les contrats de prestations 2019 ont été adaptés en ce sens. Par ailleurs, la SAP a élaboré une réglementation pour le financement du matériel de soins, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Son introduction a été rendue nécessaire dès lors que les assureurs ont suspendu en cours d'année le remboursement du matériel utilisé par les prestataires, suite à deux arrêts du Tribunal administratif fédéral. Le canton est en train d'examiner s'il doit prendre ces frais en charge et, le cas échéant, selon quelles modalités pour 2018.

L'année sous revue a également vu l'élaboration d'une stratégie de surveillance. Il s'agit d'harmoniser la procédure et d'améliorer sa transparence, y compris pour le public, dans le but de continuer à garantir la qualité de la surveillance.

Chances et risques

Dans les secteurs du troisième âge et du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique (hausse des naissances d'une part, du nombre de personnes âgées et très âgées d'autre part) ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les dépenses qui en résultent ne peuvent être évaluées que grossièrement.

Le besoin en personnel, et en particulier en personnel infirmier diplômé, qui est en hausse et reste parfois difficile à couvrir, constitue également un risque difficile à chiffrer.

Le besoin d'enseignement spécialisé va sans doute continuer à croître. Il est parfois difficile de trouver une place appropriée pour les enfants et les adolescents requérant un encadrement

particulièrement lourd et complexe, car il n'existe aucune obligation d'admission. La SAP aide les personnes concernées dans leurs recherches et soutient la création des places et l'ouverture des classes nécessaires. Dans ce contexte, il est fort probable que des ressources supplémentaires continueront d'être requises à l'avenir.

L'analyse intermédiaire sur la mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés montre que le respect du principe de neutralité des coûts exigé par le Grand Conseil suppose des mesures de pilotage plus efficaces. Il convient aussi de simplifier les processus, depuis l'évaluation des besoins jusqu'au décompte en passant par l'achat des prestations. Dans le domaine ambulatoire, il est prévu que les personnes handicapées puissent engager elles-mêmes du personnel d'assistance et jouer ainsi le rôle d'employeur. Ces différents éléments

sont à prendre en considération dans le cadre du processus législatif.

En ce qui concerne la prise en charge, durant l'année sous revue, des frais du matériel de soins utilisé par les prestataires, la procédure est en cours de clarification. Le canton de Berne a déjà introduit des mesures pour la rémunération adéquate des fournisseurs à partir de janvier 2019. Il vise cependant toujours

une solution à l'échelle nationale, afin que les cantons ne doivent pas supporter ces coûts à eux seuls dans le cadre du financement résiduel des soins.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 077	14 302
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 093	4 101
Nombre de places autorisées dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative pour les enfants et adolescents du canton de Berne	3 292	3 436
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 879	12 851
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1, soit 2017)	40 327	41 324
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1, soit 2017)	7 755	7 374
Nombre d'enfants et adolescents dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1, soit 2017)	3 522	3 651
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	6	6

5.8 Préfinancements

5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 812.11), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1^{er} janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne

finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Seuls les investissements hospitaliers autorisés avant le 31 décembre 2011 sont encore financés par des ressources prélevées sur le Fonds.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-20 527 423	-13 431 144	-19 036 138	-5 604 994	-41.7 %
Revenus	20 527 423	13 431 144	19 036 138	5 604 994	41.7 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-3 132	-30 000	-26 653	3 347	11.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	-180 000	-180 000	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-20 524 291	-13 401 144	-18 829 485	-5 428 341	-40.5 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	20 526 720	13 431 144	19 036 138	5 604 994	41.7 %
49 Imputations internes	703	0	0	0	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	240 512 679	213 394 685	219 985 959	6 591 274	3.1 %
Etat du patrimoine au 31.12.	219 985 959	199 963 541	200 949 821	986 280	0.5 %
Variation du patrimoine	-20 526 720	-13 431 144	-19 036 138	-5 604 994	-41.7 %

Commentaire

Seuls les projets autorisés jusqu'à fin 2011 sont financés par des moyens du Fonds d'investissements hospitaliers.

Durant l'année sous revue, CHF 19 millions environ ont été retirés pour effectuer des versements partiels dans le cadre de

projets en cours et des paiements complémentaires après décompte final. Au total, 17 projets ont pu être clos et quelque 25 sont encore en réalisation ou font l'objet des derniers contrôles pour le décompte final.

La rénovation complète du Centre hospitalier Bienne SA est interrompue. Une nouvelle construction est en effet à l'étude. Son financement nécessiterait un autre arrêté du Grand Conseil.

5.9 Financements spéciaux

5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

L'article 70, alinéa 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds «sont utilisées pour financer des mesures et des institutions

relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes ».

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 109 572	-6 167 100	-6 153 971	13 129	0.2%
Revenus	6 109 572	6 167 100	6 153 971	-13 129	-0.2%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	-100 000	-1 054	98 946	98.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-833 666	0	-814 498	-814 498	0.0%
36 Charges de transfert	-5 208 905	-6 000 000	-5 264 519	735 481	12.3%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-67 000	-67 100	-73 900	-6 800	-10.1%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	367 100	0	-367 100	-100.0%
46 Revenus de transfert	6 109 572	5 800 000	6 153 971	353 971	6.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	3 076 949	2 759 849	3 910 615	1 150 766	41.7%
Etat du patrimoine au 31.12.	3 910 615	2 392 749	4 725 113	2 332 364	97.5%
Variation du patrimoine	833 666	-367 100	814 498	1 181 598	321.9%

Commentaire

La fortune du Fonds de lutte contre la toxicomanie a augmenté en 2018. Si les revenus de l'impôt sur les maisons de jeu sont restés légèrement en deçà des prévisions, ceux de la taxe sur

la dépendance au jeu, de la dîme de l'alcool et des redevances au sens de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR ; RSB 935.11) ont été un peu plus importants.

Globalement, les recettes sont supérieures de CHF 0,4 million à la planification.

Quant aux dépenses, elles ont été inférieures au budget, plusieurs projets ayant finalement été financés non par le Fonds de lutte contre la toxicomanie, mais par les comptes ordinaires du canton.

6 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien de la direction	-1.9		0.0
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	-71.9		0.2
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.5		0.0
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-19.1		0.4
Soutien et surveillance des communes	-4.2		0.0
Organisation du territoire	-12.2		1.2
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-2.6		0.1
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-9.7		7.9
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 381.5		788.0
Préfectures	-24.5		12.6
Poursuites et faillites	-35.3		52.8
Tenue du registre foncier	-15.6		116.7
Registre du commerce	-3.4		4.3
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-167.7		29.5

6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2017	2018	2018	CHF	%
Soutien de la direction	-1.9	-3.6	-1.9	1.7	47.9 %
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	-71.7	-72.9	-71.6	1.2	1.7 %
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.5	-1.5	-1.5	0.0	2.9 %
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-17.4	-21.6	-18.7	2.9	13.5 %
Soutien et surveillance des communes	-3.2	-4.9	-4.2	0.7	14.8 %
Organisation du territoire	-10.7	-13.8	-11.1	2.7	19.7 %
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-2.7	-2.5	-2.5	-0.0	-0.1 %
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-2.5	-2.0	-1.8	0.1	6.8 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-546.2	-539.1	-593.6	-54.5	-10.1 %
Préfectures	-12.1	-12.9	-11.9	1.0	8.0 %
Poursuites et faillites	17.3	9.8	17.5	7.7	78.6 %
Tenue du registre foncier	88.9	79.7	101.0	21.3	26.7 %
Registre du commerce	1.2	0.4	0.9	0.5	143.0 %
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-133.2	-136.2	-138.3	-2.1	-1.5 %
Total	-695.7	-721.2	-737.6	-16.5	-2.3 %

6.3 Les priorités de l'exercice

Le 14 mars 2018, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport concernant le projet de mise en œuvre de la réforme des Directions (RDir), qui proposait deux modèles, tout en demandant la poursuite des travaux de révision de la loi d'organisation (LOCA; RSB 152.01) alors au stade d'avant-projet. Durant l'été, l'exécutif, dans sa nouvelle composition, a confirmé la ligne suivie par le projet RDir. La révision partielle de la LOCA a fait l'objet d'une procédure de consultation entre le 23 août 2018 et le 22 novembre 2018. Les nouvelles dispositions donnent au Conseil-exécutif la compétence d'attribuer aux Directions leurs domaines de tâches par voie d'ordonnance. Le Grand Conseil débattit du projet lors de sa session d'été 2019.

La loi du 6 mai 1945 sur les Eglises (loi sur les Eglises nationales, LEgN; RSB 410.11) a été remplacée par une nouvelle loi sur les Eglises nationales dont le Conseil-exécutif, en date du 29 août 2018, a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, tandis que diverses modifications indirectes (loi sur les communes, LCo; RSB 170.11, loi concernant les communautés israélites; RSB 410.51) devenaient effectives au 1^{er} octobre 2018 déjà. Les deux ordonnances d'application de la loi sur les Eglises nationales sont en cours d'élaboration et seront arrêtées par le Conseil-exécutif en 2019.

En 2017, la JCE avait lancé un projet de révision de la loi sur les constructions (LC; RSB 721.0) en vue de l'introduction des procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans, projet envoyé en consultation entre le 26 mars et le 25 juin 2018. Depuis juillet, dix communes de l'arrondissement administratif de l'Emmental testent l'application avec succès dans le cadre d'un projet pilote. Les expériences faites par les requérants, les communes, la préfecture, les offices et les services spécialisés sont évaluées au fur et à mesure, et prises en compte dans le développement du système eBau.

Une procédure de consultation distincte a eu lieu en octobre 2018 au sujet d'une autre révision de la LC. Son but, en application de deux motions approuvées, est d'adapter les dispositions sur la compensation de la plus-value et, plus précisément, sur la procédure et sur la compensation des avantages dus à l'aménagement en cas de changement d'affectation ou d'augmentation du degré d'affectation.

Une révision de la loi sur les préfets et les préfètes (LPr; RSB 152.321) ainsi que l'édiction d'une ordonnance sur les expulsions (Oex; RSB 222.100) ont permis de mieux définir les tâches préfectorales dans les domaines de la violence domestique et des expulsions.

Le crédit d'objet pour la planification et la réalisation d'une aire de transit destinée aux gens du voyage étrangers à Montménénil ayant fait l'objet d'une proposition de renvoi du Grand Conseil, les préfets et préfètes ont été chargés de mettre à titre provisoire plusieurs aires de petites dimensions à la disposition des gens du voyage étrangers. Avec l'aide de la commune de Brugg, une telle aire a pu être réalisée et sera ouverte pendant deux saisons de déplacements. Simultanément, une demande de crédit d'objet pour la planification et la réalisation d'une aire de transit définitive pour les gens du voyage étrangers à Wileroltigen a été préparée à l'intention du Grand Conseil.

Le Conseil-exécutif a conclu en septembre une convention destinée à protéger la réserve naturelle du Fanel (commune de Champion) avec le Touring club suisse (TCS) et les associations de protection de la nature. Cette convention définit l'existence du terrain de camping du Fanel jusqu'à fin 2024. Une déconstruction est prévue à partir de 2025, avec une revitalisation de la réserve naturelle à la clé. Le canton a proposé au TCS un site de remplacement sur le territoire de la commune de Champion, mais hors de la réserve naturelle. Le TCS n'a pas encore indiqué s'il entendait donner suite à cette proposition.

La JCE a par ailleurs collaboré à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets cantonaux: progiciel de gestion intégré (PGI ou ERP), optimisation de l'informatique cantonale (IT@BE), gestion des affaires et archivage électroniques (GAE). Elle a introduit le système de gestion des affaires BE-GEVER selon le calendrier prévu dans ses offices de l'administration centrale et équipé certaines personnes de référence au sein de l'administration décentralisée.

La JCE a par ailleurs mis l'accent, notamment, sur l'adaptation du plan directeur cantonal, le début des travaux de révision de la loi sur le notariat (LN; RSB 169.11), le rapport final concernant le projet «Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne» ainsi que, en application de celui-ci, la reprise du domaine des prestations particulières d'encouragement et de protection.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 671 142 890	-1 699 396 264	-1 758 181 682	-58 785 419	-3.5 %
Revenus	975 307 047	977 944 770	1 020 366 203	42 421 433	4.3 %
Solde	-695 835 843	-721 451 494	-737 815 479	-16 363 985	-2.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	-193 875 687	-198 948 049	-189 402 292	9 545 758	4.8 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-157 710 973	-163 164 225	-166 848 285	-3 684 060	-2.3 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 321 200	-2 179 292	-2 161 699	17 594	0.8 %
34 Charges financières	-130 328	-66 100	-152 443	-86 343	-130.6 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	-2 329	-2 329	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 303 036 891	-1 319 737 998	-1 385 835 648	-66 097 650	-5.0 %
37 Subventions à redistribuer	-2 214 383	-1 933 488	-2 625 997	-692 509	-35.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-11 853 427	-13 367 111	-11 152 990	2 214 121	16.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	89 775 689	80 000 000	102 831 682	22 831 682	28.5 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	116 891 484	109 963 111	115 823 188	5 860 077	5.3 %
43 Revenus divers	3 679	12 500	401 316	388 816	3110.5 %
44 Revenus financiers	129 598	35 300	341 321	306 021	866.9 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	762 819 303	782 804 271	794 983 043	12 178 772	1.6 %
47 Subventions à redistribuer	2 214 383	1 933 488	2 625 997	692 509	35.8 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	3 472 911	3 196 100	3 359 657	163 557	5.1 %

Evolution du compte de résultats

A l'Office des assurances sociales, les charges dans le domaine de la réduction des primes ont excédé de CHF 3,2 millions les sommes budgétées. Un mandat de groupe a entraîné la constitution, a posteriori, d'une provision de CHF 50 millions pour les poursuites susceptibles de déboucher sur des actes de défaut de biens au sens de l'article 64a de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10). Les contributions fédérales destinées à la réduction des primes ont été de CHF 2,9 millions inférieures aux prévisions. S'agissant des prestations complémentaires (PC), les charges supplémentaires se sont montées à CHF 14,3 millions, et les revenus supplémentaires provenant des contributions fédérales, à CHF 3,4 millions. Des coûts excédant les prévisions à raison de CHF 4,1 millions ont été enregistrés pour les allocations familiales destinées aux personnes sans activité lucrative. Dans ce domaine et celui des PC, les subventions communales ont augmenté de CHF 14,7 millions du fait de régularisations temporelles concernant les PC.

S'agissant des offices des poursuites et des faillites, une augmentation de la charge de travail a engendré des recettes excédant les prévisions à raison de CHF 7,0 millions.

Les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte ont vu le solde des charges dépasser la valeur budgétée de CHF 2,4 millions. Ce résultat est principalement dû aux coûts des mesures que les APEA ne peuvent guère contrôler.

Dans les bureaux du registre foncier, les revenus fiscaux ont été de CHF 22,8 millions supérieurs aux prévisions malgré la révision de la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMU ; RSB 215.326.2).

6.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-1 012 174	-2 400 000	-3 702 113	-1 302 113	-54.3%
Recettes	0	0	1 663	1 663	0.0%
Solde	-1 012 174	-2 400 000	-3 700 450	-1 300 450	-54.2%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-307 144	-1 590 000	-86 957	1 503 043	94.5%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	-705 030	0	-3 615 156	-3 615 156	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	-810 000	0	810 000	100.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	1 663	1 663	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Les charges ont augmenté de CHF 2,7 millions par rapport à l'exercice précédent. Par le passé, les ressources budgétées dans le compte des investissements n'avaient pas été entièrement exploitées du fait du report de divers projets. Ce retard en termes d'investissement a été rattrapé: la mise en œuvre de projets portant sur de nouveaux logiciels pour les préfectures, les offices des poursuites et des faillites ainsi que l'Office des

affaires communales et de l'organisation du territoire a débuté en 2018 et se poursuit en 2019. De surcroît, les exigences plus strictes en matière de soumission ont contribué à un accroissement des coûts. Enfin, un report de ressources du compte de résultats vers le compte des investissements est intervenu.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la JCE

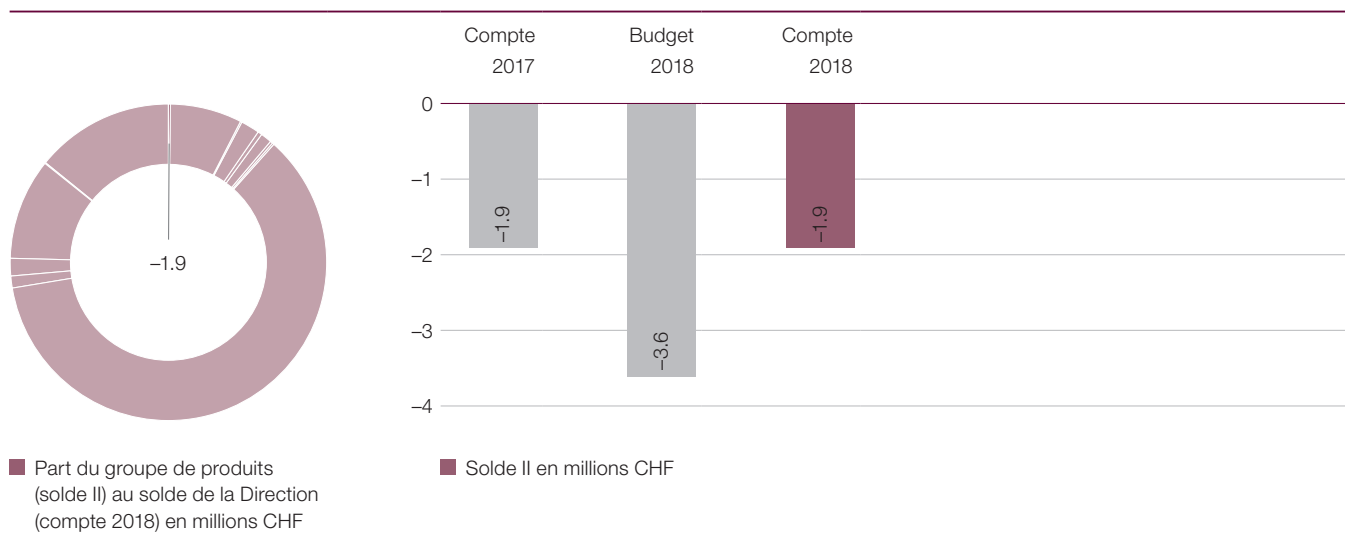
2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 316.7	1 326.4	1 323.6	1 304.7	1 277.2	1 282.7

Commentaire

L'effectif du personnel de la JCE a légèrement augmenté, mais sans excéder les limites fixées par le Conseil-exécutif en la matière. Cette hausse reflète l'engagement de personnes à des postes jusqu'ici vacants au sein de la JCE (sans les Eglises nationales).

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien de la direction



Description

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	501	2 000	825	-1 175	-58.7 %
(-) Frais de personnel	-1 391 873	-2 776 425	-1 451 988	1 324 437	47.7 %
(-) Coûts matériels	-358 526	-721 772	-317 334	404 438	56.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-613	-589	-1 103	-514	-87.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-1 750 510	-3 496 785	-1 769 600	1 727 186	49.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-103 301	-130 000	-120 007	9 993	7.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	941	900	1 639	739	82.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 852 871	-3 625 885	-1 887 968	1 737 918	47.9 %
(+)/(-) Régularisations	630	-514	-5 739	-5 225	-1017.1 %
Solde III (comptabilité financière)	-1 852 241	-3 626 399	-1 893 707	1 732 693	47.8 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	-1 750 510	-3 496 785	-1 769 600	1 727 186	49.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I est inférieur au montant budgété, ce qui s'explique notamment par le fait que la JCE a inscrit au budget du Secrétariat général les postes inclus dans la réserve de Direction. En outre, les moyens prévus pour les prestations de tiers dans le poste des biens, services et marchandises n'ont pas été entiè-

rement utilisés. Les coûts afférents au recours à des spécialistes externes sont soumis à de fortes variations. Les moyens à disposition pour le projet RDir sont partiellement reportés aux années 2019/2020 et transférés à l'ECO, qui sera responsable de la mise en œuvre du projet lors de sa phase II.

Priorités de développement

Le nombre d'affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil dont se charge la JCE demeure constamment élevé. Le Secrétariat général a géré ou soutenu des projets importants comme celui de la direction générale du projet de réforme des Directions dans sa première phase. D'autres tâches prioritaires importantes ont été la mise au courant de la nouvelle directrice, la direction de la commission chargée de sélectionner la personne devant succéder au délégué à la protection des données, le transfert aux Eglises nationales de la responsabilité en matière de recrutement et de rémunération des ecclésiastiques, qui

découle de la nouvelle loi sur les Eglises (LEgl; RSB 410.11). A ceux-là s'ajoutent la participation à la Délégation pour les affaires jurassiennes et le suivi d'autres affaires politiques importantes telles que l'élaboration du concordat sur la modification territoriale concernant la commune municipale de Clavaleyres ou le rapport du Conseil-exécutif sur l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne, ainsi que les travaux préparatoires pour la révision de la loi sur le notariat (LN; RSB 169.11). Enfin, il a aussi été possible d'introduire le programme BE-GEVER dans les délais.

Chances et risques

Les effectifs dont dispose le Secrétariat général restent faibles, raison pour laquelle l'absence de quelques collaborateurs peut provoquer d'importants problèmes. Le fait de devoir assumer des dossiers supplémentaires surcharge le personnel disponible.

Durant sa session d'été 2019, le Grand Conseil prendra connaissance du rapport présentant les résultats de l'examen de la RDir (phase I) et approuvera une adaptation de la loi sur l'organisation (LOCA; RSB 152.01). La mise en œuvre de la réforme des Di-

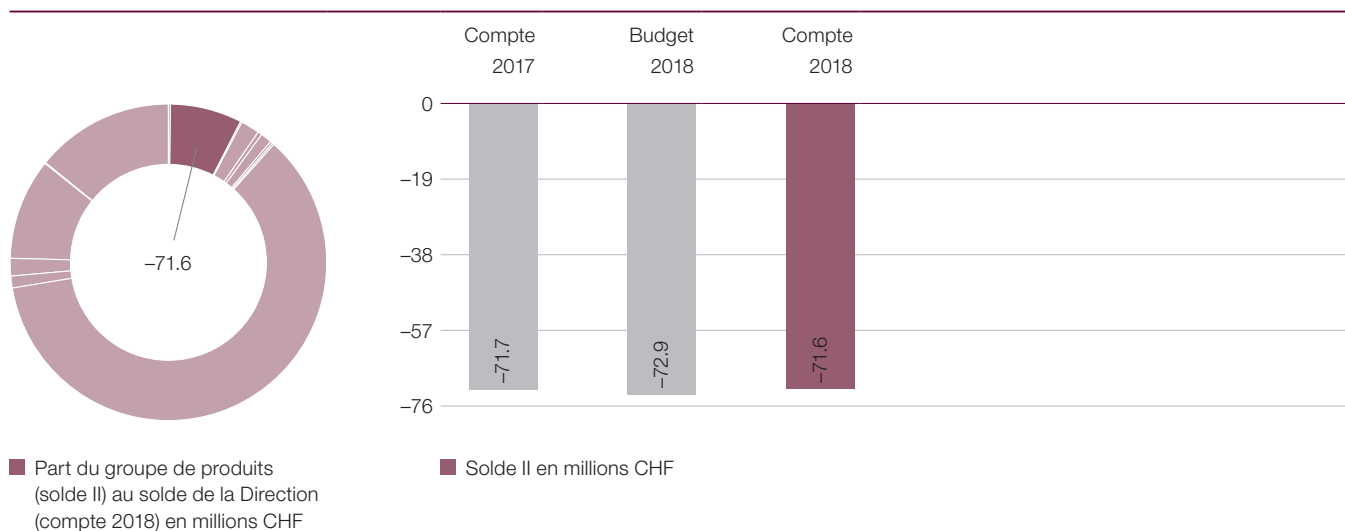
rections est prévue au 1^{er} janvier 2020, l'exécution, sur le plan administratif, pouvant s'étendre jusqu'à fin 2020, voire au-delà.

La nouvelle réglementation des relations entre l'Eglise et l'Etat permet au canton d'assouplir les liens encore étroits qui les unissent et de se concentrer davantage sur les défis liés aux communautés religieuses non reconnues et à la part croissante de la population sans confession dans le cadre d'une politique des religions.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	170	150
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	13	12
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	22	27
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	162	190

6.7.2 Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat



Description

Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat Ges-

tion du personnel ecclésiastique et des questions qui se posent dans le cadre des relations entre l'Eglise et l'Etat.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	5 582 524	4 927 500	131 946	-4 795 554	-97.3%
(-) Frais de personnel	-76 992 566	-77 394 259	-71 511 261	5 882 998	7.6%
(-) Coûts matériels	-257 692	-399 028	-287 090	111 938	28.1%
(-) Intérêts et amortissements standard	3 961	-944	-4 550	-3 606	-382.2%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-71 663 773	-72 866 730	-71 670 955	1 195 775	1.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-65 352	-65 000	-68 721	-3 721	-5.7%
(+) Rentrées fiscales et amendes	51 294	44 000	92 827	48 827	111.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-71 677 831	-72 887 730	-71 646 849	1 240 881	1.7%
(+)/(-) Régularisations	30 863	-25 174	-281 213	-256 039	-1017.1%
Solde III (comptabilité financière)	-71 646 968	-72 912 904	-71 928 062	984 842	1.4%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	-71 663 773	-72 866 730	-71 670 955	1 195 775	1.6%

Commentaire:

Modification par budget 2018

Donné dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS 2014), le mandat de suppression de postes d'ecclésiastiques, dont le délai de réalisation courait jusqu'au 31 décembre 2018, a été pleinement accompli. Au 1^{er} janvier 2018, les postes rémunérés par le canton étaient de 417,6 équivalents plein temps contre 413,2 au 31 décembre 2018, ce qui correspond au nombre arrêté le 4 septembre 2014 par le Grand Conseil. De plus, les prescriptions du programme d'allègement 2018 dont il avait été tenu compte dans le budget 2018 ont été concrétisées, donnant lieu à une économie supplémentaire de CHF 1,5 million.

Le solde II présentait encore à la clôture des comptes 2017 un montant de CHF 71,7 millions; en 2018, ce solde est de CHF 71,6 millions. Les charges sont inférieures de CHF 1,2 millions au montant budgété, de CHF 72,9 millions, en raison de vacances de postes. Finalement, les dépenses globales pour les Eglises nationales sont au même niveau qu'en 2001 grâce aux différentes mesures d'économie.

En 2016 et 2017, les remboursements des paroisses pour les postes d'ecclésiastique qui leur sont propres ont été comptabilisés séparément comme recettes. Les dépenses de personnel, à l'instar des recettes, ont par conséquent cru de manière arithmétique de quelque CHF 5 millions. En 2018, le canton est revenu à la pratique des années antérieures et a inscrit ces remboursements comme diminution de charges. Les dépenses, mais aussi les recettes, présentent donc une réduction de CHF 5 millions.

La progression générale des traitements liée aux performances que le Conseil-exécutif a arrêtée correspond à trois échelons par ecclésiastique et se traduit par une extension de la masse salariale de l'ordre de 1,8 pour cent, soit de CHF 1,1 millions. De plus, des réserves consacrées aux rentes spéciales et rentes de rattachement liées à la suppression des postes sont imputées aux comptes annuels à hauteur de CHF 0,275 million. En revanche, le versement d'allocations pour perte de gain et d'indemnités journalières de l'assurance-accidents aboutit à une baisse des charges de CHF 0,505 million.

Priorités de développement

Comme le montrent les informations sur les prestations, le nombre de rapports de travail a diminué de 47 en une année à la suite des mesures d'économie. Le nombre de suppléances des ecclésiastiques a aussi connu une baisse par rapport à

2017, passant de 700 à 550. Les admissions dans le clergé bernois ont par contre légèrement augmenté en raison de l'arrivée de plusieurs ecclésiastiques d'autres cantons ou d'autres pays.

Chances et risques

Comme les dépenses des Eglises nationales ont – tout bien considéré – été stables au cours des 20 dernières années, cela donne l'occasion de proposer aux Eglises nationales un cadre stable et fiable pour le financement des dépenses de personnel entre 2020 et 2025, après le transfert des rapports de travail au

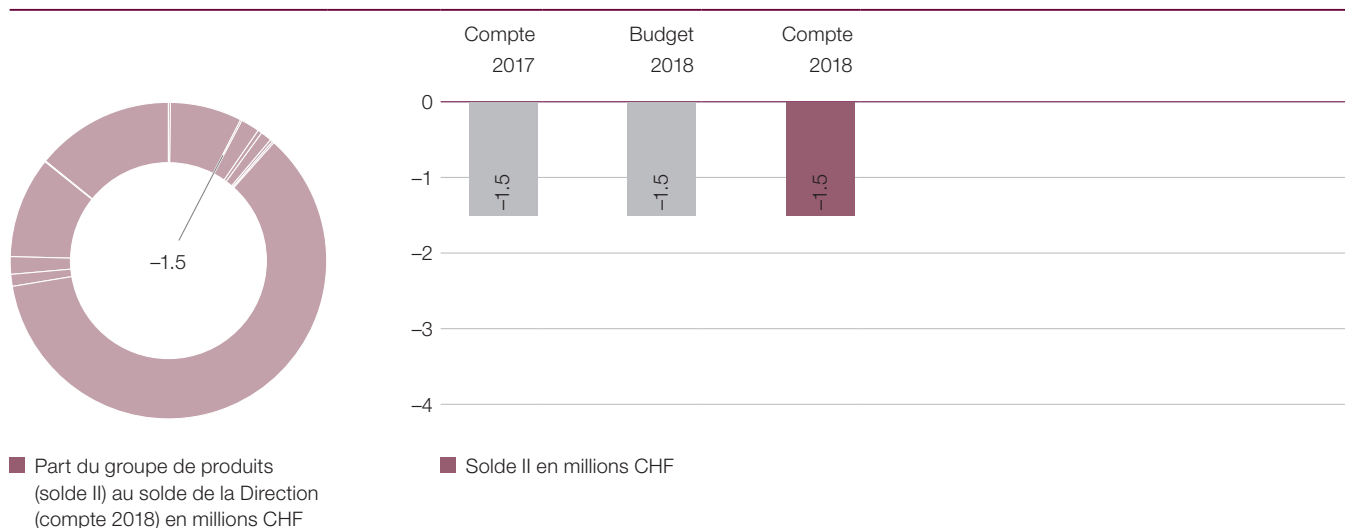
1^{er} janvier 2020. Pour la période suivante (2026 à 2031), les subventions cantonales accordées seront recalculées en fonction des prescriptions de la nouvelle loi sur les Eglises nationales (LEgl; RSB 410.11) à propos du second pilier. Le montant devra être fixé par le canton et les Eglises nationales.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)

	2017	2018
Nombre de rapports de service à coordonner avec les Eglises nationales réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne ainsi qu'avec la communauté israélite	725	678
Nombre de logements de service	253	268
Nombre de services de suppléance	700	550
Nombre d'admissions au clergé bernois	16	20

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques



Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation.

Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	34 651	40 000	28 204	-11 796	-29.5 %
(-) Frais de personnel	-1 437 983	-1 503 444	-1 482 471	20 974	1.4 %
(-) Coûts matériels	-60 222	-73 400	-39 317	34 083	46.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	65	0	156	156	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-1 463 490	-1 536 844	-1 493 427	43 417	2.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	877	0	1 688	1 688	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 462 613	-1 536 844	-1 491 739	45 105	2.9 %
(+)/(-) Régularisations	-449	0	-138	-138	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-1 463 062	-1 536 844	-1 491 878	44 966	2.9 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-896 364	-718 986	-913 536	-194 550	-27.1 %
Soutien juridique	-567 125	-817 858	-579 891	237 967	29.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Dans le domaine de la justice administrative, le nombre de nouveaux cas a encore légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent. Il se situe à un niveau jamais atteint ces dix dernières années. Le taux d'affaires liquidées a été un peu plus important, mais ne compense pas l'accroissement sensible des cas adressés à l'office. Par conséquent, le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année a cette fois encore très fortement augmenté (+45 %). L'afflux de cas est dû avant tout à l'édiction en 2015 de nouvelles prescriptions dans le domaine de l'impôt sur les mutations, dont l'interprétation donne lieu à des recours. Il pourrait s'agir là d'une situation particulière qui ne devrait pas perdurer à ce niveau en 2019. L'office a dû assumer par ailleurs à partir du 1^{er} janvier 2018 plusieurs procédures administratives qui relevaient auparavant de l'Office de gestion et de surveillance. En dépit du volume d'affaires en hausse, la durée moyenne des procédures s'est très fortement abaissée, de 16 à 7 mois. Ce chiffre n'est toutefois pas probant puisqu'en 2018, des re-

traits de recours ont permis de classer un nombre de procédures supérieur à la moyenne.

L'Office juridique a consacré à peu près les mêmes ressources que l'année précédente à plusieurs projets législatifs, dont la préparation de l'ordonnance urgente dans le domaine du droit de la protection des données qui doit permettre d'adapter les dispositions cantonales aux directives européennes, la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21) et les dispositions d'exécution de la loi sur les préfets et les préfètes (LPr; RSB 152.321). Par ailleurs, un nouveau projet législatif a été mené, celui des dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire, qui met à jour la Constitution cantonale et applique les mesures découlant de la deuxième réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux (2^e réforme de la justice).

Priorités de développement

L'évolution, au sein de l'office, est entièrement tributaire de facteurs externes (projets législatifs, procédures administratives et procédures de recours administratifs). Cette année, le nombre de recours pourrait légèrement diminuer, mais leur niveau restera néanmoins élevé.

Le nombre de projets législatifs demeure assez stable, mais ceux qui sont prévus, en particulier la révision des dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire et celle de la loi sur la protection des données (LCPD; RSB 152.04), notamment la transposition du droit urgent, sont de bien plus grande envergure que ceux qui ont été traités en 2018. Les ressources affectées aux tâches principales sont quant à elles inchangées.

Chances et risques

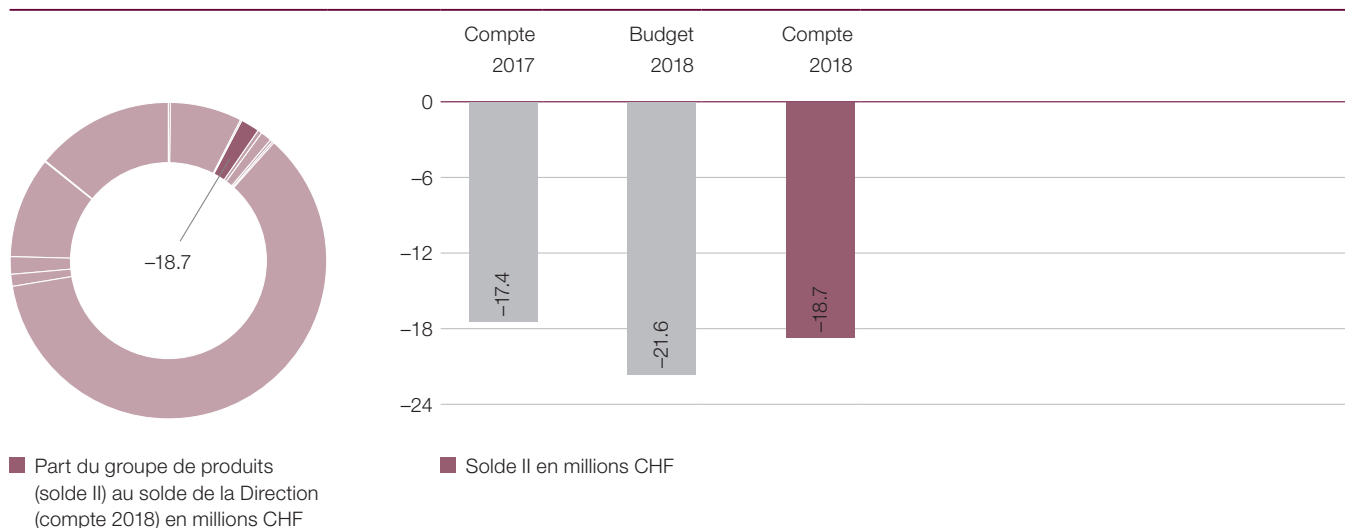
Le risque de prolongement de la durée des procédures subsiste et tend même à s'accroître par rapport à 2018, ce qui s'explique en premier lieu par le nombre élevé de recours. Les juristes de l'office et le secrétariat devront se charger davantage encore en

2019 de tâches organisationnelles et administratives, qui se répercuteront sur la prise en charge, dans les délais, des tâches principales.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	126	140
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées	85	86
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	434	206
Nombre de projets législatifs	7	7

6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance



Description

Prestations centrales de pilotage, de controlling et d'assistance dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique, de la logistique et de la sécurité pour la directrice/le di-

recteur, les offices et services de la JCE et le BPD. Surveillance des notaires (y c. l'admission à la profession de notaire).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	155 287	120 000	311 910	191 910	159.9%
(-) Frais de personnel	-6 577 106	-6 889 755	-6 735 199	154 556	2.2%
(-) Coûts matériels	-9 626 501	-13 601 431	-11 033 119	2 568 312	18.9%
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 405 172	-1 286 158	-1 344 883	-58 726	-4.6%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-17 453 493	-21 657 344	-18 801 291	2 856 053	13.2%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	36 029	11 000	74 127	63 127	573.9%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-17 417 464	-21 646 344	-18 727 164	2 919 180	13.5%
(+)/(-) Régularisations	170 687	143 024	249 477	106 453	74.4%
Solde III (comptabilité financière)	-17 246 777	-21 503 320	-18 477 687	3 025 633	14.1%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-17 453 493	-21 657 344	-18 801 291	2 856 053	13.2%

Commentaire:

Modification par budget 2018

En 2018, le compte de résultats a de nouveau présenté un solde I (budget global) inférieur au budget, de quelque CHF 2,9 millions au total. Cela s'explique par l'engagement rationnel des moyens dans le domaine de l'informatique, ainsi que le report de certains projets (CHF 1,8 mio), et une correction des écritures

qui s'est traduite par un transfert de coûts du compte de résultats au compte des investissements (CHF 0,8 mio). Les frais de personnel ont été inférieurs au montant budgété de CHF 0,15 million (en raison notamment des économies réalisées lors des changements de poste).

Priorités de développement

L'accent a de nouveau été mis sur la modernisation des applications spécialisées de la JCE (automatisation et numérisation). La JCE a introduit le logiciel Axioma pour la gestion électronique de ses affaires. Par ailleurs, les travaux préparatoires à la mise en œuvre du projet de réforme des Directions ont débuté (y compris s'agissant du transfert de l'Office de l'information géo-

graphique de la TTE). Le déménagement de l'Office du registre du commerce à Ostermundigen a été l'occasion de mener à bien et d'achever la numérisation des dossiers des entreprises. La révision de la loi sur le notariat a pu être préparée selon le calendrier pour la procédure de consultation.

Chances et risques

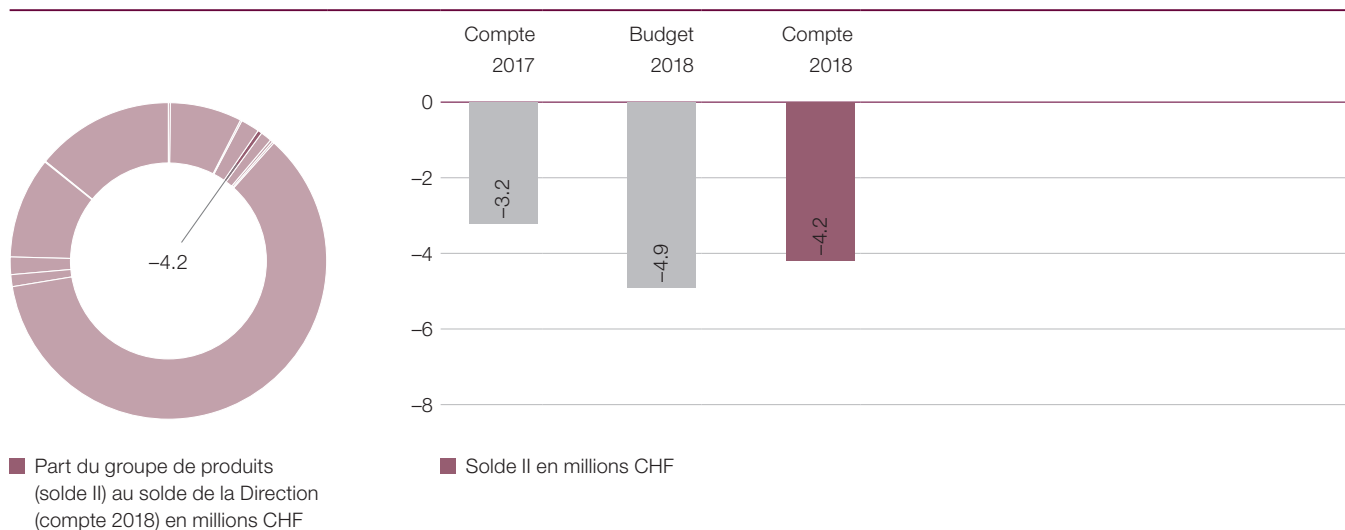
Le modèle de gestion introduit au 1^{er} janvier 2018 dans les offices des poursuites et des faillites, les bureaux du registre foncier, l'Office du registre du commerce et les préfectures donne satisfaction. L'OGS peut ainsi se concentrer sur la poursuite de la standardisation et de la centralisation de l'assistance en vue de l'introduction du PGI. Une affectation efficiente et efficace des ressources est ainsi garantie. En outre, de nouvelles démarches d'automatisation et de numérisation doivent soutenir

et décharger les services spécialisés dans le traitement des affaires relevant de leur domaine. La grande quantité de projets et la dépendance croissante par rapport à l'informatique impliquent une planification rigoureuse ainsi qu'une gestion des risques favorisant des réactions rapides face aux erreurs ou problèmes rencontrés pour qu'une exploitation performante reste possible.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'inspections effectuées dans les préfectures, les offices des poursuites et des faillites, les bureaux du registre foncier et l'Office du registre du commerce	2	0
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	7	14

6.7.5 Soutien et surveillance des communes



Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de

l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	44 555	96 900	40 137	-56 763	-58.6%
(-) Frais de personnel	-2 295 270	-2 532 788	-2 352 037	180 751	7.1%
(-) Coûts matériels	-333 194	-493 988	-211 648	282 340	57.2%
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 162	-361	430	791	219.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-2 585 072	-2 930 237	-2 523 117	407 119	13.9%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-588 825	-2 000 000	-1 684 028	315 972	15.8%
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 531	0	4 825	4 825	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-3 171 366	-4 930 237	-4 202 320	727 917	14.8%
(+)/(-) Régularisations	-14 045	110 230	-5 323	-115 553	-104.8%
Solde III (comptabilité financière)	-3 185 411	-4 820 007	-4 207 643	612 364	12.7%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien et surveillance des communes, coordination entre le canton et les communes	-1 454 541	-1 613 636	-1 358 088	255 548	15.8%
Soutien et surveillance en matière de finances communales	-1 130 531	-1 316 601	-1 165 030	151 571	11.5%

Commentaire:

Modification par budget 2018

37 fusions de communes bernoises ont été réalisées depuis l'entrée en vigueur, en 2005, de la loi sur les fusions de communes (LFCo; RSB 170.12), ce qui a fait baisser le nombre de communes politiques de 400 à 346 (état au 1^{er} janvier 2019). Les communes sont en principe incitées à fusionner à titre volontaire. L'assouplissement de la garantie de l'existence des communes datant de 2012 (modification de l'art. 108 ConstC; RSB 101.1) offre certes la possibilité, dans certains cas précis prévus par la loi, d'ordonner une fusion contre la volonté des communes concernées, mais il n'en a jamais été fait usage jusqu'à maintenant. Aujourd'hui, 9 projets impliquant 23 communes au total font l'objet d'études préliminaires. Le Grand Conseil étudiera en 2019 le rapport d'expertise du Conseil-exécutif qui fait suite à l'adoption du postulat 177-2014 Müller (Berne, PLR, «A quoi pourrait ressembler le canton de Berne ?») et

saisira l'occasion pour débattre de l'avenir de l'encouragement des fusions de communes. Il s'agit de déterminer si des modifications doivent être apportées aux instruments existants et aux moyens financiers devant encourager les fusions.

Le solde I de la marge contributive est inférieur de quelque CHF 0,4 million au montant budgété. Il se compose de plusieurs postes, dont des frais d'impression plus bas et moins d'acquisitions que prévu, en particulier de meubles de bureau.

Le solde II laisse apparaître une économie de quelque CHF 0,7 million. La mise en œuvre de processus de fusions peut prendre beaucoup de temps, raison pour laquelle les versements au titre de l'aide aux fusions ont été moins nombreux que budgété durant l'exercice.

Priorités de développement

Sur la base du rapport présenté par le Conseil-exécutif en réponse au postulat 177-2014 Müller (Berne, PLR), le Grand Conseil aura l'occasion de délibérer sur l'avenir de la politique

des fusions de communes, d'en définir les grandes lignes moyennant des déclarations de planification et d'engager le cas échéant les modifications législatives nécessaires.

Chances et risques

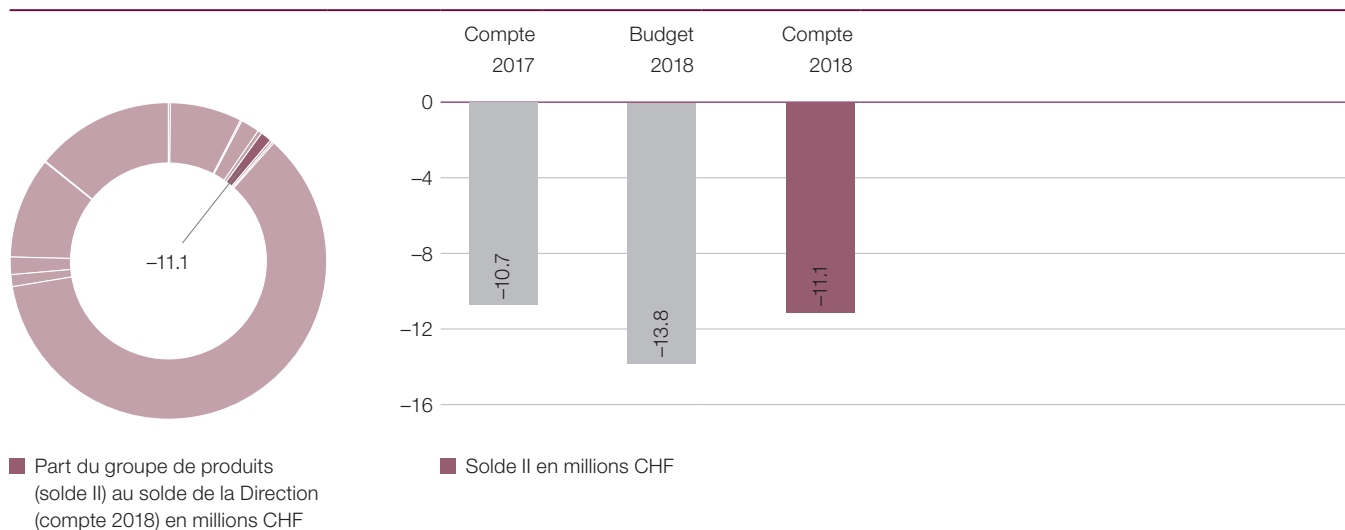
Les résultats obtenus à la suite des débats parlementaires au sujet du postulat 177-2014 Müller (Berne, PLR) sont susceptibles de donner lieu à l'étoffement des bases légales de la politique des fusions de communes. Une restructuration de grande ampleur pourrait constituer une chance pour le développement économique du canton de Berne, mais un réel défi sur le plan politique.

Comme au cours des années précédentes, nombreuses sont les collectivités de droit communal qui, en 2019, ont dû instaurer le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et allouer des ressources à cet effet au détriment de l'accomplissement d'autres tâches importantes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicats de communes, conférences régionale)	1 149	1 133
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	5	1
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	778	810
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	25	23
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	72	66

6.7.6 Organisation du territoire



Description

Mise à disposition d'études de base ainsi que de stratégies appropriées et mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans

le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 142 110	1 378 100	1 182 171	-195 929	-14.2 %
(-) Frais de personnel	-7 595 535	-7 744 133	-7 841 383	-97 250	-1.3 %
(-) Coûts matériels	-1 249 184	-1 251 911	-1 119 751	132 160	10.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-14 256	-542	15 946	16 489	3039.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-7 716 864	-7 618 487	-7 763 017	-144 530	-1.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	2 329	2 329	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 987 078	-6 157 500	-3 301 414	2 856 086	46.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 796	5 500	7 238	1 738	31.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-10 700 146	-13 770 487	-11 054 864	2 715 622	19.7 %
(+)/(-) Régularisations	-39 974	313 731	-15 151	-328 882	-104.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-10 740 120	-13 456 756	-11 070 016	2 386 741	17.7 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Développement territorial cantonal	-2 704 100	-2 884 120	-2 741 791	142 329	4.9 %
Aménagement local et régional	-3 389 358	-2 988 026	-3 260 635	-272 608	-9.1 %
Construction	-1 623 406	-1 746 341	-1 760 592	-14 251	-0.8 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le changement d'orientation concernant l'urbanisation interne a été transposé dans la législation suite à la modification du 16 mars 2016 de la loi sur les constructions (LC; RSB 721.0) et à la modification du 8 février 2017 de l'ordonnance sur les constructions (OC; RSB 721.1), toutes deux entrées en vigueur au 1^{er} avril 2017. Le législateur a ainsi rendu les conditions régissant l'utilisation des terres agricoles plus restrictives et précisé les consignes que les organes chargés de l'aménagement doivent respecter en vue de l'urbanisation interne.

Cette nouvelle vision est en outre prise en compte dans le plan directeur 2030 adopté le 2 septembre 2015 par le Conseil-exécutif et approuvé le 4 mai 2016 par le Conseil fédéral.

Sa mise en œuvre dans les communes se concrétise au niveau de l'aménagement local. La présentation des nouvelles bases légales aux communes et aux bureaux d'aménagement et l'exigence d'une exécution sans heurts par les communes mais aussi par les services cantonaux, alors que les dossiers d'amé-

nagement du territoire se caractérisent par une complexité matérielle et juridique croissante, constituera un défi pendant plusieurs années.

Par rapport au budget, le solde I présente une détérioration de CHF 0,1 million, qui est due à des recettes d'émoluments plus faibles. Il est difficile de prévoir celles-ci de manière exacte. Par ailleurs, une indemnité de partie unique d'un montant élevé a dû être versée dans un cas jugé par le Tribunal fédéral.

La compensation a lieu par l'intermédiaire du groupe de produits « Soutien et surveillance des communes ».

Le solde II de la marge contributive est inférieur aux prévisions de quelque CHF 2,7 millions. Plusieurs crédits-cadres sont assortis de garanties. Dans les faits, les versements sont souvent reportés de plusieurs années, en fonction du déroulement du projet. L'OACOT n'a généralement aucune influence à ce niveau-là.

Priorités de développement

En plus de la poursuite de la mise en œuvre prioritaire de la révision du plan directeur 2030 et de la législation sur les constructions (LC) révisée, le domaine de l'organisation du territoire est aussi marqué de façon croissante par la numérisation.

L'important projet de procédure électronique d'octroi du permis de construire (« eBau ») sera déployé en 2019. Quant à celui qui porte sur les plans d'affectation numériques, il verra son volet technique réalisé.

Chances et risques

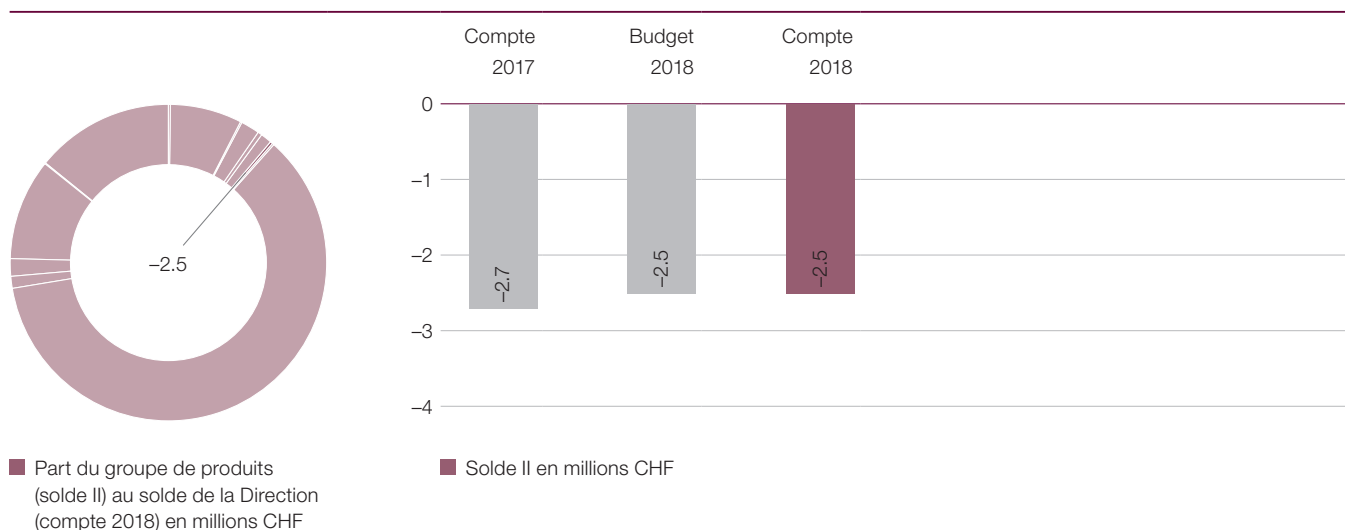
Le respect rigoureux des nouvelles bases légales, associé à l'apport positif de la numérisation, ouvre les portes à un développement territorial efficace s'inscrivant dans une dimension durable et utilisant le sol avec mesure.

L'urbanisation interne est une entreprise complexe sur les plans technique et juridique qui met à rude épreuve les ressources non seulement des autorités cantonales et communales d'aménagement du territoire, mais aussi des particuliers.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	13	0
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 335	1 289
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	12	5
Nombre d'approbations et d'examen préliminaires terminés dans le domaine de l'aménagement	254	270
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 521	3 481

6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse



Description

L'Office des mineurs (OM) traite les questions de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfant et

coordonne la collaboration des différents services et autorités opérant dans ce domaine.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	106 731	101 000	110 292	9 292	9.2%
(-) Frais de personnel	-2 402 770	-2 303 451	-2 392 203	-88 752	-3.9%
(-) Coûts matériels	-282 690	-299 285	-229 403	69 882	23.3%
(-) Intérêts et amortissements standard	-92 349	0	-121	-121	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-2 671 078	-2 501 736	-2 511 434	-9 698	-0.4%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-74 800	-10 000	-5 500	4 500	45.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 416	1 200	2 962	1 762	146.8%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 744 462	-2 510 536	-2 513 972	-3 436	-0.1%
(+)/(-) Régularisations	55 436	200	4 514	4 315	2161.0%
Solde III (comptabilité financière)	-2 689 026	-2 510 336	-2 509 458	879	0.0%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	CHF	Ecart budgétaire %
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	-2 223 450	-2 155 327	-2 273 848	-118 521	-5.5%
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	-447 628	-346 409	-237 587	108 823	31.4%

Commentaire:

Modification par budget 2018

Par rapport au budget 2018, le solde I présente un déficit de CHF 9698. En raison d'une adaptation de la structure du système de saisie des heures « Time », les frais de personnel d'un autre groupe de produits ont été attribués par erreur au groupe de produits « Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse », ce qui a été corrigé au 1^{er} janvier 2019.

Le dépassement de crédit qui en résulte est compensé par le groupe de produits de l'Office des mineurs « Mesures différenciées d'aide à la jeunesse ».

Les valeurs définies dans le budget 2018 et les tendances présentées dans les informations sur les prestations ne sont dans

la norme. En effet, les demandes de procédures d'accueil et d'adoption ont fortement augmenté, passant de 46 à 97, en raison de la possibilité pour les couples de même sexe d'adopter des enfants depuis le 1^{er} janvier 2018. A l'avenir, ces demandes vont à nouveau reculer et seront de l'ordre de 60 cas par an environ. Les dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA ont enregistré un recul (12 au lieu de 19), mais elles ont porté sur des cas plus difficiles dont le traitement est plus long. D'ici l'entrée en vigueur de la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc), le nombre de demandes d'autorisations pour des structures d'accueil extrafamilial vont augmenter, puisque c'est l'Office des mineurs qui délivre toutes les nouvelles autorisations pour les crèches et les garderies.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif a attribué à la JCE, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques le projet « Prestations particulières d'encouragement et de protection » par l'ACE 769/2018 du 4 juillet 2018. L'Office des mineurs a été chargé de développer le nouveau modèle de financement, de surveillance et de pilotage. Des réunions de divers groupes de travail interdirectionnels ont permis de créer les bases de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux

enfants (LPEP), qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022, mais aussi d'entreprendre d'autres démarches.

Le système de nouvelle gestion électronique des affaires (GEVER) Axioma a été introduit en octobre 2018. Les collaborateurs ont été formés à l'utilisation de la nouvelle application. Tous les dossiers des processus centraux sont gérés de manière électronique dans ce système.

Chances et risques

Le regroupement dans une seule Direction de toutes les tâches liées aux prestations particulières d'encouragement et de protection, décidé dans un souci de cohérence, représente un grand progrès. Le changement important que cela implique

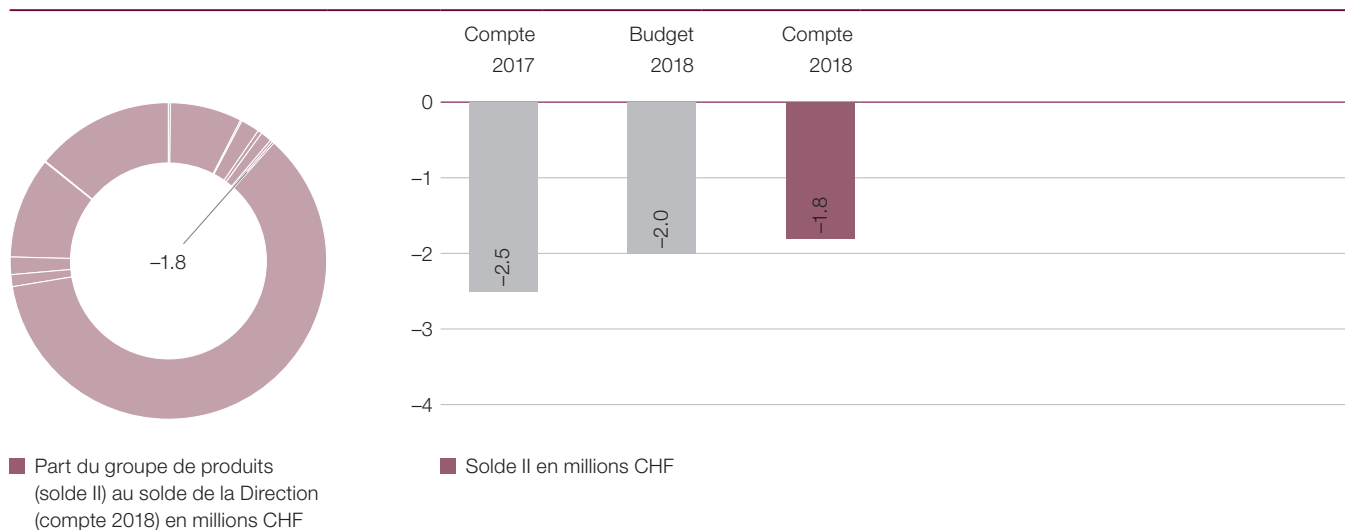
pour tous les intéressés ne doit pas être sous-estimé. Il existe un risque que les ressources disponibles ne soient pas suffisantes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)

	2017	2018
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	67	97
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	205	188
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	25	12

6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse



Description

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observation, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont

mises en œuvre. L'application de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	8 148 981	9 341 411	7 860 185	-1 481 226	-15.9%
(-) Frais de personnel	-6 874 891	-7 274 951	-6 702 623	572 328	7.9%
(-) Coûts matériels	-3 779 727	-4 027 315	-2 982 897	1 044 418	25.9%
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 999	-6 259	-15 508	-9 249	-147.8%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-2 507 637	-1 967 114	-1 840 843	126 271	6.4%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 445	1 000	8 577	7 577	757.7%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 503 192	-1 966 114	-1 832 266	133 848	6.8%
(+)/(-) Régularisations	27 304	98	2 224	2 125	2161.0%
Solde III (comptabilité financière)	-2 475 888	-1 966 016	-1 830 042	135 974	6.9%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Observation, expertise et encadrement	-2 507 637	-1 967 114	-1 840 843	126 271	6.4%

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le calcul des marges contributives pour 2018 présente un solde I de CHF 0,1 million supérieur au budget. La fréquentation de l'institution dans son ensemble a en effet été légèrement plus faible que prévu (90 % au lieu de 95 %). Le nombre d'admissions est resté constant. Par ailleurs, cinq expertises effectuées par la Station d'observation ont encore été facturées. A partir de l'automne 2018, la compétence en matière d'expertises a été transmise aux SPU.

Les ressources non employées sont affectées à la compensation des dépassements de crédit de l'Office des mineurs (groupe de produits « Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse »).

Priorités de développement

Des changements sont prévisibles compte tenu de la mise en œuvre du projet « Prestations particulières d'encouragement et de protection (PPEP) », de la stratégie sur l'avenir des institutions cantonales et de la révision de la loi sur la scolarité obligatoire (REVOS 2020). Dans un souci d'anticipation, divers projets ont

été lancés afin notamment de déterminer les futurs besoins en matière de construction. Un vaste processus de réorganisation sera mis en œuvre sur cette base dans la perspective du changement de système prévu pour 2022.

Chances et risques

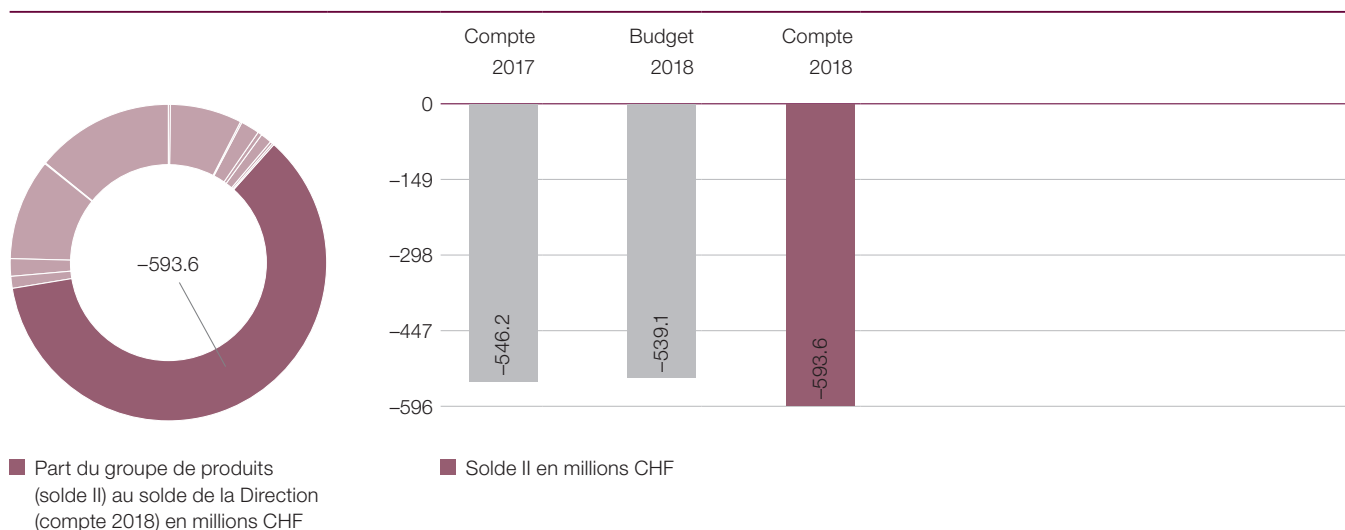
Des bases soigneusement élaborées permettent de prendre des mesures tenant compte des changements en termes de besoins et de continuer à proposer aux autorités de placement des offres notamment destinées à des jeunes qui présentent souvent un danger potentiel important pour eux-mêmes et pour autrui.

Si de telles places représentent une chance pour les personnes concernées et pour la société, elles continuent de comporter aussi des risques pour les collaborateurs et de mettre à l'épreuve leur devoir de vigilance et leur professionnalisme.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	18 782	18 389
Nombre d'expertises facturées	15	5
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	38	37

6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire, déterminer quelles

personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	952 266	155 000	9 636	-145 364	-93.8 %
(-) Frais de personnel	-3 440 103	-3 684 592	-3 674 369	10 223	0.3 %
(-) Coûts matériels	-1 009 339	-1 560 000	-1 097 594	462 406	29.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 084 159	-1 047 935	-1 048 260	-326	-0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-4 581 335	-6 137 526	-5 810 587	326 939	5.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	751 637 285	772 563 145	787 950 210	15 387 065	2.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 293 283 129	-1 305 515 700	-1 375 717 728	-70 202 028	-5.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 225	2 500	4 234	1 734	69.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-546 224 954	-539 087 581	-593 573 870	-54 486 289	-10.1 %
(+)/(-) Régularisations	107 362	49 150	1 065 589	1 016 439	2068.1 %
Solde III (comptabilité financière)	-546 117 592	-539 038 432	-592 508 281	-53 469 850	-9.9 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Produit Contributions dans le domaine des assurances sociales	4 907	0	5 343	5 343	8904216.7 %
Produit Réduction des primes d'assurance-maladie	-4 586 243	-6 137 527	-5 815 930	321 597	5.2 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I présente une amélioration de quelque CHF 0,3 million par rapport au budget.

Les revenus provenant de tiers sont de CHF 0,1 million inférieurs aux prévisions en raison d'une modification des règles de comptabilisation. Les frais d'exploitation et de prestations sont quant à eux de CHF 0,5 million moins élevés que prévu grâce à la retenue dont il a été fait preuve.

Le solde II enregistre une péjoration d'environ CHF 54,5 millions par rapport aux chiffres budgétés. La raison principale réside dans la constitution, a posteriori, d'une provision exigée par le CF pour les poursuites qui pourraient aboutir à des actes de

défaut de biens au sens de l'article 64a LAMal (RS 832.10). Dans le domaine de la réduction des primes, les charges sont de 0,8 pour cent (CHF 3,2 millions) supérieures au budget. Une hausse, de CHF 14,3 millions, est également enregistrée s'agissant des prestations complémentaires, du fait notamment d'un report de charges de la SAP à la JCE en application d'une mesure du programme d'allègement 2018. Quant aux charges pour les allocations familiales destinées aux personnes sans activité lucrative, elles excèdent les prévisions à raison de CHF 4,2 millions en raison d'une augmentation des cas annoncés, avec à la clé un accroissement des subventions à l'exploitation des communes pour ces mêmes allocations, de CHF 2,1 millions.

Priorités de développement

L'exercice se caractérise par la mise en œuvre conséquente des mesures inscrites au programme d'allègement 2018. Une analyse approfondie a notamment porté sur les possibilités de simplifier la détermination des ayants droit à la réduction des primes.

Des jalons importants ont été posés à cet égard: développement d'un système de demande et d'un calculateur en ligne, à la disposition de la clientèle à compter de janvier 2019.

Chances et risques

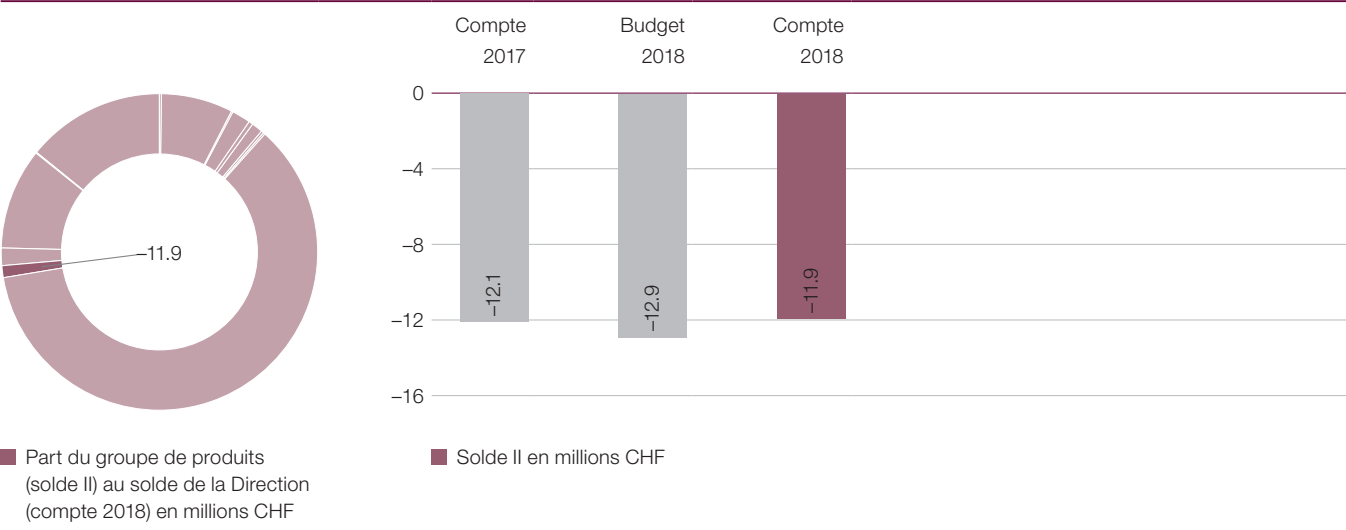
Faute de base légale au niveau fédéral, la proportion d'assureurs-maladie participant à la procédure standardisée d'échange de données concernant les actes de défaut de biens au sens

de l'article 64a LAMal reste faible, ce qui complique considérablement l'efficacité et l'efficience de l'examen par les cantons.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 500	15 000
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	17 000	16 000
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	2 400	1 400
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	2 600	1 400
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	55 500	46 300
Nombre de contacts avec des clients au guichet	3 300	3 100
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	17 500	16 000
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	315 000	217 500
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	93 500	93 000
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	14	14
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	53	54
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 568	2 000
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 376	3 200

6.7.10 Préfectures



Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d’activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre

les décisions de ces dernières, fonction d’organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d’urgence, ainsi qu’autres tâches.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	11 253 223	11 044 700	12 612 146	1 567 446	14.2 %
(-) Frais de personnel	-16 216 159	-16 787 511	-16 609 447	178 065	1.1 %
(-) Coûts matériels	-4 908 962	-7 224 509	-5 634 930	1 589 578	22.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	18 149	-1 754	-11 643	-9 889	-563.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-9 853 749	-12 969 074	-9 643 875	3 325 200	25.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 435	10 000	0	-10 000	-100.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 268 201	0	-2 255 865	-2 255 865	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	-21 609	9 426	-19 357	-28 783	-305.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-12 142 125	-12 949 648	-11 919 096	1 030 552	8.0 %
(+)/(-) Régularisations	-234 307	-116 224	-14 955	101 268	87.1 %
Solde III (comptabilité financière)	-12 376 431	-13 065 872	-11 934 052	1 131 820	8.7 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Justice administrative	-3 879 623	-5 642 030	-3 556 990	2 085 040	37.0 %
Surveillance	-1 690 832	-1 887 023	-1 825 999	61 024	3.2 %
Exécution d’autres tâches légales	-4 283 294	-5 440 021	-4 260 886	1 179 135	21.7 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

En 2018, le personnel disponible est parvenu à effectuer toutes les tâches prévues par la législation. Le nombre de demandes traitées dans le cadre des affaires courantes se situe globalement au même niveau que les années précédentes. Un changement d'ordre qualitatif est cependant perceptible. La durée de traitement et le travail qu'impliquent notamment les demandes d'octroi de permis de construire ont tendance à augmenter en raison des conditions toujours plus complexes et de la hausse du nombre d'oppositions. Les questions que les préfectures traitent dans le cadre des conseils qu'elles doivent fournir à la population et aux autorités communales sont elles aussi caractérisées par une grande complexité.

Il ressort du calcul des marges contributives de 2018 que le solde II s'est amélioré de tout juste 8 pour cent. Dans le domaine

des frais de personnel, principal poste de charges, une amélioration des comptes d'un pour cent par rapport au budget a été enregistrée. Il est très difficile de budgéter avec exactitude les deux comptes des rentrées financières et des frais de matériel. Le compte de charges «Parts des communes aux émoluments cantonaux» et le compte de revenus «Part aux revenus des communes et des syndicats intercommunaux» présentent d'importantes fluctuations et sont responsables des différences constatées. La variation au niveau des coûts des subventions cantonales de l'ordre de CHF 2,2 millions s'explique par un report comptable ou, en d'autres termes, un changement de compte qui a été ordonné juste après l'établissement définitif du budget.

Priorités de développement

Le Directoire des préfectures souhaite une introduction aussi rapide que possible des transactions par voie électronique dans les dix préfectures. Le remplacement de «Prefecta» par le nouveau logiciel «Evidence» d'ici l'été 2020 offrira une base solide à cet égard. Une fois le nouveau logiciel introduit et consolidé, les travaux de conception et l'introduction d'un système de gestion électronique des affaires (cyberadministration) dès 2021 deviendront prioritaires. Pour les raisons exposées, une introduction plus rapide du système électronique ou un traitement entièrement numérique des affaires des préfectures serait difficilement praticable. En outre, les bases légales nécessaires à cet égard font pour l'instant défaut. La motion 217-2018 Leuen-

berger (Trubschachen, PBD), qui demande l'introduction de transactions électroniques dans les préfectures, apporte un soutien politique à la déclaration d'intention du directoire.

Les préfectures assument depuis le 1^{er} janvier 2019 une nouvelle tâche inscrite dans la législation, celle de l'évacuation de logements en location ordonnée par un tribunal (expulsions). Les membres du personnel concernés ont été formés le mieux possible à cette nouvelle mission mais manquent d'expérience pratique. Il est donc difficile d'évaluer les charges de personnel supplémentaires en la matière.

Chances et risques

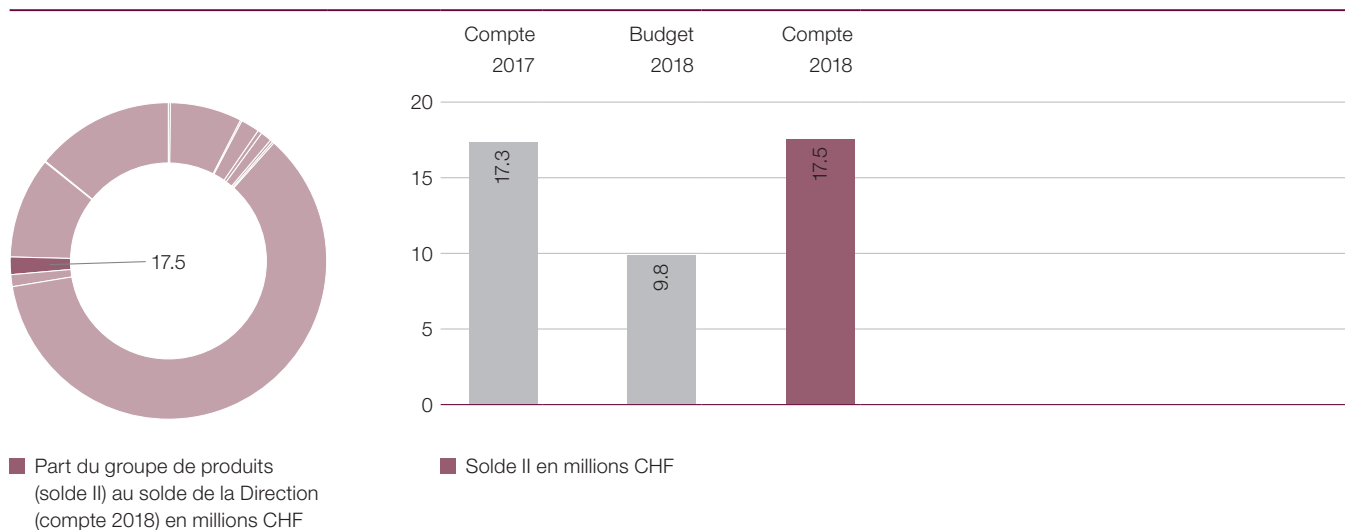
Les préfets et les préfètes estiment que le fait d'assumer de nouvelles tâches, telles que les expulsions ou les activités liées au secteur de l'asile, donne une chance de se positionner de manière positive en fournissant dans les délais des prestations adaptées à la clientèle. Il existe toutefois un risque lié au personnel. En effet, aujourd'hui déjà, ses membres travaillent au maximum de leurs capacités et devront ajouter à leurs tâches cou-

rantes les activités que vont impliquer le nouveau logiciel «Evidence» et l'introduction imminente de la procédure d'octroi du permis de construire par la voie électronique. Il se peut que, dans certains cas, le niveau supportable soit dépassé. Par conséquent, des tâches supplémentaires ne pourront être assumées que si les ressources humaines nécessaires à cet égard peuvent être mises à disposition.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de recours formés (justice administrative)	665	592
Nombre de recours réglés (justice administrative)	695	604
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	269	253
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 345	2 389
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 485	2 479
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	20 184	18 408

6.7.11 Poursuites et faillites



Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage,
- Traitement des procédures de faillite,
- Octroi de renseignements sur la base des registres,
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux,
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge,
- Tenue du registre des réserves de propriété,
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	51 825 934	45 553 422	52 810 246	7 256 824	15.9%
(-) Frais de personnel	-27 687 465	-29 178 783	-27 777 848	1 400 935	4.8%
(-) Coûts matériels	-7 164 672	-6 736 965	-7 458 585	-721 620	-10.7%
(-) Intérêts et amortissements standard	-32 289	-44 526	-62 434	-17 908	-40.2%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	16 941 508	9 593 147	17 511 380	7 918 233	82.5%
(+) Recettes des subventions cantonales	322 881	215 000	0	-215 000	-100.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	20 832	16 600	35 043	18 443	111.1%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	17 285 221	9 824 747	17 546 423	7 721 676	78.6%
(+/-) Régularisations	-277 542	-291 582	56 972	348 554	119.5%
Solde III (comptabilité financière)	17 007 678	9 533 165	17 603 395	8 070 230	84.7%

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Exécution des procédures de poursuite	16 876 117	6 218 731	17 857 547	11 638 816	187.2 %
Exécution des procédures de faillite	65 391	3 374 416	-346 167	-3 720 583	-110.3 %

Commentaire :**Modification par budget 2018**

Le solde I présente une amélioration de quelque CHF 7,9 millions par rapport aux chiffres budgétés. Les économies dans le domaine du personnel, de l'ordre de CHF 1,4 million, proviennent notamment des gains de rotation. Par ailleurs, les postes vacants ont été pourvus avec une grande prudence, en vue des nouvelles conditions d'engagement qui vont concerner dès la mi-2019 les agents de poursuites. Par conséquent, 11 postes à plein temps en moyenne sont restés vacants. A la fin de 2018, plus que 5,5 postes n'étaient pas repourvus. Les rentrées financières ont été d'environ CHF 7,2 millions supérieures aux prévi-

sions, ce qui s'explique par l'augmentation croissante des procédures de poursuites et de faillites.

Les ressources non utilisées permettent de compenser les dépassements de crédits du BPD (groupe de produits « Protection des données »), des bureaux du registre foncier (groupe de produits « Registre foncier ») ainsi que des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (groupe de produits « Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte »).

Priorités de développement

Durant l'exercice, il a fallu accorder beaucoup de temps aux adaptations concernant le logiciel pour les offices des poursuites introduit à la fin de 2015. Contrairement à ce qui était prévu, le module portant sur la réalisation n'a pas pu être installé en 2018 non plus.

Le projet SAKA qui concerne les offices des faillites va continuer à occuper les offices ces prochaines années. Son introduction a elle aussi été reportée d'un an et devrait intervenir au cours du 4^e trimestre de 2020.

Dans le domaine des finances et de la comptabilité, les offices ont adapté le concept SCI et dressé un inventaire des risques qui recouvre l'ensemble des domaines d'activité des poursuites et des faillites.

Les informations pertinentes sur les prestations attestent d'un niveau élevé constant par rapport à l'exercice précédent (commandements de payer: +1,3 %, continuations de poursuites: +1,9 %, faillites: +9,6 %).

Chances et risques

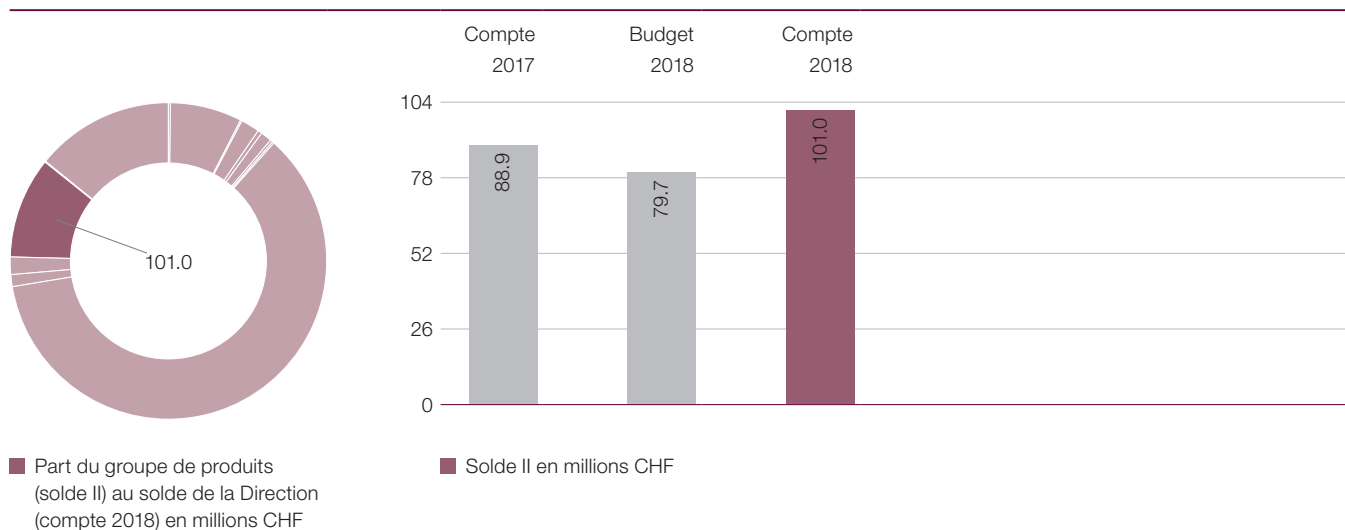
La numérisation accrue est perçue comme une chance. Un programme spécifique permet désormais à la Poste d'imprimer directement les commandements de payer et d'intégrer directement les données de distribution à notre système. Les importants créanciers ont une nouvelle fois utilisé le programme « e-LP 2.x » de manière plus fréquente. Ainsi, 70 pour cent des réquisi-

tions de poursuite sont transmises par l'interface électronique. Les collaborateurs déchargés peuvent se consacrer à des tâches du domaine des saisies. Depuis 2010, le nombre de réquisitions de continuer la poursuite s'est accru de 20 pour cent. Il existe un risque que le tarif des émoluments fixé par la Confédération soit revu à la baisse.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de commandements de payer établis	317 487	321 507
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	243 505	248 229
Nombre de recours formés	214	261
Nombre de recours admis	19	22
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 453	1 593
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	638	988
Nombre de recours admis	2	2

6.7.12 Tenue du registre foncier



Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les

mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	13 848 553	14 305 300	13 521 033	-784 267	-5.5 %
(-) Frais de personnel	-14 189 245	-13 901 457	-14 418 656	-517 199	-3.7 %
(-) Coûts matériels	-508 805	-687 900	-464 989	222 911	32.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-49 532	-3 874	-758 705	-754 831	-19486.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-899 028	-287 931	-2 121 317	-1 833 386	-636.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	29	2 100	0	-2 100	-100.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	89 784 979	80 008 200	103 159 626	23 151 426	28.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	88 885 980	79 722 369	101 038 309	21 315 940	26.7 %
(+)/(-) Régularisations	739 708	-24 727	-389 307	-364 580	-1474.4 %
Solde III (comptabilité financière)	89 625 688	79 697 642	100 649 002	20 951 360	26.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Tenue du registre foncier	34 239	1 494 794	-1 558 697	-3 053 491	-204.3 %
Taxation et perception des impôts sur les mutation	96 368	-26 183	271 464	297 647	1136.8 %
Renseignements	-1 029 636	-1 756 542	-834 084	922 458	52.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

En raison de divers facteurs non influençables tels que le recul du nombre de réquisitions d'inscription de nouvelles affaires au registre foncier, l'augmentation d'affaires non soumises à des émoluments (p. ex. en relation avec les travaux d'épuration), les importants retards dans le traitement de dossiers dus à la complexité croissante des affaires et la baisse du nombre de renseignements fournis contre un émolument qui s'explique par la progression de la numérisation des pièces justificatives du registre foncier, il n'a pas été possible d'atteindre le montant budgété pour les émoluments administratifs.

Les tâches simples se font de plus en plus rares, en raison de la numérisation, et les nouvelles activités deviennent plus exigeantes. La mise en œuvre du modèle de carrière et l'engagement de collaborateurs expérimentés pour occuper des postes vacants ont entraîné une augmentation des frais de personnel.

L'augmentation des provisions pour les comptes épargne-temps a elle aussi contribué au dépassement des coûts.

Du fait du changement de pratique dans la comptabilisation et la présentation de l'impôt sur les mutations ayant fait l'objet d'un sursis, un correctif de CHF 0,75 million environ, portant sur la rectification de valeur de créances, a dû être apporté. Il a été inscrit à la ligne « Intérêts et amortissements standard » et a entraîné une différence supplémentaire (détérioration) du solde I par rapport au budget.

Un dépassement de CHF 1,8 millions du solde I est dû aux erreurs de budgétisation pour ces trois postes.

Le crédit supplémentaire qui en résulte est compensé par le groupe de produits « poursuites et faillites » des offices des poursuites et des faillites.

Priorités de développement

- Poursuite de la révision du manuel concernant les relations avec les bureaux du registre foncier et la tenue du registre.
- Poursuite de la numérisation des pièces justificatives du registre foncier en vue de la mise à disposition de l'ensemble de ces pièces à titre rétroactif au 1^{er} janvier 1960.
- Poursuite et fin de la collaboration avec les Archives de l'Etat au sujet d'un archivage central des pièces justificatives remontant jusqu'au 31 décembre 1911.
- Elaboration d'un mandat de projet avec établissement d'un devis pour la future cyberadministration « GRUDIS public », qui doit permettre de rendre publique la consultation des données du registre foncier informatisé. Il est prévu que les bureaux du registre foncier, en fonction des progrès de l'informatisation, offrent des informations actualisées sur les propriétaires et sur l'état descriptif des immeubles, dans la mesure où l'accès à ces renseignements est public.

Chances et risques

En raison de la prochaine harmonisation de la pratique au sujet de l'article 6a de la loi du 18 mars 1992 concernant les impôts sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2), due à la motion 237-2018 Haas (Berne, PLR) adoptée par le Grand Conseil, des recettes légèrement inférieures sont attendues dans le domaine des impôts sur les mutations.

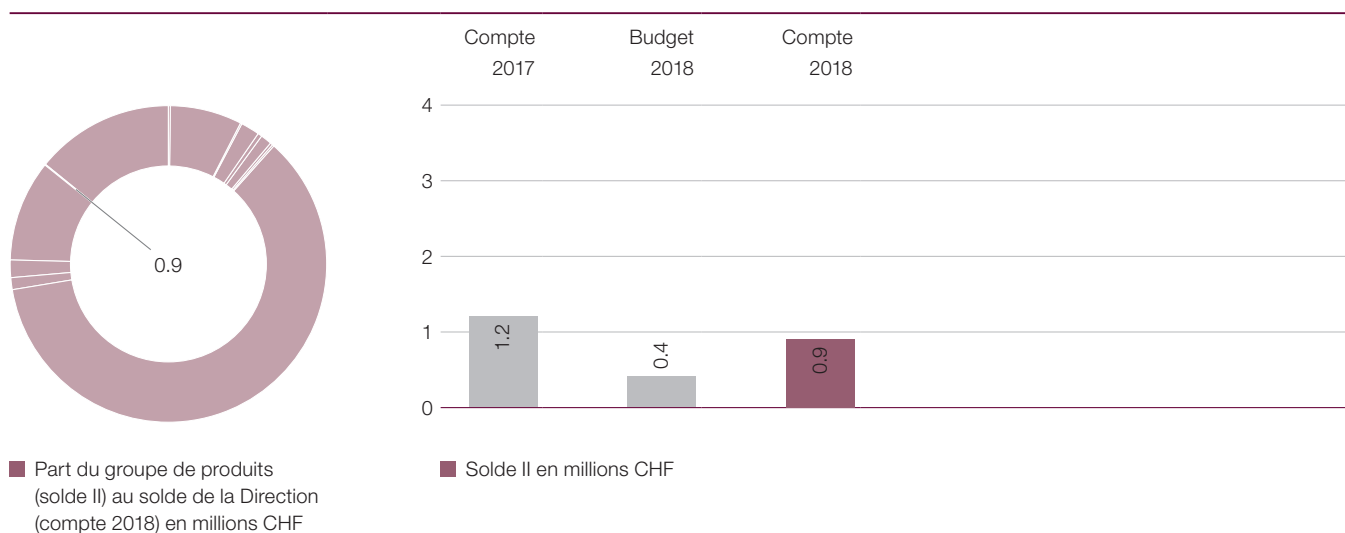
Compte tenu des facteurs qui ont entraîné le dépassement évoqué ci-dessus, les montants budgétés jusqu'à maintenant doivent être revus à la baisse à partir du budget 2020.

Le temps qui doit être consacré à l'exécution des articles 11a et 17a ss LIMu demeure très élevé.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	64 837	59 213
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	59 228	49 409
Décisions de sursis au paiement de l'impôt sur les mutations entrées en force	37 166 000	35 939 000

6.7.13 Registre du commerce



Description

L'Office du registre du commerce du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'iden-

tification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	4 353 303	4 013 000	4 309 465	296 465	7.4 %
(-) Frais de personnel	-2 948 680	-3 357 066	-3 191 932	165 134	4.9 %
(-) Coûts matériels	-137 525	-289 500	-227 520	61 980	21.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-28 834	0	1 301	1 301	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	1 238 264	366 434	891 314	524 880	143.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 887	1 700	3 308	1 608	94.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	1 240 151	368 134	894 622	526 488	143.0 %
(+)/(-) Régularisations	-178 701	-10 000	-76 135	-66 135	-661.3 %
Solde III (comptabilité financière)	1 061 450	358 134	818 487	460 353	128.5 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Inscription au registre	1 235 999	-3 406 635	921 267	4 327 902	127.0 %
Procédure d'examen préalable	2 264	3 773 069	-29 953	-3 803 022	-100.8 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Durant l'exercice, les réquisitions d'inscription au registre du commerce ont reculé (1381 de moins, pour un total de 19 386), mais celles qui sont déposées par voie électronique sont une nouvelle fois légèrement plus élevées (24 de plus, pour un total de 417). Le nombre d'examens préalables d'affaires juridiques a augmenté (50 de plus, pour un total de 620). Le recul du nombre d'affaires a entraîné une légère baisse des revenus dus aux émoluments, mais les rentrées financières budgétées ont quand même été dépassées de quelque CHF 0,3 million.

Pour la première fois, les sociétés à responsabilité limitée ont été plus nombreuses à s'inscrire que les entreprises individuelles

(17 795 contre 17 187) et deviennent ainsi la forme juridique de société la plus fréquente dans le canton de Berne.

Le budget n'a pas été entièrement utilisé malgré une augmentation des coûts de personnel durant l'exercice, due à des engagements de durée déterminée pour le projet de numérisation des tâches de l'office.

Les frais matériels ont été moins élevés que prévu, en raison de coûts de déménagement légèrement plus faibles que ce qui avait été budgété. En outre, il n'a fallu procéder à aucune acquisition de remplacement importante.

Priorités de développement

Les deux priorités étaient le déménagement de l'office à Ostermundigen et la numérisation préalable des pièces justificatives du registre du commerce. En dépit du démarrage assez lent du projet de numérisation (retard dans la livraison du matériel et difficultés rencontrées avec les logiciels et les licences), les

quelque 58 000 dossiers des entreprises ont finalement pu être numérisés dans les délais prévus. La certification des données a elle aussi été un thème important. Elle a pu être mise en place à la fin de l'année mais ne fonctionne jusqu'à maintenant que de manière lacunaire.

Chances et risques

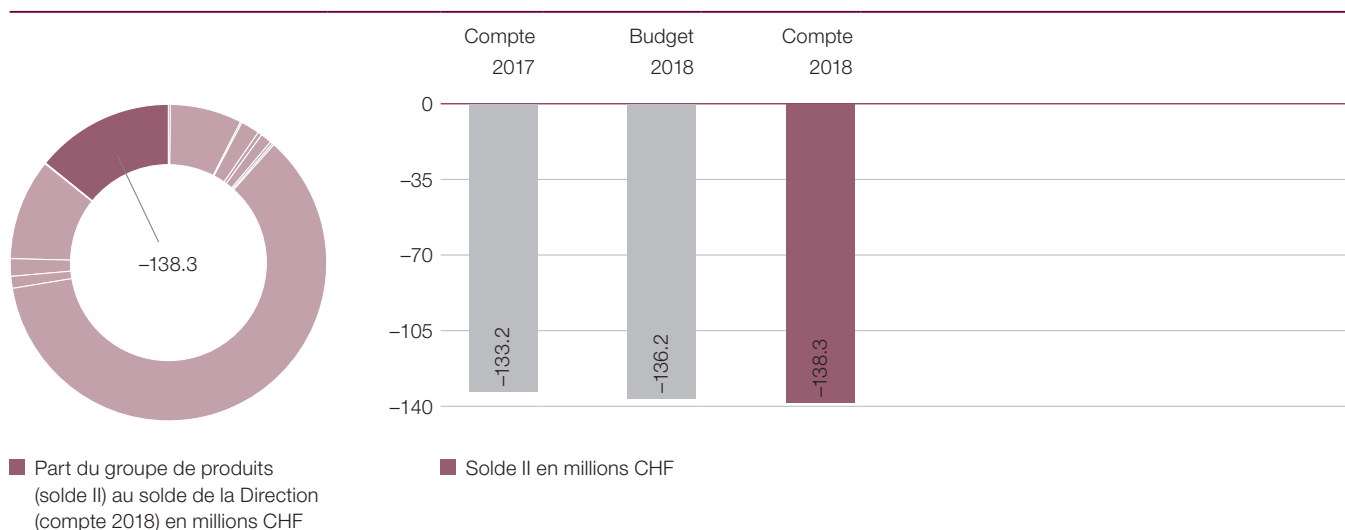
L'allègement des tâches quotidiennes dû à la numérisation des dossiers des entreprises dans le domaine des inscriptions, des examens préalables et des commandes peut être considéré comme une chance. Le fait de travailler sans les dossiers sur papier suppose cependant une certification réussie des don-

nées concernées, ce qui peut en fait être considéré comme un risque important. La révision totale de l'ordonnance du 3 décembre 1954 sur les émoluments en matière de registre du commerce (RS 221.411.1) pourrait entraîner une réduction des émoluments d'un tiers en moyenne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'enregistrements	19 839	19 386
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	20 767	18 789
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	585	647

6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte



Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé (FF 2009, p. 139 ss) attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris (art. 273, al. 2, 274, al. 2, 298, al. 2, 306, al. 2, 307 à 312, 314a^{bis}, 318, al. 3, 322, al. 2, 324, 325, 327a ss, 390 à 398, 403, 426 ss, 544, al. 1bis CCS [RS 210]; art. 6, al. 2 et 9, al. 3 LF-EEA [RS 211.222.32], art. 17 LF-CLaH [RS 211.221.31]), les

âches non liées à des mesures (art. 134, al. 3 et 4, 275, 298a, 309/308, al. 2 en relation avec l'art. 287, al. 1, 316, 318, al. 2, 320, al. 2 CCS), les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit (art. 360 à 387 CCS), les actes nécessitant le consentement de l'autorité (art. 416 s., 327c CCS) ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires (art. 327c, 408, al. 3, 410, 411, 415, 419, 425).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	28 729 703	27 810 100	29 415 467	1 605 367	5.8%
(-) Frais de personnel	-22 635 834	-23 300 291	-23 001 794	298 496	1.3%
(-) Coûts matériels	-139 343 289	-140 673 899	-144 663 190	-3 989 291	-2.8%
(-) Intérêts et amortissements standard	45 183	-7 919	-51 034	-43 115	-544.5%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-133 204 237	-136 172 008	-138 300 552	-2 128 544	-1.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	20 028	17 000	36 969	19 969	117.5%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-133 184 209	-136 155 008	-138 263 583	-2 108 575	-1.5%
(+)/(-) Régularisations	-552 934	-448 540	-771 956	-323 416	-72.1%
Solde III (comptabilité financière)	-133 737 143	-136 603 549	-139 035 539	-2 431 991	-1.8%

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-84 036 850	-89 542 967	-87 231 196	2 311 771	2.6 %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-43 121 683	-45 912 007	-45 638 279	273 728	0.6 %
Exécution de tâches non liées à des mesures	-4 142 045	-101 829	-3 562 791	-3 460 962	-3398.8 %
Interventions et surveillance dans le domaine des	-177 556	-190 227	-102 553	87 674	46.1 %
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	-536 704	-327 152	-434 255	-107 102	-32.7 %
Surveillance et gestion de la qualité	-1 189 399	-97 827	-1 331 479	-1 233 652	-1261.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde de la marge contributive II est de CHF 2,1 millions supérieur aux prévisions, ce qui s'explique avant tout par les coûts des mesures que les personnes concernées, bien souvent, ne peuvent pas assumer et sur lesquels l'APEA n'a guère d'influence. Il y a lieu de relever en particulier l'augmentation des coûts dans le domaine des placements à des fins d'assistance (PAFA), due au tarif TARPSY introduit en 2018, aux contextes particuliers des personnes extrêmement difficiles à placer ainsi qu'au nombre croissant de ce type de placements. Les coûts d'indemnisation pour des enquêtes et des curatelles dont les services sociaux communaux se chargent pour le compte des APEA sont plus élevés que prévus. Les charges supplémentaires ont pu être partiellement compensées par des revenus

plus importants dans le domaine des émoluments et des remboursements de tiers notamment. En ce qui concerne les informations sur les prestations, le nombre de nouvelles procédures est un peu plus faible par rapport à l'année précédente, alors que les mesures, dans leur ensemble, et les PAFA ordonnées par les autorités sont légèrement plus élevés. Les placements d'enfants sont restés relativement constants. Du fait de l'évolution de la société, le nombre de cas devrait augmenter selon les APEA.

Le crédit supplémentaire nécessaire est compensé par le groupe de produits « poursuites et faillites » des offices des poursuites et des faillites.

Priorités de développement

En 2018, les APEA ont progressé dans le développement de leur organisation. La révision complète de la gestion des modèles et la préparation d'un manuel spécifiquement destiné aux curateurs privés sont bien avancées. Des formations et des séances d'échanges au sujet de l'application du nouveau droit régissant les contributions d'entretien ont été organisées. Depuis 2018, le directoire identifie les risques deux fois par an dans le cadre de la gestion des risques et prévoit des mesures si nécessaire. En ce qui concerne les interfaces avec la Direction, les APEA ont mis en œuvre le système de gestion des affaires

GEVER. Le projet de gestion du savoir des APEA, quant à lui, est à bout touchant. La gestion des sinistres a été améliorée sur certains points et se révèle adéquate. Les directives adoptées par le directoire à fin 2018 sont garantes d'une plus grande transparence et de davantage d'uniformité dans la perception des émoluments et l'indemnisation des personnes assumant des curatelles. L'application du nouveau tarif psychiatrique TARPSY dans le cadre du décompte des coûts des PAFA avec les cliniques a donné lieu à des complications et à un travail importants.

Chances et risques

Le fait que les collaborateurs des APEA soient à la fois compétents et motivés et qu'ils entretiennent de bonnes relations avec les partenaires institutionnels est considéré comme une chance importante. Les principaux risques sont dus, selon le monitoring actuel des risques, aux situations critiques qui peuvent survenir

dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte, aux coûts des mesures en hausse, aux problèmes fonctionnels de quelques services sociaux ainsi qu'aux retards causés par des problèmes techniques dans la révision de la gestion des modèles des APEA.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 566	7 350
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	3 772	3 814
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	168	188
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	173	171

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

Aux termes de l'article 142f de la loi sur les constructions (LC ; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est affecté

à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions du droit fédéral (art. 5, al. 1^{er} en relation avec al. 2 et art. 3, al. 2, lit. a et al. 3, lit. a^{bis} LAT, RS 700).

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	0	0	-2 329	-2 329	0.0 %
Revenus	0	0	2 329	2 329	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	-2 329	-2 329	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	2 329	2 329	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	0	0	0	0	0.00 %
Etat du patrimoine au 31.12.	0	0	2 329	2 329	–
Variation du patrimoine	0	0	-2 329	-2 329	–

Commentaire

La part revenant au canton d'une compensation de la plus-value (résultant de mesures d'aménagement) a pour la première

fois été comptabilisée. Le montant, de quelque CHF 2329, est toutefois modeste.

Le nombre de décisions communales en matière de compensation de la plus-value n'augmente que lentement. Il convient de s'attendre à ce que la part cantonale évolue à la hausse ces

prochaines années, mais il est difficile, faute de données de référence, de faire des prévisions à cet égard.

7 Direction de la police et des affaires militaires (POM)

7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-13.5		3.2
Police	-399.0		128.2
Circulation routière et navigation	-45.0		330.8
Privation de liberté et mesures d'encadrement	-157.6		70.0
Population et immigration	-172.1		136.8
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-18.8		17.1

7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2017	2018	2018	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-6.1	-11.2	-10.3	0.9	8.3 %
Police	-256.3	-283.1	-270.8	12.3	4.4 %
Circulation routière et navigation	280.6	279.6	285.8	6.2	2.2 %
Privation de liberté et mesures d'encadrement	-89.7	-92.1	-87.6	4.6	5.0 %
Population et immigration	-36.8	-44.3	-35.3	9.0	20.3 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-0.3	-6.3	-1.8	4.5	71.9 %
Total	-108.6	-157.4	-119.9	37.5	23.8 %

7.3 Les priorités de l'exercice

Violence dans l'espace public

Durant l'année sous revue, la Police cantonale bernoise (POCA) a fait de la lutte contre la violence dans l'espace public une nouvelle priorité, et elle continuera sur cette voie en 2019. Les infractions visées sont notamment les lésions corporelles, le brigandage et le harcèlement sexuel. Ce sont surtout les infractions de moindre gravité qui constituent les défis les plus difficiles. Dans ce contexte, la POCA a pris les mesures suivantes : analyse permanente des lieux sensibles, présence policière visible ou sous couverture, patrouilles supplémentaires, collaboration avec les communes et les privés (p. ex. tenanciers de bars), échange proactif avec les individus, discussions visant à confronter les récidivistes à leurs actes et campagne de sensibilisation.

Interventions de la Police cantonale

La POCA a encadré les visites des chefs d'État du Mozambique, du Bénin et de l'Iran, ainsi que la visite d'un représentant allemand haut placé. La manifestation à Berne contre le Forum économique mondial s'est déroulée paisiblement au début de l'année. Outre les matchs des championnats réguliers de hockey sur glace et de football, la POCA était présente à plusieurs événements sportifs de grande envergure, tels que la finale de la Coupe de Suisse de football, la fête pour la victoire des Young Boys en Super League et le Tour de France.

La POCA continue d'intervenir fréquemment dans le périmètre de la Reitschule, où la propension à commettre des violences physiques et psychologiques contre le personnel de la police et d'autres organisations de secours reste élevée.

LPol : référendum

La révision de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1) a été largement adoptée par le Grand Conseil le 27 mars 2018 (vote final : 123 contre 23 voix). La loi révisée propose des moyens modernes de lutte contre la grande criminalité, une meilleure protection pour les personnes particulièrement vulnérables victimes de harcèlement ou de violence domestique, et facilite la coopération administrative entre la POCA et les communes. Le référendum lancé contre ce projet a abouti ; la votation a eu lieu le 10 février 2019.

Centre de police de Berne

La construction du centre de police à Köniz-Niederwangen permettra de regrouper différents services de la POCA à un endroit afin de réduire le nombre de sites. Une centrale d'engagement y verra aussi le jour, remplaçant ainsi la centrale actuelle au Ringhof. Le projet d'architecture retenu, « UN UN SEPT », a été présenté le 29 novembre 2018.

Innovations informatiques à l'OCRN

Par la mise en œuvre de divers projets de numérisation, l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) s'engage à proposer des prestations en ligne. Les contenus du nouveau site Internet sont publiés graduellement depuis 2018 et permettent à la clientèle de bénéficier de prestations en ligne. Grâce

à l'automatisation, les processus opérationnels sont plus efficaces, moins chers et disponibles indépendamment de l'heure et de l'endroit.

Déménagement de l'OCRN

Après évaluation de nombreux sites potentiels, il a été décidé que le site bernois de l'OCRN, actuellement au Wankdorf, et le Centre de compétence en matière d'examens et d'expertises pour poids lourds à Ostermundigen déménageront dans une nouvelle construction à Münchenbuchsee. La planification actuelle prévoit l'ouverture du nouveau siège en 2027. Le concours de projets sera lancé en 2019, tandis qu'un plan d'affectation et d'utilisation des locaux est en cours d'élaboration.

Mise en œuvre de la nouvelle législation sur l'exécution judiciaire (LEJ/OEJ)

Une adaptation des dispositions légales de l'ancienne législation sur l'exécution des peines et mesures aux exigences actuelles de la société et de l'exécution judiciaire s'imposait. Dans cette optique, la nouvelle loi du 23 janvier 2018 sur l'exécution judiciaire (LEJ ; RSB 341.1) et son ordonnance (OEJ ; RSB 341.11) d'application ont été ramenées à l'essentiel.

Développements organisationnels à l'OEJ

Après le départ du chef d'office en été 2018, les points forts et les failles de l'organisation structurelle et fonctionnelle de l'office ont fait l'objet d'un examen. Un groupe de travail a pour mission de poser les fondements pour une structure de direction cohérente et durable, et pour une culture d'entreprise saine, présentant un potentiel de développement. Madame Romilda Stämpfli assume la fonction de chef d'office depuis le 1^{er} janvier 2019.

Asile : hébergement dans le canton de Berne

Le nombre de demandes d'asile a encore baissé pendant l'année sous revue. Au total, 1543 requérants d'asile ont été attribués au canton de Berne (état au 30 novembre 2018 ; 2125 en 2017). Par conséquent, sept centres d'hébergement collectif et deux structures d'hébergement pour requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) ont pu être fermés au cours de l'année. À la fin de 2018, 6405 personnes relevant du domaine de l'asile étaient prises en charge par la POM, réparties dans 17 centres d'hébergement collectif et trois structures pour RMNA (phase 1), et dans des appartements (phase 2).

Crédit pour l'hébergement et l'encadrement de RMNA : référendum et votation populaire

Le 25 novembre 2018, le peuple bernois s'est prononcé en faveur d'un crédit de CHF 38 millions sur quatre ans, à 59,1 pour cent des voix. Ce dernier avait été arrêté par le Conseil-exécutif le 17 janvier 2018, puis adopté par le Grand Conseil le 27 mars 2018. En raison du référendum, la mise en œuvre de la nouvelle solution, initialement prévue pour novembre 2018, a été retardée de quelques mois.

Révision totale de la loi sur le droit de cité cantonal: entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018

Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle législation sur la nationalité et le droit de cité est entrée en vigueur au niveau fédéral et cantonal. Les compétences dans la procédure à trois échelons et les conditions matérielles de naturalisation restent pour la plupart inchangées. Le Service de l'état civil et des naturalisations a pu former toutes les communes avant l'entrée en vigueur. Dans un premier temps, le manque d'informations de la part de la Confédération concernant l'obtention des attestations de compétences linguistiques était problématique. Cependant, elle y a vite remédié et les personnes candidates à la naturalisation étaient alors en mesure de présenter leurs attestations.

Interventions de la protection civile

Plusieurs organisations de protection civile (OPC) ont dû intervenir à la suite d'intempéries locales. Sur les plans communal et régional, les OPC ont effectué plus de 200 engagements au profit de la collectivité.

Ancien dépôt de munitions de Mitholz

Le Conseil-exécutif a délégué à l'Organe de conduite cantonal (OCCant) la coordination globale des activités du canton de Berne en lien avec l'ancien dépôt de munitions de Mitholz. L'OCCant entretient des contacts réguliers avec les services et groupes de travail compétents à l'échelle fédérale, avec l'arrondissement administratif de Frutigen et du Bas-Simmental et avec les communes de Kandersteg et Kandergrund. Il coordonne en outre les travaux de l'état-major « Mitholz », mis sur pied spécialement à cet effet.

Stratégie sportive du canton de Berne

Le 27 mars 2018, le Grand Conseil a pris connaissance à l'unanimité de la stratégie sportive du canton de Berne, donnant ainsi le coup d'envoi pour la planification de sa mise en œuvre, en collaboration avec tous les services concernés, et pour l'élaboration détaillée des diverses mesures qui s'imposent. Il est prévu de soumettre la planification au Conseil-exécutif au premier trimestre de 2019. Parallèlement, les travaux concernant la version à publier de la stratégie ont pu majoritairement être menés à bien à la fin de l'année 2018.

Projets et offres d'encouragement du sport

Les diverses offres de promotion du sport, notamment la remorque BE-fit et « Midi actif », connaissent beaucoup de succès. En collaboration avec les communes du Jura bernois, le nouveau programme d'encouragement « ça me dit sport » a pu être lancé. Il est prévu de l'étendre au reste du canton. Les offres du sport scolaire facultatif sont également appréciées. La cérémonie donnée par le Conseil-exécutif en l'honneur des médaillés bernois s'est tenue le 29 octobre 2018.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-898 953 586	-910 424 026	-877 538 532	32 885 494	3.6%
Revenus	771 112 647	759 147 451	753 409 237	-5 738 213	-0.8%
Solde	-127 840 940	-151 276 575	-124 129 295	27 147 281	17.9%
Charges					
30 Charges de personnel	-500 761 553	-514 562 083	-504 854 324	9 707 759	1.9%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-142 599 589	-154 758 377	-140 459 165	14 299 212	9.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-18 114 540	-16 260 975	-19 007 665	-2 746 690	-16.9%
34 Charges financières	-331 763	-1 134 500	-46 702	1 087 798	95.9%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-77 067 617	-57 000 000	-66 236 066	-9 236 066	-16.2%
36 Charges de transfert	-149 998 308	-150 487 964	-132 525 433	17 962 531	11.9%
37 Subventions à redistribuer	-1 346 844	-1 178 000	-1 360 881	-182 881	-15.5%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-8 733 372	-15 042 127	-13 048 296	1 993 831	13.3%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	263 831 945	266 215 000	268 426 730	2 211 730	0.8%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	260 542 004	255 705 243	205 562 106	-50 143 137	-19.6%
43 Revenus divers	9	0	57 022	57 022	0.0%
44 Revenus financiers	2 759 215	2 093 000	3 018 604	925 604	44.2%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	73 032 351	56 534 500	64 077 112	7 542 612	13.3%
46 Revenus de transfert	161 539 251	170 231 862	203 029 981	32 798 119	19.3%
47 Subventions à redistribuer	1 346 844	1 178 000	1 360 881	182 881	15.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	8 061 027	7 189 846	7 876 801	686 956	9.6%

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats s'améliore de CHF 27,2 millions par rapport au budget. Ce résultat s'explique en premier lieu par des dépenses plus basses qu'escompté.

Les frais de personnel sont inférieurs de CHF 9,7 millions aux prévisions budgétaires. Cet écart est dû à des effectifs réduits dans les classes de l'École intercantonale de police de Hitzkirch, à une baisse des coûts dans les domaines de la formation et de l'acquisition d'éléments d'uniforme, et à des postes restés vacants. Les dépenses pour les biens, services et marchandises sont inférieures de CHF 14,3 millions au montant budgété. L'explication principale réside dans une baisse des coûts de l'asile de CHF 12,6 millions, due notamment à une diminution des dépenses non couvertes pour l'hébergement et l'encadrement des RMNA. Les attributions aux Fonds et financements spéciaux ont augmenté de CHF 9,3 millions, car les montants budgétés pour le Fonds de loterie et le Fonds du sport dans les charges (GM 35) et les revenus (GM 45) étaient trop bas, mais sans incidence sur le solde. Le comportement de la population en matière de jeu est en effet difficile à prévoir, partant à prendre

en compte dans le budget. Les charges de transfert (GM 36), inférieures de CHF 18,0 millions, s'expliquent par le recul du nombre de personnes requérant l'asile ou admises provisoirement attribuées au canton de Berne; les subventions d'exploitation versées aux organisations partenaires par l'Office de la population et des migrations ont donc fortement baissé par rapport aux montants prévus.

L'écart entre les revenus et le budget est également dû en grande partie aux effectifs moindres de requérants d'asile et de personnes admises provisoirement. En effet, les subventions versées par la Confédération pour l'aide sociale en matière d'asile (GM 46) sont inférieures de CHF 23,5 millions au montant budgété. Une modification du mode de comptabilisation à la POCA s'est traduite par des contributions inférieures de CHF 50,1 millions (GM 42). À la suite d'une recommandation du CF, les revenus des contrats passés avec les communes sont désormais comptabilisés comme revenus de transfert (GM 46). À l'OCRN, les rentrées fiscales sont supérieures de CHF 2,4 millions au montant escompté.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-21 735 566	-22 150 000	-21 476 484	673 516	3.0 %
Recettes	3 477 700	1 850 000	3 719 052	1 869 052	101.0 %
Solde	-18 257 866	-20 300 000	-17 757 433	2 542 567	12.5 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-14 759 764	-19 651 000	-16 857 258	2 793 742	14.2 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-4 628 464	-649 000	-2 852 031	-2 203 031	-339.5 %
54 Prêts	-4 000	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-2 343 338	-1 850 000	-1 767 196	82 804	4.5 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	427 278	0	1 084 097	1 084 097	0.0 %
61 Remboursements	0	0	239 039	239 039	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	707 084	0	628 720	628 720	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	2 343 338	1 850 000	1 767 196	-82 804	-4.5 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements est inférieur au budget (CHF -2,6 mio, soit -12,5 %).

Le projet NeVo, qui porte sur l'acquisition d'un nouveau système de gestion des dossiers pour la police et le Ministère public, n'est pas arrivé au terme de la phase de réalisation comme prévu en raison de sa complexité. La participation de la POCA

(CHF 2,8 mio) a donc été reportée sur l'année 2019. Il en résulte un dépassement du solde de CHF 0,2 million, qui est compensé par l'écart de planification de la POM. Le dépassement de CHF 2,2 millions dans les immobilisations incorporelles (GM 52) découle de la mise en œuvre du MCH2.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM

2013	2014	2015	2016	2017	2018
3 919.9	3 975.5	4 003.0	4 045.7	4 064.6	4 046.6

Commentaire

Les effectifs ont diminué de 18 EPT par rapport à 2017. Cette baisse, d'environ 0,4 pour cent, correspond à une variation normale pour le fonctionnement d'une Direction de cette taille.

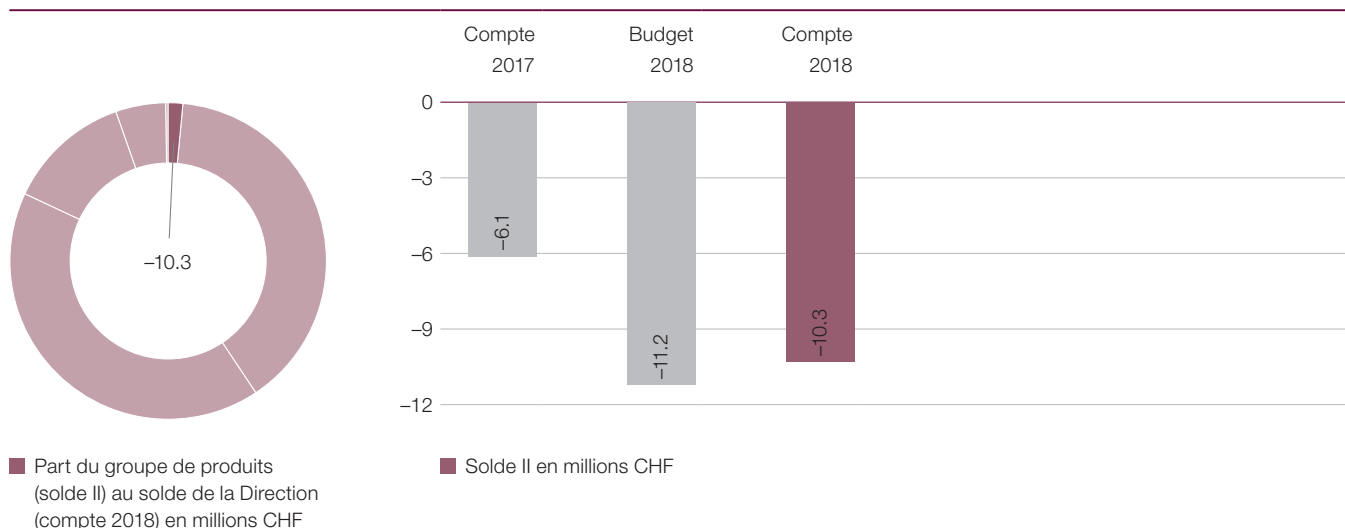
Elle concerne principalement la POCA (-22,3 EPT) et s'explique notamment par un net recul dans la formation d'application en raison de volées plus petites dans les écoles de police. Au sein du service de la circulation, les sureffectifs ont été compensés par le non-remplacement des départs.

L'augmentation marginale de 4,3 EPT dans les offices et au SG est due à des engagements qui ont permis de repourvoir des postes vacants.

Tous les changements susmentionnés s'inscrivent dans le cadre de l'effectif autorisé pour la Direction.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative



Description

Soutien au directeur de la POM sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil ; coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction, conformément à la loi (LOCA ; RSB 152.01) et à l'ordonnance (OO CE ; RSB 152.11) d'organisation ; traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la Police cantonale.

Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction.

Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport ; octroi d'autorisations de loterie.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 243 047	1 493 903	1 477 708	-16 195	-1.1 %
(-) Frais de personnel	-6 773 684	-7 043 179	-7 086 511	-43 333	-0.6 %
(-) Coûts matériels	-1 626 886	-6 739 369	-5 829 208	910 161	13.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-65 614	-153 471	-106 017	47 454	30.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-7 223 138	-12 442 116	-11 544 029	898 087	7.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	691	0	136 720	136 720	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-621 334	-482 750	-454 730	28 020	5.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 736 710	1 699 252	1 571 595	-127 657	-7.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-6 107 072	-11 225 614	-10 290 443	935 170	8.3 %
(+/-) Régularisations	-17 774	32 616	5 667	-26 949	-82.6 %
Solde III (comptabilité financière)	-6 124 846	-11 192 998	-10 284 777	908 221	8.1 %

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Soutien à la direction	-5 678 284	-10 639 255	-9 637 753	1 001 502	9.4 %
Justice administrative	-1 634 926	-1 830 312	-1 988 252	-157 940	-8.6 %
Autorisations de police industrielle et de loterie	90 072	27 451	81 976	54 525	198.6 %
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2018

Le solde I (budget global) du groupe de produits présente un résultat supérieur au budget d'environ CHF 0,9 million. L'Office d'informatique et d'organisation n'a pas, comme prévu, migré et refacturé tous les services de base (CHF 0,75 mio). De plus, les frais informatiques sont inférieurs non seulement en matière d'acquisition et de remplacement, mais aussi dans le cadre du

projet BE-GEVER POM. Quant aux coûts de personnel, ils ont augmenté de CHF 0,43 million en raison de ressources supplémentaires affectées au Service juridique. En revanche, les amortissements du compte des investissements ont diminué de CHF 0,47 million.

Priorités de développement

En raison des changements prévisibles résultant des projets cantonaux IT@BE et Enterprise Resource Planning (ERP), ou progiciel de gestion intégré (PGI), les travaux sur l'organisation future de la collaboration au sein de la Direction se sont poursuivis. L'un des projets les plus urgents à cet égard est la réorganisation informatique à la suite de la centralisation des services informatiques de base à partir de l'année 2020.

Par ailleurs, le Secrétariat général a préparé et suivi de nombreux projets, notamment législatifs, et deux votations populaires, en étroite collaboration avec les offices concernés et le Commandement de la police.

Les 503 recours reçus par le Service juridique cette année représentent un nouveau record sur les dix dernières années. L'augmentation par rapport à l'année précédente (5 %) est néanmoins restée plutôt modérée. En outre, l'engagement de personnel à durée déterminée a permis de stabiliser le nombre de procédures pendantes et d'accroître le taux de liquidation de 20 pour cent. Si, après la montée en flèche des trois dernières années (près de 70 %), les recours déposés continuent de se stabiliser dans les années à venir, il devrait être possible de réduire le volume des procédures en cours.

Chances et risques

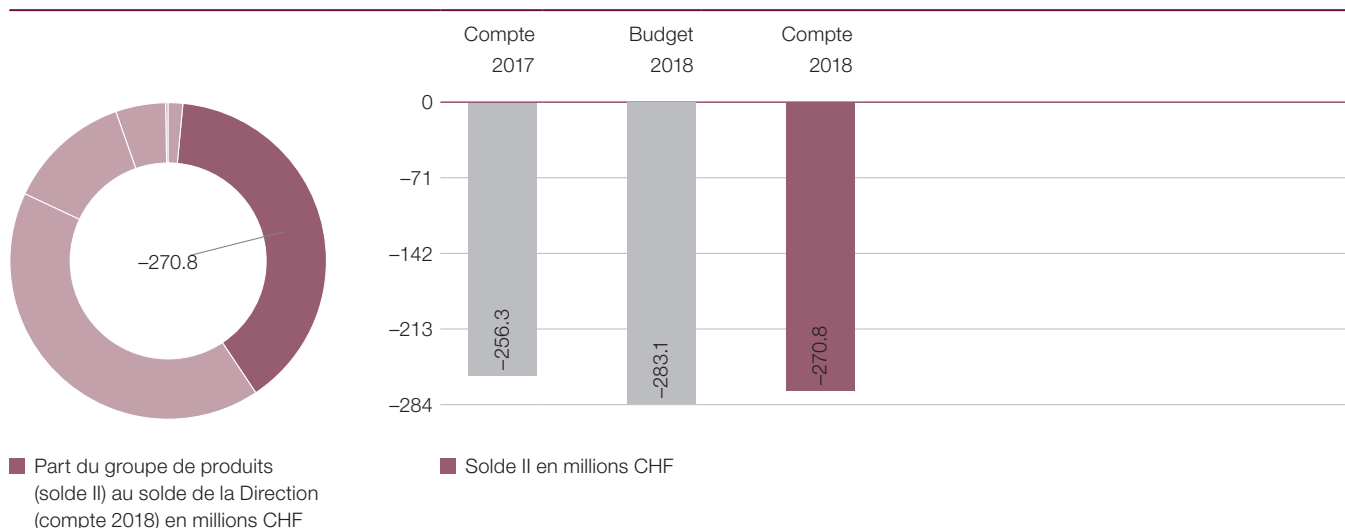
Le grand nombre de projets cantonaux continuera de solliciter le Secrétariat général, étant donné la taille et la complexité opérationnelle de la Direction, qui compte plus de 4500 collaborateurs. Or, les ressources restent limitées et l'absence imprévue

de personnes-clés pourrait être lourde de conséquences pour la réussite de certains projets. Les affaires traitées par le Service juridique restent à un niveau critique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	137	137
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	27	18
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	38	31
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'État	237	223
Nombre de recours déposés	476	503
Nombre de recours traités	399	489

7.7.2 Police



Description

Le groupe de produits «Police» englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,
- l'exploitation d'une organisation d'alarme,

- la coordination de diverses forces d'engagement.

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale. Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	60 004 305	60 175 000	87 230 239	27 055 239	45.0 %
(-) Frais de personnel	-314 879 076	-323 867 283	-319 506 616	4 360 667	1.3 %
(-) Coûts matériels	-60 817 689	-66 407 163	-63 760 422	2 646 742	4.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-14 619 426	-16 634 981	-15 292 171	1 342 810	8.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-330 311 886	-346 734 427	-311 328 970	35 405 457	10.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	37 344 201	23 480 000	566 375	-22 913 625	-97.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-422 716	-422 716	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	36 656 874	40 138 000	40 387 259	249 259	0.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-256 310 810	-283 116 427	-270 798 052	12 318 375	4.4 %
(+)/(-) Régularisations	-8 699 779	6 868 467	2 158 145	-4 710 322	-68.6 %
Solde III (comptabilité financière)	-265 010 589	-276 247 961	-268 639 907	7 608 053	2.8 %

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	-115 772 942	-134 700 502	-93 871 152	40 829 350	30.3 %
Police judiciaire	-214 927 501	-214 019 108	-218 555 006	-4 535 897	-2.1 %
Prestations pour des tiers	388 557	1 985 183	1 097 188	-887 996	-44.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2018

Les activités de la Police cantonale bernoise (POCA) sont regroupées au sein du groupe de produits « Police ». Une économie d'environ CHF 35,4 millions a pu être réalisée au niveau I (budget global) du calcul des marges contributives. Sur ce montant, quelque CHF 23,0 millions découlent d'un report technique du solde II sur le solde I dû au changement d'imputation des indemnités fédérales recommandé par le CF. Outre les frais de personnel et de matériel et les coûts standard, le solde de la différence, de près de CHF 12,4 millions, s'explique en premier lieu par une hausse des recettes. Les frais de personnel sont inférieurs au budget d'environ CHF 4,4 millions : en effet, durant l'année sous revue, seules deux volées de 18 aspirants et aspirantes chacune ont commencé à l'École intercantonale de police de Hitzkirch et, en raison du remplacement prévu de l'uniforme, des achats moins nombreux ont dû être effectués. Les charges pour biens et services sont inférieures d'approximativement CHF 2,6 millions à ce qui figurait au budget, surtout à cause de frais d'exploitation et d'entretien plus bas. Les coûts standard inférieurs s'expliquent essentiellement par le report du projet RIALTO (portant sur la nouvelle gestion des processus).

En raison notamment des conditions météorologiques, de l'augmentation de la densité du trafic et de la mise en place par la Confédération de systèmes dynamiques de guidage de la circulation, les recettes découlant des amendes ont été d'environ CHF 2,8 millions plus basses que prévu en 2018. Toutefois, vu la régularisation de CHF 3,0 millions qui a été demandée, les dites recettes sont finalement calculées sur une période de 13 mois et permettent d'obtenir un chiffre légèrement supérieur aux prévisions. Des rentrées financières accrues ont été réalisées grâce à une augmentation des subventions de la Confédération, des recettes plus élevées découlant de contrats passés avec les communes, mais aussi des rétributions plus importantes et en partie non budgétées reçues pour diverses prestations, telles que la mise à disposition de l'infrastructure nécessaire aux appels d'urgence adressés à Ambulance Région Bienne SA (ARBAG).

Les dépenses du compte d'investissement ont dépassé de près de CHF 2,2 millions le montant figurant au budget. Par ailleurs, en raison du renvoi du projet RIALTO, un montant de quelque CHF 2,8 millions a été reporté du budget de l'année sous revue à 2019. La hausse globale de dépenses de l'ordre de CHF 5,0 mil-

lions qui en a résulté a été compensée au sein de la Direction (écart de planification).

Durant l'année sous revue, sur ses 129 092 interventions, la POCA a de nouveau maîtrisé nombre de situations difficiles, dont quelques-unes sont décrites ci-après.

En février, le site scolaire du Schwabgut, à Berne-Bümpliz, a été le théâtre d'une alarme déclenchée à l'interne pour cause d'attaque par un forcené. La POCA a placé un important dispositif autour des bâtiments afin d'en sécuriser les abords, puis a fouillé les locaux pièce par pièce pour évacuer les personnes. Outre les forces de police, les pompiers professionnels de Berne étaient présents avec la police sanitaire et une équipe du Care Team, pour une opération dont les médias se sont largement fait l'écho. Il s'agissait fort heureusement d'une fausse alerte, de sorte que l'incident est resté sans conséquence notable et qu'il n'y a pas eu de blessés. Pour améliorer à l'avenir le soutien aux services intéressés, la POCA a commencé à étoffer le guide Défi Violence en collaboration avec l'INS.

En 2018 également, le Service de renseignement de la Confédération a estimé que la Suisse était exposée à une menace accrue, pointant notamment du doigt le risque d'attentats perpétrés par des individus radicalisés agissant en solitaire. Les événements ayant endeuillé le marché de Noël de Strasbourg ont corroboré cette analyse. Ce contexte n'est pas resté sans effet sur les activités de la POCA.

Ainsi, au mois de mars, la place de la gare de Berne a été bouclée sur une large surface, car un jeune ressortissant afghan s'était rendu suspect dans l'église du Saint-Esprit, puis avait menacé d'y faire exploser une bombe. L'intervention policière s'est déroulée en étroite collaboration avec les pompiers professionnels, la police sanitaire de Berne, la police des transports et BernMobil. La menace d'attentat à la bombe a entravé les transports publics durant des heures, jusqu'en début de soirée. L'actualité sur cet incident a été très suivie et le public a été informé en continu sur Twitter. Le jeune homme a finalement été interpellé sans résistance et les objets douteux ont pu être neutralisés.

L'intervention susmentionnée a montré que le canton de Berne n'est pas à l'abri de ce type d'événement, de sorte qu'il faut

continuer à améliorer les compétences dans ce domaine. Un exercice fondé sur un scénario détaillé, réunissant toutes les organisations de secours du canton et d'autres partenaires, a été mené peu après l'épisode susmentionné. Plusieurs centaines de personnes y ont participé pour s'entraîner à maîtriser la situation en cas d'attentats terroristes dans la région de Berne et Berthoud. Les mesures de recherche en vue de l'arrestation des auteurs ont été mises en pratique dans tout le canton. Même si le déroulement de l'exercice peut être qualifié de succès, il a révélé des besoins d'amélioration : la POCA a notamment décidé l'achat de casques balistiques pour compléter l'équipement de protection de ses collaborateurs et collaboratrices.

Les événements sportifs de grande ampleur et les manifestations exigent également une présence très soutenue.

Le dimanche de Pentecôte, le club de football BSC Young Boys a fêté son titre de champion de Suisse sur la place Fédérale, après quoi un cortège de 5000 à 7000 supporters a accompagné les joueurs jusqu'au Stade de Suisse, où 25 000 fans supplémentaires étaient attendus. L'événement a nécessité un dispositif policier très important pour assurer la sécurité. De nombreux engins pyrotechniques et fumigènes ont été mis à feu, dont certains en pleine foule. Une femme a subi de graves blessures aux yeux causées par une pièce d'artifice et des déprédations (casse et graffitis) ont été commises. Une semaine plus tard a eu lieu la finale de la Coupe de Suisse entre le BSC Young Boys et le FC Zürich. Malgré les discussions préalables menées entre les deux clubs et les CFF pour en assurer autant que possible un déroulement sans accroc, le trafic a été entravé pendant les défilés des supporters et de nombreux pétards, fumigènes et engins pyrotechniques ont de nouveau été lancés. La disposition à la violence était généralement très élevée et le personnel de sécurité a subi des agressions. Deux collaborateurs du BSC Young Boys ont été blessés pendant le contrôle à l'entrée et un autre, durant la partie, par l'explosion d'un pétard.

À Berne, le périmètre de la Reitschule et de la Schützenmatte reste un endroit sensible. Outre des infractions contre le patrimoine et des violences, le trafic de drogue continue d'y sévir. Le contexte rend très ardu le bon accomplissement du mandat de la police, qui est régulièrement visée par des attaques. Une action coordonnée qui a eu lieu début septembre a montré une fois de plus que certaines personnes étaient très enclines à la violence et que même le risque de blesser grièvement des membres de la police ne les faisait pas reculer. Une équipe de dialogue a dû se retirer après avoir été violemment prise à partie et l'envoi de renforts a été demandé lorsque de nombreuses personnes masquées se sont mises à la bombarder avec des bouteilles. Arrivées sur place, les forces de police ont été attaquées à coups de pierres, de bouteilles, de barres de fer et de feux d'artifice, lancés en partie depuis le toit de la Reitschule et de derrière des barricades érigées pour l'occasion. La police a dû faire usage de balles en caoutchouc et de gaz lacrymogènes pour se protéger. Trois membres de la police ont subi des blessures et huit personnes ont été interpellées.

À la mi-septembre a eu lieu la manifestation autorisée « Marche pour la vie », organisée par des opposants à l'avortement. Du

fait que des personnes avaient préalablement annoncé leur intention de gêner ou d'empêcher le déroulement de la manifestation, la POCA a déployé des effectifs importants, ce qui a permis d'en assurer la tenue et de prévenir tout incident majeur. Par ailleurs, elle a étroitement encadré une contre-manifestation non autorisée, dont les participants ont été empêchés de se rendre sur la place Fédérale.

Des heurts se sont également produits dans d'autres régions du canton : à la fin août, après le match de football entre le BSC Young Boys et Neuchâtel Xamax FCS, des supporters des deux clubs se sont affrontés sur l'un des quais de la gare CFF de Bienne en se livrant à des voies de fait. À la mi-décembre, après la fin du match entre le FC Thoune et les Grasshoppers de Zurich, de graves débordements ont eu lieu aux abords de la gare de Thoune, débouchant sur d'importants dommages matériels. Dans les deux cas, la POCA a dû intervenir et mettre en œuvre des moyens de manière ciblée. À Thoune, plusieurs personnes ont été blessées, dont cinq policiers.

Alors que les incidents susmentionnés ont exigé des interventions relevant de la police de sécurité, la police judiciaire a eu elle aussi fort à faire durant l'année sous revue. Courant novembre, un malfaiteur a notamment pu être arrêté dans la région de l'Emmental au terme d'une action ponctuelle : il devra répondre en justice de quatre braquages et de trois tentatives commis depuis le début de l'année sous revue. Il est en outre accusé d'une infraction identique aux dépens d'un commerce soleurois.

Le recul du nombre de cambriolages, dû notamment à l'action de prévention et de répression que la police a poursuivie en 2018, constitue une tendance réjouissante. Les chiffres des dernières années révèlent que les cambriolages de logements ont diminué de presque 60 pour cent depuis 2013 et ceux touchant les entreprises, de plus de 45 pour cent dans la même période. Par ailleurs, des enquêtes serrées ont mené à l'arrestation de plusieurs cambrioleuses et cambrioleurs présumés. En février, en collaboration avec la police cantonale obwaldienne, deux auteurs présumés ont pu être interpellés à Spiez après des cambriolages. Ils sont par ailleurs soupçonnés d'infractions analogues dans l'Oberland bernois.

En matière de lutte contre la cybercriminalité, la philosophie de la POCA, qui est d'adapter les compétences requises au cas concret, garde toute sa pertinence. Dans ce secteur, une grande partie des affaires – en augmentation annuelle de 20 pour cent en moyenne depuis 2008 – relève de la criminalité économique. Dans la répression de la pédocriminalité, la POCA a pu identifier plusieurs auteurs présumés et transmis les dossiers aux cantons concernés.

Un autre succès notable de la POCA est l'élucidation d'une affaire de trafic d'êtres humains dont l'auteur principale a été condamnée à une peine privative de liberté de dix ans et demi, ce qui a eu un retentissement à l'échelle suisse.

On a déploré, en 2018 également, la commission de plusieurs homicides sur le territoire du canton : l'élucidation de ces affaires

constitue une priorité absolue, de sorte que la POCA dépêche

sur les lieux d'importantes équipes d'investigation composés de généralistes et de spécialistes.

Priorités de développement

En termes de ressources humaines, le gros des efforts continue de porter sur la fidélisation du personnel et l'augmentation de l'attrait que présente l'engagement auprès d'un employeur moderne. Outre le développement des cursus pour généralistes et spécialistes déjà mis en place avec de bons résultats, d'autres optimisations sont à l'étude et en cours de réalisation.

En raison du taux de fluctuation et de l'introduction de la nouvelle filière de formation sur deux ans dans le cadre du concept général en matière de formation dans le domaine de la police et de la justice (CGF 2020), à partir d'octobre 2019, les volées pourront être revues fortement à la hausse à compter de 2019. L'intensification du recrutement de personnel par la POCA a reçu un très bon écho. Quoi qu'il en soit, le recrutement d'aspirantes et d'aspirants de qualité exige, parallèlement à l'application de processus efficaces et professionnels, de gros efforts, un sens certain de l'innovation et de la flexibilité. À l'interne, les travaux de réalisation du projet CGF 2020 avancent à grands pas.

En matière de formation et de perfectionnement durant l'année sous revue, excepté la question du maintien des compétences, la POCA s'est focalisée en premier lieu sur les démarches à accomplir et le comportement à adopter en cas de situations extraordinaires et de menaces et dans les affaires de cybercriminalité. Parallèlement aux exercices pratiques, l'apprentissage se fait par des moyens électroniques.

La POCA entend par ailleurs allier prévention et répression pour diminuer les actes de violence commis dans l'espace public, aux fins d'augmenter tant la sécurité objective que le sentiment subjectif de sécurité de la population. Des analyses démontrent que des infractions de ce type ont lieu en majorité dans des centres urbains offrant un large éventail de divertissements,

surtout le weekend entre le soir et le petit matin. La police a augmenté sa présence de manière ciblée dans ces endroits sensibles, tout en recherchant la collaboration avec des partenaires. De plus, elle cherche à établir le dialogue avec des personnes qui se sont signalées à plusieurs reprises dans les années précédentes par de telles violences. Une campagne de sensibilisation destinée aux jeunes a permis de leur montrer comment éviter d'amorcer des situations critiques et réagir de la bonne manière si elles s'y trouvent malgré tout confrontées. Parallèlement aux canaux de communication classiques, cette campagne recourait également à de nouveaux outils, comme la réalité virtuelle permettant d'expérimenter l'impact de son propre comportement sur l'issue de la situation. Ce programme a montré de manière ciblée comment influencer et protéger ses amis et connaissances.

Contrairement à la réduction constatée en matière d'accidents de voiture, le nombre de piétons et cyclistes grièvement blessés à l'intérieur des localités n'a pas diminué ces dernières années. Pour cette raison, la POCA a décidé de concentrer son action notamment sur la mobilité douce durant l'année sous revue, dans le but d'encourager tant le partenariat que le respect mutuel entre les utilisateurs de la route et de réduire ainsi le nombre d'accidents. Les mesures s'adressent principalement aux groupes à risques que sont les enfants et les jeunes, mais aussi les conducteurs d'un certain âge. Mis à part les cours dans les écoles et les après-midi d'information destinés aux seniors, on note des mesures préventives prioritairement destinées à favoriser la visibilité des cyclistes (tous types de vélos confondus) et à informer du début de l'année scolaire. La prévention, qui s'est déroulée à un rythme trimestriel, a été complétée de mesures répressives telles que des contrôles ciblés et coordonnés du trafic.

Chances et risques

Lors de la session parlementaire de mars 2018, le projet de nouvelle loi sur la police (LPol) a été adopté en seconde lecture. Durant le délai de référendum qui a suivi, plus de 12 000 signatures ont été récoltées et le peuple s'est prononcé sur la nouvelle loi lors de la votation populaire du 10 février 2019. Les travaux de mise en œuvre nécessaires des nouvelles dispositions ont continué comme prévu, indépendamment du référendum.

Le concours d'architecture en vue de la construction du Centre de police Berne a été remporté par le projet «UN UN SEPT» (ou «117») et le cahier des charges d'exploitation comprenant les exigences de la POCA est désormais établi. Le début des travaux a été fixé à l'année 2022 et la mise en service du centre est prévue pour 2027. Dès lors, les risques générés par les structures décentralisées des systèmes concernant la gestion

des appels d'urgence, de la mobilisation et de la gestion d'engagement ne prendront pas fin dans l'immédiat.

Avec l'intégration réussie des places de travail d'ARBAG au sein de la Centrale d'engagement régionale de la police sise à la Rue de l'Hôpital 20 à Bienne, le principe de la Centrale d'engagement cantonale (CEC) a été mis en œuvre. À la fin mars 2019, la CEC de Bienne s'installera sur son site définitif à la rue Alexander-Schöni 40.

Les travaux du très complexe projet RIALTO, comprenant de nombreux interfaces et systèmes périphériques, se poursuivent. Les principaux résultats et la planification d'introduction sont désormais disponibles et l'introduction est prévue pour le quatrième trimestre 2019.

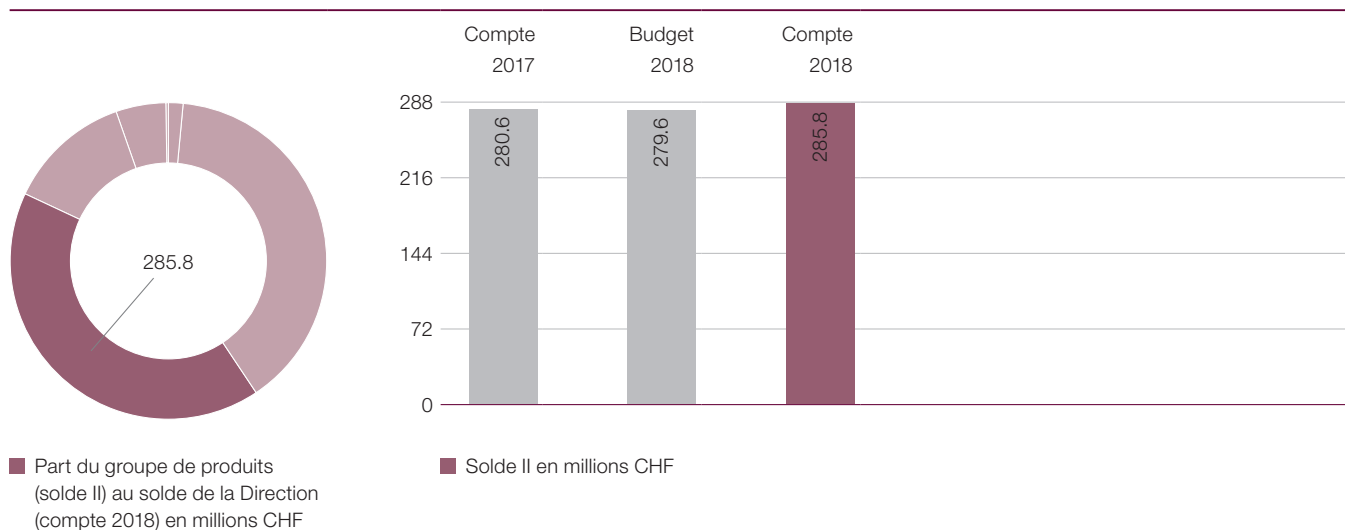
En ce qui concerne l'utilisation actuelle des drones et ses besoins futurs en la matière, la POCA a élaboré une planification d'ensemble qui sera mise à exécution en 2019 : elle règle l'acquisition d'appareils aux différentes fonctionnalités, leur utilisation dans le respect de la loi (protection des données, droit aérien, législations civile et pénale) et la sélection des collaborateurs appelés à devenir des pilotes licenciés au terme d'une formation. Les drones peuvent être d'une aide précieuse en matière de documentation photographique, de mesurage et de recherches de personnes disparues.

Les charges croissantes découlant d'affaires toujours plus complexes – notamment en matière de cybercriminalité – et de nouvelles responsabilités se sont fait sentir en 2018 également. Pour 2019, il y a lieu de croire, au vu des changements sur les plans fédéral et cantonal (p. ex. adaptation du droit fédéral aux directives européennes ; autorité chargée d'accorder les autorisations pour les services de sécurité privés), que de nouvelles tâches et missions seront dévolues à la POCA.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 951	1 964
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidente permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	526	525
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 457 773	3 390 635
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	54	54
Nombre de communes au bénéfice d'un contrat sur les prestations ou sur les ressources	118	132
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	174 771	188 841

7.7.3 Circulation routière et navigation



Description

Le groupe de produits Circulation routière et navigation comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes à l'examen de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	62 862 194	62 093 973	64 027 994	1 934 021	3.1 %
(-) Frais de personnel	-34 318 651	-35 821 129	-35 406 420	414 710	1.2 %
(-) Coûts matériels	-7 791 742	-8 113 201	-7 284 609	828 592	10.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 253 973	-2 871 113	-2 267 425	603 688	21.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	18 497 830	15 288 530	19 069 541	3 781 011	24.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	262 095 235	264 330 000	266 724 228	2 394 228	0.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	280 593 065	279 618 530	285 793 769	6 175 239	2.2 %
(+)/(-) Régularisations	-851 254	-1 034 573	-1 414 444	-379 871	-36.7 %
Solde III (comptabilité financière)	279 741 811	278 583 956	284 379 324	5 795 368	2.1 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2017	2018	2018	CHF	%
Admission des véhicules	16 405 834	12 359 134	16 566 813	4 207 679	34.0 %
Admission des conducteurs de véhicules	1 577 090	743 185	1 497 106	753 921	101.4 %
Mesures administratives	-2 015 666	-2 295 619	-1 609 251	686 369	29.9 %
Admission des bateaux	24 919	-18 089	56 898	74 988	414.5 %
Admission des conducteurs de bateaux	94 928	30 262	85 477	55 215	182.5 %
Signalisation sur les voies d'eau	-20 341	-23 744	-7 987	15 757	66.4 %
Redevances cantonales sur le trafic	-82 134	2 057 215	-102 544	-2 159 759	-105.0 %
Redevances fédérales sur le trafic	1 637 956	1 662 209	1 650 069	-12 140	-0.7 %
Places d'amarrage	875 245	773 979	932 960	158 981	20.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I (budget global) du groupe de produits présente un résultat supérieur à celui prévu au budget (CHF +3,8 mio). Les rentrées (CHF 64,0 mio) ont dépassé celles de l'année précédente (CHF +1,1 mio) et celles inscrites au budget (CHF +1,9

mio). Les coûts (CHF 44,9 mio) sont supérieurs à ceux de l'année précédente, mais nettement inférieurs au budget (CHF 46,8 mio). Les rentrées dues à l'impôt sur les véhicules à moteur sont plus élevées que prévu (CHF +2,4 mio).

Priorités de développement

En 2018, quelque 268 400 véhicules ont été expertisés (contrôles subséquents compris), ce qui correspond à une légère hausse par rapport à l'année précédente. Les recettes ont augmenté de CHF 0,4 million, dépassant le budget de CHF 0,5 million. En comparaison intercantonale, le canton de Berne est celui qui a accumulé le moins de retard dans les expertises de véhicules. Les retards touchent principalement les véhicules agricoles et de travail, qui présentent des risques moindres sur le plan de la sécurité routière. Les voitures de tourisme ne sont pas concernées.

Pour la première fois, l'effectif des véhicules a dépassé 800 000 unités dans le canton de Berne en 2018, alors même que les ventes de véhicules neufs ont reculé de 4,6 pour cent à l'échelle de la Suisse. Comme l'OCRN a délivré un peu moins de permis de circulation, les recettes provenant des immatriculations et des contrôles garage ont légèrement diminué. Le budget a néanmoins été dépassé.

Avec des rentrées de CHF 8,4 millions, le résultat du produit «Admission des conducteurs de véhicules» s'améliore de CHF 0,3 million par rapport au budget. Les écarts dans les sous-catégories correspondent à des variations ordinaires. Le nombre d'examen théoriques et pratiques ayant légèrement diminué, le résultat est resté quelque peu en deçà de celui de l'année précédente.

Dans le domaine des mesures administratives, les rentrées ont été nettement plus élevées que l'année précédente en raison d'une adaptation ciblée des émoluments le 1^{er} avril 2018. Étant donné que l'augmentation des émoluments n'était pas prévue

dans le budget, le résultat s'est amélioré de CHF 0,5 million. Dans ces circonstances, le taux de couverture des coûts a atteint 73 pour cent, dépassant ainsi l'objectif de 70 pour cent.

Dans le domaine de la navigation, les inspections ont légèrement augmenté, notamment grâce aux bonnes conditions météorologiques, lesquelles ont réduit le nombre d'annulations et de reports. Les examens de conducteurs de bateaux ont également augmenté quelque peu. Par contre, les examens théoriques et les permis de conduire demandés et établis ont diminué. Dans l'ensemble, les recettes sont légèrement supérieures au budget et les coûts sont restés en deçà, ce qui entraîne une couverture des coûts de 115 pour cent.

Après avoir baissé l'année précédente, les rentrées dues à la taxation et à l'encaissement des redevances cantonales sur le trafic ont de nouveau augmenté. L'explication réside notamment dans la nouvelle procédure appliquée lorsqu'un détenteur change de véhicule sans avoir payé l'impôt: s'il garde les mêmes plaques de contrôle, celles-ci sont saisies systématiquement. Par ailleurs, les coûts de personnel ont augmenté en raison de la mise en service de la centrale d'appels.

Les rentrées fiscales (impôt sur les véhicules à moteur, impôt sur les bateaux) excèdent de CHF 4,6 millions celles de l'année précédente et de CHF 2,4 millions celles portées au budget. Le nombre de véhicules en circulation a augmenté de 1,2 pour cent en 2018. La tendance à l'achat de véhicules plus lourds se poursuit, en raison notamment de l'explosion des ventes de voitures équipées de quatre roues motrices (part de marché des véhicules 4x4: 49,1 %).

Chances et risques

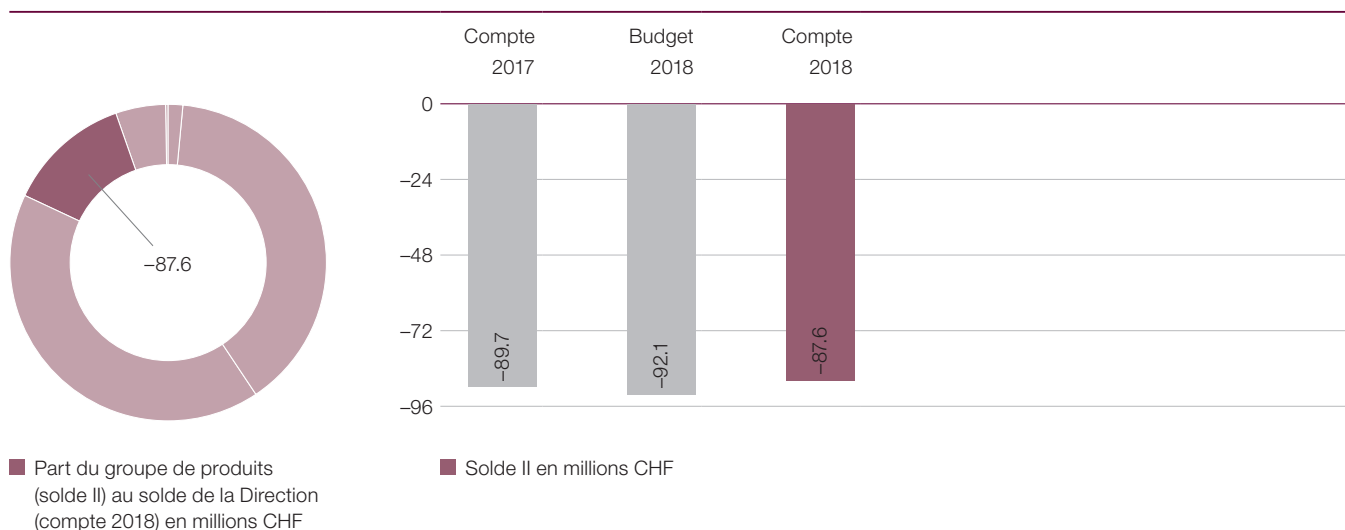
Divers constructeurs automobiles ont annoncé le lancement d'offensives électriques. Ils sont déjà nombreux à proposer au moins un modèle entièrement électrique. Sous le titre « 10/20 », l'Association des importateurs suisses d'automobiles s'est donné un objectif ambitieux pour l'électrification du trafic motorisé individuel : elle souhaite qu'en 2020, une voiture de tourisme neuve sur dix soit électrique ou hybride rechargeable. Considérés sous l'angle des émissions de CO₂, ces efforts sont louables. De son côté, le canton de Berne encourage l'achat de véhicules électriques par une fiscalité particulièrement avantageuse. Toutefois, si la part des véhicules électriques venait à augmenter fortement, le substrat de l'impôt sur les véhicules automobiles risque de reculer sensiblement. Même si, à l'heure actuelle, les consommateurs manifestent encore peu d'intérêt pour ces véhicules en raison de leur autonomie limitée et du long temps de recharge, il faut suivre l'évolution de la situation afin de prendre des mesures suffisamment tôt si nécessaire.

Les tâches quotidiennes de l'OCRN se traduisent par un travail de masse en constante augmentation. Ainsi, le nombre de véhicules mis en circulation ne cesse de croître, ce qui a des conséquences en matière d'immatriculations et d'expertises. Pour faire face à ce travail à l'avenir avec un effectif inchangé, il est indispensable d'améliorer et d'automatiser les processus. Par ses prestations en ligne, l'OCRN souhaite réduire le nombre de trajets au strict nécessaire – ceci également dans la perspective du déménagement prévu sur le site de Münchenbuchsee. En raison des mesures d'économie prises par le canton, les moyens pour introduire les innovations TIC nécessaires risquent de faire défaut, quand bien même ce sont les clients qui supportent ces coûts conformément au principe de causalité.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	793 310	802 956
Effectif des bateaux	11 784	11 820
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	272 854	272 500
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	89 408	88 369
Nombre d'expertises	267 472	267 660
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	44 365	42 422
Nombre de mesures administratives notifiées	18 959	18 721
Nombre de consultations téléphoniques	480 000	480 000

7.7.4 Privation de liberté et mesures d'encadrement



Description

L'Office de l'exécution judiciaire est chargé de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures pour adultes et mineurs. Certains établissements assurent également l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance), de mesures de contrainte

relevant du droit des étrangers (détention en phase préparatoire, détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ou détention pour insoumission), ou encore de mesures de droit civil pour mineurs. La priorité est mise en tout temps sur la sécurité publique, la diminution du risque de récidive et la préparation à la réinsertion.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	51 154 245	53 065 535	68 833 197	15 767 662	29.7 %
(-) Frais de personnel	-102 261 288	-105 579 959	-104 543 970	1 035 989	1.0 %
(-) Coûts matériels	-35 672 691	-36 563 922	-47 098 507	-10 534 585	-28.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 949 038	-3 039 219	-3 698 365	-659 146	-21.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-89 728 772	-92 117 564	-86 507 645	5 609 920	6.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	1 184 485	1 184 485	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-11 500	-2 243 744	-2 232 244	-19410.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-89 728 772	-92 129 064	-87 566 904	4 562 161	5.0 %
(+)/(-) Régularisations	1 191 486	624 973	9 224	-615 749	-98.5 %
Solde III (comptabilité financière)	-88 537 285	-91 504 091	-87 557 680	3 946 411	4.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Détention	-25 498 470	-25 268 972	-25 722 875	-453 903	-1.8 %
Exécution de mesures	-58 632 290	-56 188 932	-56 982 105	-793 174	-1.4 %
Exécution de mesures pour mineurs	-5 598 012	-10 659 661	-3 802 665	6 856 997	64.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2018

Après la clôture de l'option 3 dans le processus de planification 2017, des écarts ont été constatés dans le schéma du calcul des marges contributives. Pour ce qui est de l'option 4, le calcul des coûts a pu être adapté à la situation, sans toutefois que tous les domaines problématiques aient pu être identifiés. Ceux-ci n'ont pu être corrigés que dans le courant de l'année sous revue. Ainsi, la comparaison entre le budget et le compte 2018 au niveau du solde I est peu aisée. Les divergences dans les subventions cantonales sont dues à une attribution erronée des coûts selon le modèle MCH2.

Pour les raisons susmentionnées, il n'est pas possible de commenter les écarts dans le solde I (budget global). Cela est en revanche possible au niveau du solde II (comptabilité analytique d'exploitation).

Par conséquent, il en résulte une amélioration CHF 4,5 millions par rapport au montant budgété de CHF 92,1 millions.

Dans la comptabilité financière, les frais de personnel se chiffrent à CHF 0,6 million de moins que prévu. Sur l'ensemble des frais de personnel, soit CHF 104,5 millions, cela représente une différence de 0,6 pour cent, qui s'explique par des postes vacants pendant les procédures de recrutement. Concernant les frais de matériel, en particulier les dépenses liées au matériel d'exploitation et aux fournitures, des moyens supplémentaires de

CHF 0,8 million ont été requis pour couvrir les coûts découlant des ateliers dans les établissements pénitentiaires. Par rapport au montant de CHF 45,9 millions budgété, les frais de matériel présentent une variation de 1,7 pour cent. Du fait de la suppression de la contribution en faveur du fonds de construction du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures, les charges de transfert ont diminué de CHF 1,6 million. Pour ce qui est des imputations internes, les moyens non utilisés dans le domaine TIC ont permis de réduire les dépenses de CHF 0,5 million.

Les rentrées financières se sont améliorées de CHF 1,0 million car l'exécution de sanctions supplémentaires prononcées dans d'autres cantons a pu en majeure partie être refacturée. Suite à la révision de la loi sur l'exécution judiciaire (LEJ ; RSB 341.1), les coûts d'exécution des mesures non planifiés, s'élevant à CHF 0,8 million, ont pu être imputés à la compensation des charges de l'aide sociale. Les contributions ont dépassé les prévisions de CHF 1,8 million, à savoir 2,9 pour cent. La vente d'immobilisations en lien avec la fermeture du Foyer d'éducation Prêles a permis de générer des revenus financiers plus importants de l'ordre de CHF 0,3 million. Une différence d'incorporation de 0,6 million a été constatée dans les valeurs planifiées et les valeurs réelles entre la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation.

Priorités de développement

Pour l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ), l'année 2018 a été marquée par des changements au niveau du personnel et de l'organisation. Le 31 août 2018, Thomas Freytag a quitté sa fonction de chef d'office, pour reprendre la direction de la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP). Après une période d'interim, le Conseil-exécutif a nommé en automne Madame Romilda Stämpfli, jusqu'alors cheffe de la Section de la détention, à la tête de l'office à compter du 1^{er} janvier 2019. En outre, le directeur de la POM a institué en septembre un groupe de travail composé de membres de la direction de l'OEJ, dont le mandat est d'élaborer des propositions concernant la nouvelle structure d'organisation et de direction.

Au début de l'année, l'OEJ a présenté sa stratégie de l'exécution judiciaire. Le plan directeur détaillant la mise en œuvre de cette dernière retient les priorités d'action et les travaux urgents de rénovation et de remise à niveau des infrastructures.

Après la fermeture de l'ancien Foyer d'éducation Prêles, diverses possibilités ont été étudiées pour la réaffectation des infrastructures. Il n'est pas possible de les affecter à court terme à l'exécution des peines et mesures sans réaliser d'importants investissements. En janvier, le Conseil-exécutif s'est prononcé en

faveur d'une utilisation comme centre de retour pour des personnes relevant du domaine de l'asile. Fin juin, l'Office de la population et des migrations s'est vu attribuer l'exploitation dudit centre.

Outres les défis stratégiques susmentionnés, il incombe à l'OEJ de garantir son activité principale, à savoir l'exécution des peines et mesures privatives de liberté dans le canton de Berne. Il a pour tâche de mettre à exécution les jugements rendus par les autorités judiciaires et de promouvoir une bonne réinsertion. Avec près de 1000 détenus et plus de 350 000 journées de détention par année, les établissements d'exécution sont saturés. Chaque détenu a sa propre histoire: ils sont issus de 80 pays différents, souffrent souvent de maladies psychiques ou physiques et ont, par conséquent, besoin d'un encadrement professionnel intensif et approprié. Garantir le bon fonctionnement d'un tel encadrement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 selon les dispositions légales applicables et les normes édictées par le Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures (ci-après: Concordat), dont le canton de Berne fait partie, n'est possible que grâce à du personnel qualifié et engagé.

Les exigences toujours plus élevées posées à l'exécution des peines et mesures sont à l'origine de changements également au sein de l'OEJ. Ceux-ci sont influencés par des aspects politiques, économiques et juridiques. Ainsi, des formes particulières d'exécution ont été introduites, telles que les arrêts domiciliaires sous surveillance électronique et le travail d'intérêt général. En outre, le Secteur des évaluations de psychologie légale (SEPL) a été mis sur pied afin d'évaluer systématiquement le potentiel de risque des détenus pour le compte des onze cantons parties au Concordat (Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald, Lucerne, Zoug, Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie).

Un projet d'envergure que le Secteur du droit a pu mener à bien l'année dernière était la révision totale de la loi sur l'exécution judiciaire et de son ordonnance d'application, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2018. La mise en œuvre de cette nouvelle législation cantonale est en cours.

Le projet «Dossiers électroniques des patients», dont le but est d'améliorer la sécurité et l'efficacité des soins médicaux prodigués aux personnes en détention, a pu être réalisé avec succès. Les données médicales sont saisies de manière électronique sur une plateforme unique, ce qui permet aux collaborateurs compétents des services sanitaires de l'OEJ de disposer des informations pertinentes en toutes circonstances.

L'exécution des sanctions axée sur les risques (ROS) a été introduite le 1^{er} janvier de l'année sous revue. Le ROS est un outil de gestion des cas qui détermine le besoin d'intervention

auprès des personnes détenues sur la base du risque de récidive. Grâce aux importants travaux préparatoires du groupe de travail cantonal, composé de collaborateurs de la SPESP et de tous les établissements pénitentiaires bernois, d'un représentant des prisons régionales et de membres du Service de psychiatrie forensique de l'Université de Berne (SPF), les processus propres à chaque section ont rapidement pu être identifiés et mis en pratique. Par ailleurs, un organisme responsable de la gestion de la qualité sur le long terme a été créé. L'introduction de ROS dans l'ensemble des cantons du Concordat a requis la mise sur pied du SEPL conformément aux normes de qualité de ROS. Officiellement, le SEPL a commencé ses activités au début de l'année 2018; sur le plan organisationnel, il est rattaché à la SPESP. Dans le cadre de la planification de l'exécution des peines et mesures axée sur les risques, le SEPL fournit des prestations en vue du bon déroulement de l'exécution des sanctions et, au début de l'exécution, il lui incombe d'évaluer les risques particuliers pour le compte de toutes les autorités d'exécution parties au Concordat, le but étant de déterminer un éventuel risque de récidive chez les personnes condamnées et d'élaborer des démarches préventives en vue du processus de resocialisation.

Le projet de remplacement du système de gestion des personnes détenues GINA par GINA WEB est en cours. Enfin, le projet cantonal de gestion des affaires et d'archivage électroniques a été lancé, dont l'objectif est d'assurer une collaboration numérique entre toutes les sections de l'OEJ et, au-delà, tous les services du canton.

Chances et risques

Après que le Conseil-exécutif a pris connaissance de la stratégie de l'exécution judiciaire, il a marqué une étape supplémentaire en arrêtant le plan directeur relatif à la mise en œuvre de la stratégie. Grâce à ce plan, les divers éléments considérés jusqu'alors de manière isolée le sont désormais dans leur ensemble. Les rénovations prévues permettront non seulement de tirer parti des synergies, mais aussi de gérer de façon plus rentable les prisons régionales et les établissements pénitentiaires.

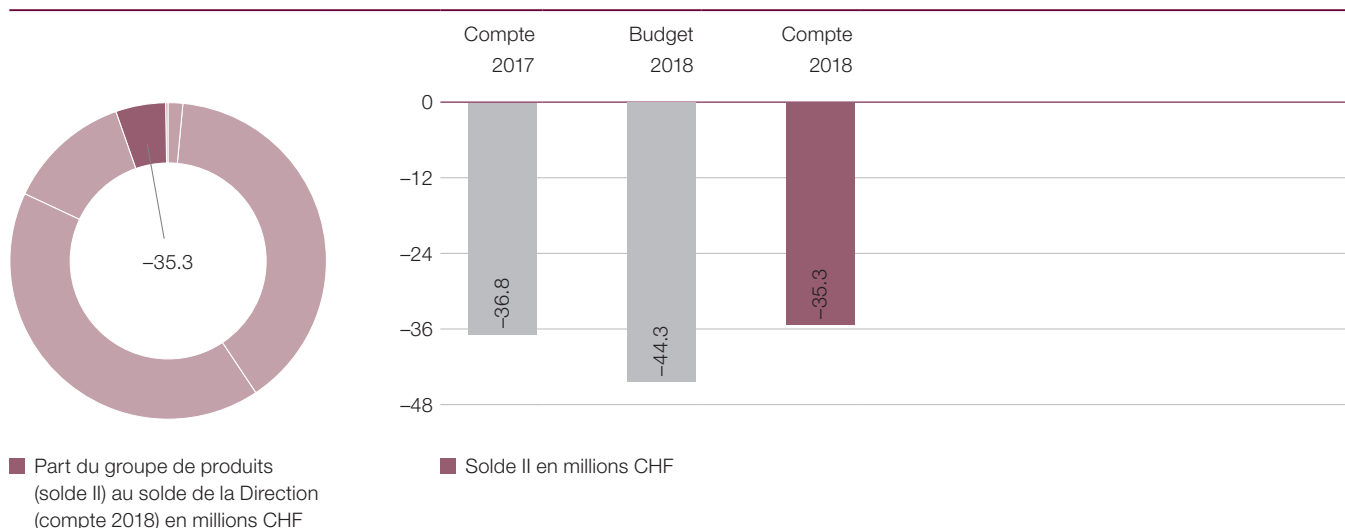
Outre la séparation des types de détention et la création d'une centrale de coordination de la détention pour la planification et

la coordination de places dans les prisons régionales, d'autres projets sont en cours: dans le cadre du développement de l'organisation, les structures au sein de l'OEJ sont optimisées et certains processus sont centralisés, afin de répondre à diverses évolutions. Pour les collaborateurs, une modification des structures et des processus entraîne un changement dans les habitudes. Dans ce contexte, il faut créer des perspectives afin que les collaborateurs voient cette réorganisation comme une chance, en reconnaissent l'utilité et la pertinence, la considèrent comme souhaitable et qu'elle soit, dans la mesure du possible, soutenue par tous.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	359 052	354 053
Nombre de journées de travail d'intérêt général	19 310	21 678
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	1 027	1 008
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	95	96
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allègements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés).	142	138
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	1	1

7.7.5 Population et immigration



Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Hébergement, soutien, assistance et accompagnement pour les personnes relevant du domaine de l'asile attribuées au canton de Berne.

Traitement et enregistrement de décisions et d'événements de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, rapports de filiation, adoption, déclaration

de disparition, changement de sexe, enregistrement de partenariat et dissolution de partenariat enregistré. Établissement de documents sur l'état civil. Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers. Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération). Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	27 846 202	26 447 964	26 338 474	-109 490	-0.4 %
(-) Frais de personnel	-26 087 125	-22 300 253	-26 249 138	-3 948 885	-17.7 %
(-) Coûts matériels	-33 492 352	-45 843 333	-25 844 725	19 998 608	43.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-124 566	-559 649	-148 598	411 051	73.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-31 857 841	-42 255 271	-25 903 987	16 351 284	38.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	121 973 201	131 866 429	110 477 694	-21 388 735	-16.2 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-126 873 866	-133 876 301	-119 868 268	14 008 033	10.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 650	4 000	31 903	27 903	697.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-36 752 855	-44 261 143	-35 262 658	8 998 485	20.3 %
(+/-) Régularisations	-5 950 972	17 723	-3 060 685	-3 078 409	-17369.1 %
Solde III (comptabilité financière)	-42 703 827	-44 243 420	-38 323 344	5 920 076	13.4 %

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Asile (LiLFAE; SR 122.20)	-22 664 292	-26 468 841	-15 897 144	10 571 697	39.9%
Etrangers (LiLFAE; SR 122.20)	-5 902 516	-7 154 763	-5 310 138	1 844 624	25.8%
Demandes et événements relevant de l'état civil	-5 482 946	-7 997 542	-5 949 896	2 047 646	25.6%
Communication de données extraites des registres	902 143	91 456	576 739	485 283	530.6%
Documents d'identité des ressortissants suisses	1 289 771	-725 581	676 452	1 402 033	193.2%

Commentaire :

Modification par budget 2018

Le solde I (budget global) est supérieur au budget de CHF 16,4 millions. Cette amélioration est principalement due à des coûts inférieurs de CHF 12,6 millions dans le domaine de l'asile, notamment en raison d'une baisse imprévue des dépenses non couvertes pour l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). De plus, le produit Étrangers affiche des recettes supplémentaires de CHF 1,4 million grâce à une augmentation de la demande en

titres de séjour et à des remboursements plus élevés de la Confédération pour les mesures de contrainte. Au Service de l'état civil et des naturalisations (SECN), le produit des émoluments est plus élevé de CHF 1,1 million. Enfin, les retards pris dans la mise en œuvre des projets d'investissement ont contribué à l'amélioration du résultat, puisqu'ils se sont traduits par des intérêts et des amortissements inférieurs de CHF 0,4 million.

Priorités de développement

La phase de planification détaillée du projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE) est arrivée à son terme au milieu de l'année 2017. Dès lors, l'OPM a poursuivi les travaux de mise en œuvre des projets partiels concernant les centres de retour et l'aide d'urgence. Le 17 janvier 2018, le Conseil-exécutif s'est prononcé en faveur de la création d'un seul centre de retour cantonal dans les structures de l'ancien Foyer d'éducation Prêles. L'OPM a donc entamé les préparatifs en vue de cette nouvelle affectation, en collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions. En juillet 2018, le bien immobilier a été transféré de l'Office de l'exécution judiciaire à l'OPM. Dans le courant de l'année 2018, ce dernier a mené des travaux préparatoires pour la mise en service du centre et recruté un responsable. Toutefois, le 13 mars 2019, le Grand Conseil a refusé la mise en place d'un centre de retour à Prêles.

Le transfert de l'aide sociale en matière d'asile de la POM à la SAP est toujours prévu pour le milieu de l'année 2020. Il concordera avec l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales.

La POM et la SAP ont convenu d'introduire un système d'information commun dans le domaine des migrations, de l'asile et des réfugiés. L'appel d'offres public a été préparé en 2018 et il est désormais publié. L'adjudication est prévue pour le premier semestre 2019.

Les nouvelles législations cantonale et fédérale en matière de naturalisation sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le traitement parallèle des demandes selon l'ancien et le nouveau droit n'a pas posé de problèmes. Toutefois, les communes ont adressé de nombreuses questions au SECN. En décembre 2018, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a délivré les premières autorisations fédérales de naturalisation sur la base du nouveau droit.

Chances et risques

L'année 2018 a de nouveau été marquée par une détente et une stabilisation dans le domaine de l'asile. Sur 15 255 personnes ayant déposé une demande d'asile en Suisse, la Confédération en a attribué 1677 au canton de Berne, qui est chargé de les héberger et de les encadrer pendant la procédure. Cela correspond à un recul d'environ 15,7 pour cent du nombre total de demandes par rapport à l'année précédente. Quant aux personnes attribuées au canton de Berne, elles ont diminué de 21,1 pour cent durant la même période. Ainsi, le niveau des de-

mandes d'asile et des attributions qui en découlent est aujourd'hui comparable à celui de décembre 2010, soit avant le début du Printemps arabe. La même tendance se manifeste dans le domaine de l'hébergement et de l'encadrement des RMNA. Le recul inattendu à 212 enfants et adolescents en moyenne en 2018 a entraîné une baisse des charges effectives de CHF 9,2 millions par rapport au budget.

Après avoir refusé le crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile, le peuple bernois s'est prononcé, le 25 novembre 2018, sur les futures modalités de l'hébergement et de l'encadrement des RMNA par la société Zentrum Bäregg GmbH. Au préalable, la solution élaborée par la POM avait été approuvée par le Conseil-exécutif. Elle applique la volonté populaire par des optimisations ciblées des prestations et une réduction des coûts moyens de l'encadrement. Le Grand Conseil a ensuite adopté l'arrêté du Conseil-exécutif par une nette majorité de 100 voix contre 47. Quant au peuple, il a clairement accepté le crédit à hauteur 59,1 pour cent. Les RMNA seront ainsi hébergés et encadrés de manière efficace et adaptée jusqu'à la mise en œuvre du projet NA-BE, en été 2020. Le nouveau contrat de prestations passé avec la société Zentrum Bäregg GmbH, fondé sur le crédit accepté en votation populaire, est entré en vigueur le 1^{er} mars 2019.

Fin 2018, les partenaires mandatés pour héberger et encadrer les personnes relevant du domaine de l'asile géraient au total 18 centres d'hébergement collectif et quatre foyers pour RMNA. En outre, à la fin de l'année, le canton disposait de neuf structures placées dans la réserve stratégique, pour une capacité totale de 850 places. Il est donc en mesure de mettre à disposition des capacités supplémentaires d'hébergement, ce qui lui permet de réagir rapidement à une forte augmentation du nombre d'attributions dans le domaine de l'asile, le cas échéant. Il veille ainsi à garder une capacité d'action maximale dans des conditions de travail et de planification volatiles.

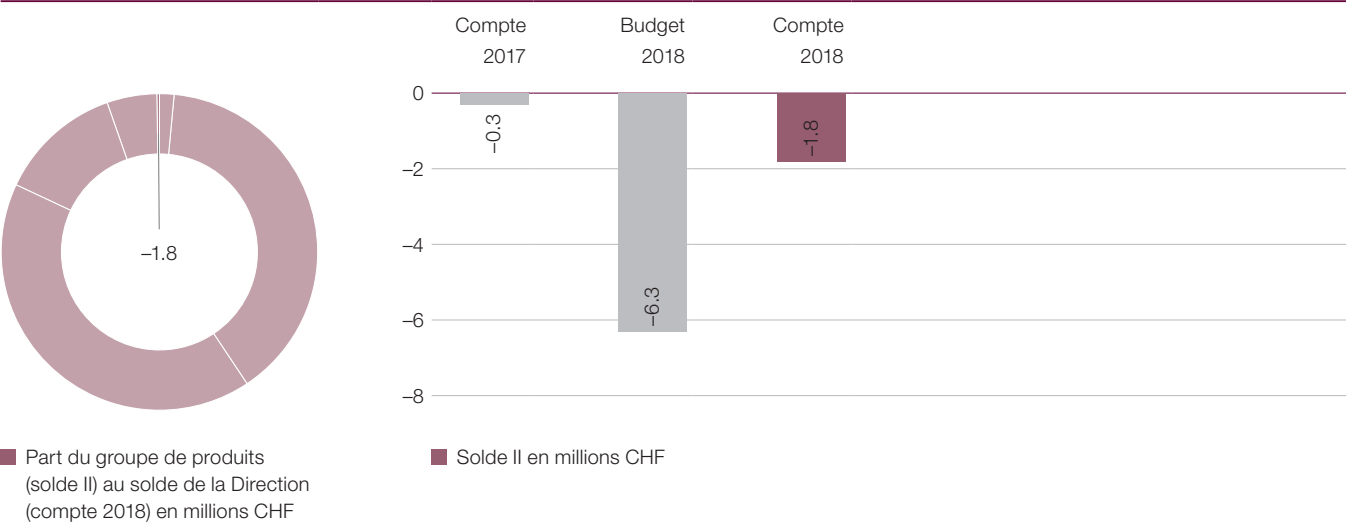
Dans le domaine des étrangers, le nombre de dossiers à traiter reste élevé, après avoir encore augmenté quelque peu au cours des deux dernières années. Néanmoins, les affaires en suspens ont été réduites grâce à la standardisation croissante des processus de travail et à la réaffectation de certains collaborateurs. En 2018, le SECN a enregistré 10 841 naissances et 2582 reconnaissances d'enfant. Ces dernières ont atteint un record absolu dans le canton de Berne. Le nombre de décès a été inférieur de 1102 à celui des naissances. Outre de nombreuses autres transactions, 4428 mariages ont été conclus. Environ un quart des cérémonies ont été célébrées dans des locaux externes aux offices de l'état civil prévus à cet effet et 268 cérémonies ont eu lieu un samedi. Le taux de réservation des dates proposées était élevé (88 %). Par ailleurs, 1532 ressortissants étrangers ont été naturalisés par la voie ordinaire. Étant donné que ce domaine est sujet à de fortes fluctuations, il est difficile de savoir si la baisse du nombre de naturalisations est due à une accumulation de dossiers auprès des communes, du canton et de la Confédération à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau droit ou, au contraire, à un pic de naturalisations l'année précédente en prévision de ce changement législatif.

Les sept centres de documents d'identité ont accueilli 110 173 personnes en 2018. Le nombre de documents délivrés a diminué de 10,1 pour cent : en tout, 150 509 passeports, cartes d'identité, titres de séjour biométriques pour ressortissants d'États tiers et documents de voyage du SEM ont été établis. Grâce à différentes mesures, la part de rendez-vous pris en ligne pour les documents de voyage suisses a de nouveau augmenté, à savoir de 6,7 points pour atteindre 54,5 pour cent.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nouveaux requérants d'asile attribués au canton de Berne	2 125	1 677
Requérants d'asile dont la procédure est en cours (en première instance ou en instance de recours)	3 401	2 379
Personnes admises à titre provisoire (<=7 ans)	3 516	3 986
Naturalisations ordinaires	1 943	1 532
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 336 000	4 093 000
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	167 391	150 509
Nombre d'appels reçus par la centrale d'appels du Service des documents d'identité (SDI)	84 987	72 349

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



Description

Des cadres et des spécialistes suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe

d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Direction et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	7 964 689	7 171 131	8 121 488	950 357	13.3 %
(-) Frais de personnel	-11 950 336	-10 257 196	-12 143 613	-1 886 417	-18.4 %
(-) Coûts matériels	-5 203 309	-8 084 059	-4 260 855	3 823 204	47.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-172 056	-35 975	-75 587	-39 612	-110.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-9 361 013	-11 206 099	-8 358 566	2 847 532	25.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	567 892	564 200	616 206	52 006	9.2 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 765 909	-3 770 800	-2 330 786	1 440 014	38.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 259 773	8 160 000	8 317 151	157 151	1.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-299 257	-6 252 699	-1 755 995	4 496 703	71.9 %
(+)/(-) Régularisations	-4 906 945	-419 363	-1 946 916	-1 527 552	-364.3 %
Solde III (comptabilité financière)	-5 206 202	-6 672 062	-3 702 911	2 969 151	44.5 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Sport	-3 005 740	-2 673 070	-3 015 056	-341 986	-12.8 %
Infrastructure	3 557 993	2 357 875	4 182 930	1 825 055	77.4 %
Affaires militaires	-3 833 198	-6 071 958	-3 793 455	2 278 502	37.5 %
Protection de la population	-4 322 607	-3 294 305	-4 168 842	-874 537	-26.5 %
Protection civile	-1 757 461	-1 524 642	-1 564 144	-39 502	-2.6 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Concernant les coûts de matériel et de personnel, le calcul des marges contributives de la planification diffère considérablement des comptes. Une baisse des frais de personnel en raison de postes vacants et de gains de rotation lors de la nouvelle attribution de certains d'entre eux a notamment contribué à l'amélioration du solde I de CHF 2,8 millions par rapport au budget. Ces recettes supplémentaires s'expliquent principalement par le produit Sport. La demande pour les offres issues de la formation des cadres J+S et de la promotion du sport était plus importante que prévue. En effet, en matière de promotion du sport, l'offre «midi actif» est sortie du lot grâce à ses résultats positifs. Par ailleurs, la mesure visant à augmenter le prix des cours de la formation des cadres J+S, décidée par le Grand Conseil dans le cadre du programme d'allègement 2018, a conduit à des recettes largement supérieures à celles budgétées. La tendance à la hausse en ce qui concerne la location d'installations militaires cantonales a également eu une incidence positive sur le résultat des comptes. L'exploitation des places de parc gérées par l'OSSM a aussi permis d'engranger des recettes supplémentaires. Des frais de matériel moindres ont eux aussi contribué à améliorer le résultat annuel. En outre, le fonds des contributions a été davantage alimenté que prévu, et moins de prélèvements ont été effectués. Comme ces opérations dépendent entre autres de l'activité de construction, les

fluctuations sont courantes et les variations de l'avoir dudit fonds sont difficiles à prévoir de manière détaillée.

Le contrôle périodique des abris (CPA) dans le canton de Berne est en cours. Les connaissances et expériences acquises ces dernières années sont continuellement intégrées aux autres planifications et aux étapes ultérieures du CPA. Ce dernier se poursuivra dans l'ensemble du canton, région après région, au cours des années à venir.

En 2018, le Care Team du canton de Berne est intervenu plus de 500 fois. Doté d'un corps de milice d'environ 200 personnes, il fournit un soutien spirituel et une aide psychologique d'urgence au personnel d'intervention et aux victimes en cas d'événement traumatisant dans la vie quotidienne, de catastrophe ou de situation d'urgence. Ce soutien psychosocial vise à stabiliser rapidement les personnes touchées sur le plan psychique et à leur faire recouvrer leur autonomie.

Au début de l'année 2015, l'établissement d'un plan d'urgence relatif aux dangers naturels a été inscrit dans la loi cantonale du 19 mars 2014 sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi; RSB 521.1) et, en février 2015, le Conseil-exécutif a approuvé le crédit-cadre nécessaire à sa mise en œuvre. En 2018, des plans d'urgence supplémentaires ont pu être éta-

blis en collaboration avec les communes et ont été remis à ces dernières. À partir de l'année 2019, la réalisation des plans d'urgence ne sera plus soutenue financièrement par le canton, en raison du programme d'allègement 2018.

Le Conseil-exécutif a confié la coordination générale des activités du canton de Berne en lien avec l'ancien dépôt de munitions Mitholz à l'Organe de conduite cantonal. Ce dernier collabore étroitement avec les services et les groupes de travail compétents au niveau fédéral, avec l'arrondissement administratif de Frutigen – Bas-Simmental et avec les communes de Kandergrund et de Kandersteg. Il coordonne en outre les travaux de l'état-major spécial «Mitholz» créé à cet effet. À partir du milieu de l'année 2018, il a en particulier établi des plans d'urgence applicables à divers scénarios envisageables, conjointement avec les communes, l'arrondissement administratif et la Confédération.

Des intempéries survenues dans certaines régions ont nécessité l'intervention de plusieurs organisations de protection civile. Sur le plan communal et régional, plus de 200 interventions ont été réalisées en faveur de la collectivité.

Le 27 mars 2018, le Grand Conseil a pris connaissance à l'unanimité de la stratégie sportive du canton de Berne, donnant ainsi le coup d'envoi pour la planification de sa mise en œuvre, en collaboration avec tous les services concernés, et pour l'élaboration détaillée des diverses mesures qui s'imposent. Il est prévu de soumettre la planification au Conseil-exécutif au deuxième trimestre de 2019, tandis que les travaux en lien avec la version grand public de la stratégie ont pu, pour la plupart, être achevés à la fin de l'année 2018.

Les diverses offres de promotion du sport, notamment la remorque BE-fit et «midi actif», connaissent beaucoup de succès. En collaboration avec les communes du Jura bernois, le nouveau programme d'encouragement «ça me dit sport» a pu être lancé. Il est prévu de l'étendre au reste du canton. Les offres de sport scolaire facultatif sont également appréciées. La cérémonie donnée par le Conseil-exécutif en l'honneur des médaillés bernois s'est tenue le 29 octobre 2018.

Priorités de développement

L'OSSM met la priorité sur l'élaboration d'une stratégie pour le sport, le développement de la protection civile dans le canton de Berne et sur des planifications et des stratégies en matière de protection de la population. Le budget et le plan intégré mission-financement prennent ces projets en compte.

Le School Dance Award est un concours de danse qui tient lieu d'éliminatoire et de rencontre cantonale au sein d'une fédération regroupant quatre cantons de la Suisse du nord-ouest. Ainsi, les meilleurs groupes issus des cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville et de Berne se qualifient pour la finale. En 2018, un total de 500 enfants et adolescents, répartis dans 34 groupes, ont participé au School Dance Award bernois et 1000 enfants ont en outre pu profiter des offres de préparation proposées dans les écoles. En raison d'une mesure découlant du programme d'allègement 2018, le School Dance Award ne sera plus soutenu financièrement à l'avenir.

Dans le domaine de l'administration militaire, l'OSSM se charge, entre autres, de diverses tâches d'exécution que la Confédération délègue aux cantons. Ainsi, en 2018, il a organisé 121 journées d'orientation, auxquelles se sont rendus 4401 conscrits. Il a traité 2898 demandes d'ajournement de service, 17 028 annonces d'arrivée, de départ ou de changement d'adresse et 1525 cas de manquement au tir obligatoire. 3308 membres de l'armée ont été libérés de leurs obligations militaires. Dans le cadre de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, 53 457 factures et décisions de taxation ont été établies et 11 920 rappels ont été envoyés. Les rentrées ainsi générées avoisinent CHF 22,9 millions, dont 80 pour cent doivent être reversés à la Confédération et 20 pour cent sont conservés par le canton.

L'OSSM a aussi organisé des événements n'entrant pas dans ses tâches d'exécution légales, tels que la fête de libération des officiers, l'accueil des lieutenants récemment brevetés et le «Chlousehöck» des commandants de troupe bernois. Il a en outre coordonné les demandes de prestations des quatre fanfares militaires du canton de Berne et les visites à la troupe effectuées auprès des bataillons ou divisions attribués au canton. En 2018, 254 084 jours d'occupation ont été enregistrés sur la place d'armes de Berne. La tendance à la hausse observée au cours des dernières années s'en trouve ainsi confirmée.

L'OSSM met la priorité sur l'élaboration d'une stratégie pour le sport, le développement de la protection civile dans le canton de Berne et sur des planifications et des stratégies en matière de protection de la population. Le budget et le plan intégré mission-financement prennent ces projets en compte.

Chances et risques

Il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer les effets du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes. Le résultat peut être bénéficiaire comme déficitaire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Affaires militaires: annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	15 637	17 028
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	58 612	53 457
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 526	9 645
Nombre de moniteurs J+S actifs	21 346	21 900
Protection civile: nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	10 265	10 961
Protection civile: nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	51 968	53 220
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	257 097	254 084

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Contributions de remplacement

L'article 47 de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1) dispose que les contributions de remplacement reviennent au canton et qu'elles

servent en premier lieu à financer les abris publics communaux et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 607 918	-7 534 500	-6 160 371	1 374 129	18.2%
Revenus	6 607 918	7 534 500	6 160 371	-1 374 129	-18.2%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-16 000	0	-14 400	-14 400	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-5 313 592	-4 000 000	-4 152 463	-152 463	-3.8%
36 Charges de transfert	-1 188 326	-3 400 000	-1 903 508	1 496 492	44.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-90 000	-134 500	-90 000	44 500	33.1%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	5 329 592	4 000 000	4 166 862	166 862	4.2%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 278 326	3 534 500	1 993 508	-1 540 992	-43.6%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	21 881 701	25 916 967	25 916 967	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	25 916 967	26 051 467	28 075 922	2 024 455	7.8%
Variation du patrimoine	4 035 266	134 500	2 158 955	2 024 455	1505.2%

Commentaire

Depuis sa révision de 2012, la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) prévoit que les contributions de remplacement en matière

de construction d'abris sont versées aux cantons, lesquels alimentent ainsi un financement spécial. Dans le canton de Berne, les fonds des contributions décentralisés prévus sous l'ancien

droit restent aux mains des communes jusqu'à fin 2019. Les prélèvements sont effectués avant tout sur ces fonds décentralisés, le fonds central (administré par le canton) n'étant mis à contribution que de façon subsidiaire. En 2018, ce fonds a fait l'objet de prélèvements pour des acquisitions de matériel par des organisations de protection civile, pour des mesures dans le domaine de la construction d'abris, pour la réalisation du contrôle périodique des abris et pour la couverture des frais administratifs du fonds. Les recettes enregistrées pendant la

période sous revue proviennent des contributions de remplacement que doivent verser les maîtres d'ouvrage en vertu de la législation fédérale. Les prélèvements attendus pendant les prochaines années sur le fonds central sont difficiles à anticiper. Ils dépendent en effet du besoin d'investissement, du nombre de demandes reçues pour d'autres mesures de protection civile et du solde des fonds décentralisés restant auprès des communes.

7.9 Fonds

7.9.1 Fonds de loterie

La part des bénéfices nets de la Loterie intercantonale est versée au Fonds de loterie.

	Compte 2017	Compte 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Recettes				
Part des bénéfices SWISSLOS 2017	60 174 505	55 075 226	-5 099 279	-8.5%
Intérêts	0	0	0	0.0%
Autres revenus	2 100	0	-2 100	-100.0%
Total recettes	60 176 605	55 075 226	-5 101 379	-8.5%
Dépenses				
Culture	-7 266 580	-1 390 310	5 876 270	80.9%
Protection monuments historiques	-14 720 459	-12 336 250	2 384 209	16.2%
Protection du patrimoine	-267 280	-537 949	-270 669	-101.3%
Protection de la nature	-91 920	-423 220	-331 300	-360.4%
Protection de l'environnement	-10 100	-9 310	790	100.0%
Secours en cas de catastrophe	-420 000	-286 420	133 580	31.8%
Aide au développement	-2 068 513	-2 340 729	-272 216	-13.2%
Projets scientifiques	-132 280	-232 110	-99 830	-75.5%
Tourisme	-659 520	-499 120	160 400	24.3%
Développement économique	0	-1 594 500	-1 594 500	-
Utilité publique ou bienfaisance	-2 319 357	-3 032 407	-713 050	-30.7%
Subventions périodiques	-4 145 000	-4 010 000	135 000	3.3%
Alimentation Fonds d'encouragement des activités culturelles INS	-12 000 000	-11 000 000	1 000 000	8.3%
Alimentation Fonds du sport	-8 000 000	-6 500 000	1 500 000	18.8%
Frais administratifs	-464 524	-506 657	-42 133	-9.1%
Régularisation des projets 2017	-319 450	319 450	638 900	200.0%
Régularisation des projets 2018	0	-2 540 648	-2 540 648	-
Total dépenses	-52 884 984	-46 920 181	5 964 803	11.3%
Total recettes	60 176 605	55 075 226	-5 101 379	-8.5%
Total dépenses	-52 884 984	-46 920 181	5 964 803	11.3%
Excédent de recettes	7 291 621	8 155 045	863 424	11.8%
Etat de la fortune	31.12.2017	31.12.2018		
Fortune initiale compte courant	121 013 434	95 705 055	-25 308 379	-20.9%
Excédent de recettes	7 291 621	8 155 045	863 424	11.8%
Paiement pour acomptes SWISSLOS Part de bénéfices 2016	-32 600 000	0	32 600 000	100.0%
Etat compte courant Fonds de loterie	95 705 055	103 860 100	8 155 045	8.5%
Etat subventions promises	-51 968 535	-72 763 416	-20 794 882	-40.0%
Fortune nette Fonds de loterie	43 736 521	31 096 684	-12 639 837	-28.9%

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

7.9.2 Fonds du sport

Le Fonds du sport est utilisé pour la construction et l'entretien d'installations sportives, l'acquisition de matériel sportif, des cours, des manifestations sportives et des compétitions, ainsi que pour des mesures spéciales de promotion du sport.

	Compte 2017	Compte 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Recettes				
Attribution du Fonds de loterie	8 000 000	6 500 000	-1 500 000	-18.8 %
Intérêts	241 732	221 168	-20 564	-8.5 %
Total recettes	8 241 732	6 721 168	-1 520 564	-18.4 %
Dépenses				
Construction / remise en état install. sportives	-4 858 270	-4 241 070	617 200	12.7 %
Matériel sportif	-1 171 562	-1 154 650	16 912	1.4 %
Promotion relève sport de masse	-967 446	-959 734	7 712	0.8 %
Promotion relève sport de haut niveau	-1 039 079	-2 000 100	-961 021	-92.5 %
Promotion cours	-134 550	-261 829	-127 279	-94.6 %
Promotion mesures particulières	-146 870	-150 320	-3 450	-2.3 %
Manifestations et compétitions sportives	-874 530	-715 010	159 520	18.2 %
Compétitions européennes	-32 840	-57 730	-24 890	-75.8 %
Frais administratifs	-484 531	-467 444	17 087	3.5 %
Régularisation des projets 2017	-1 867 742	1 867 742	3 735 484	200.0 %
Régularisation des projets 2018	0	-5 368 232	-5 368 232	-
Total dépenses	-11 577 420	-13 508 377	-1 930 957	-16.7 %
Total recettes	8 241 732	6 721 168	-1 520 564	-18.4 %
Total dépenses	-11 577 420	-13 508 377	-1 930 957	-16.7 %
Excédent de dépenses	-3 335 688	-6 787 209	-3 451 521	-103.5 %
Etat de la fortune	31.12.2017	31.12.2018		
Fortune initiale compte courant	48 273 247	44 937 559	-3 335 688	-6.9 %
Excédent de dépenses	-3 335 688	-6 787 209	-3 451 521	-103.5 %
Etat compte courant Fonds du sport	44 937 559	38 150 350	-6 787 209	-15.1 %
Etat subventions promises	-11 800 592	-7 413 510	4 387 082	37.2 %
Fortune nette Fonds du sport	33 136 967	30 736 840	-2 400 127	-7.2 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.7	0.3
Prestations de services finances du groupe	–53.1	255.6
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	–0.9	1 288.4
Impôts et prestations de services	–161.5	5 472.8
Personnel	–18.5	2.8
Informatique et organisation	–105.8	57.9

8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.5	–5.2	–4.4	0.8	15.4 %
Prestations de services finances du groupe	174.2	109.4	202.5	93.1	85.1 %
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	1 294.3	1 279.2	1 287.6	8.4	0.7 %
Impôts et prestations de services	5 123.1	5 161.8	5 311.3	149.5	2.9 %
Personnel	–14.5	–17.0	–15.8	1.3	7.5 %
Informatique et organisation	–56.3	–44.1	–47.9	–3.7	–8.4 %
Total	6 516.2	6 483.9	6 733.3	249.4	3.8 %

8.3 Les priorités de l'exercice

Les comptes annuels de 2017 ont clôturé sur un excédent de charges de CHF 5,0 millions au compte de résultats. L'investissement net, d'un montant de CHF 465,4 millions, a été entièrement financé par des fonds propres. Le solde de financement a atteint CHF 4,1 millions. Les comptes de l'exercice sous rapport ont été les premiers comptes annuels clôturés conformément au Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) introduit le 1^{er} janvier 2017.

Au vu de la détérioration des perspectives de politique financière, le Conseil-exécutif a élaboré à partir de l'automne 2016 un vaste programme d'allègement des finances (PA 2018), que le Grand Conseil a adopté avec quelques corrections lors de la session de novembre 2017.

Au début du processus de planification 2018 dirigé et coordonné par la FIN pour l'élaboration du budget 2019 et du plan intégré mission-financement 2020 à 2022, le Conseil-exécutif a pris la décision de poursuivre la politique financière selon une procédure « sur deux voies ». Dans son ancienne composition, il s'est fixé pour objectif, dans le cadre de la « voie 1 », de présenter au Grand Conseil un budget 2019 et un plan intégré mission-financement 2020 à 2022 équilibrés. Dans le cadre de la « voie 2 », il s'est donné notamment pour but, dans sa nouvelle composition, de décider lors du processus de planification 2019 comment il allait tenir compte des changements majeurs prévus en matière de politique financière (recul des revenus de la péréquation financière fédérale, diminution des recettes fiscales suite à la révision 2021 de la loi sur les impôts et hausse des besoins en matière d'investissement). Le 22 août 2018, le Conseil-exécutif a adopté à l'intention du Grand Conseil, comme déjà l'année précédente, un budget 2019 et un plan intégré mission-financement 2020 à 2022 équilibrés. En même temps, il a informé de l'état de la mise en œuvre des mesures du programme d'allègement 2018. Lors de sa session de novembre 2018, le Grand Conseil a approuvé le budget 2019 et le plan intégré mission-financement 2020 à 2022 par une forte majorité des voix lors du vote final.

Le Conseil-exécutif a préparé son rapport au Grand Conseil sur le contrôle périodique des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1) qui est prévu par la LPFC. Le parlement a pris connaissance de ce rapport intitulé « Contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges » lors de la session de novembre 2018.

Dans le cadre du projet ERP de progiciel de gestion intégré, le Conseil-exécutif, par l'ACE 162/2018, a tranché en faveur de l'application SAP et chargé la FIN de tenir dûment compte de cette décision dans les documents de l'appel d'offres visant le recrutement d'un partenaire pour implémenter le nouveau PGI dans le canton de Berne. Les organes du projet ont ensuite élaboré les documents d'appel d'offres pour une solution ERP comprenant une application SAP, puis les ont soumis aux instances compétentes pour vérification et approbation. L'appel

d'offres a pu être publié fin novembre 2018. En outre, par son ACE 772/2018, le Conseil-exécutif a optimisé l'organisation du projet ERP et chargé le comité de projet de mettre en œuvre telles quelles et de manière systématique les consignes gouvernementales déjà définies (ACE 1012/2017 et 162/2018). Aussi le remplacement de FIS et PERSISKA par la solution SAP basée sur de bonnes pratiques pourra-t-il s'effectuer dans une première étape le 1^{er} janvier 2023.

Le 25 novembre 2018, le corps électoral du canton de Berne a rejeté la révision 2019 de la loi sur les impôts. Avec cette révision, le Conseil-exécutif et le Grand Conseil souhaitaient réaliser une première étape vers la baisse de l'impôt sur les bénéfices afin de mettre en œuvre une partie importante de la Stratégie fiscale 2019 à 2022. Le Conseil-exécutif va maintenant dresser un nouveau bilan en matière de politique fiscale et préparer la révision 2021 de la loi sur les impôts qui doit permettre notamment de mettre en œuvre le projet fédéral de réforme de l'imposition des entreprises (RFFA ou Projet fiscal 17).

Le gouvernement a adopté le 17 octobre 2018 la proposition commune du Conseil-exécutif et de la Commission des finances pour une révision de la loi sur le personnel (LPers; RSB 153.01) au 1^{er} janvier 2020. Outre d'autres points de révision, ce projet porte essentiellement sur l'introduction de l'horaire de travail fondé sur la confiance pour les cadres supérieurs de l'administration cantonale.

Le 3 février 2016, le Conseil-exécutif a adopté la Stratégie TIC du canton de Berne 2016 à 2020 (ACE 105/2016). Sa mise en œuvre, dans le cadre du Programme IT@BE, doit s'achever d'ici 2021. Les travaux de ce programme déclinés en 8 projets IT@BE se sont déroulés comme prévu en 2018, et les deux projets ICT-Gov@BE et Net@BE ont déjà été clôturés avec succès. En ce qui concerne l'important projet Rollout@BE visant à installer le nouveau poste de travail standardisé avec un support centralisé, c'est à la FIN que le déploiement s'est achevé en premier.

Le 19 septembre 2018, le Conseil-exécutif a adopté l'actualisation de la stratégie du propriétaire pour la SA Bedag Informatique. En restant propriétaire de l'entreprise informatique Bedag, le canton de Berne peut ainsi garder la maîtrise sur le traitement et la sauvegarde des données sensibles de l'administration cantonale. En même temps, le gouvernement a présenté au Grand Conseil le rapport évoqué dans sa réponse à la motion 028-2016 Köpfli (Berne, pvl, « Vente de Bedag Informatique SA »).

Grâce au projet « eDéménagement » réalisé en coopération avec la JCE, il est possible depuis février 2019, dans huit communes pilotes, d'annoncer par voie électronique les changements de domicile aux autorités de contrôle des habitants. Si le projet pilote se solde par un succès, il est prévu de l'étendre à d'autres communes.

Le projet « HarmTel » d'harmonisation de la téléphonie de l'administration s'est achevé comme prévu en décembre 2018. Il a

permis, entre 2016 et 2018, de remplacer les anciens téléphones analogiques par un système de téléphonie numérique.

La loi sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDP) doit remplacer la loi sur l'harmonisation des registres officiels (LReg ; RSB 152.05) et créer les bases juridiques d'une gestion uniforme et plus efficace des données personnelles utilisées par différentes autorités. Le délai de consultation a pris fin en automne 2018 et le Grand Conseil devrait examiner le projet en novembre 2019.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-918 778 387	-798 915 524	-812 747 840	-13 832 316	-1.7 %
Revenus	7 275 481 610	7 318 865 388	7 458 714 439	139 849 052	1.9 %
Solde	6 356 703 224	6 519 949 864	6 645 966 599	126 016 735	1.9 %
Charges					
30 Charges de personnel	-147 792 694	-135 195 878	-114 144 484	21 051 394	15.6 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-188 597 278	-204 317 088	-192 981 822	11 335 266	5.5 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-4 389 747	-3 655 148	-3 579 735	75 413	2.1 %
34 Charges financières	-101 426 266	-98 900 000	-97 092 493	1 807 507	1.8 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-319 974 376	-319 305 850	-316 738 140	2 567 710	0.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-60 403 051	0	-26 150 575	-26 150 575	0.0 %
39 Imputations internes	-96 194 975	-37 541 560	-62 060 593	-24 519 033	-65.3 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	4 907 828 065	4 957 500 000	5 054 411 022	96 911 022	2.0 %
41 Patentes et concessions	141 223 065	81 600 000	162 844 651	81 244 651	99.6 %
42 Taxes	36 439 608	25 949 129	33 659 412	7 710 283	29.7 %
43 Revenus divers	952 341	0	603 110	603 110	0.0 %
44 Revenus financiers	116 338 372	104 905 000	120 022 857	15 117 857	14.4 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 341 965	1 223 000	1 180 869	-42 131	-3.4 %
46 Revenus de transfert	1 921 372 896	1 914 831 600	1 961 185 391	46 353 791	2.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	41 832 628	161 945 452	40 956 025	-120 989 427	-74.7 %
49 Imputations internes	108 152 669	70 911 207	83 851 101	12 939 894	18.2 %

Evolution du compte de résultats

Un excédent de revenus de CHF 6,65 milliards est enregistré au compte de résultats de la FIN. Le montant budgété est ainsi dépassé de CHF 126,0 millions (1,9 %). Compte tenu du facteur de correction appliqué au budget cantonal pour en améliorer la précision, figurant comme revenu dans le budget (CHF 136,0 mio), cet excédent résulte de CHF 262,9 millions de revenus en plus et de CHF 10,7 millions de charges en moins (imputations internes non comprises).

Du côté des revenus, la redistribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) pour l'exercice 2017 a procuré une importante amélioration (CHF +81,2 mio). L'évolution des revenus a également été nettement positive pour les impôts cantonaux (CHF +96,9 mio) et les parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé (CHF +39,7 mio), ainsi que pour les dividendes sur les participations cantonales (CHF +12,8 mio).

Du côté des charges, la modification la plus importante résulte de l'apport de CHF 26,2 millions au Fonds des distributions du bénéfice de la BNS. Concernant les charges de personnel, l'adaptation annuelle des provisions influant sur le résultat pour les contributions de transition et les cotisations de financement des caisses de pension et pour les primes de fidélité du personnel cantonal (CHF -15,6 mio) se traduit par un recul de charges correspondant. La diminution des charges de biens et services s'explique par la baisse des besoins des DIR/CHA/JUS en services TIC de base fournis par l'OIO (CHF -9,0 mio).

8.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-81 419 828	-6 800 000	-2 332 902	4 467 098	65.7 %
Recettes	600 000	0	618 945	618 945	0.0 %
Solde	-80 819 828	-6 800 000	-1 713 957	5 086 043	74.8 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-396 974	-1 535 000	-91 993	1 443 007	94.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-2 150 410	-5 265 000	-2 240 609	3 024 391	57.4 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	-78 872 444	0	-300	-300	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	118 945	118 945	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	600 000	0	500 000	500 000	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements de la FIN boucle sur un excédent de dépenses de CHF 1,7 million. La nette différence en moins par rapport au résultat budgété s'explique par des mises

à jour de projets, par des possibilités d'activation moins importantes et par un remboursement de capital de dotation.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

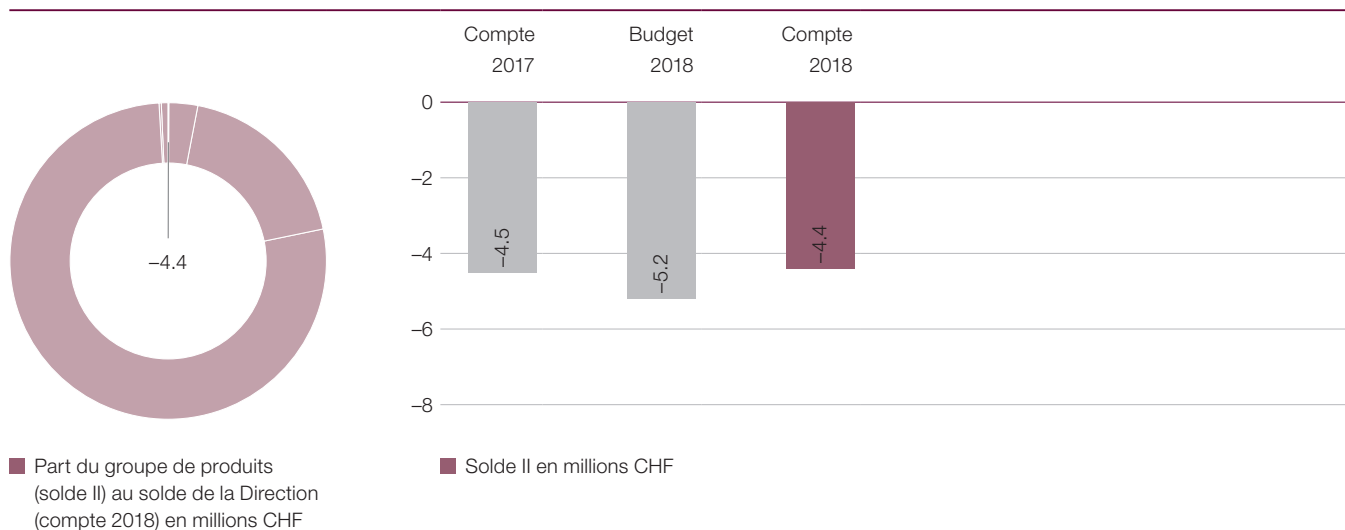
2013	2014	2015	2016	2017	2018
952.7	948.0	949.3	951.7	965.2	964.9

Commentaire

L'effectif du personnel, exprimé en postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT), a été finalement stable après la progression enregistrée entre 2016 et 2017. L'augmentation de l'effectif cible résulte du programme «IT@BE», qui entraîne des transferts de postes d'autres Directions vers la FIN.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



Description

Prestations de services relevant du groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » : soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la Chancellerie d'Etat et des Directions dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique ; législation dans le domaine de compétence de la FIN (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office) ; instruction des recours contre des décisions des offices ; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	151 559	120 000	161 431	41 431	34.5 %
(-) Frais de personnel	-3 909 446	-4 187 518	-3 886 186	301 331	7.2 %
(-) Coûts matériels	-896 564	-1 265 265	-809 879	455 387	36.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 008	0	-1 014	-1 014	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-4 655 459	-5 332 783	-4 535 649	797 135	14.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	120 014	100 000	110 878	10 878	10.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 535 445	-5 232 783	-4 424 770	808 013	15.4 %
(+)/(-) Régularisations	1 008	0	13 585	13 585	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-4 534 437	-5 232 783	-4 411 185	821 598	15.7 %

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
CHF Solde I des produits					
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4 655 459	-5 332 783	-4 535 649	797 135	14.9%

Commentaire :

Modification par budget 2018

Le solde du groupe de produits est de CHF 0,8 million (15 %) supérieur au montant budgété. Ce résultat positif s'explique notamment par des économies réalisées sur les biens, services et marchandises, en particulier dans le domaine des prestations de services de tiers en relation avec des projets de la FIN (CHF 235 000) et du montant inférieur des facturations internes

de prestations de services TIC (CHF 80 000) de l'Office de l'informatique et d'organisation (OIO). Dans les charges de personnel, une diminution de quelque CHF 0,3 million résulte par ailleurs de vacances de postes. Enfin, du côté des revenus, les recettes provenant des mandats de représentation cantonale ont dépassé de CHF 41 000 les prévisions budgétaires.

Priorités de développement

Voici les travaux qui ont constitué les priorités de l'année sous rapport :

Gestion interne de la Direction

- Corapports : évaluation de quelque 430 affaires d'autres Directions et de la Chancellerie d'Etat concernant tous les domaines de la politique cantonale.
- Affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : élaboration et examen de quelque 200 affaires de la FIN à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil.
- Politique fiscale : examen au Grand Conseil de la révision 2019 de la loi sur les impôts (y compris votation populaire subséquente), suivi du Projet fiscal 17 (RFFA) de la Confédération et préparation de la révision 2021 de la loi sur les impôts qui est liée à ce projet.
- Politique du personnel : travaux pour la révision 2020 de la loi sur le personnel (avec introduction de l'horaire de travail fondé sur la confiance pour les cadres supérieurs).
- Domaine informatique : poursuite des travaux du programme IT@BE (focalisés sur le sous-projet Rollout@BE), élaboration du projet de consultation pour la nouvelle loi sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDP), tenue de six séances du comité stratégique TIC (CST), accompagnement du projet de progiciel de gestion intégré et mise en place du traitement numérique des affaires du Conseil-exécutif à la FIN.
- Péréquation financière et compensation des tâches canton-communes : rapport concernant le contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1), et examen par le Grand Conseil lors de la session de septembre 2018

- Péréquation financière fédérale : suivi des travaux concernant l'optimisation de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (3^e rapport d'évaluation de l'efficacité de la RPT).
- Gestion des participations : actualisation de la stratégie du propriétaire pour la SA Bedag Informatique à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil (rapport), élaboration du reporting 2017, dialogue sur les risques avec la Commission de gestion.
- Réponse aux nombreuses questions posées par des citoyens et citoyennes, principalement dans le domaine fiscal.

Politique financière

- Coordination de l'élaboration du budget 2019 et du plan intégré mission-financement 2020 à 2022 à l'échelle cantonale.
- Conception de la « politique financière sur deux voies » Contrôle de l'état actuel de réalisation du programme d'allégement « PA 2018 ».

Droit et législation

- La FIN a coordonné l'élaboration des projets législatifs pour la mise en œuvre du programme d'allégement 2018 (modification de la loi sur les allocations familiales [LCAFam ; RSB 832.71], de la loi sur le commerce et l'industrie [LCI ; RSB 930.1] et de la loi sur la pêche [LPê ; BSG 923.11]).
- Après l'élaboration du projet de loi relative au Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques, la première lecture au Grand Conseil est prévue pour la session de l'automne 2019. Le Conseil-exécutif évalue le potentiel financier

pour alimenter le fonds à quelque 300 millions de francs au minimum. Le Fonds servira en particulier à cofinancer les projets d'investissement visant à renforcer le site médical bernois ainsi que ceux liés au campus de la Haute école spécialisée bernoise et au campus de Berthoud. Ainsi doit-il permettre de garantir le financement d'au moins une partie du pic d'investissement entre 2022 et 2027.

- Une modification de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1) a permis de régler des questions d'interprétation et de mise en œuvre que l'introduction du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) avait soulevées.

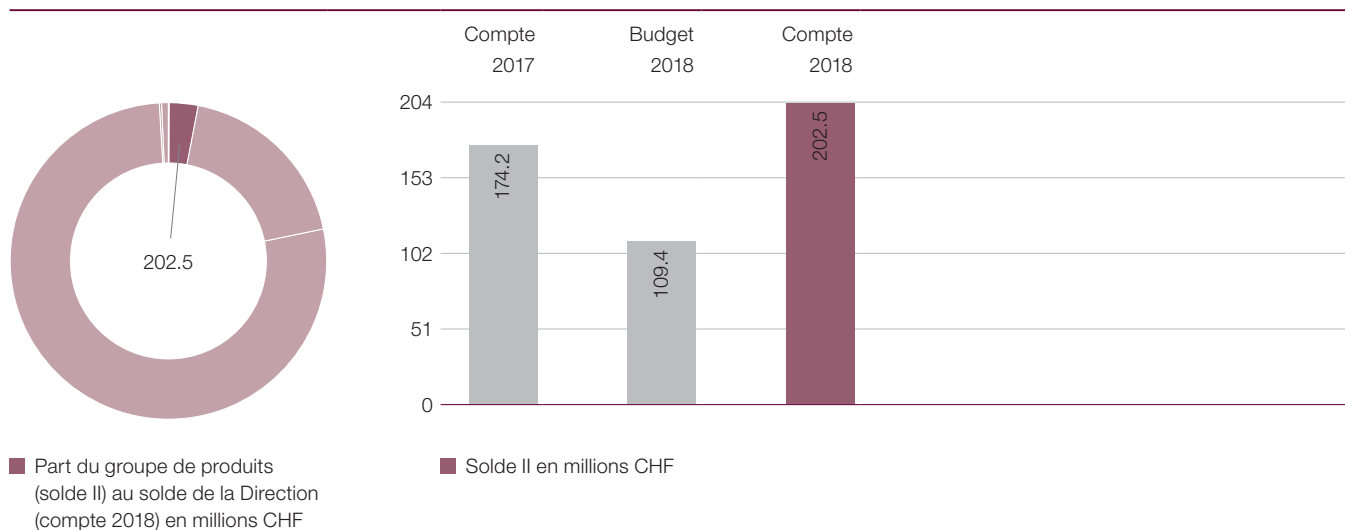
Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » ne présente pas de chances ni de risques pertinents du point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	185	195
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	10
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	32	29
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	472	431
Nombre de recours déposés	4	18
Nombre de recours réglés	5	7

8.7.2 Prestations de services finances du groupe



Description

L'Administration des finances fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier : elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des

participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	85 731 053	79 620 600	92 820 508	13 199 908	16.6%
(-) Frais de personnel	-5 984 113	-6 109 836	-6 163 718	-53 882	-0.9%
(-) Coûts matériels	-14 338 259	-17 333 413	-15 579 381	1 754 032	10.1%
(-) Intérêts et amortissements standard	-32 332 800	-28 309 915	-31 333 537	-3 023 622	-10.7%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	33 075 881	27 867 436	39 743 871	11 876 435	42.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	141 103 051	81 500 000	162 746 065	81 246 065	99.7%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	174 178 932	109 367 436	202 489 936	93 122 500	85.1%
(+)/(-) Régularisations	-63 729 688	-27 183 286	-32 341 316	-5 158 030	-19.0%
Solde III (comptabilité financière)	110 449 244	82 184 150	170 148 620	87 964 470	107.0%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Trésorerie	53 798 961	51 360 306	61 247 505	9 887 200	19.3%
Production FIS et support	-16 682 730	-19 149 954	-17 557 658	1 592 296	8.3%
Gestion des assurances	-2 292 668	-2 343 224	-2 323 194	20 031	0.9%
Comptabilité du groupe	-1 747 682	-1 999 692	-1 622 783	376 909	18.8%

Commentaire :

Modification par budget 2018

Dans les comptes de 2018, le solde I (excédent de rentrées financières) est de CHF 11,9 millions supérieur au montant budgété. Cet écart positif par rapport au budget résulte principalement du produit plus élevé que prévu des dividendes des FMB (CHF 5,3 mio), de Bedag (CHF 2,8 mio) et de la BCBE (CHF 1,9 mio), du revenu des intérêts négatifs (CHF 2,4 mio) et

de prestations informatiques moins importantes (CHF 0,9 mio) suite à des adaptations du projet ERP. Les revenus supplémentaires sont contrebalancés par des charges d'intérêt standard plus élevées que prévu du fait de la réévaluation de participations.

Priorités de développement

Comptabilité de groupe

Le Conseil-exécutif n'a pu présenter qu'en automne 2018 le résultat définitif des comptes du canton de Berne pour l'exercice 2017 ; en effet, il a fallu corriger a posteriori de CHF 54 millions le résultat qu'il avait communiqué au printemps 2018, suite à l'avis défavorable émis par le CF. Néanmoins, le CF et la Commission des finances ont recommandé au Grand Conseil d'approuver les comptes de 2017 – et ce en dépit de l'avis défavorable du CF car, en raison des processus et systèmes existants de la comptabilité cantonale, il n'était pas possible de corriger les problèmes constatés dans un délai raisonnable. Le Grand Conseil a approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels de 2017 en novembre 2018 avec quatre déclarations de planification.

Par la suite, des mesures hautement prioritaires ont été engagées et poursuivies pour permettre de garantir la qualité habituelle des comptes annuels même avec les nouveaux principes du MCH2 et des IPSAS. Les adaptations réglementaires qui s'imposaient ont été intégrées dans l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1) et sont entrées en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. De plus, une révision partielle de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) au 1^{er} janvier 2020 a été engagée.

Trésorerie

Grâce à l'évolution positive des liquidités, aucun emprunt n'a été émis durant l'année sous rapport. Seule une augmentation de CHF 50 millions d'un emprunt existant est à signaler.

La part du bénéfice de la BNS distribuée au canton s'est élevée à CHF 162,7 millions, au lieu des CHF 81,5 millions prévus au budget. Elle est inscrite sous le solde II dans la comptabilité analytique d'exploitation.

Les principaux dividendes ont été pour la plupart plus élevés que prévu.

Après l'introduction de la présentation des comptes conforme au MCH2/IPSAS le 1^{er} janvier 2017 et la première clôture des comptes suivant ces nouvelles dispositions, le système d'informations financières FIS a encore été optimisé en 2018, à l'initiative des spécialistes, d'une part, et du CF, d'autre part. De plus, les derniers travaux visant le remplacement de l'ordinateur central ont pu être réalisés, après quoi le projet d'introduction de FIS V10 s'est achevé fin 2018. La décharge a été donnée et l'organisation de projet dissoute. Selon les estimations internes, plus aucune adaptation importante ne sera maintenant nécessaire jusqu'à la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré (sauf pour des exigences liées à des facteurs externes).

Les travaux de la phase de conception du projet ERP ont débuté sur la base des décisions arrêtées. Par l'ACE 162/2018 du 14 février 2018, le Conseil-exécutif a tranché en faveur d'une solution SAP. Le principal résultat des travaux de 2018 est le dossier d'appel d'offres pour un partenaire chargé de l'implémentation de la solution SAP, qui a été élaboré par les organes du projet et publié fin novembre. De plus, la planification du projet a été remaniée et optimisée au cours de l'été 2018 et l'ACE 772/2018 du 4 juillet 2018 a fixé les conditions générales correspondantes. Le projet ERP est donc en bonne voie.

Gestion des assurances

Les tâches prioritaires du service spécialisé en gestion des risques et des assurances ont été les suivantes durant l'année sous rapport :

- Prise en charge du portefeuille des assurances du canton conformément à la directive du Conseil-exécutif concernant les risques et les assurances (voir ACE 323/2008).
- Gestion du Pool dommages cantonal (voir ACE 1404/2012) et optimisation permanente de la situation en matière de couverture dans les domaines des risques du canton considérés comme dignes d'être assurés.
- Mise en place d'un modèle de courtier en assurance « maison » le 1^{er} janvier 2018.

Chances et risques

La Banque nationale suisse (BNS) prévoit des pertes d'environ CHF 15 milliards pour l'exercice 2018. Mais grâce à la réserve pour distributions futures, elle verse cette année encore une «double part» aux cantons. Compte tenu des risques considérables concernant le bilan de la BNS, il faut toutefois s'attendre dans les années futures à des résultats négatifs pouvant conduire à des pertes sur ces distributions. Le Fonds des dis-

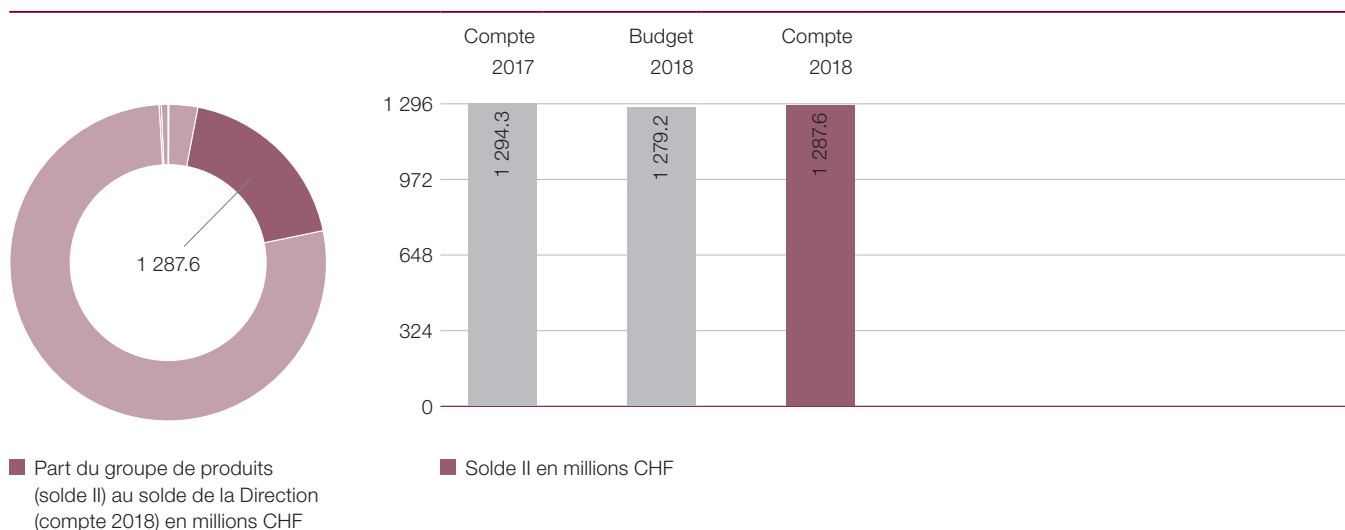
tributions du bénéfice de la BNS (montant au 31.12.2018: CHF 250 mio) permettra cependant de les compenser.

La présentation des comptes conformément aux IPSAS représente un important défi pour toutes les parties concernées, et il se peut que ces normes élevées soient difficiles à appliquer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'Administration des finances dans le groupe	60	56
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	14 500	14 500
Nombre de versements traités	1 086 914	1 088 094
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	29	48
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	84	31
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	2.5	2.5
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	627	523

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes



Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'administration fiscale le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'Administration des finances veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	20 615	13 000	16 231	3 231	24.9 %
(-) Frais de personnel	-788 768	-832 245	-846 234	-13 989	-1.7 %
(-) Coûts matériels	-107 536	-96 830	-30 674	66 157	68.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-875 689	-916 075	-860 677	55 398	6.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 295 147 117	1 280 126 000	1 288 424 931	8 298 931	0.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	1 294 271 429	1 279 209 925	1 287 564 254	8 354 329	0.7 %
(+)/(-) Régularisations	-1 300 606	-554 761	-660 027	-105 266	-19.0 %
Solde III (comptabilité financière)	1 292 970 823	1 278 655 164	1 286 904 227	8 249 063	0.6 %

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	-484 162	-523 454	-500 170	23 284	4.4 %
Coordination statistique et statistique financière	-341 930	-341 651	-310 685	30 965	9.1 %
Péréquation financière confédération – canton	-49 596	-50 971	-49 822	1 149	2.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2018

Les comptes de 2018 du groupe de produits ne présentent que de faibles écarts par rapport au budget (solde I). Les montants globaux de la péréquation financière intercantonale pour la réduction des disparités (péréquation financière horizontale) et la

dotation minimale aux communes financièrement les plus faibles changent chaque année du fait du développement de la capacité contributive des différentes communes.

Priorités de développement

Durant l'année sous rapport, la clôture des travaux pour le contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1) a constitué la

priorité. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif à ce sujet durant la session de novembre.

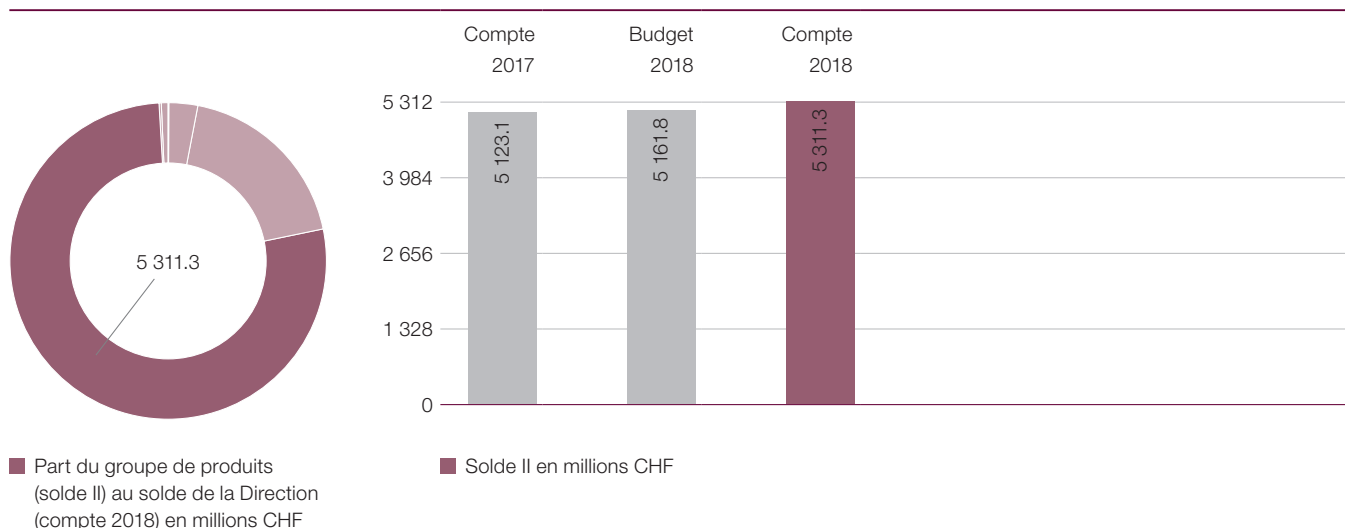
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	286	282
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	168	163
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	240	236
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 463	1 442
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 291	1 266
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	145	131

8.7.4 Impôts et prestations de services



Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais: expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la Chancellerie d'Etat et à d'autres institutions cantonales.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	59 501 489	52 869 900	60 663 786	7 793 886	14.7 %
(-) Frais de personnel	-91 821 369	-94 928 039	-92 409 904	2 518 135	2.7 %
(-) Coûts matériels	-68 374 791	-69 766 610	-68 147 571	1 619 039	2.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	7 146 657	-610 822	-920 087	-309 265	-50.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-93 548 014	-112 435 570	-100 813 775	11 621 795	10.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	100 000	0	-100 000	-100.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 216 669 892	5 274 097 000	5 412 089 892	137 992 892	2.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	5 123 121 878	5 161 761 430	5 311 276 117	149 514 687	2.9 %
(+)/(-) Régularisations	-75 256 762	63 570 698	-71 398 160	-134 968 858	-212.3 %
Solde III (comptabilité financière)	5 047 865 115	5 225 332 127	5 239 877 957	14 545 829	0.3 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Impôts	-92 689 212	-104 042 744	-94 173 728	9 869 017	9.5 %
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	-858 802	-8 392 826	-6 640 048	1 752 779	20.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2018

A la clôture de l'exercice 2018, le solde de ce groupe de produits affichait un écart positif par rapport à la planification (CHF +11,6 mio). Cette différence est principalement due au recouvrement de créances non fiscales éliminées (CHF +5 mio), qui étaient jusque-là budgétées avec les rentrées fiscales, mais aussi aux recettes dégagées par les prolongations de délai, les sommes (émoluments), les taxes d'utilisation et prestations de services, ainsi que par les prestations de services et dédommagements de communes (environ CHF +2,7 mio par rapport au budget). L'écart s'explique en outre par un recul des charges : CHF -2,5 millions de coûts de personnel, dû à des postes vacants, des gains de rotation et des rétrocessions d'indemnités journalières APG/LAA, et CHF -1,6 millions des coûts de matériel, notamment des frais de port et des prestations de services informatiques.

Produit de l'impôt

Personnes physiques : l'Intendance des impôts avait établi ses prévisions 2018 en juin 2017 sur la base de ses statistiques d'évolution du produit de l'impôt, de l'évolution du revenu déclaré à l'AVS et des prévisions économiques d'instituts économiques renommés. Le produit de l'impôt sur le revenu (impôts à la source, taxations spéciales et impôt sur la fortune compris) est supérieur au montant budgété (CHF +46 mio), soit un écart de +1,1 pour cent. Par rapport à l'exercice 2017, cela représente une croissance de 2,7 pour cent, principalement due à l'évolution conjoncturelle favorable.

Priorités de développement

Impôts périodiques

La réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans la convention de prestations conclue entre la FIN et l'Intendance des impôts est bonne, voire très bonne en 2018. Les résultats sont légèrement inférieurs à ceux, très bons, de l'année précédente. En 2018, le volume de travail a encore augmenté d'un à deux pour cent en moyenne dans tous les secteurs. Au 31 décembre 2018, 89,1 pour cent des salariés (521 519) et 65,1 pour cent des indépendants (39 414) étaient taxés. L'objectif de 89 pour cent pour la prestation « Taxation » a donc été atteint pour l'année fiscale 2017. Cette fois encore, l'automate a été légèrement moins utile à l'activité de taxation que les années précédentes. Certains retards ont en outre été enregistrés à cause de la nouvelle augmentation du nombre de dénonciations spontanées, toujours très élevé, qui conduit à la suspension de procédures de taxation ordinaire. Ces retards seront rattrapés dans les trois prochaines années, lorsque les dénonciations spontanées reculeront, à partir de 2019.

Impôt sur le bénéfice et le capital : grâce à la conjoncture favorable et aux bons résultats de certaines entreprises, le produit est supérieur au montant budgété (CHF +42 mio), soit un écart de 7 pour cent. L'Intendance des impôts s'attendait à une croissance moins importante sur l'exercice 2018. Les résultats de quelques entreprises peuvent fortement impacter le produit de l'impôt.

Pour ce qui est de l'impôt sur les successions et donations, le résultat est à peine inférieur au montant budgété. Le produit de cet impôt est très variable d'une année sur l'autre selon le nombre de cas en présence. Contre toute attente, le produit de l'impôt sur les gains immobiliers affiche une nouvelle fois un très bon résultat. L'écart par rapport au budget est de CHF +25 millions environ. L'Intendance des impôts explique cette croissance notamment par le niveau des prix de l'immobilier.

Parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé : le produit est supérieur au montant budgété (CHF +51 mio). Celui de l'impôt fédéral direct le dépasse de près de CHF 10 millions. Dans ce domaine, l'exactitude des estimations est relativement élevée. Pour ce qui concerne l'impôt anticipé, l'Administration fédérale des contributions a annoncé un produit brut encore élevé, ce qui vaut au canton de Berne un surplus de recettes de CHF 41 millions par rapport au montant budgété.

Les objectifs ont également été atteints en matière de taxation des personnes morales. Le nombre total d'expertises des comptes est encore légèrement supérieur à celui de l'année précédente, sachant que la section Personnes morales enregistre le nombre de dossiers, mais établit également des analyses de durée (mission d'une journée). Le taux de taxation est toujours légèrement inférieur aux valeurs cibles pour ce qui concerne la section Personnes morales, mais nettement supérieur dans les cinq régions.

Impôts à la source

Dans le domaine de l'impôt à la source (IS), l'exercice 2018 a été marqué par la mise en œuvre de la mesure du PA 18 « Récupération des tâches d'imposition à la source des trois villes de Berne, Bienne et Thoune ». Cette reprise progressive s'est traduite par des transferts de personnel dès 2018. La réorganisation a causé certains retards de traitement, qui seront rattrapés d'ici fin 2020.

Dans certains domaines, les conséquences des modifications de l'impôt à la source qui prendront effet le 1. janvier 2021 ne sont pas encore très claires. Selon ce qu'il en sera, il pourra y avoir quatre à sept fois plus de taxations ordinaires ultérieures qu'actuellement.

Impôts sur les gains immobiliers

En 2018, le nombre de taxations de gains immobiliers et le produit qu'elles ont dégagé ont évolué très positivement, comme l'année précédente. Le marché immobilier du canton a été soutenu par les taux d'intérêt négatifs et des perspectives économiques au beau fixe, de sorte que les prix de l'immobilier sont restés élevés. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été entièrement atteints en 2018. Les rapports d'assurance qualité confirment l'excellente qualité des taxations dans ce domaine.

Rappels d'impôt

Le nombre de cas de rappel d'impôt est toujours aussi élevé. Relevons que les dénonciations spontanées garantissant l'impunité n'ont que légèrement reculé en 2018 par rapport à l'année précédente, alors même qu'elles auraient dû accuser une forte baisse à partir d'octobre 2018, suite à l'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR).

Le nombre de dénonciations spontanées déposées en 2018 n'est que légèrement inférieur à celui de l'année passée: 3460 (contre 4550 en 2017). Il était passé de 560 en 2010, l'année où la dénonciation spontanée a été instaurée, à 1151 en 2016. Cette énorme croissance a été maîtrisée tant bien que mal grâce à des embauches à durée déterminée et à l'aide fournie par le pool de taxateurs et taxatrices des régions. Mais le nombre de cas en souffrance (relevant ou non d'experts) a nettement augmenté.

Impôt sur les successions et donations

En 2018, il y a eu environ 10 200 cas de succession, peu ou prou autant que l'année d'avant, et près de 1900 cas de donation (contre environ 1500 en 2017). En matière de donations, la production a donc augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui a eu un impact positif sur le produit de l'impôt (CHF +5 mio).

Perception et prestations de service

Le nombre de paiements anticipés est resté à peu près stable par rapport à l'année précédente, alors que ces paiements n'étaient toujours pas rémunérés. A fin 2018, ils représentaient CHF 535 millions (524 mio en 2017). Dans le domaine de la perception des impôts, les objectifs ont aussi été atteints.

Chances et risques

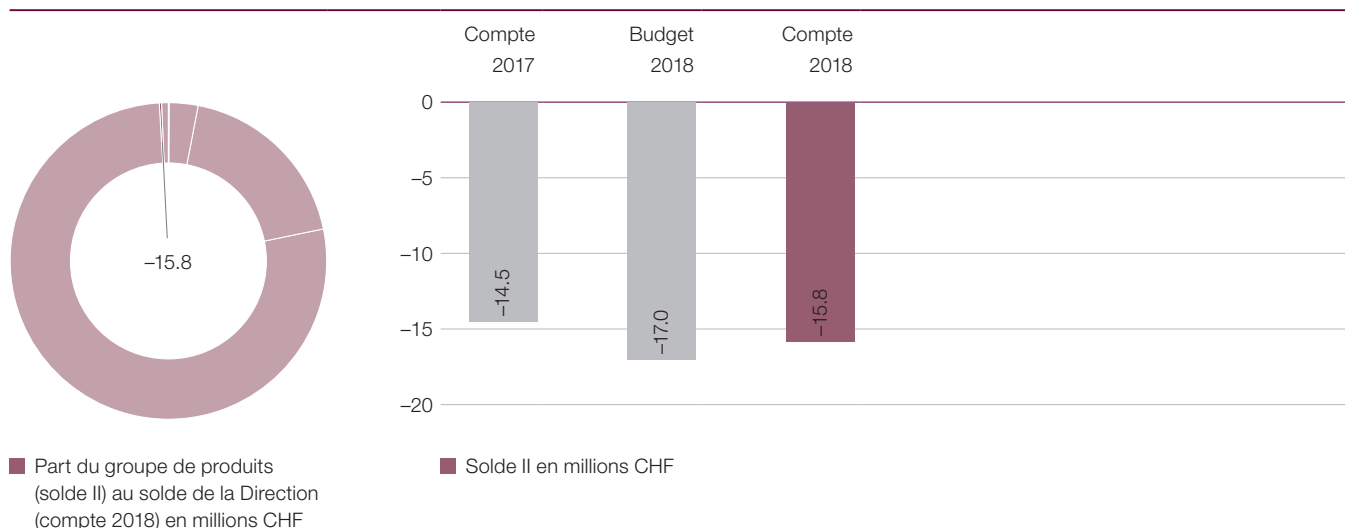
L'évaluation générale des immeubles non agricoles, l'échange automatique de renseignements (EAR) et l'informatique font peser certains risques sur la réalisation des objectifs fixés par convention pour 2019. S'agissant de l'évaluation générale, le Tribunal fédéral n'a toujours pas statué. S'il ne rend pas son arrêt d'ici le printemps 2019, l'évaluation générale 2020 ne pourra pas être mise en œuvre comme prévu. Concernant l'échange automatique de renseignements, on ne sait pas en-

core précisément comment les données de l'AFC seront transmises en 2019. L'objectif est qu'elles soient automatiquement intégrées aux systèmes de taxation. Enfin, la mise en œuvre d'IT@BE et l'adoption de Java (à la place du Cobol) dans les systèmes informatiques de l'ICI absorbent beaucoup de capacités/ressources, ce qui risque d'affecter la production des systèmes concernés en termes de qualité ou de quantité.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	662 301	665 691
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	45 649	46 807
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	604	604
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	10	10
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	71 287	72 982
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	703 987	705 961
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	14 647	14 927
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	336 689	350 881

8.7.5 Personnel



Description

Politique du personnel et traitements: élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel.

Développement du personnel, santé et affaires sociales: offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	3 726 270	2 430 000	2 496 151	66 151	2.7 %
(-) Frais de personnel	-10 298 840	-10 736 002	-10 012 835	723 167	6.7 %
(-) Coûts matériels	-7 837 406	-8 385 619	-8 186 777	198 842	2.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-264 294	-354 301	-338 847	15 454	4.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-14 674 270	-17 045 921	-16 042 307	1 003 614	5.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	18 250	0	17 000	17 000	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	142 990	0	264 080	264 080	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-14 513 031	-17 045 921	-15 761 227	1 284 694	7.5 %
(+/-) Régularisations	-19 259 669	47 733	17 185 926	17 138 193	35904.3 %
Solde III (comptabilité financière)	-33 772 699	-16 998 188	1 424 699	18 422 887	108.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Politique du personnel et traitements	-10 609 227	-12 346 908	-11 875 454	471 454	3.8 %
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-4 065 043	-4 699 013	-4 166 854	532 160	11.3 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde du groupe de produits est amélioré de CHF 1,0 million (5,9 %) par rapport au budget.

Les recettes des prestations de services PERSISKA sont supérieures au budget (CHF 0,1 mio) en raison d'un plus grand nombre d'engagements imputables.

Les coûts sont inférieurs de CHF 0,9 million au montant budgété. Pour les frais de personnel (CHF –0,7 mio), la baisse résulte en particulier du fait que les crédits centraux (crédit d'insertion, réseau de stages) n'ont pas été utilisés à hauteur des montants prévus. En ce qui concerne les frais matériels, le montant budgété pour des « Planifications et projections de tiers » n'a pas été épuisé (CHF –0,2 mio).

Priorités de développement

Les évolutions et priorités suivantes ont en particulier été prises en compte pour ce groupe de produits en 2018 :

- Les systèmes de rémunération ont permis de procéder chaque mois aux quelque 46 000 versements de salaire au personnel cantonal, aux membres du corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées, ce qui représente une masse salariale mensuelle de quelque CHF 245 millions.
- Les offres de cours centraux de formation et de perfectionnement de l'Office du personnel ont de nouveau enregistré une forte demande en 2018. Les participants ont jugé la qualité très bonne et ont apprécié l'orientation sur la pratique. Les listes d'attente sont restées courtes.

- Les offres du produit « Assistance sociale du personnel » ont été encore largement utilisées cette année, avec 580 demandes et consultations. Les consultations deviennent de plus en plus complexes et durent par conséquent plus longtemps.
- Le nombre de contrats d'apprentissage conclus par l'administration cantonale (tous les métiers compris) est resté constant en 2018. Toutes les formations ont pu être dispensées conformément aux consignes (p. ex. ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce avec CFC).

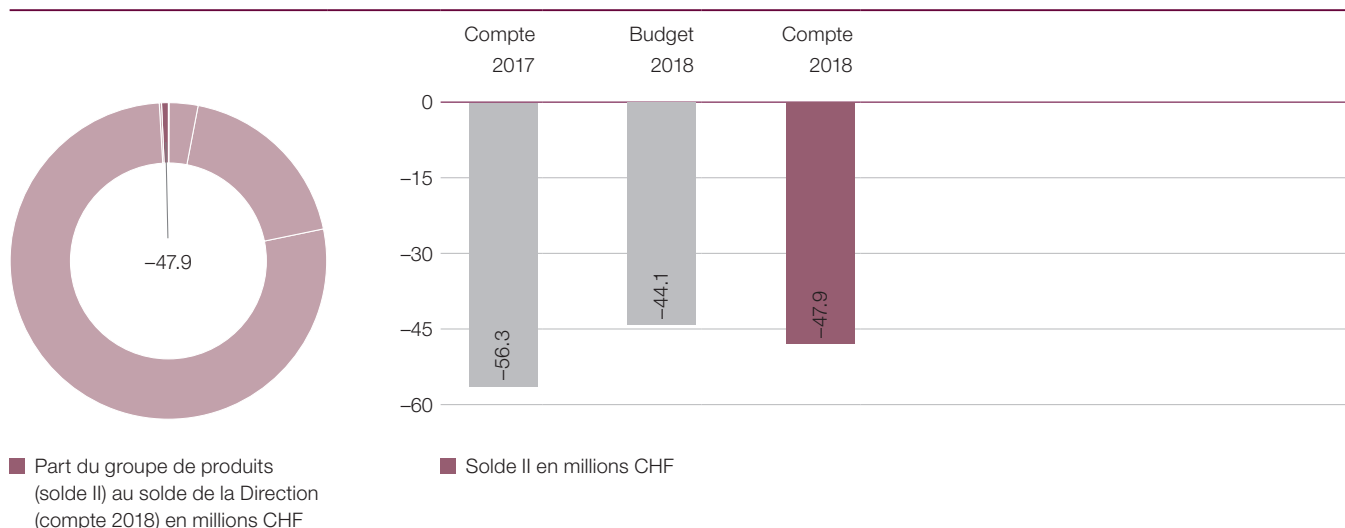
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 518	10 414
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	45 700	46 200
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	241	245
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	147	158
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	145	150
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	618	582

8.7.6 Informatique et organisation



Description

L'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO), en qualité de centre d'expertise cantonal, fournit des services en matière de gestion, d'organisation et d'emploi des ressources informatiques. Il est aussi l'interlocuteur cantonal pour les questions fondamentales d'utilisation de l'informatique et de la gestion des données stratégiques. Concrètement, cela signifie que l'OIO assiste la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et les Directions de l'administration cantonale dans l'uti-

lisation de l'informatique et qu'il assume la responsabilité des projets interdirectionnels dans le domaine informatique. Les prestations de l'OIO comprennent en outre la coordination des fournisseurs informatiques externes ainsi que la garantie du fonctionnement et de la maintenance des plateformes informatiques cantonales. L'OIO est un interlocuteur important des communes pour les questions relatives à la collaboration dans le domaine informatique et à la gestion des données de base.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	47 184 806	70 818 207	57 878 382	-12 939 825	-18.3%
(-) Frais de personnel	-15 396 900	-18 234 601	-16 916 564	1 318 036	7.2%
(-) Coûts matériels	-87 909 401	-96 548 379	-88 278 422	8 269 957	8.6%
(-) Intérêts et amortissements standard	-176 258	-183 976	-194 230	-10 253	-5.6%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-56 297 754	-44 148 749	-47 510 834	-3 362 085	-7.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-364 553	-364 553	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	15 936	15 936	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-56 297 754	-44 148 749	-47 859 450	-3 710 702	-8.4%
(+)(-) Régularisations	22 932	158 143	-118 268	-276 411	-174.8%
Solde III (comptabilité financière)	-56 274 822	-43 990 606	-47 977 718	-3 987 113	-9.1%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Organisation	-11 282 092	-10 178 633	-11 350 143	-1 171 511	-11.5%
Poste de travail	-14 140 461	-17 910 002	-14 300 559	3 609 443	20.2%

Sécurité	-611 661	-920 477	-696 789	223 688	24.3 %
Applications	-10 069 413	-8 169 153	-9 730 716	-1 561 563	-19.1 %
Infrastructure	-20 194 127	-6 970 483	-11 432 626	-4 462 143	-64.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I du groupe de produits est de CHF 3,4 millions supérieur au montant budgété: d'une part, les recettes sont en baisse de CHF 13,0 millions car il n'a pas été possible de facturer aux DIR/CHA/JUS des prestations de l'OIO, contrairement à ce qui avait été prévu lors de l'établissement du budget; d'autre part, les dépenses sont de CHF 9,6 millions inférieures

aux prévisions. Un crédit supplémentaire de CHF 3,5 millions a par conséquent été demandé au Grand Conseil. L'OIO soumettra en 2019 au CST les bases encore manquantes de la facturation sous forme d'accords de prestations.

Priorités de développement

Programme IT@BE

La mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne 2016 à 2020 se divise en deux phases: les deux premières années, les travaux se sont focalisés sur la poursuite de la standardisation des services de base et la centralisation des systèmes et prestations TIC déjà standardisés. Le pilotage TIC cantonal et la gestion TIC cantonale ont en outre été mis sur pieds et établis.

Le programme IT@BE va maintenant permettre la mise en œuvre avec les projets suivants: Direction de programme IT@BE, ICT-GOV@BE (achevé en 2018), ITSM@BE, Rollout@BE, PPM@BE, User-Mgmt@BE, Net@BE (achevé en 2018), APF@BE, UAM@BE (lancement en 2019).

Mise en place de la technologie de réseau IPv6 (projet IPv6 BE)

La mise en place du nouveau protocole de réseau IPv6 exige des ajustements de tous les éléments de l'infrastructure TIC de l'administration. Depuis décembre 2017 l'infrastructure de réseau est techniquement compatible IPv6. Le projet dure encore jusqu'à fin février 2019.

Harmonisation de la téléphonie (projet HarmTel)

Ce projet a pour objet de remplacer les systèmes de téléphonie analogiques et numériques de l'administration cantonale. En 2017, la mise en place par étapes de la solution de téléphonie numérique UCC (Unified Communication and Collaboration) s'est poursuivie et a été complétée par un service pour des solutions de centre de contact. Le projet s'est achevé fin 2018.

Projet Gestion des licences

La première phase avait pour but de développer d'ici fin 2017 une compréhension commune de la future gestion des licences

dans l'administration cantonale, et d'adopter à partir de là les détails de la conception et de la planification. Cela a été réalisé avec la clôture de la phase de conception. La réalisation et l'introduction de la gestion des licences ont eu lieu en 2018, et le projet s'est achevé au mois d'octobre de la même année.

GERES V3

Le recueil de données GERES représente les données des registres des habitants et sert de base à diverses autorités tant cantonales que fédérales pour l'accomplissement de leurs tâches. La communauté intercantonale GERES met actuellement en place la nouvelle norme nationale de cyberadministration eCH-0020v3. Le projet devrait s'achever en février 2020.

eDéménagement BE

Ce projet porte sur la mise en place dans le canton de Berne de la solution «eDéménagement» permettant l'annonce par voie électronique du changement de domicile des personnes privées. Cette solution sera introduite progressivement et à titre expérimental dans les communes entre février 2019 et juin 2020.

Harmonisation des smartphones et des abonnements

Ce projet vise à élaborer une réglementation uniforme pour l'ensemble du canton en ce qui concerne l'utilisation par le personnel cantonal moyennant une participation aux coûts d'abonnements voix et données mobiles, et à mettre en place une gestion centralisée de ces abonnements. Il devrait s'achever en décembre 2019.

Chances et risques

Hormis le crédit supplémentaire, aucune particularité n'est à signaler dans ce domaine en 2018.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'utilisateurs (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO)	4 085	4 410
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0	0
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	175	159
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	19	18
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	6 255	8 788
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	541	498

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

L'article 49, alinéa 3 de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources du fonds

et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 341 966	-1 223 000	-1 180 869	42 131	3.4 %
Revenus	1 341 965	1 223 000	1 180 869	-42 131	-3.4 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	-20 000	0	20 000	100.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 338 966	-1 200 000	-1 177 869	22 131	1.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-3 000	-3 000	-3 000	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 341 965	1 223 000	1 180 869	-42 131	-3.4 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	9 379 302	7 676 302	8 037 337	361 035	4.7 %
Etat du patrimoine au 31.12.	8 037 337	6 453 302	6 856 468	403 166	6.2 %
Variation du patrimoine	-1 341 966	-1 223 000	-1 180 869	42 131	3.4 %

Commentaire

Une somme de CHF 1,2 million a été prélevée sur le Fonds pour les cas spéciaux et affectée aux communes concernées par

des fusions (contributions aux projets, compensation des pertes dues à la péréquation financière).

8.8.2 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Aux termes de la loi sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (loi sur le Fonds d'investissement, LFI; RSB 621.2), les ressources sont affectées aux financement des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dé-

pense d'investissement est financée totalement ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1 million par projet d'investissement.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	0	-1 900 000	0	1 900 000	100.0%
Revenus	0	1 900 000	0	-1 900 000	-100.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	0	-1 900 000	0	1 900 000	100.0%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	1 900 000	0	-1 900 000	-100.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	274 741 000	282 491 000	7 750 000	2.8%
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	272 841 000	282 491 000	9 650 000	3.5%
Variation du patrimoine	0	-1 900 000	0	1 900 000	100.0%

Commentaire

Un prélèvement sur le Fonds budgété à hauteur de CHF 1,9 million n'a pas été effectué en 2018.

8.9 Réserve de politique financière

8.9.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

Aux termes de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction

des distributions du bénéfice de la BNS. Son unique but est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-61 279 654	0	-26 150 575	-26 150 575	0.0 %
Revenus	61 279 654	0	26 150 575	26 150 575	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-60 403 051	0	-26 150 575	-26 150 575	0.0 %
39 Imputations internes	-876 603	0	0	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	876 603	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	60 403 051	0	26 150 575	26 150 575	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	164 322 977	164 322 977	223 849 425	59 526 448	36.2 %
Etat du patrimoine au 31.12.	223 849 425	164 322 977	250 000 000	85 677 023	52.1 %
Variation du patrimoine	59 526 448	0	26 150 575	26 150 575	—

Commentaire

En 2018, le Fonds a été alimenté de CHF 26,2 millions provenant du montant plus élevé versé au canton au titre de la distribution du bénéfice de l'exercice 2017 de la BNS. Le montant maximal du Fonds, à savoir CHF 250 millions, est ainsi atteint.

9 Direction de l'instruction publique (INS)

9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-16.8		0.2
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 255.8		377.0
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-755.7		176.7
Enseignement supérieur	-600.2		0.1
Culture	-71.2		2.5
Services centralisés	-51.1		10.5

9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2017	2018	2018	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-16.9	-17.6	-16.6	1.0	5.7 %
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-873.4	-881.4	-878.9	2.5	0.3 %
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-578.8	-554.0	-579.0	-25.0	-4.5 %
Enseignement supérieur	-593.7	-591.3	-600.0	-8.8	-1.5 %
Culture	-71.8	-73.1	-68.7	4.4	6.0 %
Services centralisés	-39.0	-45.1	-40.6	4.5	9.9 %
Total	-2 173.7	-2 162.4	-2 183.8	-21.4	-1.0 %

9.3 Les priorités de l'exercice

Ecole obligatoire

L'année 2018 a été marquée par l'introduction du Lehrplan 21, en premier lieu pour les classes d'école enfantine jusqu'aux classes de 9H. Le rejet de l'initiative populaire « Pour un débat démocratique – Votons sur les plans d'études ! » le 4 mars 2018 a facilité l'introduction du nouveau plan d'études et a permis d'assurer une certaine continuité pour les élèves, les parents et les membres du corps enseignant.

Après la prise de connaissance, par le Grand Conseil, du rapport sur la pédagogie spécialisée et de la Stratégie sportive du canton de Berne, l'INS a entrepris les travaux correspondants en vue de remanier la loi sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210). Les objectifs de cette révision sont le transfert des écoles spécialisées de la SAP à l'INS et le renforcement de l'encouragement des talents.

Au début de l'année scolaire 2018-2019, il a été très difficile de pourvoir les places vacantes dans les écoles des communes. L'INS a pris cette situation très au sérieux. Pour la première fois, 30 étudiants et étudiantes de la PHBern se sont partagés 20 postes dans le cadre d'engagements semestriels dans les écoles. L'INS a également développé en parallèle un système de mentoring pour les jeunes enseignants et enseignantes.

Dans la partie francophone du canton, l'INS a engagé une révision de la grille horaire relative au Plan d'études romand (PER). Elle a également réduit les devoirs et simplifié le système d'évaluation. Cela a permis un rapprochement entre les deux systèmes du canton.

En collaboration avec deux écoles professionnelles, l'INS élabore une plate-forme Internet avec des grilles de compétences. Ces dernières sont liées à des exercices tirés des moyens d'enseignement obligatoires. Elles sont destinées à permettre aux élèves de se préparer de manière plus spécifique à leur formation professionnelle.

Ecoles moyennes

Le nouveau plan d'études pour l'enseignement gymnasial a été étendu cette année à la deuxième année des formations gymnasiales germanophone et bilingue. La filière bilingue ininterrompue en quatre ans proposée à Bienne a suscité un grand intérêt. Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan d'études, les gymnases ont remanié leurs stratégies en matière d'apprentissage autonome et de compétences informatiques et les mettent en œuvre. Afin de faciliter l'accès aux hautes écoles, une stratégie pour favoriser l'atteinte des compétences disciplinaires de base a été élaborée. Dans le domaine des STIM, les préparatifs vont bon train pour introduire la discipline obligatoire de l'informatique. Ces deux nouveautés vont être mises en œuvre dans les écoles durant l'été 2019.

Après le succès du projet pilote à Bienne, le plan d'études de la maturité spécialisée orientation Pédagogie a été adapté sur la base des expériences dans les disciplines enseignées en

immersion. Désormais, une classe de maturité spécialisée orientation Pédagogie à Berne et une autre à Thounne contribuent à assurer la relève dans l'enseignement. Pour les maturités spécialisées orientation Santé et Travail social, les filières ont été remaniées et adaptées encore mieux aux compétences des filières de formation tertiaires correspondantes.

Formation professionnelle

Il est important que les jeunes qui terminent leur scolarité puissent accéder directement aux formations professionnelles initiales. Les solutions intermédiaires ont moins été sollicitées. Le taux de réussite au degré secondaire II correspond pratiquement à l'objectif suisse de 95 pour cent. Il ressort néanmoins de la répartition selon l'origine qu'il faut encore améliorer la situation pour les élèves étrangers, dont le taux de réussite se situe de 15 à 20 pour cent en deça des objectifs fixés.

Dans le domaine de la préparation professionnelle, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a lancé avec succès le préapprentissage d'intégration pour les réfugiés et réfugiées et les personnes admises à titre provisoire avec 105 places dans 9 domaines professionnels. Pour les migrant et migrantes entre 20 et 35 ans, une année scolaire de préparation professionnelle a été créée afin d'accompagner ces adultes sur la voie de la formation professionnelle.

Dans le domaine des écoles professionnelles, les projets pilotes visant à harmoniser les journées d'école et les journées consacrées aux cours interentreprises (CIE) ainsi qu'à flexibiliser la maturité professionnelle en cours d'apprentissage et la formation en informatique (projet Informatikausbildung 4.0) ont été lancés. Par ailleurs, la mesure d'économie du programme d'allègement 2018 concernant le cofinancement des traitements du corps enseignant des années scolaires de préparation professionnelle (APP) a entraîné une révision de la loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.111). Il a été tenu compte, lors de l'élaboration du projet, du souhait exprimé par le parlement d'organiser régulièrement le Championnat national des métiers SwissSkills à Berne.

Orientation professionnelle et personnelle

En 2018, le concept-cadre pour la préparation au choix professionnel a été remanié dans le cadre de l'introduction du Lehrplan 21. Sur cette base, les dispositions régissant la collaboration avec les écoles ont été redéfinies, ce qui permettra de développer le soutien aux établissements du degré secondaire I à partir de l'année scolaire 2019-2020. De nouvelles offres ont été conçues pour les jeunes nécessitant un soutien particulier lors de la recherche d'une place d'apprentissage. Elles seront mises en place progressivement jusqu'en 2021. Par ailleurs, une stratégie de sensibilisation précoce des parents et des élèves du degré primaire à l'orientation professionnelle a été développée ; plusieurs projets pilotes ont été lancés sur cette base.

La palette de prestations de l'orientation professionnelle est en cours de révision; à compter de 2019, de nouvelles offres de conseil mettant l'accent sur certains groupes cibles seront introduites progressivement. Aux prestations de conseil en formation continue traditionnelles viendront se greffer des prestations visant à soutenir de manière renforcée et proactive l'évolution professionnelle des adultes. Dans le cadre de la promotion des formations destinées aux adultes et sanctionnées par un diplôme professionnel, un projet de développement des offres de conseil et d'accompagnement des adultes dans l'acquisition d'un diplôme professionnel est en cours.

Enseignement supérieur

Pour la première fois en 2018, 100 étudiants et étudiantes supplémentaires ont commencé leurs études de médecine humaine dans les locaux provisoires UniZiegler de l'Université de Berne. Cet augmentation de la capacité d'accueil s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de prestations du Conseil-exécutif visant à prévenir une pénurie de médecins. A la session de novembre, le Grand Conseil a approuvé le crédit visant à financer le concours d'architecture pour la construction d'un nouveau bâtiment de recherche et de formation en médecine universitaire sur le site de l'hôpital de l'Ile. Parallèlement, les travaux conceptuels sur la concentration stratégique des sites de la Faculté de médecine sur le site de l'hôpital de l'Ile se sont poursuivis.

Dans le cadre de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH), le concours d'architecture relatif au futur Campus Bern-Weyermannshaus, qui devrait être inauguré en 2026, a été réalisé sous la responsabilité de la TTE en coopération avec la BFH et l'INS. Sur le site du Campus Biel/Bienne, qui devrait être achevé en 2022, les fouilles à visée scientifique effectuées par le Service archéologique du canton de Berne ont été réalisées au cours des travaux de déblai anticipés.

Les travaux d'études relatifs au centre de formation et de technologie TecLab de Berthoud, qui sera exploité à partir de 2023 par la BFH et la Technische Fachschule Bern, ont bien avancé.

Culture

Les travaux de reconduction des contrats de prestations quadriennaux avec les institutions culturelles des régions de Berne-Mittelland et de Bienne-Seeland-Jura bernois sont presque terminés. Les négociations dans les autres régions ont été entamées. Les travaux de planification d'un nouveau bâtiment pour le Musée des Beaux-Arts de Berne ont avancé. La mise en place d'un portail électronique de traitement et d'administration des demandes de subvention pour l'encouragement des activités culturelles est en cours.

La fouille de grande envergure de Kehrsatz-Breitenacher et la planification de la première étape de la fouille de Challnechwald sont achevées. La fouille du Campus Biel/Bienne a démarré et l'évaluation des sites lacustres du lac de Bienne (vers 2700 av. J.-C.) ainsi que celle du site de Douanne sont publiées.

La révision du recensement architectural se déroule comme prévu. Deux nouveaux tomes sont parus dans la série «Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern»: «Der ehemalige Amtsbezirk Aarberg» et «Der ehemalige Amtsbezirk Wangen». La rédaction du dernier tome de la série «Les maisons rurales du canton de Berne» (volume double d/f consacré au Jura bernois et au Seeland) est terminée.

Politique salariale visant le corps enseignant

A l'instar de l'année précédente, les traitements du corps enseignant ont bénéficié d'une progression individuelle et les retards salariaux ont pu être comblés au 1^{er} août 2018. Un des buts principaux de la révision partielle 2013 de la législation sur le statut du corps enseignant continue donc d'être poursuivi.

Subsides de formation

Dans le cadre du Programme d'allègement (PA) 2018, le Grand Conseil a décidé de renoncer à la mesure d'économie arrêtée dans le domaine des bourses. Par conséquent, le Conseil-exécutif a modifié au 1^{er} août 2018 l'ordonnance du 5 avril 2006 sur l'octroi de subsides de formation (OSF; RSB 438.312) en supprimant le plafond de subventionnement pour les années scolaires de préparation professionnelle (APP) et les préapprentissage. Cette mesure devrait permettre aux personnes en formation concernées de ne pas recourir à l'aide sociale. Les franchises sur le revenu imputables au budget familial et au budget personnel des étudiants et étudiantes du degré tertiaire ont légèrement été relevées dans le cadre de la même révision, ce qui élargit un peu le cercle des personnes ayant droit à des bourses.

EDUBERN

En 2018, d'autres écoles du degré secondaire II ont migré vers EDUBERN (la plateforme informatique pour les écoles du degré secondaire II). Cela a permis une meilleure exploitation des synergies et une diminution des coûts informatiques des écoles.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 751 123 865	-2 739 321 942	-2 782 787 654	-43 465 712	-1.6 %
Revenus	576 938 251	579 436 996	591 311 756	11 874 760	2.0 %
Solde	-2 174 185 614	-2 159 884 946	-2 191 475 898	-31 590 952	-1.5 %
Charges					
30 Charges de personnel	-1 654 596 756	-1 678 025 673	-1 679 128 224	-1 102 552	-0.1 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-75 206 791	-78 000 242	-75 609 535	2 390 707	3.1 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-10 040 811	-11 226 898	-10 045 177	1 181 721	10.5 %
34 Charges financières	-303 839	-696 600	-277 193	419 407	60.2 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-16 710 000	0	-17 200 000	-17 200 000	0.0 %
36 Charges de transfert	-963 003 503	-950 519 892	-965 007 711	-14 487 819	-1.5 %
37 Subventions à redistribuer	-8 487 072	-8 632 200	-10 138 590	-1 506 390	-17.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-22 775 094	-12 220 438	-25 381 223	-13 160 785	-107.7 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	53 212 453	56 282 323	40 579 436	-15 702 887	-27.9 %
43 Revenus divers	31 522	0	156 196	156 196	0.0 %
44 Revenus financiers	1 821 419	1 336 100	1 409 082	72 982	5.5 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	16 710 000	0	14 100 000	14 100 000	0.0 %
46 Revenus de transfert	491 870 443	507 680 101	517 136 244	9 456 143	1.9 %
47 Subventions à redistribuer	8 487 072	8 632 200	10 138 590	1 506 390	17.5 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 805 342	5 506 272	7 792 208	2 285 936	41.5 %

Evolution du compte de résultats

Avec un solde de CHF 2191,5 millions, le résultat des comptes liés à la formation et à la culture dépasse le montant budgété de CHF 31,6 millions, soit de 1,5 pour cent. Si les charges ont été de CHF 43,5 millions (1,6 %) supérieures aux prévisions, les revenus n'ont dépassé les attentes qu'à hauteur de CHF 11,87 millions (2,0 %).

Côté charges, les principaux écarts par rapport au budget concernent les charges de transfert (CHF 14,5 mio), les attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF 17,2 mio) et les imputations internes (CHF 13,2 mio). Les charges de transfert sont des subventions cantonales sur lesquelles il n'est pas possible d'intervenir à court terme et dont le versement est prévu par une base légale : les subventions versées aux écoles privées du degré secondaire II et les subventions liées à l'Accord intercantonal universitaire (AIU) et à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) ont dépassé le budget. La subvention destinée à l'Inforama est désormais issue des imputations internes alors qu'elle provenait encore des charges de transfert en 2018. Aux charges supplémentaires en lien avec les attributions aux fonds et financements spéciaux

(CHF 17,2 mio) s'opposent des recettes supplémentaires engendrées par les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (14,1 mio), lesquelles sont dues à la première comptabilisation des mouvements de fonds selon le MCH2. Ce nouveau mode de comptabilisation n'a pas encore été intégré dans le processus budgétaire.

Outre l'amélioration des revenus générés par les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF 14,1 mio), on note une péjoration des revenus provenant des taxes (CHF 15,7 mio) et une amélioration des revenus de transfert (CHF 9,4 mio). La péjoration des revenus provenant des taxes est principalement due à une modification de la pratique comptable : les remboursements des indemnités journalières sont désormais comptabilisés dans les charges de personnel, ce qui permet de diminuer les charges. L'amélioration des revenus de transfert est due à l'augmentation des remboursements par les communes en raison de frais de personnel plus élevés (traitements du corps enseignant) d'une part et d'un calcul initial trop bas dans le cadre de la répartition des charges d'autre part.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-10 837 459	-14 159 000	-8 772 504	5 386 496	38.0 %
Recettes	10 000	0	61 197	61 197	0.0 %
Solde	-10 827 459	-14 159 000	-8 711 307	5 447 693	38.5 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-9 450 721	-10 909 000	-8 752 116	2 156 884	19.8 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-118 009	-500 000	-20 388	479 612	95.9 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	-1 268 729	-2 750 000	0	2 750 000	100.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	51 197	51 197	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	10 000	0	10 000	10 000	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets sont inférieurs de CHF 5,4 millions au montant inscrit au budget (CHF 14,2 mio). Ce résultat est essentiellement dû au transfert des contributions cantonales à fonds perdu vers le compte de résultat (CHF 2,3 mio). Le compte des investissements a aussi été allégé grâce à l'adaptation de la pratique comptable lors de la réévaluation 2017, qui n'a pas encore été intégrée dans le processus budgétaire. En outre, des investissements en lien avec les immobilisations corporelles et l'informatique dans les écoles moyennes et professionnelles n'ont pas été réalisés comme prévu en raison de changements dans la planification et ont en partie été repoussés à l'année prochaine.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS

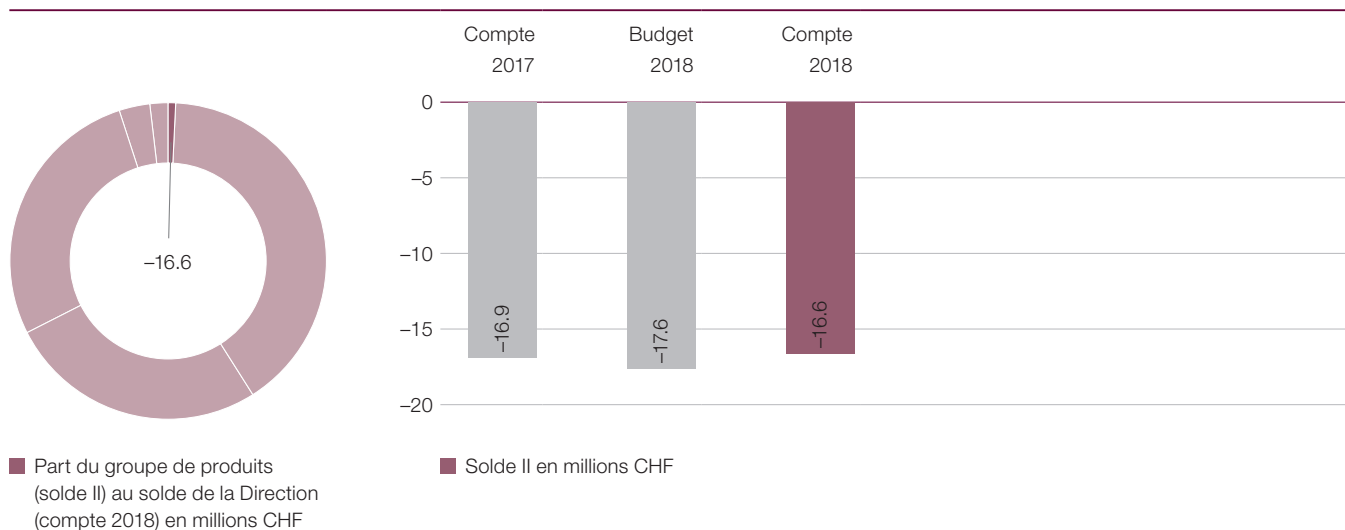
2013	2014	2015	2016	2017	2018
993.5	1 056.1	1 066.9	1 068.5	1 076.8	1 028.6

Commentaire

La suppression d'environ 48 EPT est en premier lieu due à la modification de l'ordonnance sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP ; RSB 435.111) visant le transfert des pourcentages des pools dans les écoles professionnelles et moyennes depuis l'état des postes (-41,7 EPT). Les besoins en personnel de l'INS ont été réduits en conséquence. Les mesures de réduction ont par ailleurs permis de supprimer environ 3,6 EPT. La réduction résiduelle est due aux fluctuations usuelles durant l'année.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planifi-

cation financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	162 995	170 000	188 289	18 289	10.8 %
(-) Frais de personnel	-9 242 426	-9 897 218	-9 031 640	865 578	8.7 %
(-) Coûts matériels	-1 416 807	-1 453 210	-1 284 914	168 296	11.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-657	0	216	216	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-10 496 897	-11 180 428	-10 128 048	1 052 380	9.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-6 457 853	-6 419 769	-6 477 816	-58 047	-0.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 935	5 400	10 497	5 097	94.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-16 948 815	-17 594 797	-16 595 367	999 430	5.7 %
(+)/(-) Régularisations	-1 381	-500	-899	-399	-79.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-16 950 195	-17 595 297	-16 596 266	999 031	5.7 %

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-9 149 918	-9 915 917	-8 824 734	1 091 183	11.0%
Prestations juridiques	-1 346 979	-1 264 511	-1 303 314	-38 803	-3.1%

Commentaire :

Modification par budget 2018

Le solde I du groupe de produits est inférieur de CHF 1,0 million au budget. Cette performance est due à des besoins de financement moins importants que prévu dans les domaines du

personnel (gains de rotation, formation continue et recrutement du personnel) et des frais de matériel (prestations de tiers).

Priorités de développement

Le soutien du directeur ou de la directrice dans la préparation et l'analyse des décisions, dans les travaux législatifs et dans la conduite de la direction constitue la mission centrale de ce groupe de produits. Le contrôle judiciaire des décisions et dé-

cisions sur recours attaquées relève également de ce domaine de compétences. En raison du contexte financier difficile, les travaux sont concentrés sur les tâches les plus essentielles.

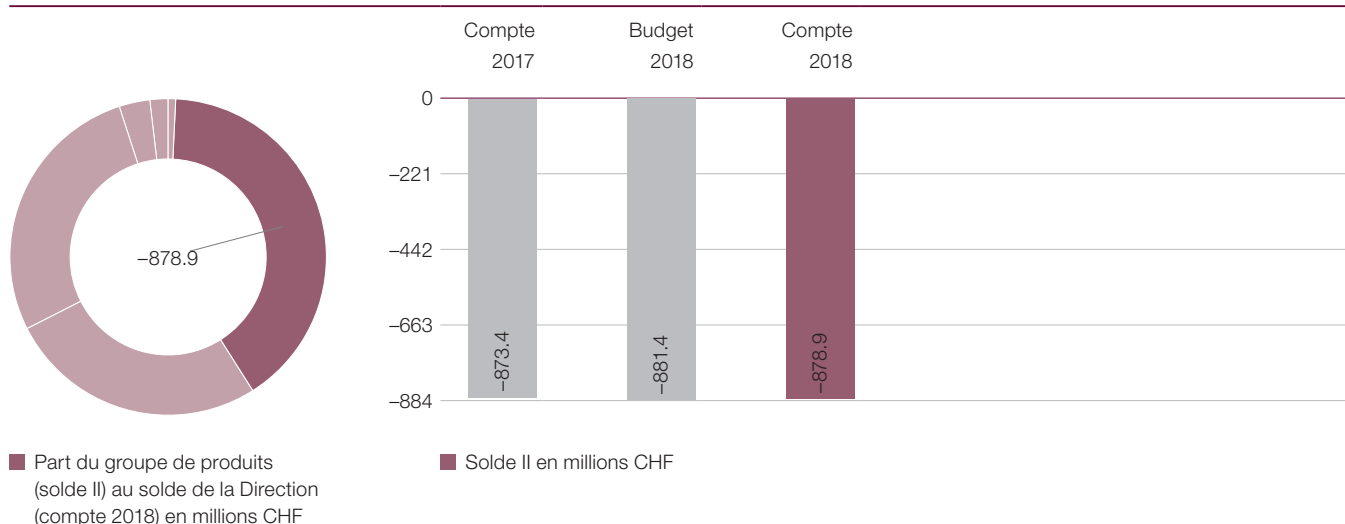
Chances et risques

Il n'existe ni chance ni risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	79	75
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	18	15
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	37	21
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	197	187
Nombre de recours déposés	300	255
Nombre de recours réglés	297	278

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mise en œuvre d'examen psycho-

logiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	363 484 067	371 896 650	374 477 021	2 580 371	0.7 %
(-) Frais de personnel	-1 167 572 942	-1 183 482 046	-1 184 419 026	-936 980	-0.1 %
(-) Coûts matériels	-47 108 318	-47 847 189	-49 227 720	-1 380 530	-2.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-413 740	-84 586	673 371	757 957	896.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-851 610 933	-859 517 171	-858 496 354	1 020 817	0.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	758 734	900 000	1 103 407	203 407	22.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-23 339 713	-23 249 625	-22 857 371	392 254	1.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	795 306	515 047	1 384 240	869 193	168.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-873 396 606	-881 351 749	-878 866 078	2 485 671	0.3 %
(+)/(-) Régularisations	377 537	-11 490	-859 007	-847 517	-7376.1 %
Solde III (comptabilité financière)	-873 019 068	-881 363 239	-879 725 085	1 638 154	0.2 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Ecole obligatoire	-802 261 798	-807 301 378	-806 811 357	490 021	0.1 %
Offres périscolaire	-49 349 134	-52 215 793	-51 684 996	530 796	1.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2018

Le solde I du groupe de produits Ecole obligatoire et offres périscolaires clôt l'exercice sur un résultat inférieur de

CHF 1,0 million au budget 2018, les prévisions sont donc parfaitement atteintes.

Priorités de développement

L'activité au sein du groupe de produits Ecole obligatoire et offres périscolaires a de nouveau été marquée en 2018 par la mise en œuvre de la Stratégie de la formation 2016, en particulier par les travaux concernant :

- l'introduction du Lehrplan 21 dans la partie germanophone du canton impliquant une hausse du nombre de leçons pour les élèves (introduction échelonnée à compter du 1^{er} août 2018),
- une révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210) en ce qui concerne la prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires, la Stratégie sur la pédagogie spécialisée et la Stratégie sportive du canton de Berne, lesquelles ont pu être soumises au Grand Conseil.

Le nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue a continué d'augmenter en 2018. Les écoles à journée continue se développent principalement dans les communes de taille moyenne. La participation des parents aux frais liés à la prise en charge a de nouveau été plus élevée que l'année

précédente, ce qui a permis de compenser quelque peu les charges supplémentaires.

Le soutien des communes dans le domaine du travail social en milieu scolaire est mis en œuvre conformément à la législation sur l'école obligatoire. Ainsi, le canton prend en charge 10 pour cent des frais de traitement des travailleurs et travailleuses sociaux en milieu scolaire. Etant donné que de nombreuses communes ont introduit le travail social dans leurs écoles lors des années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 et que les villes de Bienne et de Berne ont augmenté la densité de leur offre, les coûts supportés par le canton se sont accrus de 14 pour cent en 2018.

En 2018, les services psychologiques pour enfants et adolescents se sont concentrés sur la protection de l'enfance. En collaboration avec l'Office cantonal des mineurs, ils ont compilé des informations pour aider les écoles à détecter les situations dangereuses suffisamment tôt et à intervenir en temps opportun.

Chances et risques

Les travaux dans le domaine de la scolarité obligatoire se déroulent comme prévu. Dans les grandes lignes, les chances et les risques ont évolué comme prévu. L'introduction du Lehrplan 21 au 1^{er} août 2018, notamment, s'est bien passée.

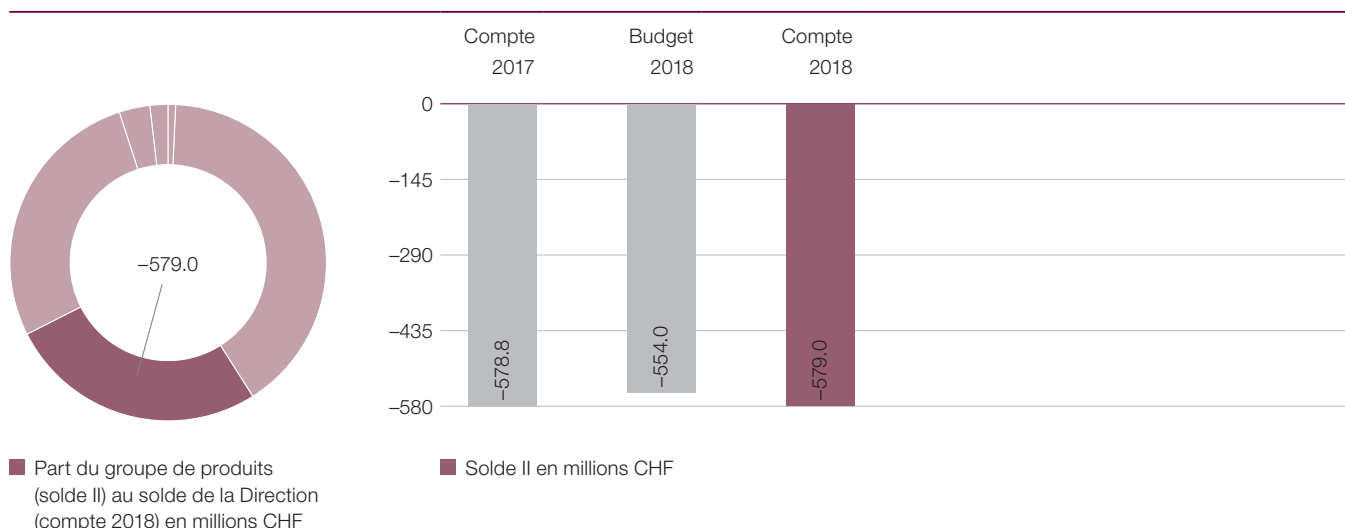
La pénurie d'enseignants et d'enseignantes s'est accrue à l'été 2018. Les évolutions ultérieures dans ce domaine seront suivies de près et des mesures seront élaborées et mises en œuvre.

L'offre bien développée dans le domaine des écoles à journée continue reste un atout important pour le canton de Berne. En outre, le Grand Conseil a approuvé le cofinancement des structures d'accueil durant les vacances scolaires en adoptant une révision législative et a ainsi comblé une grande lacune dans la prise en charge des enfants.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'élèves (école obligatoire)	103 855	104 796
Nombre de classes (classes régulières)	5 321	5 346
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	5 401 000	5 604 000
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	8 474	9 300
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	20 000

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle



Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue

offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	52 052 451	56 672 900	66 164 472	9 491 572	16.7 %
(-) Frais de personnel	-436 272 883	-442 024 404	-452 802 509	-10 778 106	-2.4 %
(-) Coûts matériels	-104 586 930	-105 478 871	-105 595 864	-116 993	-0.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-11 438 871	-12 461 971	-11 660 527	801 444	6.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-500 246 233	-503 292 346	-503 894 428	-602 082	-0.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	105 674 062	110 810 200	109 910 852	-899 348	-0.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-184 543 258	-161 775 500	-185 646 229	-23 870 729	-14.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	296 279	229 100	621 745	392 645	171.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-578 819 151	-554 028 546	-579 008 060	-24 979 514	-4.5 %
(+/-) Régularisations	-1 473 268	797 077	-1 289 382	-2 086 459	-261.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-580 292 418	-553 231 469	-580 297 442	-27 065 973	-4.9 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Ecoles moyennes	-141 884 135	-147 210 760	-146 140 446	1 070 314	0.7 %
Formation professionnelle supérieure	-338 561 011	-335 401 439	-337 068 867	-1 667 428	-0.5 %
Orientation professionnelle	-19 801 088	-20 680 147	-20 685 116	-4 969	-0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2018

Le solde I du groupe de produits Ecoles moyennes et formation professionnelle s'élève à CHF 503,9 millions, un chiffre supérieur de CHF 0,6 million au budget (0,12 %). Le dépassement de budget enregistré pour le solde II est dû aux subventions cantonales. La lacune budgétaire des années précédentes a pu être considérablement réduite, mais pas entièrement comblée. Dans l'ensemble, le solde II s'établit à CHF 579,0 millions, soit CHF 0,2 mil-

lion de plus que l'année précédente. La progression salariale du corps enseignant a pu être plus que compensée par les mesures d'économies réalisées et par une subvention fédérale plus élevée que prévu.

Priorités de développement

Ecoles moyennes

La mise en œuvre du nouveau plan d'études en deuxième année de la formation gymnasiale a été au centre des préoccupations. Outre les nouveautés en lien avec la solution Quarta, elle a aussi impliqué la réalisation des mesures d'économies arrêtées dans le cadre de l'examen des offres et des structures ainsi que le renforcement du domaine des STIM. En outre, le passage de la promotion semestrielle à la promotion annuelle a été effectué avec succès dans les deux régions linguistiques du canton. Des travaux ont également été menés dans le cadre des projets décidés par la CDIP pour garantir l'accès sans examen aux hautes écoles. Ainsi, le cadre visant à renforcer les compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures a été fixé et des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la comparabilité des examens de maturité et la culture de l'évaluation commune. Conformément à la décision prise par la CDIP, les travaux liés à l'introduction de la discipline obligatoire Informatique dans les gymnases ont été effectués de sorte à ce que cette discipline soit mise en place à l'été 2019. S'agissant des écoles de culture générale, le nombre d'inscriptions enregistrées après le projet pilote germanophone et francophone mené à Bienne a permis d'introduire la maturité spécialisée orientation Pédagogie à Berne et à Thoun également.

Formation professionnelle

Le nombre d'élèves qui accèdent directement à une formation professionnelle initiale à l'issue de la scolarité obligatoire reste élevé. Dès lors, le nombre de jeunes qui effectuent une solution transitoire à visée générale est bas. La demande en solutions transitoires à visée intégrative de la part des jeunes arrivés tardivement en Suisse reste quant à elle élevée. A cet égard, le préapprentissage d'intégration a été créé et lancé avec succès, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Dans le domaine de la formation professionnelle initiale, divers projets ont été menés au sujet de la flexibilisation des formations, de la transition numérique, de la coopération et de l'échange de savoir. Il convient notamment de mentionner la mise en œuvre de la formation CFC en informatique 4.0, qui est plus flexible et qui comprend aussi une part d'apprentissage autonome et une plateforme d'apprentissage virtuelle, le projet d'apprentissage autonome accompagné qui est destiné aux employés et employées de commerce avec profil E et l'intégration de formes

d'enseignement et d'apprentissage numériques à l'API 2 pour les migrants et migrantes de 20 à 35 ans. Parallèlement, des projets ont été lancés dans le but de renforcer la coordination et l'harmonisation entre l'enseignement en école professionnelle et les cours interentreprises (CIE) ainsi que d'accroître l'échange de savoir entre les écoles professionnelles. De premières pistes sont attendues l'année prochaine.

Enfin, de nouvelles formations dans les domaines des compétences de base (projets sur les lieux de travail) et des diplômes du degré secondaire II (domaine de la santé) ont été initiés à l'intention des adultes.

Orientation professionnelle et personnelle

Les centres d'orientation professionnelle du canton de Berne (centres OP) ont fêté leurs 100 ans en 2018 : le premier centre public d'orientation professionnelle a ouvert à Thoun en 1918. A cette occasion, plusieurs manifestations ont été organisées, lesquelles ont accru la visibilité des centres OP dans les médias. Cela explique peut-être la nette augmentation des consultations individuelles. Au contraire, le nombre de consultations proposées aux chômeurs et chômeuses sur mandat des ORP a beaucoup diminué en raison de la conjoncture ; dans l'ensemble, le nombre de consultations est stable par rapport aux années précédentes.

Parallèlement à leur activité opérationnelle, les centres OP sont en train de remanier leurs prestations dans le cadre de plusieurs projets et de les étendre dans la limite des ressources disponibles. Citons l'intensification de la collaboration avec les établissements de la scolarité obligatoire, le développement des offres destinées aux jeunes ayant un besoin élevé de soutien ainsi que le repositionnement des infothèques. Force est de constater que les orientations stratégiques mises en œuvre correspondent parfaitement aux exigences en matière de développement des prestations de conseil en orientation professionnelle, universitaire et de carrière qui ont été formulées en 2018 au niveau national dans le cadre de la Vision 2030 de la formation professionnelle.

Chances et risques

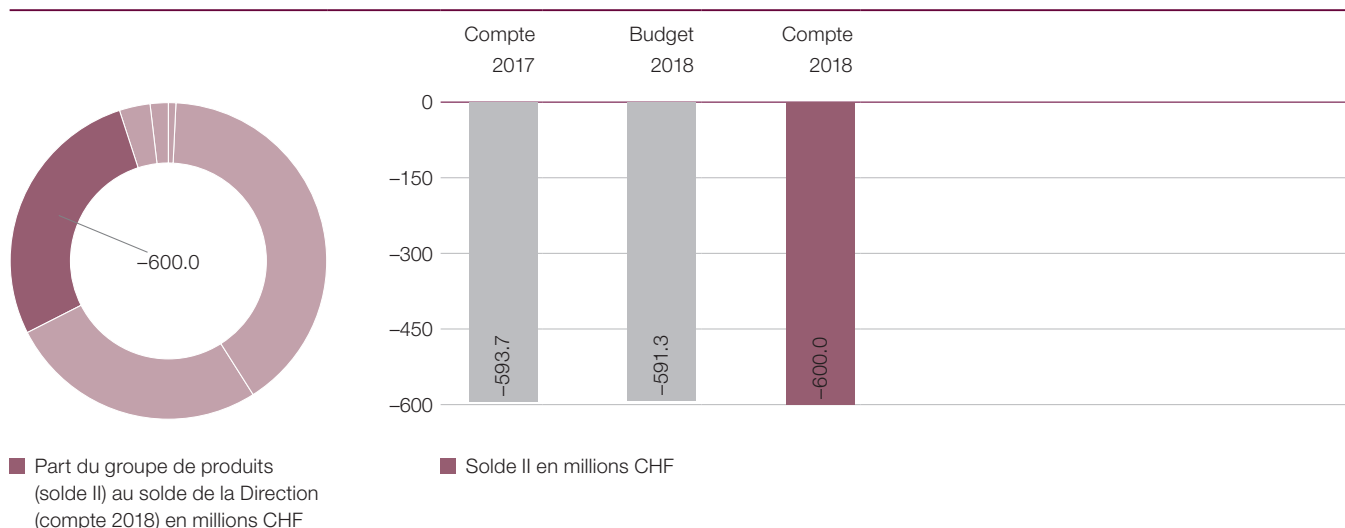
Le canton de Berne propose des offres de formation variées et de qualité, qu'il tente de piloter en anticipant les besoins futurs. Il dispose en outre d'un bon réseau au niveau national et fait régulièrement valoir ses intérêts dans les organes et projets nationaux. Par ailleurs, les processus internes ont été examinés pour faire en sorte que les procédures administratives soient le plus efficace possible. La prise en compte des tendances actuelles (transition numérique, accroissement du niveau de qua-

lification, etc.), qui est indispensable, ainsi que la libre circulation des étudiants et étudiantes et le financement par forfait dans le domaine des écoles supérieures peuvent entraîner une hausse des coûts. De plus, le nombre d'élèves au degré secondaire II augmentera de nouveau ces prochaines années. Dans le même temps, des professions seront réformées ou créées. Cela complique la planification et augmente les risques de dépasser les coûts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	26 415	25 830
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 806	1 843
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	4 797	5 097
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	77 418	87 658
Nombre d'élèves dans les gymnases	5 950	5 865
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 198	1 398
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	12 979	13 001

9.7.4 Enseignement supérieur



Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur de l'INS élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la

HE-Arc et de la HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directrice/Directeur de l'INS dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	98 838	1 953	109 569	107 616	5510.3%
(-) Frais de personnel	-3 428 593	-3 534 467	-3 324 420	210 047	5.9%
(-) Coûts matériels	-564 788	-688 040	-227 161	460 879	67.0%
(-) Intérêts et amortissements standard	20	0	-12	-12	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-3 894 524	-4 220 554	-3 442 024	778 530	18.4%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	26 500	26 500	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-589 793 230	-587 036 000	-596 621 823	-9 585 823	-1.6%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	4 746	4 746	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-593 687 753	-591 256 554	-600 032 601	-8 776 047	-1.5%
(+)/(-) Régularisations	0	0	-1 447 449	-1 447 449	0.0%
Solde III (comptabilité financière)	-593 687 753	-591 256 554	-601 480 050	-10 223 496	-1.7%

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Formation universitaire	-1 634 783	-1 787 821	-1 556 795	231 026	12.9 %
Formation en haute école spécialisée	-1 213 770	-1 256 806	-1 010 473	246 333	19.6 %
Formation du corps enseignant	-1 045 971	-1 175 927	-874 756	301 171	25.6 %

Commentaire:**Modification par budget 2018**

Le solde II du groupe de produits «Enseignement supérieur» dépasse de CHF 8,8 millions le budget prévu. Ce résultat est principalement dû aux contributions versées dans le cadre de

l'Accord intercantonal universitaire (AIU) et de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES), qui sont supérieures au montant budgété.

Priorités de développement

Des projets d'investissement et d'infrastructure importants dans le domaine médical sont en cours de planification sur le site de l'Hôpital de l'Ile en vue de renforcer le site médical de Berne, crucial sur le plan stratégique. Les besoins sont planifiés en collaboration avec l'Université de Berne et en étroite concertation avec la TTE, qui est responsable de la réalisation des travaux, et d'autres partenaires impliqués, tels que l'Hôpital de l'Ile.

La mise en œuvre de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) d'ici à 2022 (campus technique à Bienne) et à 2026 (Campus Berne Weyermannshaus) et le développement du TecLab de Berthoud qui y est lié battent leur plein comme prévu.

Chances et risques

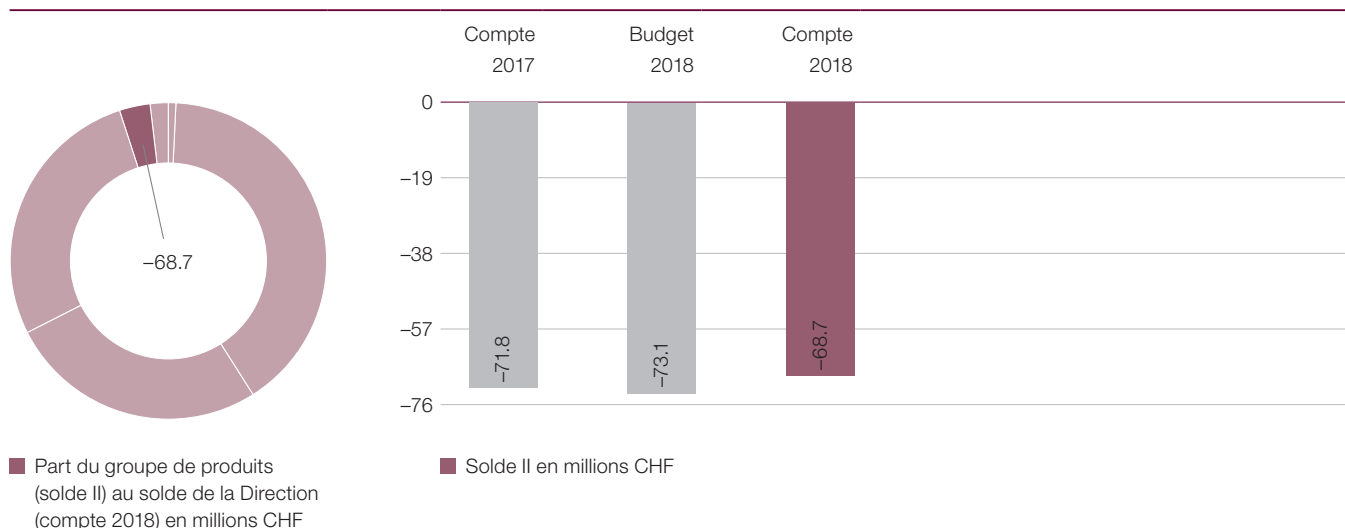
D'après les chiffres provisoires, l'Université clôturera ses comptes sur un bénéfice, alors que la BFH et la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) devraient enregistrer un résultat négatif. La planification financière pluriannuelle de la PHBern indique une tendance négative. La PHBern et l'INS

surveillent la situation financière de l'école et élaborent des solutions pour parer à cette évolution négative en vue du mandat de prestations 2022–2025.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	17 896	18 019
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	37	37
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise	6 891	6 970
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	50	50
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 578	2 631
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	67	67
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	731	735
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	210	226

9.7.5 Culture



Description

Le groupe de produits Culture est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communiquer des valeurs culturelles.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	3 278 915	2 823 532	2 497 201	-326 331	-11.6%
(-) Frais de personnel	-19 283 037	-20 334 443	-19 603 262	731 181	3.6%
(-) Coûts matériels	-3 422 753	-4 350 880	-3 494 625	856 255	19.7%
(-) Intérêts et amortissements standard	-150 957	-150 713	-159 936	-9 223	-6.1%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-19 577 832	-22 012 505	-20 760 621	1 251 883	5.7%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	3 000	3 000	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-52 209 823	-51 098 000	-47 987 870	3 110 130	6.1%
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 114	0	23 236	23 236	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-71 775 540	-73 110 505	-68 722 256	4 388 249	6.0%
(+)/(-) Régularisations	873 329	2 076 075	-3 168 816	-5 244 891	-252.6%
Solde III (comptabilité financière)	-70 902 211	-71 034 429	-71 891 072	-856 642	-1.2%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Encouragement des activités culturelles	-2 777 781	-2 841 978	-2 624 980	216 998	7.6%
Protection du patrimoine	-7 002 592	-7 030 618	-7 136 640	-106 022	-1.5%
Archéologie	-9 797 459	-12 139 909	-10 999 002	1 140 907	9.4%

Commentaire:

Modification par budget 2018

L'exercice 2018 boucle sur un résultat nettement meilleur que prévu. Cela est en grande partie dû au report des fouilles de sauvetage sur le site du nouveau Campus Biel/Bienne. Les versements sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles, d'un montant de 3,1 millions, n'ont pas grevé les subventions

cantonales comme budgété, mais ont été comptabilisés via le compte « Attributions aux fonds enregistrés comme capitaux de tiers ». Ils apparaissent donc dans le calcul de la marge contributive au titre de différences d'incorporation (solde III).

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles

En mars, le Grand Conseil a pris connaissance, à l'unanimité, de la Stratégie culturelle 2018. Les mesures en vue de la mise en œuvre de cette stratégie sont en cours d'élaboration.

Le Conseil-exécutif a adopté la liste des institutions d'importance régionale qui seront cofinancées pendant la période contractuelle allant de 2019-2020 à 2022-2023 dans les régions de Berne-Mittelland et de Bienne-Seeland-Jura bernois. Les contrats de prestations sont en cours de négociation.

Le Conseil-exécutif a approuvé les subventions cantonales allouées pour l'exploitation du Zentrum Paul Klee, du Musée des Beaux-Arts de Berne et du Musée suisse de l'habitat rural Ballenberg entre 2019 et 2022.

Monuments historiques

Les deux volumes de la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » ont été publiés. Les travaux relatifs à la publication du double volume de la série « Les maisons rurales de Suisse » touchent quant à eux à leur fin. La publication est prévue pour avril 2019. Par ailleurs, le projet Recensement architectural 2020 est mis en œuvre selon le calendrier et continuera d'occuper le Service des monuments historiques durant les prochaines années.

Archéologie

Les grandes fouilles de sauvetage sur le Campus Biel/Bienne et sur le site de Challnechwald ont dû débiter plus tard que prévu en raison de retards dans les travaux de construction. En outre, les autres charges ont pu être limitées grâce à une priorisation ciblée des projets et à des méthodes de travail économes.

Chances et risques

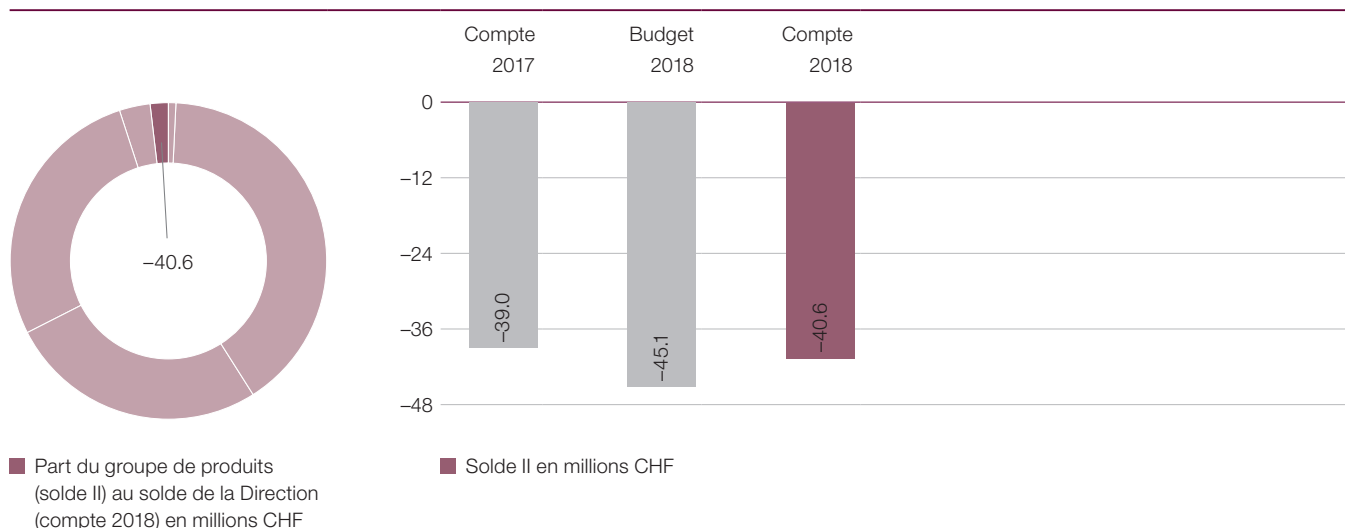
Encouragement des activités culturelles

L'Office de la culture s'est engagé avec succès pour la sauvegarde et le financement du Musée alpin suisse.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	2 235	2 526
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	74	75
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	7 137	7 229
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4	4
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	114	123
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 087	4 187
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	13	14
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie)	15 822 419	12 465 589

9.7.6 Services centralisés



Description

Le groupe de produits « Services centralisés » comporte les produits « Prestations internes » et « Subsidés de formation ».

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes,
- des charges liées aux traitements du corps enseignant,

- les opérations financières et comptables de l'INS (à l'exception de l'OSP),
- l'exploitation et le développement de la structure informatique de l'INS,
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INS à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit « Subsidés de formation » a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	0	0	5 359 271	5 359 271	0.0%
(-) Frais de personnel	-9 313 694	-9 783 292	-9 921 264	-137 972	-1.4%
(-) Coûts matériels	-3 840 068	-6 517 018	-8 566 396	-2 049 378	-31.4%
(-) Intérêts et amortissements standard	-20 642	-582 787	75 440	658 227	112.9%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-13 174 405	-16 883 097	-13 052 950	3 830 148	22.7%
(+) Recettes des subventions cantonales	5 125 947	3 830 000	5 132 860	1 302 860	34.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-30 974 657	-32 054 400	-32 715 480	-661 080	-2.1%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	12 726	12 726	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-39 023 114	-45 107 497	-40 622 843	4 484 654	9.9%
(+/-) Régularisations	-310 854	-296 460	-863 140	-566 680	-191.1%
Solde III (comptabilité financière)	-39 333 968	-45 403 957	-41 485 983	3 917 974	8.6%

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Prestations internes de service	-11 623 834	-15 406 435	-11 515 944	3 890 491	25.3 %
Subsides de formation	-1 550 571	-1 476 663	-1 537 006	-60 343	-4.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I pour le groupe de produits « Services centralisés » est inférieur de CHF 3,8 millions aux valeurs budgétées pour 2018. Ce résultat est, d'une part, dû à des charges liées aux prestations informatiques et de conseil moins élevées que prévu parce que plusieurs projets n'ont pas été mis en œuvre ou pas dans la mesure prévue et que davantage de prestations ont pu être fournies en interne. D'autre part, ce résultat est imputable à une budgétisation trop élevée des frais liés aux prestations informatiques de base, réalisée d'entente avec l'OIO. Les coûts associés

aux services de base ont ainsi été moins élevés que prévu et la facture de l'OIO a été réduite en conséquence.

Les coûts supérieurs aux valeurs budgétées en ce qui concerne les subventions cantonales résultent de charges supplémentaires en lien avec les subsides de formation. Ils ont cependant pu être compensés par des revenus excédentaires provenant de remboursements de subsides.

Priorités de développement

En 2018, d'autres écoles du degré secondaire II ont migré vers la plateforme informatique EDUBERN. Par ailleurs, la modification de l'ordonnance sur l'octroi des subsides de formation (OSF;RSB 438.312) prévoyant la suppression du plafond de subventionnement pour les années scolaires de préparation

professionnelle et pour le préapprentissage ainsi qu'une légère augmentation des franchises dans le budget familial et le budget personnel des personnes en formation au degré tertiaire est entrée en vigueur le 1^{er} août 2018.

Chances et risques

Aucun risque particulier n'avait été identifié pour l'année 2018.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Demandes de subsides traitées	6 384	6 203
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	64	67
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	16 869	17 241
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INS	3 352	3 771

9.8 Fonds

9.8.1 Fonds d'encouragement des activités culturelles

Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est utilisé pour des garanties de couverture du déficit et des contributions à des manifestations et des productions culturelles de toutes sortes.

	Compte 2017	Compte 2018	Ecart p. rapp. compte 2017	
			CHF	%
Recettes				
Attribution (Fonds de loterie)	12 000 000	11 000 000	–1 000 000	–8.3%
Attribution (fonds publics généraux alloués par le budget pour l'encouragement des activités culturelles)	4 710 000	3 100 000	–1 610 000	–34.2%
Total recettes	16 710 000	14 100 000	–2 610 000	–15.6%
Dépenses				
Contributions payées	–14 310 605	–12 591 884	1 718 721	12.0%
Frais administratifs	–745 820	–808 205	–62 385	–8.4%
Régularisation (contributions dues au 31 décembre)	–361 547	–254 961	106 586	100.0%
Total dépenses	–15 417 972	–13 655 050	1 762 922	11.4%
Total recettes	16 710 000	14 100 000	–2 610 000	–15.6%
Total dépenses	–15 417 972	–13 655 050	1 762 922	11.4%
Excédent de recettes/dépenses	1 292 028	444 950	–847 078	–65.6%
État de la fortune	31.12.2017	31.12.2018		
Fortune initiale	17 005 877	18 297 905	1 292 028	7.6%
Extourne des subventions dues au 31 décembre de l'année précédente	0	361 547	361 547	–
Excédent de recettes/dépenses	1 292 028	444 950	–847 078	–65.6%
État Fonds d'encouragement des activités culturelles	18 297 905	19 104 402	806 497	4.4%
État engagements ouverts	–6 155 390	–8 228 195	–2 072 805	–33.7%
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles	12 142 515	10 876 206	–1 266 308	–10.4%

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

10 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien à la direction	-20.6		0.6
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.4		0.2
Développement durable	-57.4		40.7
Information géographique	-9.3		2.8
Infrastructures	-283.7		218.6
Transports publics et coordination des transports	-379.9		125.1
Gestion des biens immobiliers	-537.8		225.0
Eaux et déchets	-60.9		82.5

10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2017	2018	2018	CHF	%
Soutien à la direction	-19.3	-19.7	-20.0	-0.3	-1.4 %
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.1	-2.1	-2.1	0.0	0.4 %
Développement durable	-12.5	-17.1	-16.7	0.4	2.5 %
Information géographique	-4.1	-6.4	-6.5	-0.1	-1.6 %
Infrastructures	-95.5	-204.5	-65.2	139.3	68.1 %
Transports publics et coordination des transports	-263.5	-289.6	-254.8	34.8	12.0 %
Gestion des biens immobiliers	-197.2	-324.7	-312.8	11.9	3.7 %
Eaux et déchets	45.5	33.2	21.5	-11.7	-35.2 %
Total	-548.6	-831.0	-656.6	174.4	21.0 %

10.3 Les priorités de l'exercice

En tant que Direction en charge des infrastructures, la TTE situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements et des projets. Comme chaque année, la TTE a pu faire avancer et réaliser de nombreux projets importants pour l'économie publique.

Bâtiments, ponts et chaussées

Concernant la construction des routes, beaucoup de projets ont été retardés suite à des oppositions et des recours (entre autres suppression de la jonction de la T6 à Brugg et pose d'un mur antibruit, branche ouest à Bienne, piste cyclable à Schliern). Les études de projets pour le réaménagement du réseau Aarwangen-Langenthal Nord et le réaménagement du réseau Berthoud-Oberburg-Hasle avancent comme prévu. La Confédération a garanti sa participation, à hauteur de CHF 45 millions, au réaménagement du réseau d'Aarwangen. Les crédits de réalisation pour le contournement de Wilderswil et la correction de la Bolligenstrasse sont approuvés. De nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont en cours de traitement.

Concernant les bâtiments, de légers retards ont été enregistrés pour le campus HESB de Bienne suite à une opposition et pour le laboratoire de l'Université à la Murtenstrasse à Berne compte tenu de la nature du terrain (problème d'eau). L'étude de projet pour le campus de la HESB à Berne et le concours d'architecture pour le Campus TF/TecLab à Berthoud ont été approuvés. L'étude de projet pour le centre de police à Niederwangen poursuit son cours.

Transports publics et coordination des transports

Le Message du Conseil fédéral pour la procédure de consultation portant sur les projets d'agglomération de troisième génération contient la majeure partie des projets bernois déposés. L'approbation par le Parlement fédéral a lieu en 2019. Sont en

cours de réalisation les deux grands chantiers du réaménagement de la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS et installations publiques CFF) et du désenchevêtrement du Wylerfeld. Le corps électoral cantonal s'est prononcé en faveur du Tram Berne-Ostermundigen.

Eaux et déchets

L'octroi de la concession pour la centrale hydroélectrique sur le Sousbach ainsi que les conventions d'amortissement pour le remplacement du mur du barrage au Grimsel et pour la centrale de Handeckfluh ont été approuvés par le Grand Conseil. La procédure d'octroi de la concession pour la centrale à accumulation de Trift a été amorcée. La version révisée de la loi sur la protection des eaux (LCPE; RSB 821.0) adoptée par le Grand Conseil permet de réduire de 20 pour cent la redevance sur les eaux usées à partir de 2019.

Energie

Le Grand Conseil a adopté la version révisée de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn; RSB 741.1). La révision avait pour objectif d'intégrer dans la loi bernoise le Modèle de prescriptions des directeurs cantonaux de l'énergie et d'accorder aux communes davantage de marge de manœuvre pour des mesures de politique énergétique. La loi a fait l'objet d'un référendum. Le projet de révision de la loi a été rejeté de peu par la population bernoise en février 2019. Le programme cantonal d'encouragement Energie s'est poursuivi en 2018.

Le retraitement 2 et la présentation des comptes selon le modèle MCH2/IPSAS ont à nouveau fortement sollicité la TTE. L'introduction et la mise en œuvre pour les ponts et chaussées ont été facilitées par le projet «FIT TBA HRM2». Trois offices de la TTE ont commencé à travailler dans GEVER. La migration des autres offices est prévue pour 2019.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 322 827 268	-1 154 598 994	-1 388 460 350	-233 861 356	-20.3 %
Revenus	617 714 730	541 755 565	796 808 943	255 053 378	47.1 %
Solde	-705 112 538	-612 843 429	-591 651 407	21 192 022	3.5 %
Charges					
30 Charges de personnel	-109 270 297	-111 216 847	-109 233 502	1 983 345	1.8 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-183 683 761	-146 788 296	-198 530 874	-51 742 578	-35.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-508 524 843	-302 584 317	-336 590 461	-34 006 144	-11.2 %
34 Charges financières	-10 761 926	-8 997 378	-11 186 796	-2 189 418	-24.3 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-12 120 121	0	-4 657 659	-4 657 659	0.0 %
36 Charges de transfert	-463 472 978	-542 207 624	-639 332 316	-97 124 692	-17.9 %
37 Subventions à redistribuer	-13 044 601	-9 400 000	-11 227 635	-1 827 635	-19.4 %
38 Charges extraordinaires	0	0	-35 959 573	-35 959 573	0.0 %
39 Imputations internes	-21 948 742	-33 404 532	-41 741 533	-8 337 001	-25.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	4 227 842	7 804 000	7 924 322	120 322	1.5 %
42 Taxes	110 331 378	106 906 928	108 324 177	1 417 249	1.3 %
43 Revenus divers	5 167 637	10 870 000	2 185 836	-8 684 164	-79.9 %
44 Revenus financiers	17 770 821	12 620 500	220 397 083	207 776 583	1646.3 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	221 185	3 066 000	46 836 881	43 770 881	1427.6 %
46 Revenus de transfert	434 194 135	360 287 869	355 922 662	-4 365 207	-1.2 %
47 Subventions à redistribuer	13 044 601	9 400 000	11 227 635	1 827 635	19.4 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	32 757 130	30 800 268	43 990 347	13 190 079	42.8 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats 2018 boucle sur un solde de CHF 21,2 millions, ou 3,5 pour cent, inférieur au budget. Les charges dépassent le montant budgété de CHF 233,9 millions, alors que les revenus l'excèdent de CHF 255,1 millions. Les écarts par rapport au budget résultent de l'abandon de recettes sur des revenus locatifs (CHF 143,5 mio) représenté pour la première fois dans les comptes et de la constitution d'une provision d'environ CHF 34,1 millions pour les décharges et les installations de tir. Ces deux effets augmentent à la fois les charges et les revenus. L'augmentation des charges (CHF 85,7 mio) s'explique

par la croissance des amortissements en raison d'une dépréciation et des charges liées aux biens et services, due entre autres au transfert du compte des investissements au compte de résultats. Cette augmentation est réduite de CHF 51,5 millions compte tenu d'une diminution des indemnités et des subventions à fonds perdu ainsi que du remboursement de CarPostal Suisse SA et de BLS SA. Des recettes supplémentaires de CHF 63,2 millions résultent de gains provenant de ventes d'immeubles.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-484 088 517	-495 874 000	-421 311 580	74 562 420	15.0%
Recettes	165 973 072	158 344 000	101 867 102	-56 476 898	-35.7%
Solde	-318 115 445	-337 530 000	-319 444 478	18 085 522	5.4%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-394 406 535	-388 999 000	-262 263 426	126 735 574	32.6%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	-699 173	-1 810 000	-50 427 173	-48 617 173	-2686.0%
54 Prêts	-1 899 198	-1 300 000	-1 359 362	-59 362	-4.6%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	-66 952 268	-86 765 000	-82 478 140	4 286 860	4.9%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-20 131 343	-17 000 000	-24 783 479	-7 783 479	-45.8%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	5 399 775	100 000	14 234 560	14 134 560	14134.6%
61 Remboursements	11 420 369	10 718 000	7 639 539	-3 078 461	-28.7%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	110 377 837	99 046 000	46 062 579	-52 983 421	-53.5%
64 Remboursement de prêts	11 026 300	9 100 000	9 146 946	46 946	0.5%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	7 617 447	22 380 000	0	-22 380 000	-100.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	20 131 343	17 000 000	24 783 479	7 783 479	45.8%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un solde de CHF 18,1 millions, ou 5,4 pour cent, inférieur au budget. Les recettes sont inférieures de CHF 56,5 millions et les dépenses de CHF 74,6 millions par rapport au montant budgété. Avec le MCH2, les subventions fédérales pour l'achèvement du réseau de routes nationales et les montants globaux affectés aux routes principales ne sont plus comptabilisés au compte des investissements

et sont pour l'essentiel à l'origine des baisses de recettes. Les transferts du compte des investissements au compte de résultats dus au MCH2 ainsi que les reports de projets suite à des oppositions, des recours et des exigences d'utilisateurs non encore clarifiées ou modifiées ont un effet réducteur sur les dépenses.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE

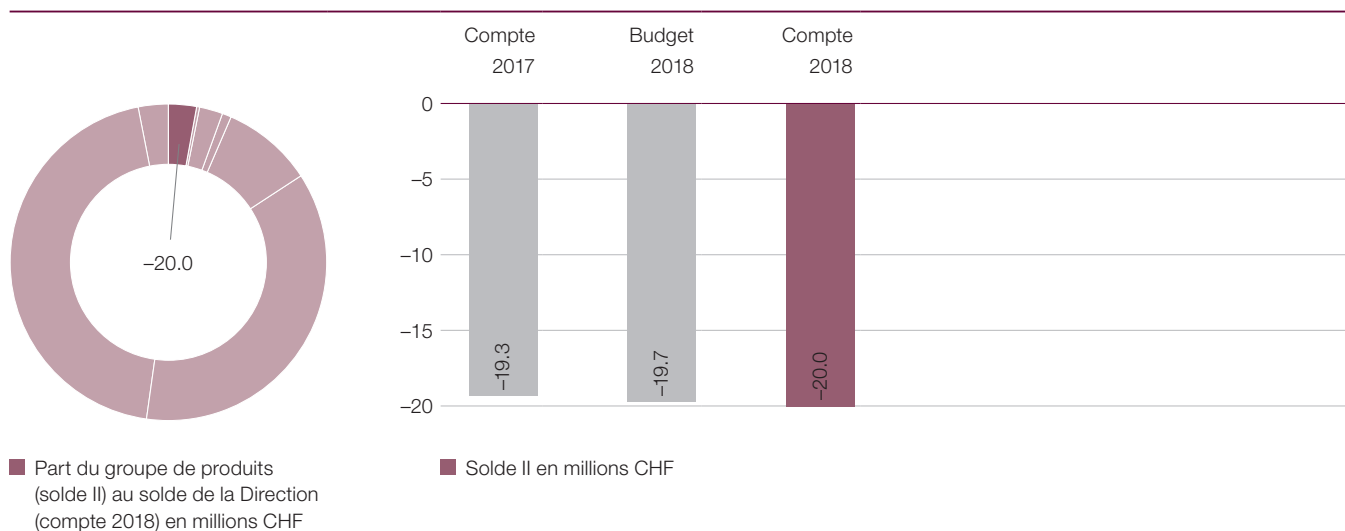
2013	2014	2015	2016	2017	2018
802.0	786.1	786.1	795.1	781.8	784.9

Commentaire

De 2014 à 2018, les effectifs ont oscillé entre 781,8 et 795,1 équivalents plein temps. Ces fluctuations dépendent en particulier des recrutements dans les domaines STIM, parce qu'il est souvent difficile de repourvoir immédiatement certains postes. Par rapport à l'année précédente, la TTE est parvenue en 2018 à repourvoir des postes vacants depuis un certain temps. Parallèlement, les mesures d'allègement prévues ont été mises en œuvre.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction



Description

Le secrétariat général est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des

ressources, le secrétariat général garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	469 133	517 468	544 044	26 576	5.1 %
(-) Frais de personnel	-9 690 074	-9 850 114	-9 944 618	-94 505	-1.0 %
(-) Coûts matériels	-8 138 140	-8 227 004	-8 886 977	-659 973	-8.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 846 758	-2 214 842	-1 628 920	585 922	26.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-19 205 839	-19 774 492	-19 916 472	-141 980	-0.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	7 051	160 000	0	-160 000	-100.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-110 062	-135 000	-114 695	20 305	15.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	5 000	10 600	5 600	112.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-19 308 850	-19 744 492	-20 020 567	-276 075	-1.4 %
(+/-) Régularisations	218 374	357 821	153 857	-203 965	-57.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-19 090 476	-19 386 671	-19 866 710	-480 040	-2.5 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	-7 634 011	-5 481 751	-6 697 765	-1 216 014	-22.2 %
Prestations aux offices	-11 571 828	-14 292 741	-13 218 708	1 074 034	7.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I (enveloppe budgétaire) du groupe de produits est d'environ CHF 0,1 million (0,7 %) supérieur au budget. Les coûts moins élevés des amortissements standard suite à des reports

de projets viennent compenser les frais supplémentaires liés à une aide externe dans des projets cantonaux.

Priorités de développement

Le Secrétariat général (SG) était également compétent en 2018 pour le soutien au directeur et aux offices, pour la communication ainsi que pour les prestations de services centrales (personnel, informatique, finances).

L'année 2018 était placée sous le signe du changement à la tête de la Direction et de l'encadrement du nouveau Directeur, Monsieur le Conseiller d'Etat Christoph Neuhaus. La phase d'introduction du nouveau Directeur s'est bien déroulée.

Les services des finances ont été renforcés au niveau des ressources humaines et de l'organisation. La réorganisation s'est

achevée avec l'occupation du poste de chef des finances de la Direction (secrétaire général adjoint) par Monsieur Rick Straub. Par ailleurs, les travaux pour améliorer la comptabilité selon le modèle MCH2/IPSAS se sont poursuivis d'une manière intense.

La mise en œuvre de la stratégie TIC du canton conformément au calendrier était l'une des tâches centrales du SG au niveau de l'informatique et de l'organisation. Dans le domaine du personnel, les nouveaux principes de direction du canton ont été introduits et mis en œuvre.

Chances et risques

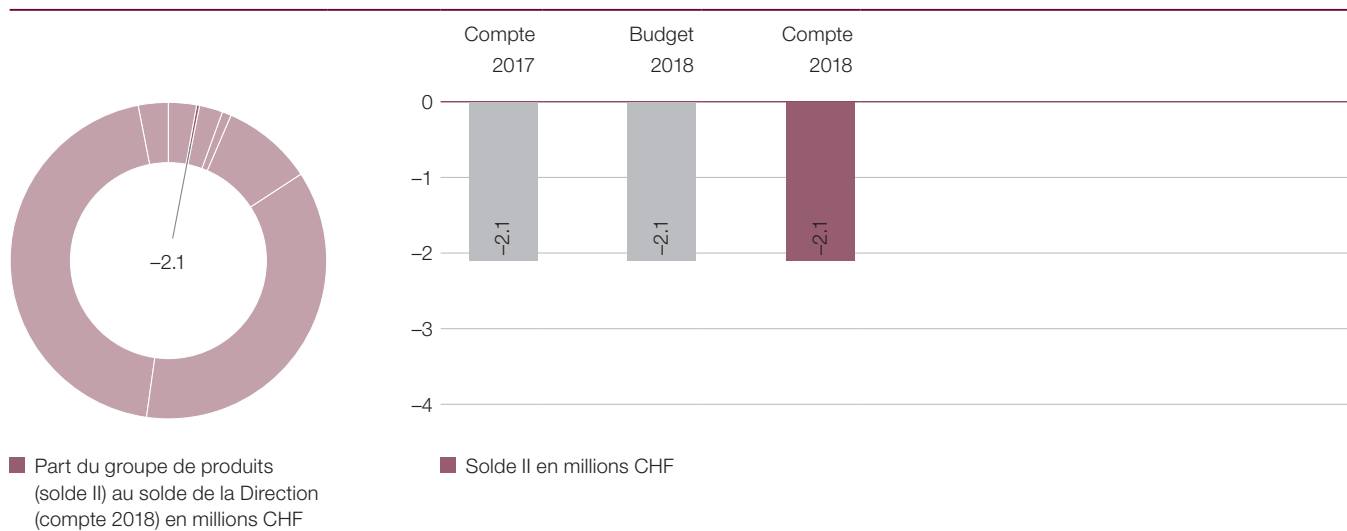
Le recours à des instruments et applications TIC modernes a permis d'améliorer encore l'efficacité.

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciens spécialisés, est un défi en raison du faible nombre de spécialistes STIM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	137	135
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	41	25
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	44	36
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	141	158

10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques



Description

L'Office juridique traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la TTE. Il prépare les décisions à l'attention du directeur. L'Office

juridique soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	241 639	199 000	223 519	24 519	12.3%
(-) Frais de personnel	-2 339 302	-2 292 796	-2 331 941	-39 145	-1.7%
(-) Coûts matériels	-17 699	-52 551	-31 828	20 723	39.4%
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	627	627	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-2 115 363	-2 146 347	-2 139 622	6 725	0.3%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 428	500	2 555	2 055	411.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 113 935	-2 145 847	-2 137 067	8 780	0.4%
(+)/(-) Régularisations	-2 371	0	-5 521	-5 521	0.0%
Solde III (comptabilité financière)	-2 116 306	-2 145 847	-2 142 589	3 258	0.2%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-1 813 198	-1 809 431	-1 862 287	-52 856	-2.9%
Prestations juridiques	-302 165	-336 916	-277 335	59 581	17.7%

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde à clôture dans le cadre de l'enveloppe budgétaire. Des frais de personnel sous-évalués dans le budget par rapport au salaire des stagiaires ont pu être compensés par des économies

réalisées sur les biens, services et marchandises et des recettes plus élevées provenant des frais de procédure.

Priorités de développement

Le nombre et la complexité des recours, les exigences des acteurs impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures restent élevés. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures

législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité est accordée aux travaux législatifs dans les domaines du Fonds pour l'alimentation en eau et de l'usage privatif du sous-sol public.

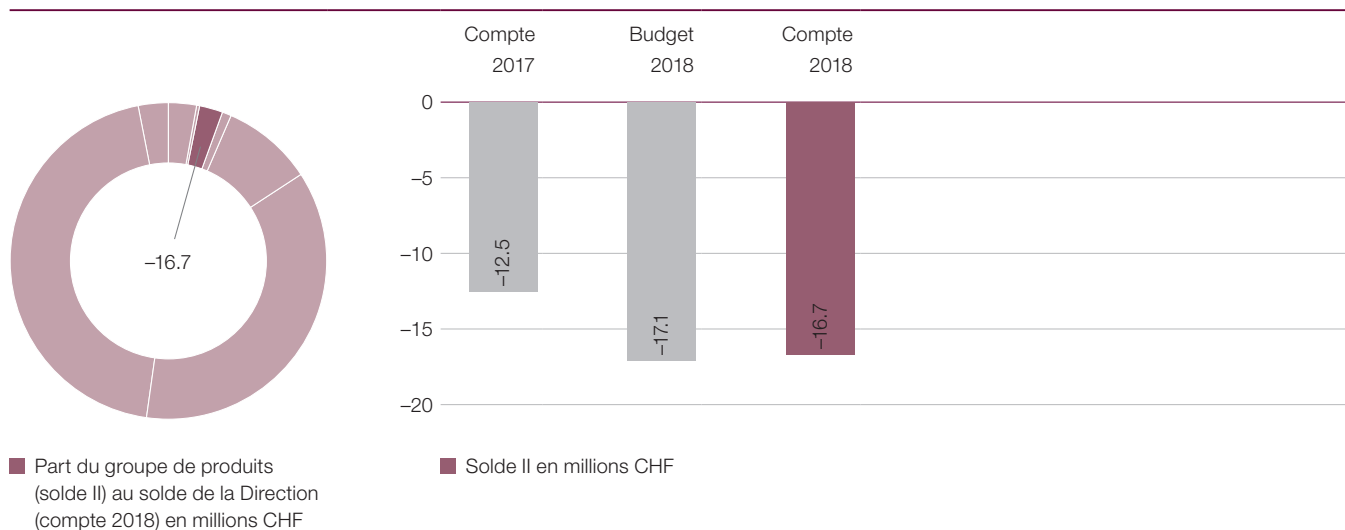
Chances et risques

Ce groupe de produits ne présente pas d'opportunités ni de risques sur le plan financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de recours déposés	283	308
Nombre de recours réglés	269	303
Nombre de projets législatifs réglés	5	3

10.7.3 Développement durable



Description

L'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) veille à la promotion du développement durable par les moyens suivants :

- en tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des études de base, des connaissances et des méthodes ;
- il fait la promotion du développement durable pour qu'il soit intégré dans la politique du canton ;
- en vue d'arriver à une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'Etat-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines de l'environnement ;

- en tant que service cantonal de l'énergie, il fait la promotion des énergies ménageant les ressources et efficaces, il soutient les sources d'énergie indigènes et renouvelables et il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments ;
- en tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations et prend position lors des procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites ;
- il accomplit les tâches cantonales selon la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI ; RS 734.7).

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 431 180	320 000	276 678	-43 322	-13.5%
(-) Frais de personnel	-2 287 268	-2 317 459	-2 321 979	-4 520	-0.2%
(-) Coûts matériels	-282 028	-413 000	-431 094	-18 094	-4.4%
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 675	-1 270	674	1 944	153.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-1 140 791	-2 411 729	-2 475 722	-63 992	-2.7%
(+) Recettes des subventions cantonales	11 799 244	42 680 000	40 381 995	-2 298 005	-5.4%
(-) Coûts des subventions cantonales	-23 144 789	-57 405 000	-54 624 263	2 780 737	4.8%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	1 000	2 749	1 749	174.9%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-12 486 337	-17 135 729	-16 715 240	420 489	2.5%
(+/-) Régularisations	2 053	324	-1 621	-1 944	-601.0%
Solde III (comptabilité financière)	-12 484 283	-17 135 406	-16 716 861	418 545	2.4%

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Développement durable	-703 006	-784 033	-766 694	17 339	2.2 %
Energie	-437 786	-1 627 696	-1 709 028	-81 331	-5.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I (enveloppe budgétaire) du groupe de produits est de CHF 0,1 million supérieur au budget (2,7 %). Le budget pour la promotion du nouveau programme Bâtiments de la Confédération

(subventions d'encouragement selon la loi sur l'énergie [LCEn; RSB 741.1]) a été légèrement dépassé.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. L'approche globale de nombreux enjeux (par ex. réchauffement climatique/protection du climat, transition vers les énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/économie verte) doit être poursuivie.

L'accent est mis sur la réalisation de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif (planification des mesures 2019–2022), de la législation sur l'énergie (mise en œuvre du MoPEC 2014) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une statistique sur l'énergie cantonale et le CO₂ doit maintenant être établie à titre d'aide.

Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique: le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur ajoutée dans le canton de Berne. Le rejet de la révision partielle de

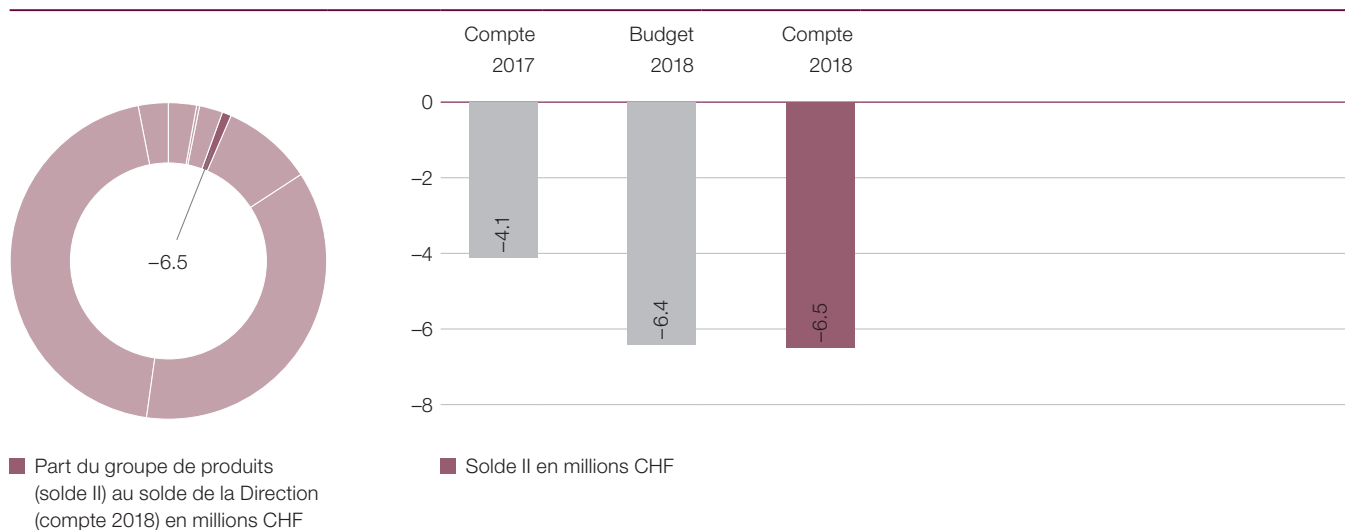
la loi cantonale sur l'énergie compromettra considérablement la réalisation de cet objectif.

La nouvelle législation sur les contributions globales de la Confédération et les taxes fluctuantes sur le CO₂ peuvent donner lieu à des écarts budgétaires notables.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	234	252
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	58	68
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	3 097	3 171
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	6	4
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	78	71

10.7.4 Information géographique



Description

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par

ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 250 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 90 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	4 359 695	1 813 000	2 345 820	532 820	29.4 %
(-) Frais de personnel	-4 591 007	-4 753 802	-4 689 886	63 916	1.3 %
(-) Coûts matériels	-977 271	-1 785 878	-1 429 020	356 858	20.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	35 208	-36 045	-43 944	-7 899	-21.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-1 173 375	-4 762 725	-3 817 031	945 695	19.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	495 007	390 000	442 728	52 728	13.5 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-3 407 346	-2 070 000	-3 176 263	-1 106 263	-53.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 730	2 141	5 667	3 526	164.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 082 984	-6 440 584	-6 544 898	-104 314	-1.6 %
(+)/(-) Régularisations	-59 071	5 965	21 966	16 001	268.3 %
Solde III (comptabilité financière)	-4 142 055	-6 434 619	-6 522 931	-88 312	-1.4 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Information géographique	-1 173 375	-4 762 725	-3 817 031	945 695	19.9 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I (enveloppe budgétaire) est d'environ 0,9 million inférieur au budget. Ce résultat s'explique par une hausse des recettes (émoluments pour l'utilisation de GRUDIS et pour les

contrats de mensuration officielle) et le non-recours à des prestations de tiers.

Priorités de développement

L'infrastructure cantonale de données géographiques a été complétée par d'autres jeux de données. L'augmentation de la superficie décrite dans la mensuration officielle et l'introduction du cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire du canton de

Berne avancent comme prévu. Concernant le projet de cadastre des conduites, la phase-pilote a pu être achevée pour la fin du premier semestre et la mise en œuvre commencée.

Chances et risques

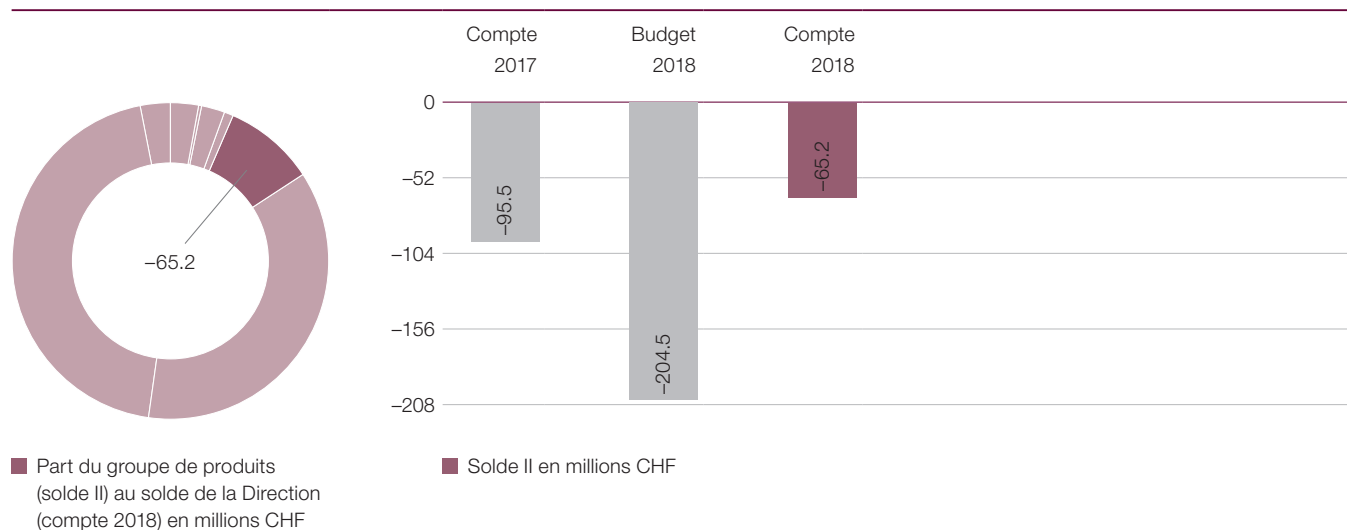
La Confédération promeut la couverture rapide de l'ensemble du territoire suisse dans la mensuration officielle au moyen de subventions supplémentaires. Le calendrier actuel et les prévisions montrent que, par conséquent, les communes entreprendront ces prochaines années la mensuration officielle d'un

nombre beaucoup plus important de lots que par la passé. Les dépenses liées pour l'établissement de la mensuration officielle, à la charge du canton, vont donc augmenter dans les années à venir.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	290	302
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	978	1 019
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions de francs (chiffres de l'année précédente)	19	22
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	48	50

10.7.5 Infrastructures



Description

Planification; élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

- Longueur du réseau routier à entretenir = 2109 km
- Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7 milliards
- Nombre de tunnels et de ponts à entretenir: 1224

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales

- Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever: 7 km
- Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever: CHF 2,3 milliards
- Longueur du réseau des routes nationales à entretenir: 227 km

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne.

Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

- Longueur cumulée du réseau des cours d'eau: 11 132 km

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

- Longueur du réseau des routes communales: 33 071 km
- Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés: 1150 km

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	34 155 719	23 223 000	45 679 683	22 456 683	96.7 %
(-) Frais de personnel	-62 813 093	-63 844 138	-62 379 516	1 464 622	2.3 %
(-) Coûts matériels	-39 466 954	-40 162 400	-51 776 105	-11 613 705	-28.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-124 442 747	-328 734 724	-143 053 198	185 681 527	56.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-192 567 075	-409 518 262	-211 529 136	197 989 126	48.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	57 084 980	116 379 000	102 939 595	-13 439 405	-11.5 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-30 321 199	18 255 000	-26 516 029	-44 771 029	-245.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	70 254 179	70 400 000	69 933 109	-466 891	-0.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-95 549 116	-204 484 262	-65 172 462	139 311 800	68.1 %
(+)/(-) Régularisations	-2 176 541	155 746 950	31 477 735	-124 269 215	-79.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-97 725 657	-48 737 312	-33 694 727	15 042 585	30.9 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Routes cantonales	-179 656 747	-371 769 960	-199 042 467	172 727 493	46.5 %
Routes nationales	-8 141 400	-27 948 809	-1 279 734	26 669 074	95.4 %
Protection contre les crues	-2 971 282	-7 976 136	-9 387 632	-1 411 495	-17.7 %
Produits spéciaux	-1 797 647	-1 823 357	-1 819 303	4 054	0.2 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Les gros écarts résultent d'un calcul erroné de l'amortissement standard et des coûts des subventions cantonales dans la planification (cf. remarque dans le budget 2018). Sans cet effet, le solde I présente une amélioration d'environ CHF 24,5 millions.

Les recettes plus élevées (CHF 22,5 mio) s'expliquent principalement par un constat du CF selon lequel les contributions pour des tâches qui relèvent du domaine de compétence de la Confédération ne représentent pas des recettes des subventions cantonales dans le solde II, mais dans le solde I. L'augmentation des frais pour les biens, services et marchandises est due en

particulier au transfert du compte des investissements au compte de résultats occasionné par le MCH2. Une fois le calcul corrigé, les coûts standard sont inférieurs de CHF 12,2 millions au montant budgété corrigé. Cela s'explique par une baisse des investissements due à des reports de projets (oppositions, recours, etc.). L'écart dans les rentrées financières des subventions cantonales résulte du transfert mentionné. Par rapport au montant budgété corrigé, les coûts des subventions sont inférieurs suite à des reports de projets des communes et des organes chargés de l'aménagement des eaux.

Priorités de développement

Des investissements ciblés dans le maintien de la valeur des routes cantonales restent parmi les principales priorités. De nombreux ponts ont toujours besoin d'être rénovés. Il faut en outre achever les premières mises en conformité en matière de protection contre le bruit, éliminer les points noirs en termes d'accidents et adapter les arrêts de bus pour un accès sans obstacles.

Projets routiers importants: mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour le contournement de Thoune par le nord (Lauttorstutz, giratoire Berntor) et pour la branche Est de l'A5 à

Bienne (Orpond). Elaboration des projets de construction pour l'aménagement routier «Aarwangen-Langenthal Nord» et «Berthoud-Oberburg-Hasle» ainsi que le contournement de Wilderswil. Pour la branche Ouest de l'A5 controversée dans la région de Bienne, un processus de dialogue mené sous une direction externe doit permettre de clarifier ce que la région souhaite vraiment.

En ce qui concerne les outils de planification, le plan sectoriel du réseau des itinéraires de randonnée pédestre remanié doit

entrer en vigueur et le plan sectoriel pour le trafic cycliste doit être adapté.

Dans le domaine de la protection contre les crues, l'Aar est restée au centre des préoccupations. Outre les mesures de protection prioritaires entre Thoune et Berne, des projets en ville de Berne et sur l'Aarboden à Haslital sont en cours de planification ou de construction. Pour les communes assujetties à l'obligation d'aménager les eaux, les corporations de digues et

les syndicats d'aménagement des eaux, de nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également en cours de planification, d'étude ou de réalisation (p.ex. Lüttschine noire à Grindelwald, Lüttschine dans la plaine du Bodeli, Petite Simme à Zweisimmen, Gürbe dans la partie inférieure de la vallée de la Gürbe, ancienne Aar dans le Seeland, Luterbach à Oberburg et Langete et affluents dans la vallée de la Langete).

Chances et risques

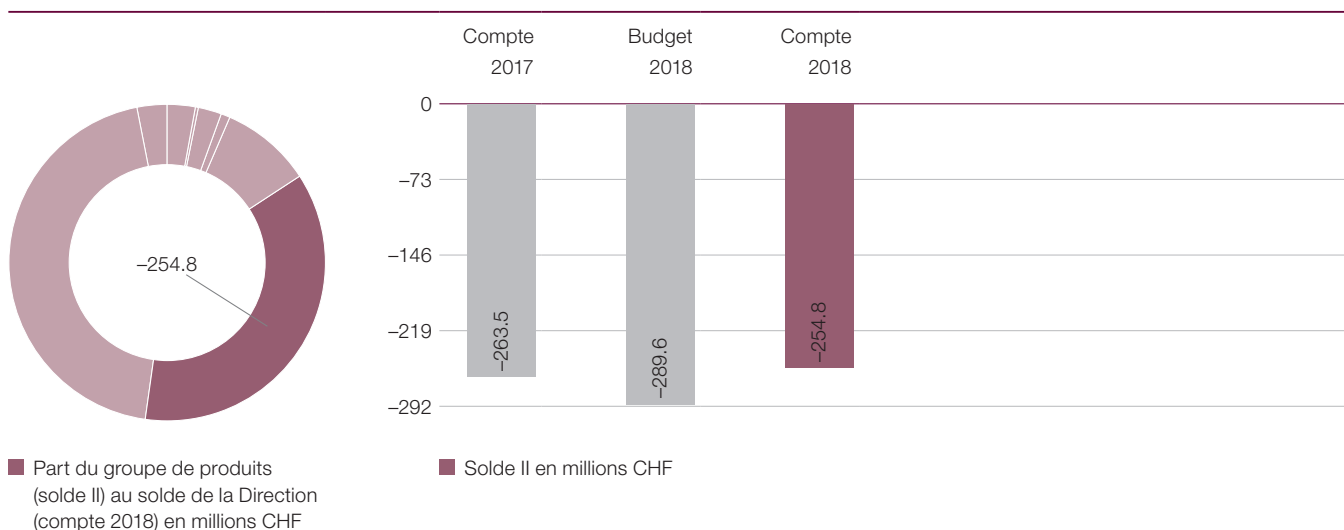
Un réseau routier sûr, efficace et supportable desservant toutes les régions, la protection contre les crues et le rétablissement des eaux pour reproduire au mieux l'état proche du naturel revêtent une importance primordiale pour le canton de Berne. Ce sont des facteurs essentiels à son développement économique

et touristique. Les effets du changement climatique sur les infrastructures, la numérisation dans le secteur automobile ou l'essor fulgurant des vélos électriques puissants sont autant de défis à relever.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	581	538
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	80	78
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	257	255
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	240	252
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	2 802	2 934

10.7.6 Transports publics et coordination des transports



Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR)/Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce

dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des transports publics (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ainsi que le Secrétariat général dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	350 092	175 000	796 685	621 685	355.2 %
(-) Frais de personnel	-2 165 830	-2 204 411	-2 204 247	164	0.0 %
(-) Coûts matériels	-732 755	-531 853	-857 656	-325 803	-61.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-3 552 765	-3 218 634	-3 139 630	79 004	2.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-6 101 258	-5 779 898	-5 404 848	375 050	6.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	128 540 284	142 405 506	124 339 032	-18 066 474	-12.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-385 927 185	-426 236 518	-373 709 973	52 526 545	12.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 511	300	2 642	2 342	780.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-263 486 648	-289 610 610	-254 773 147	34 837 463	12.0 %
(+)(-) Régularisations	2 220 928	7 307 145	6 084 624	-1 222 520	-16.7 %
Solde III (comptabilité financière)	-261 265 720	-282 303 466	-248 688 523	33 614 943	11.9 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Infrastructure et matériel roulant	-3 750 258	-3 489 370	-2 928 750	560 620	16.1 %
Offre de transports	-2 350 999	-2 290 528	-2 476 098	-185 570	-8.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2018

Le solde du groupe de produits (solde I) est d'environ CHF 0,4 million inférieur au budget. Le solde II est quant à lui inférieur de CHF 34,8 millions au montant budgété. Ce résultat s'explique par une baisse des indemnités pour les transports publics (TP)

et des subventions d'investissement à fonds perdu, par un remboursement exceptionnel de CarPostal Suisse SA ainsi que par une régularisation d'un remboursement prévisible de BLS SA.

Priorités de développement

Dans les prochaines années, le canton de Berne financera d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération de première et de deuxième générations, notamment le réaménagement de la gare de Berne, le désenclavement du Wylerfeld et le tram Berne-Ostermundigen.

Les projets d'agglomération de troisième génération ont été soumis à la Confédération en décembre 2016. Les projets bernois ayant fait l'objet d'une demande de cofinancement sont en

grande partie inclus dans le Message du Conseil fédéral de septembre 2018. L'approbation par le Parlement fédéral aura lieu en 2019. Les directives du canton pour l'élaboration des prochaines conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU 2021) ont été établies à l'intention des régions. Les travaux en vue de l'étape d'aménagement 2035 de la Confédération ont été suivis de près. Le projet du Conseil fédéral relatif à l'étape d'aménagement 2035 prend en compte les principaux intérêts du canton de Berne.

Chances et risques

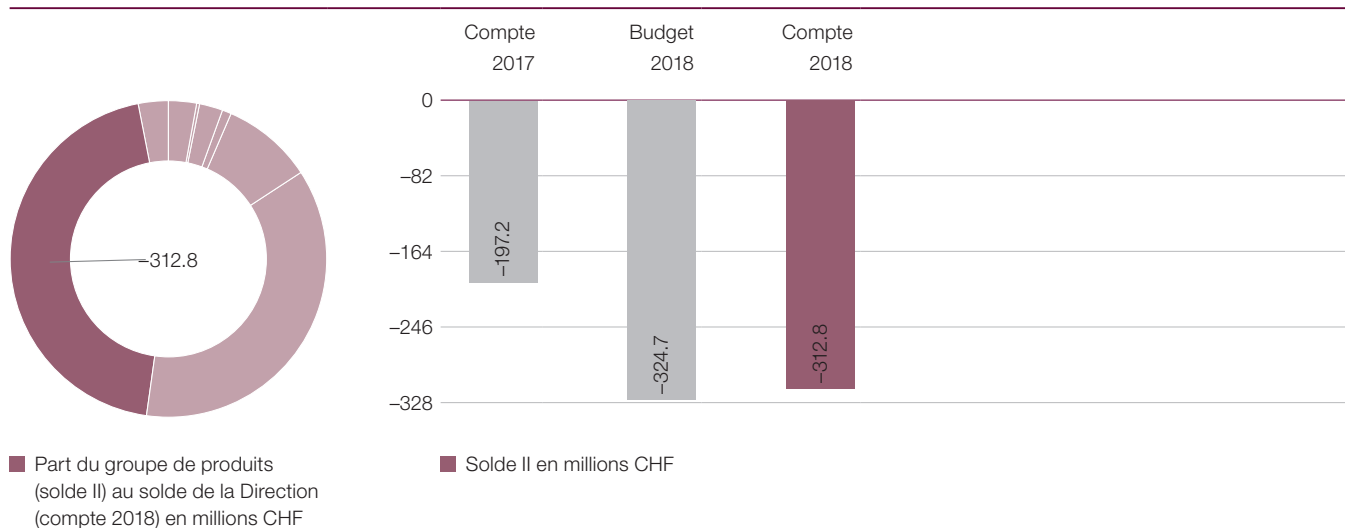
Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés en particulier, les transports publics

présentent de grands avantages par rapport au trafic individuel motorisé en termes de coûts, d'efficacité et d'utilisation du sol.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	25	25
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	57 900 000	59 350 000
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 643 000 000	1 646 000 000
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	254 900 000	257 400 000
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les transports publics	49 600 000	54 200 000

10.7.7 Gestion des biens immobiliers



Description

En tant que représentant du propriétaire, notre office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (entretien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'en-

tretien. Enfin, au titre de locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	34 458 220	24 790 800	234 262 501	209 471 701	845.0%
(-) Frais de personnel	-10 006 970	-10 214 998	-9 922 231	292 767	2.9%
(-) Coûts matériels	-99 256 088	-90 215 629	-113 360 478	-23 144 849	-25.7%
(-) Intérêts et amortissements standard	-276 086 673	-260 997 221	-267 560 761	-6 563 540	-2.5%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-350 891 511	-336 637 048	-156 580 969	180 056 079	53.5%
(+) Recettes des subventions cantonales	164 034 689	12 000 000	-9 238 220	-21 238 220	-177.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-10 302 163	-43 333	-146 954 242	-146 910 909	-339025.5%
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 121	5 000	11 717	6 717	134.3%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-197 152 864	-324 675 382	-312 761 714	11 913 668	3.7%
(+)/(-) Régularisations	-135 948 084	53 558 877	28 613 588	-24 945 289	-46.6%
Solde III (comptabilité financière)	-333 100 948	-271 116 505	-284 148 126	-13 031 622	-4.8%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Gestion des biens immobiliers	-350 891 511	-336 637 048	-156 580 969	180 056 079	53.5%

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I (enveloppe budgétaire) du groupe de produits est d'environ CHF 180 millions inférieur au budget. Les recettes supplémentaires de CHF 209 millions résultent notamment de la première comptabilisation de revenus locatifs (non perçus) de l'Université de Berne, de la HES et de la HEP (CHF 144 mio). Des gains comptables sur des ventes, par exemple du Vierefeld,

ont contribué à la hausse des recettes. En revanche, des coûts additionnels d'environ CHF 30 millions ont été enregistrés en raison d'une dépréciation et de transferts du compte des investissements au compte de résultats suite à la mise en place du MCH2. Le nombre élevé d'affaires dans la phase de planification a généré des charges supplémentaires.

Priorités de développement

Dans le cadre du renforcement du site médical bernois, la Faculté de médecine de l'Université de Berne doit être agrandie et regroupée sur le site de l'Ile. Une première étape verra la construction d'un nouveau bâtiment destiné à la recherche et à la formation qui sera doté d'une infrastructure moderne. Le Grand Conseil a approuvé le crédit pour le concours d'architecture en novembre 2018.

Avec sitem-insel SA, un centre de compétences en médecine translationnelle et en entrepreneuriat d'importance nationale voit le jour à Berne. Afin de promouvoir de manière ciblée le site économique et médical bernois et de couvrir les besoins actuels en locaux de l'Université de Berne, trois unités de la Faculté de médecine doivent d'abord être en partie hébergées pendant huit ans dans le nouveau bâtiment de sitem-insel SA. Le Grand Conseil a approuvé cette demande en novembre 2018.

Le campus de Berthoud a franchi un premier obstacle politique: le Grand Conseil a approuvé le crédit pour le concours d'archi-

tecture. Le site de Gsteig à Berthoud accueillera un nouveau campus pour le lycée technique de Berne et celui du Jlcoweg un laboratoire technologique (TecLab). Les deux projets doivent être réalisés d'ici à 2026.

La gestion et le développement du parc immobilier cantonal s'inscrivent dans un environnement complexe aux multiples exigences. Cette situation requiert une nouvelle directive stratégique pour les 20 à 30 prochaines années qui permettra une approche globale des problèmes et une réduction maximale du risque de prendre de mauvaises décisions. Des représentants et représentantes de toutes les Directions, de la Chancellerie d'Etat et des autorités judiciaires ont élaboré en 2018 la Stratégie immobilière sous la houlette de l'Office des immeubles et des constructions. Cette stratégie est axée sur le développement durable et garantit une utilisation efficace des ressources cantonales. Elle établit solidement des normes de construction et de processus déjà appliquées et éprouvées et regroupe des règles existantes.

Chances et risques

La demande actuelle en locaux et le maintien de la substance qui sera nécessaire à partir de 2024 généreront un excédent d'investissement important. En outre, il est régulièrement fait

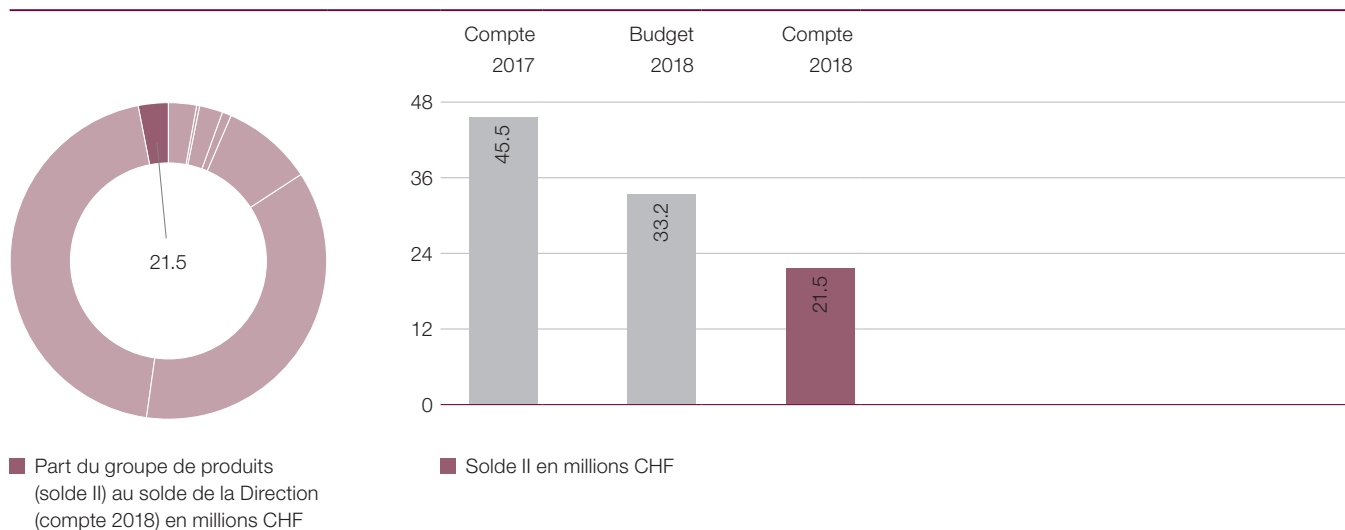
part de besoins supplémentaires en locaux, ce qui aggrave davantage la situation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)

	2017	2018
Surface de plancher nette en m ² pour les besoins du canton de Berne	1 914 926	1 898 424
Dont part de surface de plancher Minergie en m ²	215 625	233 712
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 364	1 348

10.7.8 Eaux et déchets



Description

L'OED assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'OPC).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : CHF 43 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, CHF 11 millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique, 2500 concessions d'eau d'usage et 7000 autorisations de sondes géothermiques ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;

- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km) ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km² d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;

- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régie de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	76 571 805	76 641 000	75 679 163	-961 837	-1.3 %
(-) Frais de personnel	-15 363 090	-15 723 059	-15 439 083	283 975	1.8 %
(-) Coûts matériels	-6 916 456	-9 276 856	-29 601 856	-20 325 000	-219.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-3 876 589	-3 992 827	-4 199 148	-206 321	-5.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	50 415 670	47 648 259	26 439 076	-21 209 183	-44.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	2 887 678	1 245 000	1 908 537	663 537	53.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-8 735 533	-20 575 000	-11 709 098	8 865 902	43.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	967 523	4 919 000	4 888 803	-30 197	-0.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	45 535 338	33 237 259	21 527 318	-11 709 941	-35.2 %
(+)/(-) Régularisations	-20 722 431	1 179 138	-1 398 258	-2 577 395	-218.6 %
Solde III (comptabilité financière)	24 812 907	34 416 397	20 129 060	-14 287 337	-41.5 %

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-7 963 105	-8 179 437	-8 372 836	-193 399	-2.4 %
Protection des eaux	13 383 359	10 677 021	11 306 495	629 475	5.9 %
L'économie des déchets et des ressources	-2 237 658	-1 996 690	-24 051 696	-22 055 005	-1104.6 %
Utilisation des eaux	47 233 073	47 147 366	47 557 112	409 747	0.9 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le solde I (enveloppe budgétaire) présente une baisse d'excédent de CHF 21,2 millions par rapport au budget de CHF 47,6 millions.

Cet écart est principalement dû à la nouvelle évaluation des provisions pour les coûts d'assainissement des sites pollués qui grèvent les comptes 2018 de CHF 34,1 millions, dont CHF 25,0 millions dans le solde I pour les prestations de tiers et CHF 9,1 millions dans le solde II pour le coût des subventions cantonales aux communes pour les installations de tir.

Une baisse des coûts de CHF 4,7 millions principalement suite à une diminution des coûts d'investigation et d'assainissement des sites pollués a permis de réduire le dépassement de budget pour les biens, services et marchandises à CHF 20,3 millions.

De plus faibles remboursements de la Confédération et de tiers pour l'assainissement des sites pollués (CHF 1,6 mio) et des redevances pour la taxe sur les déchets trop élevées dans la planification (CHF 1,0 mio) ont généré une baisse des recettes. En revanche, des recettes supplémentaires ont été réalisées sur les émoluments, les redevances sur les eaux usées et les taxes d'eau (CHF 1,7 mio).

La diminution des coûts dans le solde II à hauteur de CHF 8,9 millions résulte d'une part d'une baisse des subventions d'exploitation (CHF 2,1 mio) et de la suppression des subventions d'investissement suite à un changement de pratique comptable pour les financements spéciaux (CHF 16,0 mio), déduction faite de l'augmentation des provisions pour l'assainissement des sites pollués (CHF 9,1 mio).

Priorités de développement

La concession pour la nouvelle centrale sur le Sousbach a été octroyée par le Grand Conseil durant la session de novembre. Si l'installation est construite, environ 28 GWh d'électricité supplémentaires seront produits par an à partir de la force hydraulique, ce qui représente 9 pour cent de l'objectif de développement de 300 GWh.

La procédure d'octroi de concession de grande ampleur pour la centrale à accumulation de Trift (146 GWh) a débuté. La décision du Grand Conseil sur l'octroi de la concession devrait être prise en 2020.

Le permis de construire pour le remplacement du mur du barrage de Spitallamm au Grimsel a été octroyé.

En raison de la sécheresse persistante à l'été et à l'automne, le prélèvement d'eau dans de petits cours d'eau isolés à des fins d'arrosage a été interdit.

Le nouveau poste de commande du barrage de Port a été mis en service. La régulation des eaux est ainsi plus sûre.

Le projet bernois de protection des plantes débuté en 2017 dure six ans. Les premiers résultats d'analyses (eaux) de 2017 ont été communiqués en août et ont servi à établir l'état actuel des cours d'eau.

La modification de la loi sur l'alimentation en eau (LAEE; RSB 752.32) visant à résorber le découvert et à stabiliser le Fonds pour l'alimentation en eau est en bonne voie. Le Grand Conseil se prononcera à ce sujet en 2019. Une liste des priorités pour le versement des subventions a été établie.

La mise en œuvre du programme de mesures 2017 à 2020 de la Stratégie de l'eau a progressé ou dans certains cas a été achevée (inventaire des sources pour la renaturation et caractère multifonctionnel des grands lacs de retenue).

Des mesures du Plan sectoriel déchets relatives au renforcement de l'économie circulaire sont également en cours. Des séances d'information avec des associations de branche ont eu lieu. Par ailleurs, les communes ont largement été informées des nouvelles prescriptions fédérales sur les déchets urbains.

Chances et risques

Aucuns.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	967	1 078
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	415	412
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	2 795	2 898
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	248	204
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	198	197
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	836	993

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

L'article 25, alinéa 5 de la loi sur les déchets (LD; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter des

prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 198 957	-8 963 000	-35 552 572	-26 589 572	-296.7 %
Revenus	4 198 957	8 963 000	35 552 572	26 589 572	296.7 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-3 301	-3 000	-1 260	1 740	58.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 739 908	-6 040 000	-25 618 005	-19 578 005	-324.1 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-2 770 905	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	1 143 736	-1 950 000	-9 177 783	-7 227 783	-370.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-828 579	-970 000	-755 523	214 477	22.1 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	4 179 372	8 924 000	6 286 910	-2 637 090	-29.6 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	18 000	29 247 412	29 229 412	162385.6 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	19 585	21 000	18 249	-2 751	-13.1 %

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-57 823 780	7 289 220	-55 052 875	-62 342 095	-855.3 %
Etat du patrimoine au 31.12.	-55 052 875	7 271 220	-84 300 287	-91 571 507	-1259.4 %
Variation du patrimoine	2 770 905	-18 000	-29 247 412	-29 229 412	-162385.6 %

Commentaire

Le nouvel examen des provisions destinées à couvrir les frais d'assainissement des sites de stockage et d'exploitation et des installations de tir au 31 décembre 2018 a montré que la provi-

sion actuelle ne suffirait pas à couvrir les frais des 20 à 25 prochaines années.

C'est pourquoi la provision de CHF 60,6 millions au 31 décembre 2018 a dû être augmentée de CHF 34,2 millions pour atteindre CHF 94,8 millions, dont CHF 18,9 millions sont destinés aux sites et CHF 75,9 millions aux installations de tir.

L'augmentation de la provision a été portée au compte du Fonds pour la gestion des déchets. L'engagement du canton envers le financement spécial a ainsi augmenté pour atteindre CHF 84,3 millions. Cet engagement sera résorbé au moyen des futurs excédents annuels du Fonds d'environ CHF 4,0 millions sur une durée de 21 ans.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

L'article 16 de la loi cantonale sur la protection des eaux (LCPE ; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'article 15b règle le montant de la redevance.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-14 052 248	-13 424 000	-12 295 142	1 128 858	8.4 %
Revenus	14 052 248	13 424 000	12 295 142	-1 128 858	-8.4 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	-312	-312	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-778 683	-716 000	-1 060 826	-344 826	-48.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-8 537 333	0	-4 627 799	-4 627 799	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 364 633	-2 015 000	-1 998 780	16 220	0.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-3 371 599	-10 693 000	-4 607 426	6 085 574	56.9 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	13 930 970	12 000 000	12 176 337	176 337	1.5 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	1 308 000	0	-1 308 000	-100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	121 278	116 000	118 805	2 805	2.4 %

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	45 495 194	47 164 194	54 032 527	6 868 333	14.6 %
Etat du patrimoine au 31.12.	54 032 527	45 856 194	58 660 326	12 804 132	27.9 %
Variation du patrimoine	8 537 333	-1 308 000	4 627 799	5 935 799	453.8 %

Commentaire

Les contributions d'investissement et les subventions aux communes et aux syndicats de communes inférieures d'environ CHF 6,0 millions du fait de reports de projets ont entraîné une nouvelle augmentation de CHF 4,6 millions de la fortune du Fonds, qui s'établit ainsi à CHF 58 millions.

Le montant ouvert des subventions garanties a légèrement baissé pour atteindre CHF 21,6 millions au 31 décembre 2018.

La version révisée de la LCPE adoptée par le Grand Conseil à l'automne prévoit de réduire notablement la redevance sur les eaux usées à partir de cette année. Cela doit permettre de stabiliser la fortune du Fonds à un niveau bas en l'espace de 10 à 15 ans.

10.8.3 Fonds des rives, lacs et des rivières

L'article 7, alinéa 3 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l'affectation de la fortune du fonds.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 000 000	-1 820 000	-1 700 000	120 000	6.6 %
Revenus	2 000 000	1 820 000	1 700 000	-120 000	-6.6 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	-9 643	-9 643	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-811 883	0	-29 860	-29 860	0.0 %
36 Charges de transfert	-569 222	-250 000	-444 201	-194 201	-77.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-618 894	-1 570 000	-1 216 295	353 705	22.5 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	120 000	0	-120 000	-100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 000 000	1 700 000	1 700 000	0	0.0 %

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	2 025 935	1 905 935	2 837 818	931 883	48.9 %
Etat du patrimoine au 31.12.	2 837 818	1 785 935	2 867 678	1 081 743	60.6 %
Variation du patrimoine	811 883	-120 000	29 860	149 860	124.9 %

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL ; RSB 704.111) et le programme d'exécution LRLR 2018–2020 adopté par le Conseil-exécutif

entraînent le plafonnement des subventions cantonales tirées du Fonds.

10.8.4 Fonds pour l'alimentation en eau

L'article 5b de la loi sur l'alimentation en eau (LAEE ; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi que des habitants permanents et non permanents desservis par chaque

service ; il fixe les taux de subvention correspondant dans un tableau. L'alinéa 6 dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-5 671 058	-6 528 000	-22 766 305	-16 238 305	-248.7 %
Revenus	5 671 058	6 528 000	22 766 305	16 238 305	248.7 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-222 725	-99 000	-208 756	-109 756	-110.9 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-133 315	-200 000	-130 859	69 141	34.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-5 315 018	-6 229 000	-22 426 689	-16 197 689	-260.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	511 474	0	40 455	40 455	0.0 %
42 Taxes	4 929 380	4 900 000	5 126 497	226 497	4.6 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	221 185	1 620 000	17 589 469	15 969 469	985.8 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	9 018	8 000	9 884	1 884	23.6 %

Indication concernant le compte des investissements

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, les investissements financés par un financement spécial ou un Fonds sont inscrits à l'actif et au bilan dans l'office (unité comptable) concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les investissements financés par des Fonds (prêts exceptés) sont immédiatement amortis à 100 pour cent et entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux (versement/prélèvement GM 35/45) provenant de la fortune du financement spécial ou du Fonds. Dans le compte de résultats, les amortissements sont présentés comme charge/revenu supplémentaire dans le GM 38/48.

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	4 297 842	3 902 842	4 076 658	173 816	4.5 %
Etat du patrimoine au 31.12.	4 076 658	2 282 842	-13 512 811	-15 795 653	-691.9 %
Variation du patrimoine	-221 184	-1 620 000	-17 589 469	-15 969 469	-985.8 %

Commentaire

Les contributions d'investissement et les subventions aux communes et aux syndicats de communes ont dépassé en 2018 d'environ CHF 0,7 million le montant inscrit au budget. Par ailleurs, quelque CHF 15,6 millions ont été portés au compte des investissements pour des installations qui certes sont terminées,

mais pour lesquelles aucun versement n'a encore été effectué. Cette imputation entraîne une diminution de la fortune du Fonds qui s'établit à moins CHF 13,5 millions.

Le montant ouvert des subventions garanties tirées du Fonds a ainsi diminué pour atteindre CHF 22,2 millions.

Le Grand Conseil statue en 2019 sur la révision partielle de la LAEE qui vise à remédier au découvert systématique du Fonds et à réduire le montant des engagements contractés.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Surveillance des finances	-4.2		0.1

11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2017	2018	2018	CHF	%
Surveillance des finances	-4.2	-4.5	-4.1	0.4	9.0 %
Total	-4.2	-4.5	-4.1	0.4	9.0 %

11.3 Les priorités de l'exercice

Voir le rapport d'activité du CF (www.be.ch/contrôle-des-finances).

11.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 287 819	-4 559 491	-4 171 966	387 525	8.5%
Revenus	115 689	92 000	107 727	15 727	17.1%
Solde	-4 172 129	-4 467 491	-4 064 239	403 252	9.0%
Charges					
30 Charges de personnel	-3 991 033	-4 196 356	-3 934 790	261 566	6.2%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-207 693	-200 563	-125 623	74 940	37.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-7 012	-10 536	-7 317	3 219	30.6%
34 Charges financières	-863	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-81 217	-152 037	-104 237	47 800	31.4%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	96 353	60 000	66 413	6 413	10.7%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	2 599	2 000	4 729	2 729	136.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	16 737	30 000	36 585	6 585	21.9%

Evolution du compte de résultats

Les revenus ont été de CHF 16 000 supérieur par rapport au budget.

Les charges sont inférieures de CHF 388 000 par rapport au budget. La cause réside surtout dans les coûts de personnel

inférieurs. Des postes non repourvus, des gains de rotation lors de changements de postes, des contributions inférieures à la Caisse de pension ainsi une réduction des coûts de la formation par rapport au budget en sont la cause.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-3 146	-38 000	-11 710	26 290	69.2 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-3 146	-38 000	-11 710	26 290	69.2 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-3 146	-38 000	-11 710	26 290	69.2 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements sont inférieurs de CHF 26 290 par rapport au budget.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

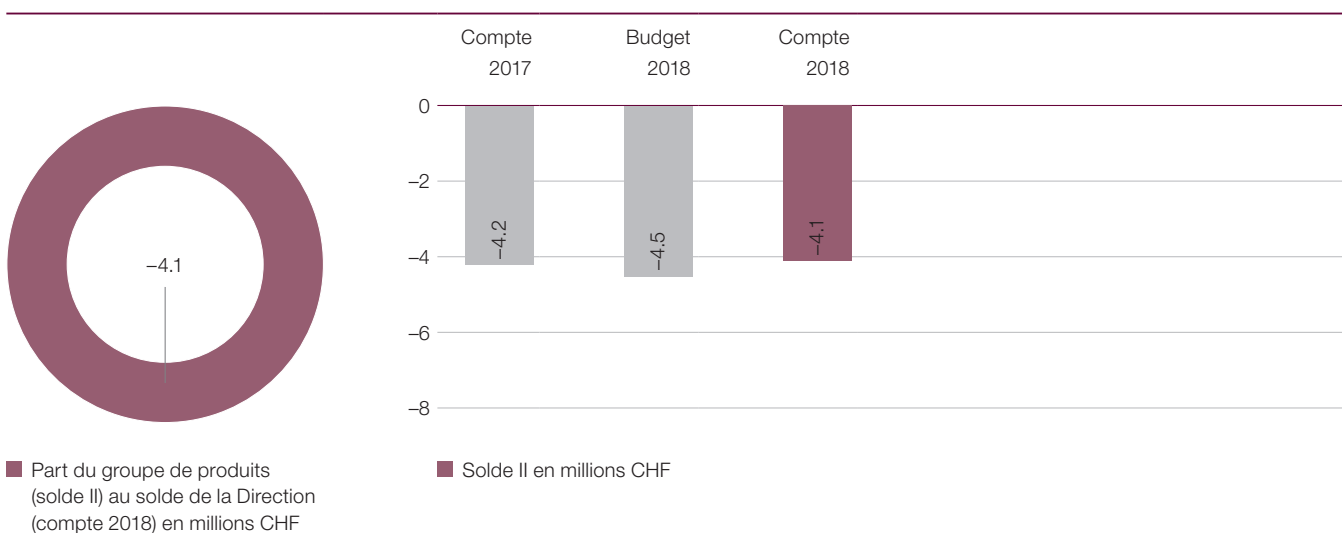
2013	2014	2015	2016	2017	2018
23.9	24.7	23.4	23.9	23.9	22.9

Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24 ETP. Le CF table sur une moyenne de 24 ETP pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Surveillance des finances



Description

Le groupe de produits « Surveillance des finances » se compose des produits suivants :

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction) ;
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats) ;

- Mandats de contrôle extraordinaire sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général ;
- Activités de conseil en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	74 225	90 000	102 998	12 998	14.4 %
(-) Frais de personnel	-3 949 570	-4 194 356	-3 934 790	259 566	6.2 %
(-) Coûts matériels	-289 773	-352 600	-229 860	122 740	34.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-20 515	-24 870	-20 129	4 740	19.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-4 185 633	-4 481 825	-4 081 781	400 045	8.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	4 729	4 729	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 185 633	-4 481 825	-4 077 052	404 774	9.0 %
(+)/(-) Régularisations	13 503	14 334	12 813	-1 522	-10.6 %
Solde III (comptabilité financière)	-4 172 129	-4 467 491	-4 064 239	403 252	9.0 %

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Tâches essentielles	-3 627 638	-3 949 649	-3 462 554	487 095	12.3%
Mandats de contrôle spécifiques	-241 283	-305 275	-308 305	-3 031	-1.0%
Mandats de contrôle spéciaux	-277 012	-137 799	-260 657	-122 857	-89.2%
Activités de conseil	-39 700	-89 103	-50 265	38 838	43.6%

Commentaire :

Modification par budget 2018

Les revenus ont été légèrement supérieurs par rapport au budget.

Les charges sont inférieures de CHF 388 000 par rapport au budget. La cause réside surtout dans les coûts de personnel

inférieurs. Des postes non repourvus, des gains de rotation lors de changements de postes, des contributions inférieures à la Caisse de pension ainsi une réduction des coûts de la formation par rapport au budget en sont la cause.

Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget et dans le plan des tâches et des finances : Le CF fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit

par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

Chances et risques

Les charges de personnels sont avec plus de 90 pour cent le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur

le développement des charges de personnel. Le CF peut faire appel à des spécialistes si nécessaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) (EPT)	24	24
Evaluation de la qualité et de l'efficacité du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	0	0
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	0	0
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du Contrôle des finances (en mio CHF)	0	0

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Protection des données	-1.2		0.0

12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2017	2018	2018	CHF	%
Protection des données	-1.2	-1.1	-1.1	-0.0	-0.0 %
Total	-1.2	-1.1	-1.1	-0.0	-0.0 %

12.3 Les priorités de l'exercice

Elles font l'objet d'un rapport spécifique (art. 37, al. 1 LCPD; RSB 152.04).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 173 170	-1 150 465	-1 149 755	710	0.1%
Revenus	14 282	3 000	1 001	-1 999	-66.6%
Solde	-1 158 888	-1 147 465	-1 148 754	-1 289	-0.1%
Charges					
30 Charges de personnel	-981 882	-956 821	-1 002 322	-45 500	-4.8%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-156 910	-186 588	-149 250	37 338	20.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-31 878	-6 955	0	6 955	100.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-2 500	-100	1 818	1 918	1917.7%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	13 773	3 000	0	-3 000	-100.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	509	0	1 001	1 001	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte de résultats

Les charges de personnel dépassent de CHF 45 500 le montant budgété. Un congé de maternité a donné lieu à une suppléance et des heures supplémentaires ont été payées. Quant aux charges d'exploitation, elles sont inférieures au montant prévu car les frais occasionnés par les audits de quatre applications informatiques, pour lesquels des services externes ont été mandatés, se sont révélés moins importants qu'escompté.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le BPD n'a consenti aucun investissement.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

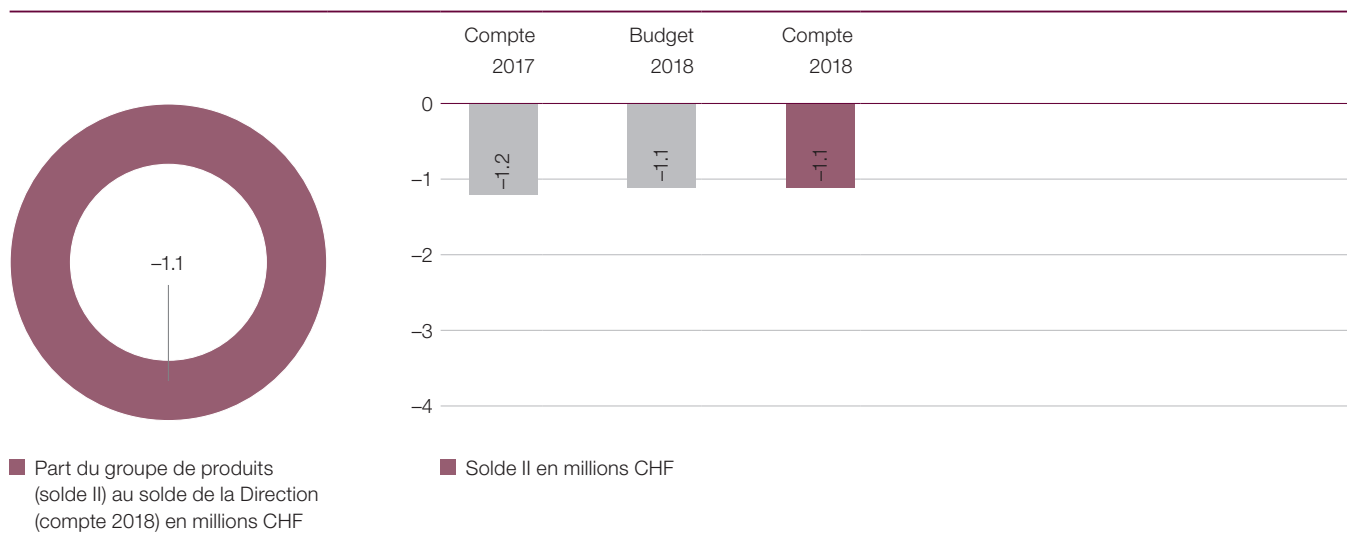
2013	2014	2015	2016	2017	2018
4.7	4.5	4.5	4.8	5.9	4.5

Commentaire

La réduction de l'effectif en 2018 s'explique par la vacance d'un poste.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données



Description

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité sui-

vants : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	656	3 000	0	-3 000	-100.0%
(-) Frais de personnel	-968 766	-956 821	-1 002 322	-45 500	-4.8%
(-) Coûts matériels	-159 410	-186 688	-147 790	38 898	20.8%
(-) Intérêts et amortissements standard	-31 944	-8 027	0	8 027	100.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-1 159 463	-1 148 537	-1 150 111	-1 575	-0.1%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	509	0	1 001	1 001	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 158 954	-1 148 537	-1 149 110	-574	0.0%
(+)/(-) Régularisations	66	1 072	357	-715	-66.7%
Solde III (comptabilité financière)	-1 158 888	-1 147 465	-1 148 754	-1 289	-0.1%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Protection des données	-1 159 463	-1 148 537	-1 150 111	-1 575	-0.1%

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le calcul pour 2018 de la marge contributive I présente un montant de CHF 1575 supérieur au budget. Grâce à une part des taxes sur le CO₂ redistribuées, l'écart dans la marge contributive II ne s'élève plus qu'à CHF 574. Des frais de personnel non planifiés (suppléance temporaire pendant un congé de maternité et paiement d'heures enregistrées dans des comptes épargne-

temps) ont pu être largement compensés par des économies réalisées dans le domaine des prestations externes.

Le dépassement de crédit qui en résulte est compensé par le groupe de produits « poursuites et faillites » des offices des poursuites et des faillites.

Priorités de développement

L'article 34 de la loi cantonale sur la protection des données (LCPD; RSB 152.04) prévoit notamment que le BPD assume les tâches suivantes:

Surveillance de l'application des dispositions sur la protection et la sécurité des données, contrôles préalables de projets informatiques, conseils à l'administration (actes législatifs et exécution) et aux personnes intéressées et, au besoin, rôle d'intermédiaire entre ces dernières et les autorités responsables. Les tâches prévues par la loi doivent en principe être accomplies dans l'ensemble du territoire cantonal, des priorités devant forcément être fixées en fonction des ressources humaines et financières disponibles.

Durant l'exercice, quatre applications informatiques en fonction ont été examinées et plus de 70 contrôles préalables de projets de ce type ont été menés. Le Conseil-exécutif met en œuvre au moyen d'une ordonnance urgente limitée à quatre ans la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données, qui devait être reprise dans la législation nationale d'ici le 1^{er} août 2018 dans le cadre de l'accord d'association à Schengen. Le BPD s'est exprimé au sujet de plus de 20 autres projets législatifs émanant de presque toutes les Directions sur des aspects concernant la protection des données et a relevé d'éventuelles lacunes.

Chances et risques

L'ordonnance urgente mentionnée doit être transférée dans le droit ordinaire dans le cadre d'une révision de la loi cantonale sur la protection des données. De manière plus générale, le droit en la matière doit être mis à niveau. Des sondages représentatifs effectués en 2017 et en 2019 par l'organisation Cyberadministration suisse qui regroupe la Confédération, les cantons et les communes révèlent que la confiance de la population dans le respect de la protection de la personnalité et des données

par les autorités cantonales, lors de prestations offertes en ligne, est encore nettement plus faible que ne le pensent ces dernières. Il est donc essentiel que les autorités conçoivent la protection et la sécurité des données non seulement comme une condition juridique freinant la transformation numérique, mais aussi comme un facteur de réussite indispensable à l'acceptation et au succès du développement futur de la cyberadministration.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)

	2017	2018
Assurer le contrôle préalable des grands projets informatiques sous l'angle de la protection de la personnalité et de la sécurité des données (en %).	48	p.v.
Contrôler les applications informatiques. (Nombre de contrôles)	3	p.v.
Former des recours contre les décisions qui rejettent les recommandations.	0	p.v.
Répondre aux demandes triées émanant des Directions et de la Chancellerie d'Etat (et prendre position sur des projets d'acte législatif) (en %).	76	p.v.
Conseils et soutien prodigués avec compétence.	0	p.v.
Répondre aux questions de personnes privées (en %)	63	p.v.

La migration vers un nouveau système de gestion électronique des affaires et la disparition de certaines possibilités d'évaluation qui en découle rendent la présentation des informations sur les prestations de 2018 impossible sauf engagement de moyens

disproportionnés. En application de l'article 130 OFP (RSB 621.1), les informations sur les prestations du BPD seront modifiées lors du processus de planification de 2020 avec effet immédiat.

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	-8.6		0.0
Juridictions civile et pénale	-84.3		30.1
Juridiction administrative	-15.5		2.1
Ministère public	-69.8		54.9

13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2017	2018	2018	CHF	%
Direction de la magistrature	-7.8	-11.5	-8.6	3.0	-25.8 %
Juridictions civile et pénale	-57.3	-59.7	-54.2	5.5	-9.1 %
Juridiction administrative	-14.3	-14.0	-13.3	0.7	-4.7 %
Ministère public	-20.2	-18.8	-14.9	3.9	-20.7 %
Total	-99.6	-104.0	-91.0	13.0	12.5 %

13.3 Les priorités de l'exercice

Les priorités de l'exercice sont présentées dans le rapport d'activité de la JUS.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-194 114 407	-219 946 440	-207 975 078	11 971 363	5.4 %
Revenus	78 353 627	100 747 858	87 283 473	-13 464 385	-13.4 %
Solde	-115 760 780	-119 198 582	-120 691 605	-1 493 022	-1.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	-119 766 407	-124 033 751	-121 183 086	2 850 664	2.3 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-70 142 404	-90 781 100	-82 915 850	7 865 250	8.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-339 799	-555 779	-75 341	480 437	86.4 %
34 Charges financières	-4 529	-3 000	0	3 000	100.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-205 276	-143 000	-153 001	-10 001	-7.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-3 655 993	-4 429 811	-3 647 799	782 012	17.7 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	77 033 257	99 667 665	84 719 202	-14 948 463	-15.0 %
43 Revenus divers	1 090 056	830 000	2 344 988	1 514 988	182.5 %
44 Revenus financiers	77 917	67 600	0	-67 600	-100.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	146 427	182 593	212 027	29 434	16.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	5 970	0	7 256	7 256	0.0 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2018 dépasse de CHF 1,5 million ou 1 % le solde budgété du budget 2018. En raison de la poursuite du développement de MCH2, des écritures supplémentaires de régularisation et sur stock ont été passées dans ce bouclage. En comparaison avec l'année précédente, les revenus ont nettement augmenté (CHF 8,9 mio) en raison des contributions plus élevées, de l'augmentation des émoluments et des amendes, de l'introduction des frais de rappel et d'un encaissement extraordinairement élevé. En raison des coûts

TIC plus faibles et du report du déménagement de la Direction de la magistrature, du Parquet général et de la Commission de recours en matière fiscale à Nordring 8, les charges de matériel sont inférieures de CHF 7,9 millions au montant budgété.

Le solde MC I étant moins élevé que prévu, aucun crédit supplémentaire ne doit être demandé

13.5 Compte des investissements

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-1 613 624	-2 500 000	-753 269	1 746 731	69.9 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-1 613 624	-2 500 000	-753 269	1 746 731	69.9 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-41 636	-375 000	-22 972	352 028	93.9 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-1 571 988	-2 125 000	-730 297	1 394 703	65.6 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements sont inférieurs de CHF 1,7 million au montant budgété. Les retards enregistrés dans le projet NeVo ont conduit à un report partiel de l'investissement en 2019. Une demande de report de crédit est en cours de préparation.

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la JUS

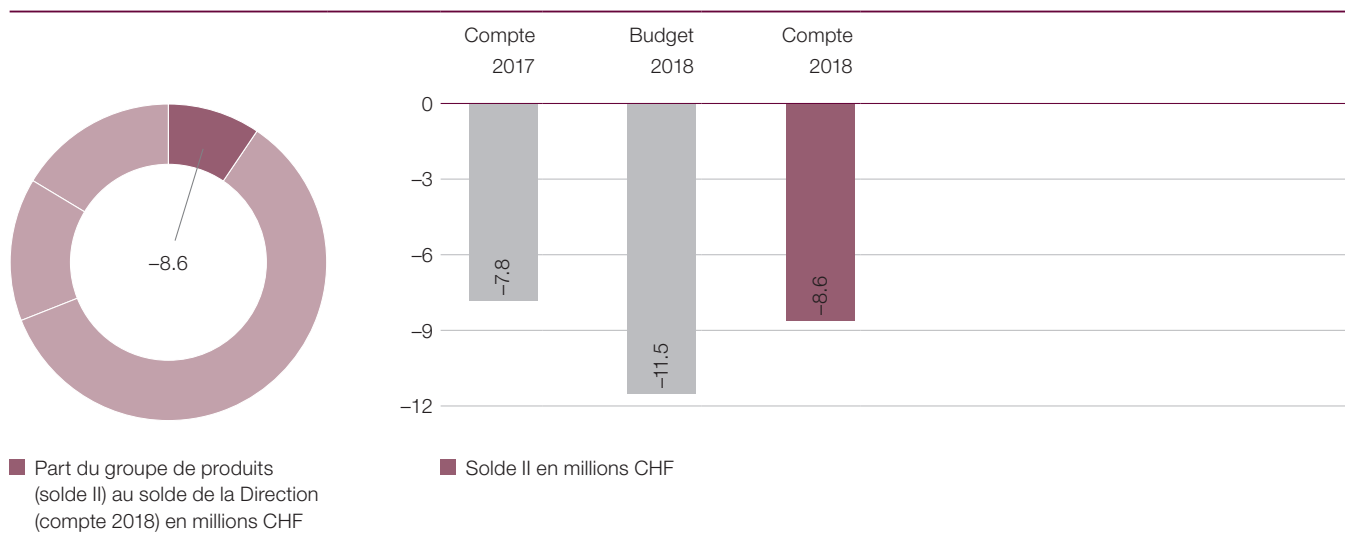
2013	2014	2015	2016	2017	2018
687.1	689.2	715.2	746.5	741.0	740.8

Commentaire

L'effectif FTE de la JUS est stable et a diminué de seulement 0,2 poste à plein temps.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature



Description

Organe commun à la Cour suprême, au Tribunal administratif et au Parquet général. Interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement

du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	17 960	12 000	13 950	1 950	16.3%
(-) Frais de personnel	-3 577 235	-4 434 264	-4 046 589	387 675	8.7%
(-) Coûts matériels	-4 136 588	-6 707 781	-4 393 024	2 314 757	34.5%
(-) Intérêts et amortissements standard	-142 621	-416 731	-116 791	299 940	72.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (lbudget global)	-7 838 484	-11 546 776	-8 542 455	3 004 321	26.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-32 320	-32 320	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 994	700	4 203	3 503	500.4%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-7 836 490	-11 546 076	-8 570 572	2 975 504	25.8%
(+)(-) Régularisations	24 980	86 827	108 591	21 764	25.1%
Solde III (comptabilité financière)	-7 811 510	-11 459 250	-8 461 981	2 997 269	26.2%

Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	-7 838 484	-11 546 776	-8 542 455	3 004 321	26.0%

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes: soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'article 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Le groupe de produits clôture le compte de résultat 2018 avec CHF 3,0 millions de plus que prévu au budget.

Les charges de matériel sont inférieures d'environ CHF 1,6 million au montant budgété. Plusieurs raisons expliquent cela. Le nouveau site Nordring 8 n'a pas encore pu être intégré en 2018, raison pour laquelle il n'y a pas eu de frais de déménagement et d'aménagement comme prévu. Ceux-ci sont désormais prévus pour l'exercice 2019. De plus, nouvelle réjouissante, l'infrastructure TIC (y compris les applications spécialisées) est restée stable. Les frais de maintenance ont donc été plus faibles que budgété. Grâce aux prestations propres de la TIC, il a été possible de renoncer en grande partie au soutien de tiers, ce qui a également entraîné une réduction des charges. Le rollout migration poste de travail PTC («Poste de travail cantonal») de la JUS a été reporté à 2020. Le développement de Tribuna V3 a été réduit au minimum, car le fabricant a communiqué qu'il mettrait fin au cycle de vie de Tribuna V3. Les frais relatifs à l'application spécialisée JUGIS ont également été réduits au minimum en raison du projet de remplacement NeVo/Rialto.

Priorités de développement

Depuis le mois de septembre 2018, la justice dispose de sa propre plateforme d'information centrale sur l'Intranet, mettant ainsi fin avec succès à un projet de plusieurs années. Une première étape a été consacrée à l'élaboration des contenus mis à disposition de tous les collaborateurs de la justice. Ces informations sont principalement celles de l'état-major sur le thème des ressources et viennent compléter l'offre d'informations de l'administration cantonale et celle de la justice sur Internet. De plus, le module «Espaces d'équipe» offre aux collaborateurs un instrument moderne pour la collaboration numérique intégrée entre les autorités.

Les imputations internes pour l'approvisionnement informatique de base ont été inférieures de CHF 0,7 million au montant budgété. Contrairement à la planification initiale, les prestations du OIO ont été refacturées moins chères. Cela est dû notamment au fait que le matériel et les services ont pu être achetés à de meilleures conditions.

Les charges de personnel sont inférieures de près de CHF 0,4 million au montant budgété. Cette baisse est principalement due aux postes pourvus seulement une partie de l'année par le personnel de l'administration, aux fonds octroyés partiellement utilisés pour la formation et le perfectionnement du personnel et aux frais plus bas encourus pour le recrutement du personnel.

Les amortissements sont inférieurs de près de CHF 0,3 millions au montant budgété. Contrairement aux prévisions et conformément au déroulement du projet, les amortissements pour le projet «Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo)» ne seront comptabilisés qu'en 2020.

Les investissements sont inférieurs de près de CHF 1,3 millions au montant budgété. En raison des retards rencontrés dans le projet NeVo, une partie du montant des investissements ne sera comptabilisée qu'en 2019. Une demande de report de crédit est en cours.

Les objectifs de prestations du groupe de produits ont été pleinement atteints.

La préparation du déménagement en mai 2019 de l'état-major des ressources, de la Commission de recours fiscale et du Parquet général à Nordring 8 s'est déroulée comme prévu durant l'année écoulée. En ce qui concerne les utilisateurs, ils peuvent bénéficier des offres du Bureau central des achats de l'administration, notamment dans le cadre du déménagement et pour la commande du mobilier standard nécessaire. En tout, sept sites seront regroupés à Nordring, et près de 80 collaborateurs y auront leur poste de travail. Pour l'état-major, dont les collaborateurs sont actuellement répartis sur cinq sites différents à travers la ville, ce déménagement représente un objectif de longue date.

Chances et risques

Le projet d'introduction coordonnée dans toute la Suisse du dossier judiciaire électronique (Justitia 4.0) lancé conjointement par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et par le Tribunal fédéral, est en train de prendre forme. La justice du canton de Berne soutient apporte un soutien vigoureux à ce projet à tous les niveaux. Toutefois, il faut s'attendre à d'importants défis sur les plans technique et financier, de même qu'en termes de personnel et d'organisation.

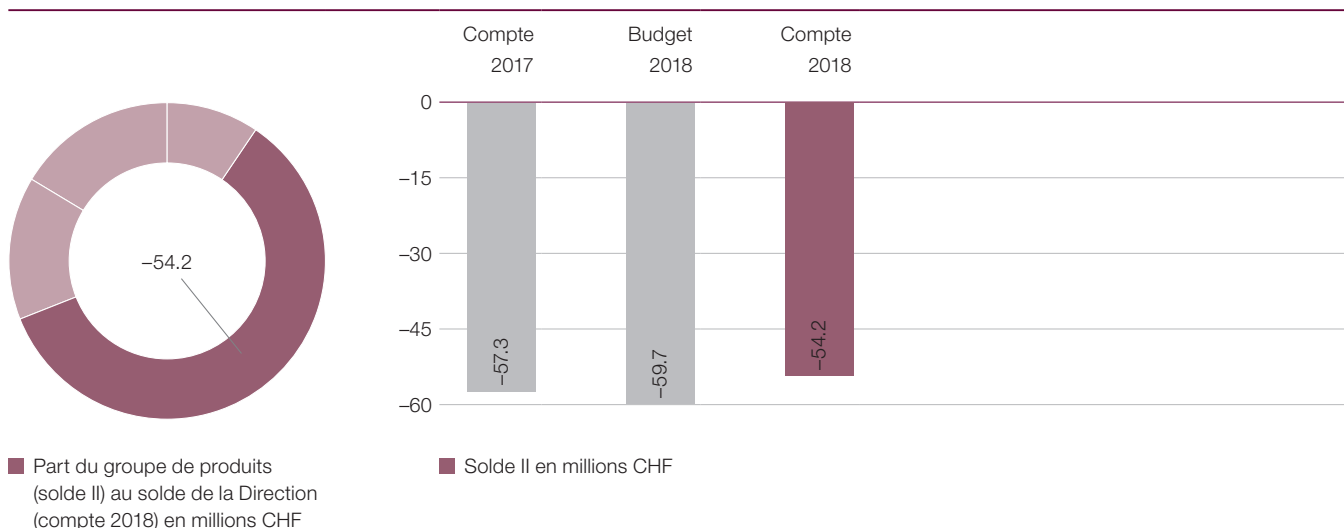
Vu que la version actuelle du programme électronique de gestion Tribuna ne sera à moyen terme plus supporté par son fabricant, il conviendra probablement de décider si les autorités judiciaires passeront à la nouvelle version ou s'il faudra introduire un nouveau produit. C'est pourquoi une base de décision sera élaborée début 2019 sous l'égide de l'état-major.

Les autorités judiciaires et Ministère public espèrent que l'introduction de l'ERP (remplacement des applications spécialisées FIS et PERSISKA) permettront d'optimiser les interfaces techniques vers les applications spécialisées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	13 577	14 878
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	8 007	8 847
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	92 745	88 263

13.7.2 Juridictions civile et pénale



Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et

des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	27 198 932	44 685 665	28 071 725	-16 613 940	-37.2 %
(-) Frais de personnel	-58 688 583	-60 696 930	-59 256 223	1 440 707	2.4 %
(-) Coûts matériels	-26 520 377	-44 674 530	-24 925 032	19 749 498	44.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-62 393	-146 820	-79 691	67 129	45.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (lbudget global)	-58 072 421	-60 832 615	-56 189 221	4 643 394	7.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	549	100 000	1 600	-98 400	-98.4 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-66 180	-68 000	-66 181	1 819	2.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	837 920	1 097 200	2 011 961	914 761	83.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-57 300 133	-59 703 415	-54 241 841	5 461 574	9.1 %
(+)/(-) Régularisations	-5 965 875	-6 260 272	-10 812 199	-4 551 927	-72.7 %
Solde III (comptabilité financière)	-63 266 008	-65 963 687	-65 054 040	909 647	1.4 %

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Décision de la section pénale de la Cour suprême	-7 046 127	-4 089 912	-5 778 110	-1 688 198	-41.3 %
Décision de la section civile de la Cour suprême	-7 327 739	-9 905 534	-5 279 254	4 626 280	46.7 %
Examens d'avocat	81 329	-260 312	-79 849	180 463	69.3 %
Surveillance des avocats	-241 468	-249 885	-328 179	-78 294	-31.3 %
Autres prestations de services Cour suprême	-5 467	-210 391	7 462	217 853	103.5 %
Décision de droit civil première instance	-28 258 183	-22 187 475	-22 098 659	88 816	0.4 %
Décision de droit pénal première instance	-6 773 212	-14 471 064	-14 136 267	334 797	2.3 %
Décision de mesures de contraintes première instance	-1 102 764	-1 434 212	-1 178 193	256 019	17.9 %
Procédure de conciliation	-6 391 332	-7 041 044	-6 347 596	693 448	9.8 %
Conseil juridique de l'autorité de conciliation	-1 007 459	-982 786	-970 576	12 210	1.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2018

Comme l'année dernière, la comptabilisation de l'amortissement sans incidence sur le résultat des coûts de l'assistance judiciaire gratuite (indemnités des avocats et émoluments judiciaires) est supprimée. Par conséquent, les frais de matériel et les produits sont inférieurs de CHF 18,6 millions (année précédente : CHF -17,5 mio). Le budget 2018 contient une comptabilisation d'amortissement d'un montant de CHF 19,2 millions. Les procédures de plus d'une année, financées par des avances et des dépôts, ont pour la première fois été régularisées avec une incidence positive sur le résultat. Suite à cette régularisation non budgétée, les produits augmentent exceptionnellement de CHF 3,8 millions. De plus, pour la première fois, les potentielles recettes d'encaissement futures provenant de l'assistance judiciaire gratuite et de la défense d'office figurent dans l'annexe au rapport de gestion en tant que créances éventuelles (CHF 13,1 mio).

Le solde I indiqué dans le compte 2018 (budget global) est de CHF 4,6 millions inférieur au montant budgété. Cette différence s'explique principalement par la régularisation exceptionnellement élevée des procédures de plus d'une année. En raison du

chiffre extraordinairement élevé des produits des amendes, le solde II est inférieur de CHF 5,5 millions.

Hormis la régularisation mentionnée ci-dessus et la comptabilisation de l'amortissement figurant dans le budget, les recettes ont diminué par rapport à l'année dernière et sont inférieures de CHF 1,1 millions au montant budgété (-4,3 %). Les frais de personnel planifiés ont été inférieurs de CHF 1,6 millions (-2,6 %). Les frais de matériel comprennent notamment les frais de l'assistance judiciaire gratuite d'un montant de CHF 17,3 millions (année précédente : CHF 17,1 mio) et se situent dans les limites du budget. Aucune acquisition importante n'a été effectuée dans le patrimoine administratif pendant l'année sous revue, raison pour laquelle les intérêts et les amortissements calculatoires sont inférieurs au montant budgété.

Seule une petite partie du budget peut être influencée. Les charges de matériel et les recettes dépendent directement du nombre et de l'étendue des procédures à traiter, ainsi que de la situation financière des participants à la procédure. Il n'est pas possible de prévoir ni d'influencer ces paramètres.

Priorités de développement

La juridiction civile et pénale a été en mesure d'exécuter sa mission principale, soit rendre des décisions en droit civil et pénal (y compris le conseil juridique). Cette efficacité doit être

préservée également dans un environnement d'exigences accrues (cf. « Chances et risques »).

Chances et risques

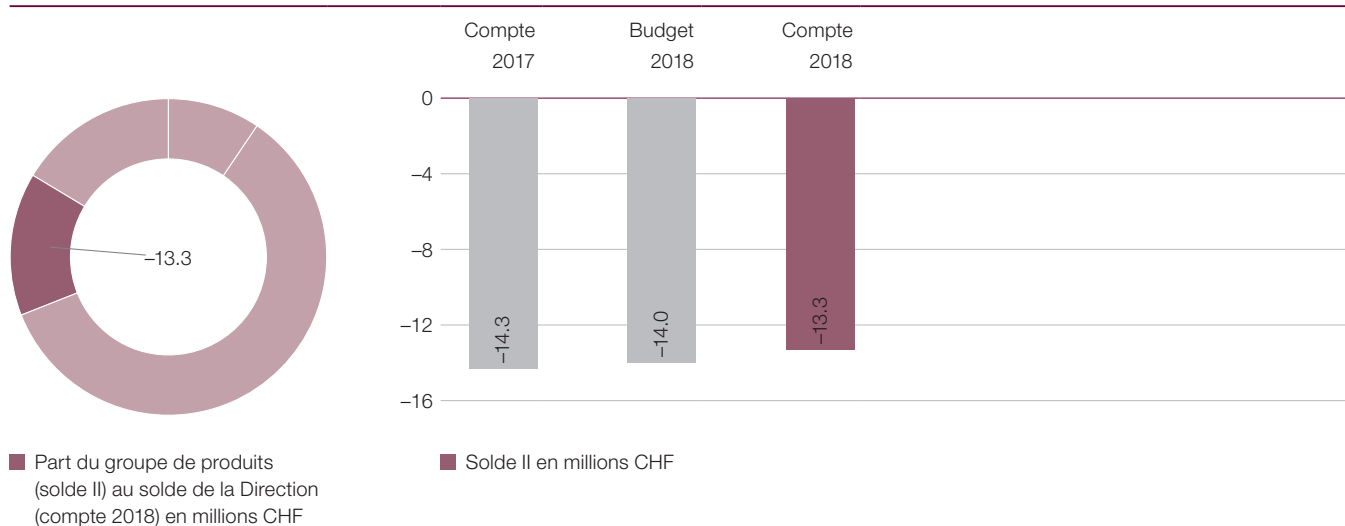
Suite à la modification du droit de l'entretien et de la prévoyance (à partir du 1^{er} janvier 2017), et de la réintroduction de l'expulsion pénale (à partir du 1^{er} octobre 2016) il faut s'attendre à une augmentation des procédures ainsi que de leur complexité. Pendant l'année sous revue, ces modifications n'ont pas encore

montré leurs effets sur le plan des charges de personnel et des charges de matériel, mais il faut s'attendre à une augmentation des charges pour l'année 2019 (notamment à une augmentation de l'assistance judiciaire gratuite et à des expertises supplémentaires).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale): Nombre de procédures liquidées	1 050	1 050
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte): Nombre de procé- dures liquidées	2 000	2 000
Tribunaux régionaux procédures civiles: Nombre de procédures liquidées	21 600	21 200
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs: Nombre de procédures liquidées	3 200	3 150
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte): Nombre de procédures liquidées	2 500	2 400
Autorités de conciliation (procédure de conciliation): Nombre de procédures liquidées	6 000	5 700
Autorités de conciliation, conseils juridiques: Nombre de consultations juridiques	21 400	19 000

13.7.3 Juridiction administrative



Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'exa-

men, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	1 181 481	2 307 100	2 125 430	-181 670	-7.9%
(-) Frais de personnel	-14 620 249	-15 240 606	-14 486 556	754 049	4.9%
(-) Coûts matériels	-849 868	-1 048 700	-973 146	75 554	7.2%
(-) Intérêts et amortissements standard	-38	0	162	162	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (lbudget global)	-14 288 673	-13 982 206	-13 334 110	648 095	4.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 961	16 532	19 180	2 648	16.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-14 275 712	-13 965 674	-13 314 930	650 743	4.7%
(+)/(-) Régularisations	65 900	-63 500	-66 827	-3 327	-5.2%
Solde III (comptabilité financière)	-14 209 813	-14 029 174	-13 381 757	647 416	4.6%

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	-4 754 683	-5 199 017	-4 659 701	539 316	10.4 %
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	-7 222 946	-6 716 715	-6 421 463	295 252	4.4 %
Autres prestations de services du Tribunal administratif	-25 547	0	-20 880	-20 880	0.0 %
Décision sur recours de la Commission des recours	-1 888 530	-1 551 365	-1 725 602	-174 237	-11.2 %
Décision sur recours/sur opposition de la Commission	-16 050	-66 343	-55 131	11 212	16.9 %
Jugement de la Commission d'estimation en matière	-32 156	-66 389	-101 387	-34 998	-52.7 %
mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-348 761	-382 377	-349 947	32 430	8.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Le nombre de 2818 cas liquidés a été de 0,06 pourcent en dessous du but visé. Avec 1782 cas, 11,4 pour cent de plus de cas pendants que prévus ont été reportés en 2019. La confirmation des jugements par l'instance de recours était de 1,5 pour cent des jugements corrigés entièrement ou partiellement par le Tribunal fédéral par rapport à l'ensemble des procédures liquidées au cours de l'exercice.

Sur un budget global de CHF 13,3 millions au total, le solde I est meilleur de CHF 0,6 million (4,6 %) par rapport aux prévisions budgétaires.

Le solde de crédit par rapport au budget résulte des coûts de personnel (CHF 0,8 mio) Les charges relatives aux biens, ser-

vices et marchandises ont été inférieures au budget à raison de CHF 0,07 million. La divergence au niveau des charges du personnel est surtout due à une évaluation nettement trop élevée par l'Office du personnel des contributions à la CPB portées au budget, ainsi qu'à des postes de travail momentanément vacants et à des gains de fluctuation lors de la succession de deux juges. En ce qui concerne les divergences des charges relatives aux biens, services et marchandises, ceux-ci sont d'une part la conséquence des coûts difficiles à prévoir de l'activité principale (frais d'assistance judiciaire, expertises, amortissements etc.). Les produits ont été inférieurs aux prévisions à raison de CHF 0,2 million.

Priorités de développement

La juridiction administrative s'est consacrée à sa tâche centrale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public. Au cours de l'exercice, 2993 nouveaux cas ont été introduits devant les ins-

tances de la juridiction administrative. 2818 cas ont pu être liquidés. 1782 cas pendants ont été reportés à 2019.

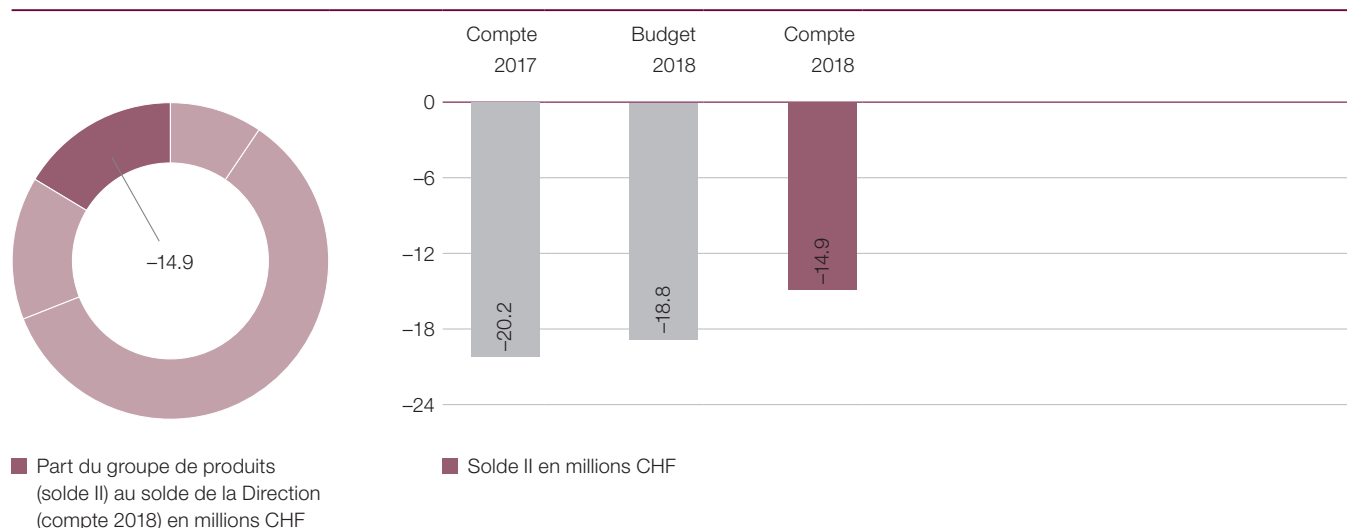
Chances et risques

D'un point de vue global, le volume des affaires a légèrement diminué (pour les détails, voir le rapport d'activité 2018 des autorités judiciaires et du Ministère public du canton de Berne).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice).	3 000	3 000
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	3 000	3 000
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées).	1 600	1 600

13.7.4 Ministère public



Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de re-

cours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édition de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	21 929 235	24 062 000	25 328 878	1 266 878	5.3%
(-) Frais de personnel	-42 682 377	-43 661 951	-43 393 718	268 233	0.6%
(-) Coûts matériels	-26 672 707	-27 439 480	-26 106 512	1 332 968	4.9%
(-) Intérêts et amortissements standard	-328 341	-130 217	-246 044	-115 828	-89.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (lbudget global)	-47 754 190	-47 169 648	-44 417 397	2 752 251	5.8%
(+) Recettes des subventions cantonales	65 545	30 000	62 069	32 069	106.9%
(-) Coûts des subventions cantonales	-70 650	-75 000	-54 500	20 500	27.3%
(+) Rentrées fiscales et amendes	27 580 248	28 433 000	29 521 742	1 088 742	3.8%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-20 179 046	-18 781 648	-14 888 085	3 893 563	20.7%
(+)/(-) Régularisations	-10 294 403	-8 964 825	-18 905 741	-9 940 917	-110.9%
Solde III (comptabilité financière)	-30 473 449	-27 746 472	-33 793 826	-6 047 354	-21.8%

Solde I budget global produits

	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Instruction	-37 047 713	-37 484 867	-34 176 630	3 308 237	8.8 %
Mise en accusation	-597 633	-522 189	-614 913	-92 724	-17.8 %
Procédure simplifiée	-54 297	-82 027	-37 462	44 565	54.3 %
Procédure d'ordonnance pénale	8 993 485	8 096 482	8 555 317	458 835	5.7 %
Procédure de recours	-2 063 097	-3 081 959	-2 098 691	983 268	31.9 %
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	-612 644	-416 089	-504 620	-88 531	-21.3 %
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-16 372 291	-13 678 999	-15 540 399	-1 861 400	-13.6 %

Commentaire:

Modification par budget 2018

Dans la comptabilité d'exploitation, resp. dans le calcul des marges contributives, le groupe de produits clôture les comptes avec CHF 44,4 millions pour un solde I budgété (budget global) de CHF 47,2 millions, soit CHF 2,8 millions mieux que prévu.

Les charges de personnel sont inférieures de près de CHF 0,3 million au montant budgété, du fait de charges plus faibles dans le domaine de la formation et du perfectionnement du personnel et de reports de compte (selon le CF, les indemnités journalières issues de l'APG, de la LAA et d'autres assurances doivent être comptabilisées comme une diminution des charges). Les coûts de personnel dans le calcul des marges contributives se réduisent à concurrence de ce montant.

Les charges de matériel et les autres charges d'exploitation sont supérieures d'environ CHF 8,8 millions au montant planifié. Cette augmentation est principalement imputable à la hausse des corrections de valeurs issues des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, (ducroire) pour la clôture des comptes annuels à concurrence de près de CHF 8,5 millions, en raison du nouveau taux de ducroire de la JUS. Dans le calcul des marges contributives, les coûts supplémentaires s'élèvent à environ CHF 0,2 million en raison du taux de ducroire qui est différent. A la fin de l'année sous revue, la correction de valeur s'élève à CHF 13,4 millions. De plus, les pertes de créances effectives (amortissements des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, y compris exécution de peine ou travail d'intérêt public, prescription, décès en cas de factures d'ordonnance pénale) sont plus élevées d'environ CHF 1,6 millions que le montant budgété, principalement en raison de l'augmentation des créances. Ces coûts n'ont pas d'influence sur le solde I du calcul des marges contributives. En ce qui concerne les autres charges d'exploitation, les frais de procédure et d'instruction sont d'environ CHF 1,1 million inférieurs au budget; en revanche, les frais inhérents à l'exécution

des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs sont plus élevés d'environ CHF 1,8 million, en raison de placements stationnaires coûteux. Les frais de matériel dans le calcul des marges contributives augmentent à concurrence de ce montant. Le Ministère public n'exerce aucune influence sur ces charges. Pour les autres postes afférents aux charges de matériel et autres charges d'exploitation, un montant de CHF 0,2 million environ n'a pas été utilisé en raison d'une politique généralement très prudente en matière de dépenses. Les frais de matériel dans le calcul des marges contributives se réduisent à concurrence de ce montant.

Les contributions sont supérieures d'environ CHF 0,7 million au montant prévu. Les raisons principales sont les revenus plus élevés d'environ CHF 1,5 million dans le domaine des émoluments pour actes administratifs et les peines pécuniaires de CHF 1,4 million environ. En revanche, les revenus des amendes sont inférieurs d'environ CHF 0,4 million au montant prévu. Les revenus des peines pécuniaires et amendes ne sont pas présentés dans le solde I du calcul des marges contributives. Contrairement aux hypothèses émises lors de la planification, les procédures d'ordonnances pénales ont permis de générer davantage de revenus. Le Ministère public n'a aucune influence sur cette évolution des revenus.

Dans le domaine des différents revenus, les revenus provenant de valeurs patrimoniales séquestrées sont supérieurs de CHF 1,6 million environ aux prévisions. Cette situation est principalement imputable à une procédure de l'Office fédéral de la justice suite à laquelle, dans le cadre du partage des valeurs patrimoniales confisquées, une entrée s'élevant à CHF 1,4 million environ a dû être enregistrée. Dans le calcul des marges contributives, les recettes sont également plus élevées. Il n'est pas possible de planifier exactement ce poste des revenus.

Priorités de développement

Le projet NeVo/Rialto (nouveau système de gestion des dossiers) vise à élaborer, en collaboration avec la police cantonale, une solution pour la gestion électronique des dossiers et à remplacer l'actuelle application spécialisée Tribuna par une application moderne. Cette nouvelle gestion des dossiers permettra un transfert automatisé des dossiers d'enquête de la police cantonale au Ministère public. Son introduction est prévue pour l'année 2019.

Les charges de travail des procureurs et procureures se distinguent toujours selon les régions, bien que dans une moindre mesure grâce aux mesures de compensation engagées.

Le développement stratégique du Ministère public prévoit une consolidation des ressources et du savoir-faire ainsi qu'une spécialisation centralisée dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité. De plus, les ressources doivent être mises à disposition et centralisées dans le domaine du droit pénal médical et de la résorption du produit des crimes.

Chances et risques

D'une manière générale, le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de charges et de revenus (frais de procédure et d'instruction, en particulier les frais éventuels en lien avec la protection extraprocédurale des témoins, les frais inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, les revenus des frais de procédure, amendes et peines pécuniaires) qui sont déterminés par des tiers. Si l'augmentation des procédures conduit à une hausse des frais de procédure et d'instruction, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir des effets positifs sur les finances.

La Confédération a décidé d'augmenter, à partir du 1^{er} mars 2018, les frais relatifs aux mesures de surveillance dans le Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication du DFJP (Service SCPT), hausse qui se poursuivra progressivement au cours de ces prochaines années. Ainsi, les autorités de poursuite pénale devront faire face à une augmentation des frais allant jusqu'au double d'ici la fin de la période d'augmentation. Les négociations qui ont cours au niveau de la Confédération n'ont pas encore produit de résultat en ce qui concerne un éventuel allègement pour les cantons.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2017 et 2018)	2017	2018
Nombre de dénonciations reçues	121 833	120 022
Nombre d'instructions ouvertes	8 080	8 373
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 138	4 311
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	92 717	90 779
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	15 925	15 478